

STORAGE-ITEM  
MAIN


LP9-Q08B  
U.B.C. LIBRARY

THE LIBRARY



THE UNIVERSITY OF  
BRITISH COLUMBIA





Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of British Columbia Library







L'ETHNOLOGIE  
DU BENGAL

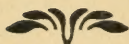


**BIREN BONNERJEA**

Docteur de l'Université de Paris

---

# L'ETHNOLOGIE DU BENGALÉ



PARIS

LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER

13, RUE JACOB, 13

—  
1927

DS 485  
B45  
B65  
1927



AVEC LA PERMISSION DE  
SIR JAMES GEORGE FRAZER

JE LUI

D É D I E

CE LIVRE



## AVANT - PROPOS

L'ethnologie est une branche de la science générale de l'homme (anthropologie). Elle décrit les mœurs et les coutumes des différents peuples et leur développement de l'état sauvage à l'état civilisé. L'anthropologie classe les races des hommes d'après la couleur de leur peau et de leurs yeux, d'après leurs cheveux et d'après la mesure de leur crâne, de leur nez et de leur corps ; l'ethnologie s'occupe en outre de leurs coutumes, de leurs religions, de leurs mœurs et de leurs superstitions.

L'histoire de l'homme commence avec l'Ère Quaternaire, c'est-à-dire l'ère actuelle qui est relativement courte et qu'on a divisée en deux périodes — la période ancienne, dite *diluvienne* ou *glacière*, et la période actuelle. Le commencement de la période quaternaire est marqué par un abaissement subit de la température, qui a rendu possible à l'homme le séjour sur la terre. De ces deux périodes de l'ère quaternaire nous n'avons à étudier que la période actuelle.

L'homme préhistorique ou l'homme fossile ne nous est connu que par les restes squelettiques, par les traces de son industrie et par ses sépultures. Selon toute probabilité son berceau se trouvait en Asie Centrale. D'abord il vécut pauvrement, sans outil et sans arme ; puis, accumulant ses efforts, il perfectionna graduellement son outillage, ses constructions et ses mœurs. D'après la nature de ses outils et de ses armes, on divise les temps préhistoriques en âge de la pierre et en âge des métaux. L'âge de la pierre est divisé lui-même en âge de la pierre taillée ou *âge paléolithique* et en âge de la pierre polie ou *âge néolithique*. L'homme de cha-

cune de ces époques a son type particulier ; une étude là-dessus ne serait pas sans grand intérêt, mais elle n'entre pas dans le cadre de notre ouvrage.

Le premier besoin de l'homme est de pourvoir à sa nourriture, et ce besoin le met en contact intime avec le monde matériel. Pour se procurer les objets nécessaires à sa vie, il se voit obligé d'inventer et de fabriquer certains instruments d'agriculture et de chasse. Mais cela ne lui suffit pas. Le désir de s'assurer une provision constante de nourriture le mène à la domestication de certains animaux et plantes. Avec l'invention de l'agriculture l'homme abandonne ses mœurs nomades et choisit une résidence permanente : une nouvelle époque dans l'histoire de la civilisation humaine est ouverte. S'étant assuré sa nourriture, il est à même de diriger son attention vers les arts et les métiers ; alors, il se trouve en face d'un grand problème : doit-il manger sa nourriture crue ou cuite ? Pour cuire il lui faut du feu. Il résout ce problème en inventant différents instruments, qui lui servent à produire le feu. Les méthodes qu'il emploie pour cela sont soit de frotter deux morceaux de bois, soit de frapper l'une contre l'autre deux pièces de minéraux, soit encore de faire jaillir des étincelles en perçant ou en sciant. Ce n'est pas le seul progrès qu'il fait dans les arts et dans les métiers. Des armes de différentes espèces, telles que l'arc, la lance, la hache, etc., sont inventées et perfectionnées par lui ; la poterie et d'autres ustensiles de ménage sont fabriqués, et ainsi de suite.

Nous avons vu qu'avec l'introduction de l'agriculture les hommes se réunirent en tribus. La famille, comme nous la comprenons, n'existait pas encore. La première indication d'une famille se trouve dans la répugnance de la mère de se séparer de ses enfants. Ce fut le commencement de la coutume très répandue du droit maternel ou matriarcat. Suivant cette pratique la descendance ne se succédait pas en lignée masculine, comme il est de nos jours, mais en lignée féminine ; les biens d'un homme ne passaient pas à son fils mais à son frère ou au fils de sa sœur. Tous les descendants d'un ancêtre commun vivaient ensemble jusqu'à ce que leur nombre devint si grand qu'ils durent se diviser en différents clans. Les différents clans qui étaient attachés entre eux par des liens de

parenté composaient une tribu. C'est cette pratique du matriarcat qui fut à l'origine du totémisme.

Pour maintenir l'ordre dans une communauté il faut des lois. Le droit primitif se base dans une large mesure sur la coutume, et part du principe de « donner et de recevoir », nécessaire à toute forme de vie sociale. Mais ce droit coutumier est grandement modifié par le droit rituel qui prend origine dans la croyance religieuse primitive. Dans les temps très anciens l'opinion publique d'un clan faisait loi et pouvait dicter de légers aussi bien que de sévères châtements. Plus tard, avec le progrès général, un corps judiciaire régulier prit naissance. Graduellement l'homme reconnut ses devoirs envers son voisin, car l'intérêt de la communauté exigeait la paix. La moralité était déterminée par les relations de sang et variait avec les coutumes des différentes tribus ; de fait, le seul frein à la morale publique était celui que la parenté totémique lui imposait. Il interdisait le mariage entre personnes appartenant au même clan totémique.

Les relations extérieures d'une tribu sont principalement la guerre et le commerce. Le commerce consistait originairement dans l'échange d'objets. En raison des grands inconvénients de cette forme de commerce, on introduisit un instrument d'échange. Cet instrument d'échange prit des formes variées : on employa tantôt des coquillages, tantôt des haches, des pointes de lances et autres objets qui n'étaient pas faciles à fabriquer. En dernier lieu on recourut aux monnaies sur lesquelles était frappée l'effigie du chef du clan ou une inscription quelconque. On fraya ainsi le chemin à une organisation plus parfaite de l'état.

L'esprit primitif croyait que l'âme continuait à vivre après la mort et devenait un esprit qui surveillait de l'autre monde les affaires de sa famille et de sa tribu. Il fallait donc traiter ces esprits avec le respect et l'affection qui leur étaient dus. Avec le temps ces esprits furent déifiés. Des phénomènes naturels tels que le soleil, la lune, les étoiles, le vent, les fleuves, les forêts, les mers furent déifiés et considérés comme les habitations des esprits. Ainsi les dieux des tribus sauvages peuvent être divisés en deux classes : les Esprits des Ancêtres et les Esprits de la Nature. Ces dieux étaient nombreux mais ne formaient pas un corps

organisé; cependant, lorsque les tribus peu à peu s'organisèrent, les esprits participèrent à ce mouvement et bientôt une hiérarchie céleste est créée. Ainsi, le polydémonisme ou culte d'une multitude inordonnée de dieux s'est développé en polythéisme ou culte d'une société ordonnée de dieux. L'esprit du sauvage est continuellement préoccupé à maintenir des bonnes relations avec ces esprits et ces dieux. Il adopta une méthode conciliatrice qui trouva son expression dans les prières et les cérémonies rituelles. La danse et la musique portent également un caractère religieux, car ils servent au même but.

La magie joue un rôle important dans toutes les religions primitives. Certains individus qui rendaient possible une communication directe avec les esprits étaient considérés comme sorciers. Une classe d'intermédiaires professionnels ne tarda pas à se former. Ces intermédiaires se moquèrent de la crédulité du peuple et abusèrent souvent de leur pouvoir pour poursuivre leurs intérêts personnels. Ainsi, ils menaçaient des personnes innocentes de la mort en les accusant d'avoir ensorcelé quelqu'un ou d'avoir fait du chantage. Très souvent les pratiques magiques portent un caractère symbolique. Ainsi, le rouge rappelle la couleur du blé qui mûrit, et on fait couler du sang aux sacrifices en croyant assurer de cette manière une bonne récolte. De même les cheveux, les ongles, etc., sont considérés comme une partie de l'homme et ce sont les objets qui servent à accomplir des opérations magiques au détriment de leur possesseur. La divination et l'interprétation des présages se basent sur un raisonnement qui n'est pas plus fondé.

Nous voyons donc de ce qui précède que l'ethnologie a trois aspects principaux :

- 1° L'homme et ses relations avec le monde matériel;
- 2° L'homme et ses relations avec les autres membres de son espèce;
- 3° L'homme et ses relations avec le monde surnaturel.

L'ethnologie du Bengale elle-même est un sujet si vaste et si compliqué, qu'il est presque impossible de donner un livre complet sur elle. La difficulté de la tâche ressort déjà du fait que dans le Bengale proprement dit, il y a trois groupes ethniques, à savoir : les Indo-Aryens, les Dravidiens et les Kolaris ; chacun de ces groupes a sa religion, ses tra-



ditions, ses coutumes, ses rites et ses superstitions. Parmi les tribus du district de Chôtâ Nâgpour, par exemple, le rituel de la vie domestique semble avoir assez bien conservé son caractère primitif, et les croyances et pratiques populaires constituent un véritable système religieux.

Il est vrai que, grâce aux recherches de Sir Herbert H. Risley, du Colonel Dalton et de M. W. Crooke et à d'autres savants, nous possédons aujourd'hui une base solide pour l'étude des races qui habitent cette partie de l'Inde, mais malheureusement les ouvrages de ces auteurs ne traitent que l'ethnologie pure et ne disent rien du folklore. Le folklore est une science nouvelle qui étudie les légendes, les traditions, les usages, les coutumes et les superstitions des civilisations anciennes que nous appelons l'âge barbare. Entre le folklore et les systèmes religieux proprement dits, il n'y a pas de différences de nature, mais de degré, de degré de cohésion et d'organisation ; le folklore s'éloigne de la religion à mesure qu'il se décompose et s'éparpille (*Année Sociol.*, t. VIII, 1903-1904, p. 310). Ainsi, nous voyons que l'étude du folklore est aussi importante que celle des autres branches des sciences sociologiques.

Jusqu'à présent le folklore du Bengale nous a été presque inconnu ; la raison principale de cette négligence paraît être l'ignorance de la part des savants européens des dialectes indigènes. Ceux qui connaissent ces langages sont des philologues et ne s'intéressent pas aux traditions et aux superstitions des indigènes. D'ailleurs, la tâche de celui qui étudie les superstitions n'est pas aisée ; le mépris dont elles sont l'objet a rendu les villageois méfiants et peu communicatifs.

Dans ce travail nous avons essayé de donner une esquisse de l'ethnologie du Bengale et un résumé des croyances que nous avons recueillies depuis quelques années, et nous avons ajouté dans les notes, quand il nous a été possible de le faire, les croyances équivalentes connues chez les peuples d'autres pays ; nous espérons que ces notes pourront être utiles pour une étude des croyances comparées. Nous savons que notre ouvrage pourra être l'objet de bien des critiques du point de vue littéraire et stylistique. Nous nous en rapportons à la bienveillance de nos lecteurs pour nous excuser les fautes que nous avons commises. Le français nous est une langue encore étrangère, et ses subtilités et finesses nous échappent.

D'ailleurs nous répétons expressément que notre ouvrage ne prétend pas remplacer les précieuses monographies des savants nommés ci-dessus, mais cherche seulement à fournir des renseignements complémentaires, les fruits de nos patientes recherches.

Dans notre travail nous avons suivi l'ordre qui nous a paru le plus convenable et le plus pratique ; nous l'avons divisé en deux parties. La première partie, c'est-à-dire les chapitres I-IV, traite l'ethnologie proprement dite des races et des tribus du Bengale avec description de leurs rites, de leurs religions et de leurs coutumes ; pour ces quatre chapitres nous nous sommes basé principalement sur les connaissances recueillies dans les ouvrages de nombreux auteurs. Les chapitres V-VIII composent la deuxième partie ; ils traitent principalement des superstitions, lesquelles sont très répandues dans le Bengale. Ces superstitions ne sont pas classifiées ni localement ni alphabétiquement, mais d'après leurs catégories ; par exemple : les démons, le règne animal, le règne végétal, etc., forment des divisions indépendantes. Pour la plupart, les superstitions (pp. 94-129) ont été recueillies dans le district de Nadiyâ en Bengale et ont été étudiées par nous-même, ce que nous avons pu faire grâce à notre connaissance de la langue et du pays. Nous devons aussi la connaissance d'un grand nombre de faits à nos amis et compatriotes. Dans l'appendice A, nous avons donné quelques cartes ethnographiques que nous avons établies tout en suivant les observations de Sir Herbert H. Risley. Dans l'appendice B, nous avons ajouté des tableaux anthropométriques. Ils sont pour la plupart empruntés aux ouvrages du même auteur.

La conclusion à laquelle nous sommes venu au cours de nos recherches et observations est qu'il n'existe pas de type Aryen pur. A ce propos nous faisons remarquer que dans le premier chapitre, nous avons suivi la méthode de nos prédécesseurs et nous avons considéré les Hindous comme Indo-Aryens, mais un coup d'œil sur les indices céphaliques et nasaux suffit pour montrer qu'il leur manque le nez leptorrhynien des Indo-Aryens et qu'ils sont en réalité des Mongolo-Dravidiens.

Parmi les nombreux ouvrages que nous avons employés dans la compilation de notre travail nous voulons particulièrement mentionner ceux de l'érudit Sir James George Frazer, et spécialement son *Golden Bough* et

son *Totemism and Exogamy*, et les *Tribes and Castes of Bengal*, de Sir Herbert H. Risley. Tous les autres ouvrages sont suffisamment indiqués dans les notes et dans la bibliographie.

Il nous serait impossible de remercier individuellement toutes les personnes qui nous ont aidé dans nos recherches, mais nous ne voulons pas laisser paraître notre travail sans exprimer notre profonde reconnaissance à nos professeurs MM. Mauss, Lévi-Bruhl et Foucher de Paris et MM. Winternitz et Sauer de Prague, ainsi qu'à M. le professeur Vincenz Lesný de l'Université tchèque de Prague. De plus, nous remercions cordialement M. le docteur Richard Fick, directeur de l'Universitätsbibliothek de Gottingue et Lt. Col. D. C. Phillott, de l'Université de Cambridge, dont les avis nous ont été très précieux. Nous avons contracté envers eux une dette dont nous ne nous acquitterons jamais.

Nous remercions également notre ami, M. Paul Ratchnevsky, qui nous a aidé considérablement dans la mise en français de notre manuscrit anglais, et Mme Halphen pour la correction définitive d'une partie de ce travail et pour le prêt de plusieurs ouvrages sociologiques.

Nous avons aussi contracté une dette de reconnaissance envers nos amis en Europe et en Inde qui nous ont fourni des renseignements sur le folklore du Bengale.

*Last but not least*, nous ne voulons pas oublier d'exprimer notre grande reconnaissance à Mme Rita H. Keating. Depuis notre séjour à Paris elle a toujours pris un intérêt personnel à notre travail et nous a encouragé à pousser ce travail jusqu'au bout. Son encouragement sympathique nous a été très précieux.

A tous, nous aurons rendu service si nous avons su communiquer le désir d'étudier la plus grande merveille de la création : L'HOMME.

B. B.

Paris, le 12 janvier 1927.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABBOTT (C. F.). — *Macedonian Folklore*. Cambridge, 1903.
- ADAM (W.). — Consanguinity in Marriage. *Fortnightly Review*, vol. II, III. London, 1865, 1866.
- ADAMS (W. H. D.). — *Curiosities of Superstition and Sketches of some unrevealed Religions*. London, 1882.
- ALPENBURG (J. N. Von). — *Mythen und Sagen Tirols*. Zürich, 1857.
- AMIR ALI (M. SAYYID). — *The Personal Law of the Muhammedans*. London, 1880.
- ASIATIC QUARTERLY REVIEW.
- ASTON (W. G.). — *Shinto*. London, 1921.
- ATHARVA VEDA, éd. Weber (*Indische Studien*, vol. XI-XVIII).
- AUBREY (J.). — *Miscellanies*. London, 1696.
- BACHOFEN (J.-J.). — *Das Mutterrecht*. Stuttgart, 1861.
- BAINES (Sir ATHELSTANE). — *Ethnography (Grundriss der Indo-Ar. Phil.)*. Strassburg, 1912.
- BARING-GOULD (Rev. S.). — *The Book of Werewolves*. London, 1865.
- — — *Curious Myths of the Middle Ages*. London, 1877.
- BARTON (J. A. G.). — *Bengal*. London, 1874.
- BARTSCH (K.). — *Sagen, Märchen und Gebräuche aus Mecklenburg*. 2 vol. Wien, 1879-1880.
- BASSETT (FLETCHER). — *Legends and Superstitions of the Sea and Sailors*. London, 1885.
- BASTIAN (Adolf). — *Der Mensch in der Geschichte*. 3 vol. Leipzig, 1860.
- — — *Ethnologische Forschungen*. 2 vol. Jena, 1871-1873.
- — — *Beiträge zur Ethnologie. Zeitschr. f. Ethnologie*. Vol. I. Berlin, 1869.
- BEBEL (A.). — *Woman in the Past, Present, and Future*. London, 1885.
- BERENGER-FÉRAUD. — *Superstitions et survivances étudiées au point de vue de leur origine et de leurs transformations*. 5 vol. Paris, 1895-1896.
- BERTHOLET (D. Albert). — *The Transmigration of Souls*. Eng. tr. by Rev. H. J. Chaytor. London, 1909.
- BHATTACHARYA (J. N.). — *Hindu Castes and Sects*. Calcutta, 1896.
- BIRLINGER (A.). — *Aus Schwaben, Sagen, Legenden, Aberglauben, Sitten, Rechtsbräuche, u. s. w.*, 2 vol., Wiesbaden, 1872-1874.
- BLACK (W. G.). — *Folk Medecine*. London, 1883.

- BOECLER-KREUTZWALD. — *Der Ehesten abergläubische Gebräuche, Weisen und Gewöhnheiten*. St-Petersburg, 1854.
- BOHLEN (P. Von). — *Das alte Indien*. 2 vol. Königsberg, 1830.
- BOUGLÉ (C.). — *Remarques sur le régime des castes*. *Année Sociol.*, vol. IV (1899-1900). Paris.
- BRAND (John). — *Observations on the Popular Antiquities of Great Britain*. 3 vol. London, 1848-1849.
- BRAZ (Anatole Le). — *La légende de la Mort*. 2 vol. Paris, 1923.
- BRENTON (D. G.). — *Myths of New the World*. New-York, 1868.
- BUDGETT (Meakin). — *The Moors*. London, 1902.
- BURTON (R.). — *A Personal Narrative of a Pilgrimage to Al Medinah and Mecca*, 2 vol. London, 1898.
- — — *Alif Laila wa Laila*. 12 vol. London, 1894.
- CALAND. — *Allindisches Zauberritual*. Amsterdam, 1900.
- CALLAWAY (Bishop). — *The Religious System of the Amazulu*, London, 1868-1872.
- CAMPBELL (J. F.). — *Popular Tales of the West Highlands*. 4 vol. Glasgow, 1890.
- — — *Superstitions of the Highlands and Islands of Scotland*. Glasgow, 1900.
- CASALIS. — *Les Bassoutos, ou Vingt-trois années d'études et d'observations au Sud de l'Afrique*. Paris, 1839.
- CASTREN (M. A.). — *Vorlesungen über die finnische Mythologie*, t. III. St-Petersburg, 1853-1862.
- CATLIN (G.). — *Manners, Customs and Conditions of the North American Indians*. London, 1891.
- CHAMBERS (R.). — *Book of Days*. 2 vol. London, s. d.
- CHAMBERLAIN (Basil Hall). — *Things Japanese. Deutsche Übersetzung von Bernhardt Kellermann*. Berlin, 1912.
- — — *Uojiki, Transac. As. Soc. Japan*, 1883.
- CHANTEPIE DE LA SAUSSAYE (P. D.). — *Lehrbuch der deutschen Religionsgeschichte*. Tübingen, 1905.
- COBBINGTON (R. H.). — *The Melanésians*. Oxford, 1891.
- CONWAY (M. D.). — *Demonology and Demon Lore*. 2 vol. London, 1879.
- CRAWFORD (J.). — *On the Classification of the Races of Man*. *Trans. Ethnol. Soc.*, N. S. 1. London, 1861.
- CROFTON CROKER (T.). — *Fairy Legends and Traditions of the South of Ireland*. London, 1825.
- — — *Popular Songs of Ireland*. London, 1886.
- CROOKE (W.). — *Herklot's Islam in India*. London, 1921.
- — — *The Popular Religion and Folklore of Northern India*. 2 vol. Westminster, 1896.
- CROOKES (W.). — *Reseraches in the Phenomena of Spiritualism*. London, 1874.
- CURTIN (J.). — *Tales of the Fairies and of the Ghost World*. London, 1895.
- DALTON (Col.). — *Descriptive Ethnology of Bengal*. Calcutta, 1872.
- DALYELL (J. G.). — *The Darker Superstitions of Scotland*. Edinburgh, 1834.
- DARWIN (Charles). — *The Descent of Man*. 2 vol. London, 1888.
- — — *On the Origin of Species*. 2 vol. London, 1888.

- DENNIS (N. B.). — *Folklore of China*. London, 1876.
- DOOLITTLE (Justus). — *Social Life of the Chinese*. 2 vol. New-York, 1867.
- DOUGHTY (C. M.). — *Travels in Arabian Deserts*. Cambridge, 1888.
- DOUÛTÉ (E.). — *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*. Alger, 1909.
- DOWSON (John). — *Hindu Classical Dictionary*. London, 1914.
- DU CHAILLU (P.-B.). — *Afrique Équatoriale*. Paris, 1863.
- DURKHEIM (Émile). — *Elementary Forms of Religious Life*. Eng. tr. by Swain.  
 — — — La prohibition de l'inceste. *Année Sociol.*, vol. I (1896-1897), Paris  
 — — — Le Suicide, Paris, 1897.  
 — — — De la définition des phénomènes religieux. *Année Sociol.*, vol.  
 (1897-1898), Paris.  
 — — — Sur le totémisme. *Année Sociol.*, vol. V (1900-1901), Paris.
- DURKHEIM et MAUSS. — De quelques formes primitives de classification. *Année Sociol.*,  
 vol. VI (1901-1902), Paris.
- DYER (E. J. T.). — *The Folklore of Plants*. London, 1889.
- DYER (T. F. T.). — *Popular Customs*. London, 1876.
- ELLIS (E. B.). — *The Ewe-speaking Peoples*. London, 1899.  
 — — — *The Yoruba-speaking Peoples*. London, 1899.
- ELWORTHY (F. T.). — *The Evil Eye*. London, 1895.
- ENNEMOSER (J.). — *History of Magic*. London, 1854.
- FANG TI (Fred). — On the Saoras. *Journ. Anthropol. Soc. Bombay*, vol. I, Bombay, 1889.
- FOLKLORE. — *A Quarterly Journal of Myth, Tradition, Institution and Custom*. London,  
 1890 sqq.
- FOLKLORE JOURNAL. — 7 vol. London, 1883-1889.
- FOLKLORE RECORD. — 5 vol. London, 1878-1882.
- FORBES (A. K.). — *Rîsa-Mîlî, or Hindoo Annals of the Province of Goozerat*. London, 1878.
- FRAZER (Sir James G.). — *The Golden Bough*. 3 vol. 2<sup>e</sup> éd. London.  
 — — — *Psyche's Task*. 2<sup>e</sup> éd. London, 1913.  
 — — — *Totemism and Exogamy*. 4 vol. London, 1910.  
 — — — *Folklore in the Old Testament*. London, 1914.  
 — — — *Golden Bough*. 3<sup>e</sup> édit.
- GARNETT (Lucy M. J.). — *Turkish Life*. London, 1904.  
 — — — *The Women of Turkey and their Folklore*. London, 1886.
- GILES (Herbert, Allen). — *Strange Stories from a Chinese Studio*. 2 vol. London, 1880.
- GOMME (Sir G. L.). — *Handbook of Folklore*. London, 1887.
- GREGOR (Rev. W.). — *Notes on the Folklore of the North East of Scotland*. London, 1881.
- GRIERSON (G. A.). — *Linguistic Survey of India*, vol. IV, Munḍā and Dravidian Languages,  
 Calcutta, 1906.
- GRIFFIS (W. E.). — *The Mikado's Empire*. New-York, 1876.  
 — — — *Corea, the Hermit Nation*. New-York, 1911.
- GRIMM (J.). — *Deutsche Mythologie*. Göttingen, 1844.  
 — — — *Deutsche Sagen*. 2 vol. 3<sup>e</sup> éd. Berlin, 1891.  
 — — — *Deutsche Rechtsaltertümer*. Göttingen, 1835.
- GROHMANN (J. V.). — *Aberglauben aus Böhmen*. Prag, 1864.



- GROOT (J. J. M. de). — *The Religious Systems of China*. Leyden, 1892-1908.
- GÜBERNATIS (A. de). — *Zoological Mythology, or Legends of Animals*. 2 vol. London, 1872.
- GUPTA (BIBHÜTIBHÜŞAN). — *Saöntäl-jivan, Pravañi, Jaiñtha*, 1332.
- HANDBOOK OF BENGAL PRESIDENCY. LONDON, 1882.
- HARDWICK (C.). — *Traditions, Superstitions and Folklore*. London, 1872.
- HARLEZ (C. D.). — *La religion des Tartares Orientaux*. Paris, 1887.
- HARTLAND E. . — *The Legend of Perseus*. 3 vol. London, 1894-1896.
- — — *Science of Fairy Tales*. London, 1891.
- — — *Ritual and Belief*. London, 1914.
- HAZLITT (W. CAREW). — *Faiths and Folklore*. 2 vol. London, 1903.
- HOYORKÄ (O. VOH) et KRONFELD (A.). — *Vergleichende Volksmedizin. Darstellung volksmedizinischer Sitten und Gebräuche, Anschauungen, Heilfaktoren, u. s. w.*, 2 vol. Stuttgart, 1908-1909.
- HUBERT et MAUSS. — Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Année Sociol.*, vol. II (1897-1898), Paris.
- — — Esquisse d'une théorie générale de la Magie. *Année Sociol.*, vol. VII (1902-1903), Paris.
- HUNT (Robert). — *Popular Romances of the West of England, or the Drolls, Traditions and Superstitions of Old Cornwall*. London, 1865.
- INWARDS (R.). — *Weather Lore*. London, 1893.
- JACKSON (A. M. T.). — *Folklore Notes*. 2 vol. Bombay, 1914.
- JAHN. — Über den Aberglauben des bösen Blickes. *Berichte der Gesellschaft der Wissenschaften*, Leipzig, 1855.
- JELLINGHANS (Missionär Th.). — Sagen, Sitten und Gebräuche der Munda Kolhs in Ghota Nagpur. *Zeitschrift für Ethnologie*, 1871.
- JOLLY (Julius). — *Recht und Sitte* (Grundriss der Ind.-Af. Phil. . Strassburg, 1896.
- JOURNAL OF THE ASIATIC SOCIETY OF BENGAL.
- KAUÇIKA SÜTRA, éd. Bloomfield (*Journ. Amer. Or. Soc.*, vol. XIV, 1890).
- KEITH A. BERRIDALE). — *Indian Mythology* (Mythology of all Nations. Vol. VIII). Boston, 1917.
- KINGSLY (Mary). — *West African Studies*. London, 1899.
- KNORTZ (Karl). — *Amerikanischer Aberglaube der Gegenwart*. Leipzig, 1913.
- KNOWLES (J. H.). — *Folktales of Kashmir*. London, 1888.
- KRAFF (docteur J. L.). — *Travels, Researches and Missionary Labours... in Eastern Africa*. London, 1860.
- KRAUSS (F. S.). — *Volksglaube und religiöser Brauch der Sudslawen*. München i/W. 1890.
- — — *Das Geschlechtsleben der Japaner*. Leipzig, 1907.
- KÜHN (F. F. A.) et SCHWARTZ (W.). — *Norddeutsche Sagen, Märchen und Gebräuche aus Mecklenburg*. Leipzig, 1848.
- KÜNOS (Ignác). — *Forty-four Turkish Fairy Tales*. New-York, s. d.
- LAMBS (A.). — *Über den Aberglauben in Elsass*. Strassburg, 1880.
- LANE (E. W.). — *Arabian Society in the Middle Ages*. London, 1883.
- — — *Account of the Manners and Customs of the Modern Egyptians*. London, 1896.

- LANG (A.). — *Magic and Religion*. London, 1901.  
 — — — *Myth, Ritual and Religion*. London, 1899.  
 — — — *Making of Religion*. London, 1902.
- LAWRENCE (Robert H.). — *The Magic of the Horseshoe*. Boston, 1898.
- LAWSON (John GUTHBERT). — *Modern Greek Folklore and Ancient Greek Religion*. Cambridge, 1910.
- LEAN (VINCENT STUCKELY). — *Lean's Collectanea*, 4 vol. Bristol, 1902-1903.
- LEHMANN (docteur Adolf). — *Aberglaube und Zauberei*. Trad. allemande par Peterson, 2 éd. Stuttgart, 1908.
- LELAND (C. G.). — *Etruscan Roman Remains in Popular Traditions*. London, 1892.
- LETOURNEAU (Ch.). — *La condition de la femme dans les diverses races et civilisations*. Paris, 1902.
- LÉVI (D. Sylvain). — *La doctrine du sacrifice dans les Brahmanas*. Paris, 1898.
- LIEBICH (Richard). — *Der Zigeuner*. Leipzig, 1863.
- LIVINGSTONE (D.). — *Travels and Researches in South Africa*. London, 1840-1856.
- LUBROCK (Sir John). — *Origin of Civilization*. London, 1892.
- MAC ANNALY (D. R.). — *Irish Wonders, the Ghosts, Giants, Pookas, etc.* London, 1888.
- MACDONALD (J.). — *Religion and Myth*. London, 1893.
- MACDONNELL (A. A.). — *Vedic Mythology (Grundriss der Indo-Ar. Phil.)*. Strassburg, 1897.
- MARRETT (R. R.). — *The Threshold of Religion*. London, 1909.
- MATHERS (Mc. GREGOR). — *The Kabbalah Unveiled, containing the chief Books of the Zohar*. London, 1887.
- MAYERS (W. F.). — *Chinese Reader's Manual. Repr. fr. Shanghai*, 1874.
- MÉLUSINE, *Recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages*, dirigé par H. Gaidoz.
- MEMOIRS OF THE AMERICAN FOLKLORE SOCIETY.  
 MEMOIRS OF THE ASIATIC SOCIETY OF BENGAL.
- MENZ (W. M.). — *Demonic Possession in the New Testament*. Edinburgh, 1902.
- MEYER (K.). — *Der Aberglaube des Mittelalters und der nächstfolgenden Jahrhunderte*. Basel, 1884.
- MIR HASSAN ALI (MFS.). — *Observations on the Mussalmans of India*, 2 vol. London, 1832.
- MOGK (E.). — *Germanische Mythologie*. 2 éd. Strassburg, 1898.
- MOLINA (Juan Ignacio). — *Historia de Chile*. Santiago de Chili, 1901.
- MONAHAN (F. J.). — *The Early History of Bengal*. London, 1925.
- MONNIER (D.). — *Traditions populaires comparées*. Paris, 1854.
- MOORE (A. W.). — *The Folklore of the Isle of Man*. London, 1891.
- MÜLLENHOF (K.). — *Sagen, Märchen und Lieder d. Herzogtum. Schleswig-Holstein und Lauenburg*. Kiel, 1899.
- MÜLLER (Max). — *Chips from a German Workshop*. London, 1893.
- NASSAU (R. H.). — *Fetichism in West Africa*. London, 1904.
- NEGELIS (J. VON). — *Eine Quelle der indischen Seelenwanderungsvorstellung*. *Archiv für Religionswissenschaft*, 1903, VI, pp. 320-333.
- NICOLAY (Fernand). — *Curiosités des lois et coutumes*. 3 vol. Paris, 1901.

- NORTH INDIAN NOTES AND QUERIES (NINQ).  
 NOTES AND QUERIES (N and Q).
- OMAN (J. C.). — *The Brahmans, Theists and Mussalmans of India*. London, 1907.
- OWEN (REV. ELIAS). — *Welsh Folk-Lore, a Collection of Folktales and Legends of North Wales*. Oswestry et Wrexham, 1896.
- PESCHEL (O.). — *Völkerkunde*. Leipzig, 1874-79. ●
- PEREIRA (J. F. Friend). — *Marriage Customs of the Khonds*. Journ. As. Soc. Bengal, LXXII.
- PLOSS (Docteur H.). — *Das Weib in der Natur und Völkerkunde*. 2 vol. 4 ed. Leipzig, 1895.
- POLAK (Docteur J. E.). — *Persien, das Land und seine Bewohner*. 2 vol. Leipzig, 1865.
- PRESCOTT. — *History of the Conquest of Peru*, 2 vol. London, 1864.
- RABAUD (Camille). — *Phénomènes psychiques et superstition populaire*. Castres, 1908.
- RALSTON (W.). — *Folktales of the Russians*. London, 1873.
- — — *Songs of the Russian People*. London, 1872.
- RĀY (HARIPADA). — GĀRODĀ KATHĪ, Pravāsi, Jaiṣṭha, 1333.
- REINACH (S.). — *Cultes, Mythes et Religion*. Paris, 1905.
- REVUE DES TRADITIONS POPULAIRES, dirigée par P. Sébillot. Paris, 1885 sqq.
- RHYs (Sir John). — *Celtic Folklore, Welsh and Manx*. 2 vol. Oxford, 1901.
- RISLEY (Sir Herbert H.). — *The Tribes and Castes of Bengal*. Vol. I-II. Calcutta, 1892.
- — — *The People of India*. Nouvelle éd., par W. Crooke. London, 1915.
- ROBERTSON SMITH (W.). — *The Religion of the Semites*. London, 1894.
- RODD (Sir Rennell). — *The Customs and Lore of Modern Greece*. London, 1892.
- ROTH (W.). — *Ethnological Studies among the North Western Central Queensland Aborigenes*. Brisbane, 1897.
- ROY, SARAT CHANDRA. — *The Mundās and their Country*. Ranchi, 1912.
- — — *The Oraons of Chōṭā Nāgpur*. Ranchi, 1915.
- — — *Physical Anthropology*. Patna, 1920.
- SASTRI (S. M. N.). — *Folklore in Southern India*. Bombay, 1884-86.
- SCHMIDT (R.). — *Liebe und Ehe in alten und modernen Indien*.
- SCHOOLCRAFT. — *Information regarding the History, Conditions and Prospects of the Indian Tribes of the United States*. 6 vol. Philadelphia, 1851-1857.
- SCHUYLER (Eugène). — *Turkestan*. 2 vol. London, 1856.
- SÉBILLOT (Paul). — *Le Folklore de France*, 4 vol. Paris, 1904-1907.
- — — *Légendes, Croyances et Superstitions de la mer*. 2 vol. Vannes, 1892.
- SHORTLAND. — *Traditions and Superstitions of the New Zealanders*. London, 1856.
- SKEAT (W. W.). — *Malay Magic*. London, 1900.
- SÖDERBLOM (N.). — *Das Werden des Götterglaubens*. Leipzig, 1915.
- SOLDAN (W. G.). — *Geschichte der Hexenprozesse*. 2 vol. Neubearbeitet von H. Hepp. Stuttgart, 1880.
- SPENCER et GILLEN. — *The Native Tribes of Central Australia*. London, 1898.
- SAINT-CLAIR (S. G. B.) et BROPHY (C. L. A.). — *A Residence in Bulgaria*. London, 1869.
- STRACK (H.). — *Der Blatbergglaube bei Christen und Juden*. Munich, 1891.
- STRACKERJAN (L.). — *Aberglaube und Sagen aus dem Herzogtum Oldenburg*. 2 vol. Oldenburg, 1867.

- STRAUSS (A.). — *Die Bulgaren*. Leipzig, 1898.
- TAWNEY (C. H.). — *Kathā-Sarīt-Sāgara*, 2 vol. Calcutta, 1880.
- TAYLOR (Henry Osborn). — *The Mediaeval Mind*. 2 vol. London, 1911.
- TEMPLE (R. C.). — *Legends of the Panjab*. Bombay, s. d.
- TENNENT (Sir J. E.). — *Ceylon*. 2 vol. 2 éd. London, 1859.
- TETTAU et TEMME. — *Volkssagen Ostpreussens*. Berlin, 1837.
- THORPE (Benjamin). — *Northern Mythology*. 3 vol. London, 1851.
- TRANSACTIONS OF THE ETHNOGRAPHICAL SOCIETY.
- TREMEARNE (A. J. N.). — *Hausa Superstitions and Customs*. London, 1913.
- — — — — *The Bone of the Bori*. London, 1914.
- TURNER. — *Nineteen Years in Polynesia*. London, 1868.
- TYLOR (E. B.). — *Primitive Culture*. 2 vol. London, 1871.
- — — — — *Early History of Mankind*. 2 vol. London, 1888.
- — — — — *Anthropology*. London, 1881.
- VEṬĀLA PAŅCAVIMSATI, or the Twenty-five Tales of a Demon.
- WAITZ. — *Quellenkunde der deutschen Geschichte*. Leipzig, 1907-1912.
- — — — — *Anthropologie der Naturvölker*. Leipzig, 1859-1871.
- WAKE (G. STANILAND). — *Serpent Worship and other Essays*. London, 1888.
- WARD (William). — *Account of the Writings, Religion and Manners of the Hindoos*. Serampore, 1811.
- WATERS (Miriam Van). — *The Adolescent Girl among Primitive Peoples*. A Doctor-dissertation of Clark University.
- WETSERMARCK (Edward). — *History of Human Marriage*. London, 1901.
- — — — — *The Belief in Spirits in Morocco*. Åbo, 1920.
- WIGER (L.). — *Folklore chinois moderne*. Paris, 1909.
- WILDE (Lady). — *Ancient Legends, Mystic Charms and Superstitions of Ireland*. London, 1888.
- WILLIAMS (Sir) MONIER. — *Hinduism*. London, 1878.
- WILLIAMS (S. WELLS). — *The Middle Kingdom*. 2 vol. London, 1883.
- WUTTKE (Adolf). — *Der deutsche Volksaberglaube der Gegenwart*. Hamburg, 1860.
- YATE (William). — *An Account of New Zealand*. 2 vol. London, 1835.
- YULE (Col. Henry) et BURNELL (A.-G.). — *Hobson Jobson. A Dictionary of Anglo-Indian Terms*. London, 1903.
- ZIMMERSCHE CHRONIK, Herausgegeben von A. Barack. Vol. I-IV. Freiburg i/B und Tübingen, 1881-1882.
- ZINGERLE (J. V. Von). — *Sitten, Bräuche und Meinungen des Tiroler Volkes*. 2 éd. Innsbruck, 1871.
- ZOLLNER. — *Wissenschaftliche Abhandlungen*. Vol. I-III. Leipzig, 1878-1879.







## TABLE DES MATIÈRES

---

AVANT-PROPOS . . . . .	VII
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	XIV
MODE DE TRANSCRIPTION . . . . .	XXI
CHAPITRE I. — La population aryenne . . . . .	1
— II. — Kolariens et Dravidiens . . . . .	14
— III. — Les sectes; le culte de la nature; les divinités inférieures . . . . .	50
— IV. — Les rites et les coutumes . . . . .	77
— V. — Les démons. . . . .	88
— VI. — Le folklore animal et végétal . . . . .	106
— VII. — La magie, les présages et la divination . . . . .	120
— VIII. — La médecine populaire . . . . .	130
Appendice A. — Cartes ethnographiques. . . . .	145
— B. — Tableaux anthropométriques . . . . .	157
Index . . . . .	165



# L'ETHNOLOGIE DU BENGALE

---

## CHAPITRE PREMIER

### LA POPULATION ARYENNE

Le Bengale, qui est la province la plus importante des Indes britanniques, est situé dans la partie orientale de la péninsule indienne. A l'est, la ligne de démarcation qui le sépare de la province du Bengale Oriental et de l'Assam suit le cours de la rivière Madhumati et du Gange ; au sud, le Sunderban, riche en forêts vierges et en espèces variées de la faune et de la flore tropicales et couvert de vastes régions marécageuses, s'étend jusqu'à la baie du Bengale et la présidence de Madras ; à l'ouest, il est limité par les Provinces Centrales et par les Provinces Unies ; au nord, par le Royaume indépendant du Népal et par le Sikkim. Le Bengale occupe une surface de 141.580 lieues et a une population de 74.745.000 âmes. Il se compose des provinces de Bihâr, d'Orissâ et de Chôta Nâgpour et de la partie occidentale de la vallée du Gange, mais ne comprend pas les provinces du Bengale Septentrional et du Bengale Oriental. Les provinces du Bengale sont les 32 districts britanniques de Burdwân, Birbhôum, Bânkurâ, Miduâpour, Houghly, Howrah, 24-Parganâs, Calcutta, Nadiyâ, Mourshidâbâd, Jessore, Khoulnâ, Pâtnâ, Gayâ, Shâhâbâd, Saran, Camparan, Mouzâllarpour, Darbhângâ, Monghyr, Bhâgalpour, Pourniâ, Santâl Parganâs, Cuttuck (Kaçak), Balasore, Angul et Khondmals, Pouri, Hazâribagh, Rânci, Pâlâmau, Mânbhôum, Singbhôum et Sambalpour, l'état indigène de Sikkim et les états tributaires d'Orissa et de Chôta Nâgpour. La plus grande partie du Bengale a etc

formée par les dépôts d'alluvions du Gange à l'exception du sud-ouest, où s'élève le plateau de Chôta Nâgpour composé principalement de rochers de gneiss.

Le Bengale est riche en espèces de la faune et de la flore tropicales. Les principaux produits du règne végétal sont : le riz, le froment, l'orge, le maïs, différentes espèces de légumineuses, le sésame, le ginger, le poivre et de nombreuses espèces de végétaux. Parmi les arbres fruitiers qu'on rencontre dans le Bengale nous mentionnerons le manguiier, le citronnier, l'oranger, le tamarinier, le cocotier, le palmier, le dattier, le bananier, le goyavier et le mûrier ; les plantes les plus importantes du Bengale sont le coton, l'indigo, le café, le chanvre de l'Inde, le chanvre, le lin, le tabac, la canne à sucre et l'opium. Conformément au système dit de monopole il n'est toutefois permis de cultiver l'opium que dans certains endroits et dans des quantités limitées. Les animaux particuliers au Bengale sont : l'éléphant, le rhinocéros, l'ours sauvage, l'antilope, le cerf, le daim, le buffle et le bœuf sauvages, le tigre, la panthère, l'ours, le loup, le lynx, le renard, le chacal, etc. Dans les forêts on rencontre des singes de toutes espèces. Les principaux animaux domestiques sont le buffle, la vache, le cochon, le mouton et la chèvre. Les chevaux sont pour la plupart importés de l'Australie, de la Perse et de la Chine, quoi qu'on rencontre aussi des chevaux élevés dans le pays ; ceux-ci sont d'ailleurs de beaucoup inférieurs aux chevaux importés de l'étranger. On y rencontre également des oiseaux des différentes espèces. La culture des vers à soie de même que l'apiculture ont pris une extension importante. Le sol du Bengale est riche en minéraux dont les principaux sont le charbon, le fer, le cuivre qu'on rencontre dans le district de Burdwan ; et le sel qu'on trouve aux Sunderbans et dans le district de Pouri à Orissa.

Dans le Bengale, si on en excepte la vallée de Brahmapoutra et les terres situées à l'est de cette vallée, on peut distinguer trois principaux groupes ethniques : les Aryens (soit de race pure, soit de sang mêlé), les Kolaris et les Dravidiens. Le type aryen du Bengale est reconnaissable à son crâne dolichocéphale, à sa face ovale, à son nez droit et mince ; à la couleur de sa peau plus claire, à son large front, à son angle facial

élevé et à sa haute taille. Le type dravidien montre également une tendance vers le dolichocéphalisme, mais il se distingue par un grand et large nez pareil à celui du nègre, par des lèvres épaisses et un angle facial relativement bas, ainsi que par des traits épais et irréguliers; les Dravidiens sont plutôt petits de taille; la couleur de leur peau varie entre le brun foncé et le noir de jais. Les Kolariciens sont brachycéphales; leur nez est court et large, leur visage est large et leurs mâchoires proéminantes. Les Bengalis sont sous-brachycéphales (1). De beaucoup le plus important de ces groupes est le type aryen, et nous allons donc considérer ces trois races séparément.

Les Aryens appartiennent à la race la plus importante du monde. Ils arrivèrent en Inde de l'Asie Centrale, probablement du Turkestan. Les Hindous de nos jours sont considérés comme les descendants de cette grande famille. Ils sont, soit de race pure, soit issus d'une union avec des autochtones de la péninsule indienne. D'après la tradition brahmane ces autochtones de l'Inde furent un peuple de peau foncée considérés comme la personnification de tous les vices et de tous les péchés: dans la mythologie védique ils sont connus sous le nom de *Dasyu* « brigands (2) ». Les Aryens du Bengale sont reconnaissables à leur aspect plus plaisant et à leur intelligence certainement supérieure (3). Ils sont divisés en deux castes principales. La première se compose de Brahmanes, de Rajpouts et de Kâyasthas; la seconde, de classes agricoles et pastorales ainsi que d'artisans.

Les Brahmanes du Bengale, suivant une légende, font remonter leur origine aux cinq Brahmanes qui furent invités par le roi Adisura pour accomplir certains rites à sa cour (4). On rencontre des Brahmanes dans toutes les parties du Bengale. Les Rajpouts prétendent descendre des anciens Kâshatriyas. On compte environ 14.000 familles de Rajpouts à Bihâr appartenant à trente-quatre différentes castes. Comme règle générale ils sont des propriétaires fonciers; ils suivent la loi de la primogé-

(1) PITTARD, *Les Races et l'Histoire*, t. V de *l'Évolution de l'Humanité*, p. 481.

(2) *Voy. R. VEDA*, III, 39-IX, 130-VIII.

(3) JULIEN VINSON, *Dictionnaire des Sciences anthropologiques*, pp. 592 et seq.

(4) VINSON, *ibid.*; J. N. BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, Calcutta, 1896, p. 178; BARTON *Bengal*, p. 136 et sq.

niture et ils considèrent l'hospitalité comme la plus grande vertu. Les Kâyasthas sont la classe des écrivains du Bengale ; pour la plupart ils servent comme employés aux écritures, ou comptables ou bien sont établis comme marchands. Il existe environ une douzaine de castes de Kâyasthas. Ces trois catégories de Bengalis sont généralement des Hindous orthodoxes, c'est-à-dire qu'ils sont pour la plupart des Viçņuvites.

Le trait le plus caractéristique de la société hindoue est la prépondérance marquée et indisputée que les Brahmanes se sont acquise. Les Brahmanes ont été des législateurs et des instructeurs spirituels dans les anciens temps. Encore maintenant ils réclament des honneurs presque divins comme leur revenant par droit de naissance et, ce qui est plus curieux, ces honneurs leur sont accordés sans discussion. Les castes inférieures honorent le Brahmane en se prosternant devant lui et en faisant *prañâm* ; le Brahmane lui n'inclinera jamais sa tête devant quelqu'un qui n'est pas Brahmane. Lorsqu'une personne appartenant à une autre caste le salue, il étend simplement son bras droit dans une direction horizontale et prononce une bénédiction. Les Brahmanes sont si fiers de de leur naissance qu'ils préfèrent souffrir de la faim que de faire un travail manuel quelconque ou d'accepter des présents offerts par un Çôdra ou par une personne appartenant à une caste inférieure. L'emblème visible du Brahmane est le fil sacré — *upavita* — qu'ils portent autour de leur cou.

Les Brahmanes du Bengale se divisent en cinq classes (1) :

1. Les Pâçcâtya Vaidikas de l'Inde occidentale ;
2. Les Râphiya de Râph du Bengale occidental ;
3. Les Bârêndra de la région de Bârêndra (nom donné à la partie septentrionale du Bengale) ;
4. Les Dakşinâtya Vaidika, Brahmanes védiques de l'Inde méridionale ;
5. Les Madhya Çrêpi, de l'intérieur du pays, c'est-à-dire du district de Midnâpour.

En dehors des cinq classes de Brahmanes mentionnées ci-dessus, il

(1) BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, pp. 35 et seq.

existe dans le Bengale une autre classe nommée *Sapta Sati*, ou les Sept Cents. Ces derniers sont les descendants des Brahmanes qui existèrent dans le Bengale avant l'arrivée des cinq prêtres pendant le règne du roi Adisura. Ces Brahmanes ont une grande influence, particulièrement dans le Bengale oriental, et comme le mariage entre eux et les Rār̥hiya Brahmanes est permis, ils prétendent être considérés comme une subdivision de cette caste. Nous allons maintenant décrire en détails les cinq classes de Brahmanes mentionnées ci-dessus.

Les Paçcātya Vaidikas appartiennent à la famille de Kanauj. Cédant à la pression des Mahométans, leurs ancêtres immigrèrent de leur pays natal à Tirhoot et ensuite dans le Bengale. Dans le district de Nadiyā ils ont pour ancêtre un érudit Brahmane qui avait lu le Mahābhārata et pouvait réciter par cœur cette œuvre. Le rajah Kāçināth fit installer ce Brahmane à Nadiyā. Les colonies les plus importantes de Vaidikas sont les districts de Nadiyā, de Burdwān, des 24-Parganās, de Māl̥da, de Rājçāhi, de Jessore, de Bākarganj, de Dāccā (Dhākā) et de Faridpour. Les Paçcātya Vaidikas sont appelés ordinairement Bhaṭṭācārya (1).

Les Rār̥hiya Brahmanes font remonter leur origine aux cinq prêtres invités par le roi Adisura au ix<sup>e</sup> siècle pour accomplir des sacrifices védiques. La plupart de ces Brahmanes portent le titre d'*Upādhyāy* qui signifie « maître, précepteur », ce qui prouve qu'ils étaient considérés comme Paṇḍits de classe moyenne et non de première classe. Les Rār̥his dérivent leurs noms de clans du nom de la région qui forme actuellement la partie septentrionale du district de Burdwān. Ils sont divisés en cent sous-clans et se groupent comme suit :

I. — Kulin, c'est-à-dire familles de rang élevé ;

II. — Bañsaja ;

III. — Çuddha Çrōtriya, c'est-à-dire érudits védiques puristes ;

IV. — Kaṣṭa Çrōtriya, ou érudits védiques hétérodoxes.

La loi de mariage (2) entre Brahmanes est très compliquée. Un Brahmane de la classe Kulin ne peut donner sa fille qu'à un Kulin, s'il épouse la fille d'un Kaṣṭa Çrōtriya, il est immédiatement dégradé de son

(1) BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, p. 36.

(2) Nous aurons plus à dire à ce sujet un peu plus tard. (Ch. IV, Les Rites et les Coutumes, pp. 75 sqq.)



rang. D'un autre côté, s'il s'allie à une famille de Bañsajas, il perd tous ses privilèges comme Kulin, et ses descendants deviennent eux-mêmes avec le temps des Bañsajas. Un Çrôtriya peut donner sa fille en mariage à un Kulin ou à un Bañsaja, mais le contraire ne serait pas bien vu; et il n'est pas permis à un Bañsaja de marier sa fille à un Çrôtriya. Les surnoms qu'on emploie ordinairement pour désigner un Râphi Brahmane sont : Vandyôpâdhyây, Mukhòpâdhyây, Caityôpâdhyây, Gañgyôpâdhyây et Ghôsâl; les autres désignations telles que Bhañçâcârya, Roy, Majumdâr, Caudhuri, etc., ne sont pas particulières à cette classe. En théorie les Kulins reconnaissent la polygamie, de fait, ils sont strictement monogames (1).

Les Bârêndra Brahmanes revendiquent la même origine que les Râphi Brahmanes, c'est-à-dire qu'ils prétendent descendre des cinq prêtres de Kanauj, et ils dérivent leur nom de l'ancien nom du Bengale Septentrional. La polygamie n'est pas fréquente parmi eux, et pratiquement ils observent la tempérance. Ils adorent toutes les anciennes divinités du panthéon hindou et s'adonnent particulièrement au culte de Durgâ, Kâli et Çiva. Nombre d'entre eux sacrifient des boucs et des buffles sur l'autel des divinités qu'ils adorent. Leurs noms de famille les plus connus sont : Lâhiri, Bhâduri, Sânyâl, Maitra et Bâgci.

Le nom des Dakṣinâtya Vaidikas (*Dakṣin* = le sud) indique qu'ils sont originaires du Sud; ils habitaient, en effet, l'Orissâ. On rencontre maintenant ces Brahmanes dans le district de Midnâpour et quelquefois dans la partie méridionale des 24-Parganâs. Une alliance matrimoniale entre eux et les Paççâtya Vaidikas est interdite.

Les Madhya Çrêṇi Brahmanes sont domiciliés dans et aux alentours du Midnâpour. Ils ont les mêmes noms et *Gôtras* que les Râphi Brahmanes (2), et apparemment sont une subdivision de cette caste. Généralement ils sont pauvres et sans culture littéraire.

En dehors des classes de Brahmanes mentionnées ci-dessus il en existe

(1) BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, p. 41. Pour la controverse sur les pratiques polygamiques des Kulin Brahmins, voir *People of India* de (Sir) H. H. RISLEY, éd. 1915, Append., vi, pp. 423-440.

(2) BHATTACHARYA, *op. cit.*, p. 45.

d'autres dont la position sociale a été considérablement abaissée, du fait, qu'ils n'observent pas toujours les coutumes hindoues. La plus importante parmi elles est le clan des Pirāli Thākur (Tagores) de Calcutta qui prétend être une section des Rārhi Brahmanes. Les Pirālis ne s'allient qu'à des Rārhis et ont été dégradés en raison des rapports qu'on attribue à Puruṣottama, l'ancêtre des Pirālis, avec les Mahométans (1).

Les Brahmanes qui remplissent les fonctions de prêtres pour les castes inférieures, tels que les Çūdras, sont considérés comme dégradés, et forment une caste distincte avec laquelle les castes supérieures des Brahmanes n'entretiennent aucuns rapports sociaux. C'est une caste indépendante qui est privée du droit d'alliance matrimoniale avec les autres castes de Brahmanes. Les Çūdras qui ont leurs prêtres spéciaux sont les suivants (2) :

(1) Puruṣottama est nommé Pirāli pour avoir épousé la fille d'une personne qui avait enfreint aux lois de la caste. D'après les livres des Ghāṭaks, Jānaki Ballabha, Kāmādeva Roy Gaudhuri, habitants de Gurgain dans le Parganā Cengutiā, déposèrent une plainte contre l'ancêtre de Çri Kānta Roy de Jessore. Un Amin, nommé Pir 'Alī khān, fut délégué par le Zemindar afin de faire une enquête. Une dispute s'éleva entre l'Amin et quelques-uns des habitants de la ville pour savoir si sentir une chose était équivalent à la manger à demi. Quelque temps après, ce même Pir 'Alī khān invita plusieurs personnes qui, toutes, perdirent leur caste après qu'il leur eut fait sentir des mets défendus. Jānaki Ballabha et Kāmādeva qui étaient assis à côté de l'Amin et qui, comme on dit, mangèrent le mets, devinrent Mahométans sous le nom de Jamāl khān et de Kānāl khān, suivant la décision des Pāphtis de l'époque. Leurs descendants Arjūn khān, Dīnānāth khān, etc., vivent en observant les coutumes des Mahométans jusqu'à nos jours à Magurā et à Basundā (Parganā Cengutiā, Zillāh Jessore). Ils sont alliés par mariage aux khān Gaudhuri de Broome, mais ne s'unissent pas à d'autres Mahométans. Toutes les autres personnes présentes à la réunion furent surnommées Pirāli. Puruṣottama se trouvait parmi eux.

Il existe une autre version. Lorsque Puruṣottama se trouvait à Jessore en route pour se baigner dans le Gange, les Caudhuri de Fendāit, qui se trouvaient deshonorés, comme nous l'avons vu, l'emmènèrent de force dans leur maison dans le but de le marier à une de leurs filles. En voyant la beauté de la fiancée, Puruṣottama consentit à l'épouser. Après son mariage, il quitta son pays natal et se fixa à Jessore. Puruṣottama eut un fils nommé Valārāma. Pārśvānā, descendant de la cinquième génération de Valārāma, quitta Jessore et vint à Goyā pour, mais où se trouve le Fort William (Calcutta). Là il acheta une terre et y construisit une maison et un temple. Son fils Jayarām devint Amin dans la colonie des 24-Parganās et gagna dans cette charge l'annee générale. A la prise de Calcutta il perdit, dit-on, tous ses biens, à l'exception de Rs. 12,000 en monnaie sonnante.

La maison de Jayarām fut occupée par les Anglais. Lesquels construisirent le Fort William, et il reçut, en compensation, un quelque argent et de l'histoire. Il se maria à Pābhāryā, 1761. Il mourut en 1762 et laissa quatre fils : Ananda Rām, Nīman, Dvārpa Nārāyaṇ et Govind. Le fils, Ananda Rām, fut le premier hindou qui reçut une éducation anglaise. Sa famille, ainsi que celle de son frère cadet qui dirigea la construction du Fort William, est maintenant éteinte. Nīman fut le grand-père de Dvārākā Nāth Thākur, Tagore, l'empereur du rang le plus élevé dans la société de son époque. BHATTACHARYA, *Heads of Castes and Sects*, pp. 140-120; S. C. Bose, *The Hindus as they are*, pp. 171-174. Voy. aussi Sir H. H. Risley, *The People of India*, vol. 1, 65, p. 110.

(2) BHATTACHARYA, *op. cit.*, p. 125.

1. Sônâr Vaṇiyâ ou Svarṇakâr (marchands d'or) ;
2. Gôâlâ (caste de pasteurs) ;
3. Kalu (caste de broyeurs d'huile) ;
4. Dhôbâ (caste de blanchisseurs) ;
5. Bâgdi (caste de bûcherons, tribu indigène) ;
6. Kaivartta (paysans).

Les Agradânis du Bengale sont les Brahmanes qui ont été dégradés du fait de ce qu'ils acceptent des présents qui sont expressément interdits par le code religieux des Hindous. Leur état est à tel point dégradant que les bons Hindous se considèrent comme contaminés si par hasard ils arrivent en contact avec eux et se baignent dans un fleuve. Les Marui-pôrâs sont des Brahmanes qui officient comme prêtres salariés dans les *ghâts* publics ; leur position sociale est encore plus basse que celle des Agradânis (1).

Les Pukuriyâs sont les Râjpouts inférieurs du Bengale. Ils portent le fil sacré autour de leur cou, mais certains entre eux sont aussi employés comme domestiques et laboureurs. Un Brahmane peut accepter des présents d'un Râjpout et même officier comme prêtre dans une maison des Râjpouts sans s'abaisser dans l'estime de ses compagnons de caste (2).

Les Kṣêttris prétendent descendre des Kṣattriyas et observent les rites et coutumes religieux prescrits par les Çâstras pour la caste militaire. Au physique, ils sont de beaucoup inférieurs aux Râjpouts dont la vigueur masculine leur manque ; dans une certaine mesure ils sont considérés comme des Juifs en Europe (3). Ils représentent le spécimen d'une belle et fine race, et sont en général éduqués ; ils sont des Hindous fermes (4). La population Kṣêttri du Bengale, à proprement parler, est insignifiante, et les seuls endroits où on les rencontre en nombre considérable sont Calcutta et Burdwân. Les Kṣêttris de Calcutta se sont fixés dans cette ville pour exercer le commerce et ceux de Burdwân ont été attachés comme colonistes par les Mahârâjâs de Burdwân qui eux-mêmes sont des Kṣêttris du clan de Adra Ghar.

(1) BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, pp. 129-130.

(2) BHATTACHARYA, *op. cit.*, p. 137.

(3) BHATTACHARYA, *op. cit.*, pp. 138 et seq.

(4) (Sir) GEORGE CAMPBELL, *Ethnology of India*, pp. 108 sq.

Les Aguris du Bengale prétendent appartenir à la caste Ugra Kṣatriya dont il est parlé dans Manou (1). Dans les districts orientaux du Bengale leur principale occupation est la chasse et la pêche. Cependant dans le district de Burdwân leur position sociale est plus élevée; dans cette région les Brahmanes ne refusent pas de prendre part à un repas dans leurs maisons à condition toutefois que ce repas soit préparé par un Brahmane. Comme ils sont issus de l'union avec une Çûdrâni ils sont tenus à accomplir les cérémonies religieuses d'après les rites des Çûdras. Les Aguris suivent la loi endogamique et sont divisés en deux principaux clans, le Suta et le Jana, entre lesquels aucune union ne peut avoir lieu.

Les Vaidyas sont la caste des médecins du Bengale. Dans l'Assam il y a une caste semblable, nommée Bez qui possède le même privilège. Mais il n'existe aucune caste semblable dans les autres régions de l'Inde; la science de la médecine hindoue y est étudiée et pratiquée par les Brahmanes. Dans le Bengale il existe aussi un petit nombre de Brahmanes qui sont Vaidyas par profession (2). Sir Athelstane Baines appelle incorrectement les Vaidyas caste d'écrivains (the writer-caste) (3). Les Vaidyas, comme règle générale sont très intelligents et au point de vue de culture et de raffinement ne sont aucunement inférieurs aux Brahmanes. La majorité d'entre eux porte le fil sacré et accomplissent leurs rites religieux de la manière des Brahmanes. Ils sont divisés en trois principaux groupes : (i) les Râṛhi Vaidyas (ii), les Baṅgaja ou Bârêndra Vaidyas et (iii) les Sylheti Vaidyas. Les Vaidyas de Purulia ou de Manbhôum peuvent être considérés comme une branche des Râṛhi Vaidyas. Les Sylheti Vaidyas forment une classe distincte; non seulement ils ne portent pas le fil sacré, mais ils se marient même avec des Kâyasthas et des Çûdras (4).

Les astrologues du Bengale forment une caste séparée dont la posi-

(1) « D'un Kṣatriya et d'une jeune fille Çûdra est né un être nommé Ugra, dont la nature est en même temps Kṣatriya et Çûdra. Cet être trouve son plaisir dans une conduite sauvage. » (Manou, X, 9, cité par BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, p. 159.)

(2) BHATTACHARYA, *op. cit.*, p. 159.

(3) *Ethnography (Grundeiss der Indo-Arischen Philologie)*, p. 165.

(4) BHATTACHARYA, *op. cit.*, p. 161.

tion sociale est très basse. Ils sont appelés tantôt Acārya Brahmanes, tantôt Graha Vipras, ou bien Daivagnas, Grahācāryas ou Gaṇaks. Leur nombre s'élève à 18.000 environ. Quoique d'origine brahmane ils occupent de nos jours une place si basse dans l'échelle sociale qu'un bon Brahmane refuse d'accepter même un verre d'eau de leurs mains. Sir A. Baines mentionne un autre type d'astrologues ou plutôt une caste de « faiseurs de grêle » (hail-maker) nommés Silāri qui n'est toutefois pas mentionnée dans le recensement (1).

Une des plus importantes castes du Bengale est celle des Kāyasthas, la classe des écrivains (2). Elle est dispersée à travers toute l'Inde et elle compte environ 1.500.000 membres. Dans certains livres sacrés les Kāyasthas sont décrits comme Kṣattriyas, mais la majorité d'entre eux ne réclament pas pareil honneur et ils ne portent pas le fil sacré ; de plus, de même que les Çūdras, ils portent le deuil pendant une période de trente jours. Depuis une période très réculée de l'antiquité on reconnaît à cette classe le privilège de servir comme scribes ou comptables (3). De nos jours leur résidence se trouve dans le Bengale Inférieur dans lequel ils immigrèrent de la Haute Inde. « In Lower Bengal, however, where the Rajput is a casual exotic and the weight of Brahman opinion is insufficient to appease the jealous ferment of an incoherent social system, the Kāyasth ranks within a place or two of the Brahman, and practically, though not avowedly above the warrior (4). » Numériquement ils occupent une place importante. On distingue parmi eux les clans suivants : (i) Dakṣina Rāṣi, (ii) Uttara Rāṣi, (iii) Baṅgaja, (iv) Bārēndra, (v) Sylheti et (vi) Gôlāmi ou esclaves Kāyasthas. Tous ces clans se marient endogamiquement ; un mariage entre différents clans n'est pas permis. Les Dakṣina Rāṣi Kāyasthas de la partie méridionale de Burdwān croient à la légende d'après laquelle ils descendent des cinq serviteurs qui suivirent les cinq Brahmanes à la cour du roi Adisura, et ils tiennent en grande estime les Brahmanes. Ils sont divisés en trois clans, qui sont les Kulins, les Mauliks et les 72's. « The rules which regulate and determine

(1) *Ethnography*, p. 89.

(2) BHATTACHARYA, *Hindī Castes and Sects*, p. 176 ; (Sir) A. BAINES, *Ethnography*, p. 38 et sq.

(3) BHATTACHARYA, *op. cit.*, p. 176, qui cite *Yājñavalkya*, I, 135.

(4) (Sir) A. BAINES, *Ethnography*, p. 39.

the eligibility of a boy or girl for matrimonial purposes, are quite as complicated as those of the Rāṛhi Brahman (1). » Les Baṅgaja Kāyasthas se rencontrent seulement dans les districts orientaux du Bengale ; à Calcutta leur nombre n'est pas grand. Les Bārēndra Kāyasthas ne diffèrent pas des autres Kāyasthas ni par leur culture ni par la position de leur caste. Les Gōlāmi Kāyasthas sont une caste de serviteurs, et sont strictement endogamiques.

Les Vanīyās (*vaṇik* = marchand) ont le droit d'être considérés comme les Vaisyas, mais dans le Bengale ils ne portent pas le fil sacré et ils sont traités comme des Çūdras de classe inférieure. Ils sont divisés en deux groupes principaux :

I. Les Suvarṇa Vaṇik ou les marchands de l'or ;

II. Les Gandha Vaṇik ou les épiciers.

Les Suvarṇa Vaṇik, ou comme on les appelle populairement, les Sōnār Vēṇē, sont une caste intellectuelle et aisée. Cependant ils sont traités comme des serviteurs. Le Sōnār Vēṇē est très souvent un prêteur sur gages ou un prêteur d'argent ou bien un ouvrier d'art. Il s'est fait une très mauvaise réputation. « In the Gangetic regions the caste, which is subdivided into an astounding extent, is said to be a composite one, but still holds a position superior to that of the other artisans. It is said to be closing up its ranks, too, and forming large endogamous sub-castes out of its numerous minute exogamous sections (2). » Leur nombre s'élève à environ 97.500. Leurs femmes sont généralement très belles. Les Gandha Vaṇik sont la caste de boutiquiers du Bengale. Ils font d'habitude le commerce des épices, du *ghī*, du sucre, du sel, des médicaments et de toutes sortes d'aliments. Leurs femmes se distinguent par leur fidélité conjugale. Le Gandha Vaṇik est généralement un droguiste ou un épicier. Lorsqu'il vend du sandal ou autres articles fragrants qui font partie du culte domestique, sa position sociale se trouve de ce fait élevée (3).

Les Kaivarttas sont la caste la plus importante d'agriculteurs de l'Inde

(1) BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, p. 176.

(2) (Sir A. BAINES, *Ethnography*, p. 60.

(3) *Ibid.*, p. 34.



septentrionale, et dans le Bengale ils forment une partie importante de la population rurale du pays ; ils sont aussi des pêcheurs (1). Leur position sociale se rapproche le plus de celle des Kâyasthas. Quoiqu'ils soient considérés comme un peu malpropres on en rencontre qui sont engagés comme domestiques dans les maisons de castes supérieures.

Le système des castes hindoues est très compliqué. Comme nous l'avons fait remarquer ci-devant les Hindous sont divisés en quatre castes. Les mariages peuvent être contractés seulement entre membres d'une même caste, mais de pareilles alliances ne sont pas permises au sein d'une même famille. M. Emile Sénart observe (2) à ce sujet : « La loi de la caste est une loi d'endogamie par rapport à la caste, d'exogamie par rapport à la famille. »

Les Brahmanes exigent de leurs membres une observation rigoureuse des anciennes coutumes sous peine d'ostracisme, lequel entraîne la perte de nombreux privilèges. « L'Hindou qui souille sa caste est exposé à une... excommunication. Encore aujourd'hui on nous dit que rien n'est plus redouté, et dans la campagne au moins, rien n'est plus terrible par les conséquences que cette excommunication solennelle, devant la caste assemblée (3). » Pour être frappé de l'excommunication il suffit de :

- 1° Se convertir au christianisme ou au mahométanisme ;
- 2° Voyager en Europe ou en Amérique ;
- 3° Épouser une veuve ;

(1) « The most populous of all, the Kaibartta, accounts its agricultural section far above those which fish, and has framed its subdivisions accordingly. It is doubtful which occupation is the earlier amongst them, but from their appearance it is surmised that they are immigrants who spread over the Della, from the country round Midnapore and took to fishing for a livelihood as their number increased » (Sir A. Baines, *Ethnography*, p. 51).

(2) *Les Castes dans l'Inde*, p. 27. On voit de ce qui précède que « it was not only the formation of ever new endogamous castes and subcastes that the (Hindu) system gained in extent and intricacy, but even more so by the constant subdivision of the castes into numerous exogamous-groups or septs, themselves often involving gradations of social status important enough to seriously affect the possibility of intermarriage, already hampered by various other restrictions. Thus a man wishing to marry his son or daughter had to look for a suitable match outside his sept, but within his caste. But whilst for his son he might choose a wife from a lower sept than his own, the law of hypergamy compelled him, if at all possible, to find a husband in a higher sept » (H. JULIUS EGGELING, in *Encyclopædia Britannica*, 11<sup>e</sup> éd., vol. XIII, p. 503, art. « Hinduism »).

(3) L. BOUCLÉ, *Le Droit et la Caste en Inde, Année sociologique*, t. X (1905-1906), p. 159. JOLLY, *Recht und Sitte (Grundriss der Indo-Arischen Philologie)*, p. 119 ; SÉNART, *Les Castes dans l'Inde*, p. 85 ; DUBOIS, *Observations sur les mœurs des Hindous*, p. 36.



- 4° Jeter publiquement le fil sacré ;
- 5° Manger publiquement un plat de *kaci* (kachi food) préparé par un Mahométan, un Chrétien ou un Hindou d'une caste inférieure ;
- 6° Manger publiquement du bœuf, du porc ou de la volaille ;
- 7° Officier comme prêtre dans la maison d'un Çûdra d'une caste inférieure ;
- 8° Pour une femme quitter la maison dans des buts immoraux ;
- 9° Pour une veuve être enceinte (1).

A cette liste on pourrait ajouter les actions suivantes : épouser un *Mleccha* (2), tuer une vache, commettre un inceste, nier publiquement l'omnipotence des déesses Kâli et Durgâ, et autres offenses semblables.

L'Hindou orthodoxe considère toute caste autre que la sienne comme impure et la « crainte de l'atmosphère impure » est un des traits dominants de son âme (3). C'est pourquoi on peut presque dire qu'il n'y a pas deux castes qui mangent ensemble ; toutefois l'Hindou s'isole pour manger, afin d'être sûr de ne pas contracter de souillure. En conclusion on peut dire sur les castes en Inde que la caste « provides every man with his place, his career, his occupation, his circle of friends. It makes him at the outset a member of a corporate body ; it protects him through life from the canker of social jealousy and unfulfilled aspirations ; it ensures him companionship and a sense of community with others in like case with himself. The caste organization is to the Hindu his club, his trade union, his benefit society. An Indian without caste, as things stand at present, is not quite easy to imagine (4) ».

(1) BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, p. 17 ; J. C. OSMAN, *Brahmans, Theists and Mussulmans of India*, Londres, 1907, pp. 46-59. L'expulsion d'une caste est le résultat de l'enfreinte à certaines prescriptions morales (coups, meurtre, ainsi qu'aux prescriptions rituelles (manger des mets interdits, inviter à manger des personnes de castes inférieures, ne pas accomplir les rites funéraires, être en rapport avec des femmes d'une caste inférieure). Être exclu d'une caste signifie ne pas être autorisé à prendre part aux festins et à fréquenter les maisons des membres de la caste ; l'offenseur étant considéré non pas comme dégradé, mais comme défunt. Pour certaines graves offenses, qui violent la lettre expresse des Çâstras, la réadmission dans la caste n'est pas possible. Mais en général un hors-caste habile se tirera d'affaire avec une amende et un festin expiateur qu'il offrira à sa caste. (*Enc. Brit.*, vol. V, p. 467, où on cite l'abbé Dubois.)

(2) Terme méprisant désignant un mahométan ou un chrétien.

(3) R. FIGK, *Die soziale Gliederung im Nordöstlichen Indien zu Buddhas Zeit*, p. 25 ; BOVILL, *Remarques sur le régime des castes*, *Année sociol.*, t. IV (1899-1900), p. 20.

(4) SIDNEY LOW, *Vision of India*, 1906, chap. xv, p. 263, cité dans l'*Encyclopædia Britannica*, 11<sup>e</sup> édit.

## CHAPITRE II

### LES KOLARIENS ET LES DRAVIDIENS

Sous le nom de Kolariens on comprend un certain type ethnique répandu sporadiquement dans les parties méridionales du Bengale (1). Les Kolariens parlent tous une langue qui malgré de légères divergences dialectiques appartient à un même groupe. « Le groupe dravidién (2) paraît encore plus compliqué. On l'a divisé selon les idiomes qu'il utilise en deux groupes principaux : les Kolariens et les Dravidiens proprement dits. Ce sont, en général, des gens de petite taille : Munda de Chota Nagpour (1 m. 58 à 1 m. 59) ; Bhumiij (1 m. 59) ; Kourmis de Chota Nagpour (1 m. 60) ; Sonthals (1 m. 61), et nettement dolichocéphales : Kolariens du Nord-ouest (indice 72,7) ; Bhumiij du Chota Nagpour (indice 75). Les Sonthals ont un crâne relativement moins allongé : 76,1. Beaucoup d'entre eux seraient mésorhiniens, mais des tribus entières marquent un caractère de platyrrhinie. Les mesures de Risley sur les Bhumiij du Chota Nagpour (indice nasal 86,1), sur les Sonthals (indice 88,8) et sur les Munda Kôls (indice 89) ne laissent aucun doute sur ce point (3). » Les caracté-

(1) « Überhaupt haben die Kolis trotz ihrer Hautfarbe in Knochen- und Schädelbau und Gesichtszügen durchaus nichts negerhaftiges und ihre Physiognomien erinnern eher an Verwandtschaft mit arischem Typus » (MISSIONNAIRE TH. JELTINGHANS, *Sagen, Sitten und Gebräuche der Munda Kolis in Chota Nagpur*, in *Zeitschr. f. Ethnol.*, t. III (1871), p. 329).

(2) La petite stature se trouve parmi les tribus dites Kols et Dravidiens (J. DENIKER, *les Races et les peuples de la terre*, 1900, p. 37).

(3) EUGÈNE PITTARD, *Les Races et l'histoire* t. V de l'Évolution de l'humanité, Paris, 1924, p. 484. « The measurements of 695 Hindus taken by the now defunct Ethnological Survey of India gave a mean cephalic index of 75,7, which is just eight points above the maximum for dolichocephaly. The Bihâri Hindu type is therefore, to be classed strictly as mesaticephalic according to the

ristiques des Dravidiens sont une peau foncée, la dolichocéphalie, un nez, dans certaines sous-races, platyrrhinien, dans d'autres leptorhinien.

Le pays du Bengale, comme le reste de la péninsule de l'Inde, était originairement peuplé par des aborigènes de peau foncée. Peu à peu lorsque l'invasion des races indo-aryennes les eut refoulés des plaines, ces peuples aborigènes se réfugièrent dans le plateau du Chôṭā Nāgpour où ils habitent encore de nos jours. Quelques paléolithes et de nombreux néolithes ont été trouvés dans le Chôṭā Nāgpour et dans les Santāl Parganās. « Dans le Chôṭā Nāgpour, la moyenne de la stature est beaucoup plus faible. Et si les Orāōn sont encore 1 m. 62, les Bhīnya diminuent leur taille jusqu'à 1 m. 57 (1). »

Une des premières tribus d'aborigènes qui se dirigea vers le Chôṭā Nāgpour fut celle des ORAONS. Elle appartient à la famille des Kolariens. Leurs caractéristiques sont une peau d'un brun foncé, des cheveux crépus et noirs, des mâchoires proéminentes, des lèvres épaisses, un nez plat et large et des yeux brillants. Leur principale occupation consiste à cultiver le sol. Ils grimpent sur les arbres à la façon des singes en appuyant le bout de leur pied contre le tronc et en l'enlaçant des bras. Leur langage est purement dravidien (2). Leurs habitations sont pour la

Frankfort Agreement, and French anthropologists would term it sub-dolichocephalic. But a mean of the measurements of a heterogenous group of different Hindu castes is of doubtful value. The measurements of 100 Kurmīs of Chôṭā Nāgpur gave the same mean, of 100 Dravidian Khārṅṅs gave an index of 75.6 or just one point lower, and of 100 Dravidian Māl Pāhārīyās 75.8 or one point higher. According to Deniker (*Races of Man*, London, 1909, pp. 75-76), dolichocephaly (70-74.9) is exclusively located in Austria, Melanesia, in India and in Africa, sub-dolichocephaly (75-77.7) forms a zone round India, but is met with sporadically in other parts of the world. Mescephaly (77.7-79.9) is frequent in Europe, as well as in different parts of Asia and America. Sub-brachycephaly (80-83.2) is diffused among the Mongolians of Asia and the population of Eastern Europe, and is very rare elsewhere. Lastly, brachycephalic and hyper-brachycephalic heads are almost exclusively limited to Western and Central Europe, to some populations of Asia, Turco-Mongols, Irano-Semites and Thai-Malays... The nasal index of the Bihāri Hīndūs was 80.0 and were thus found to be mesorhine, while the group of 10) Kurmīs had an index of 82.6... and they had a mean stature of 1.630 millimetres or only five points above the maximum for short stature » (S. C. Roy, *Physical Anthropology*, Patna, 1920, pp. 132-141).

(1) PITTARD, *Les Races et l'histoire*, p. 481.

(2) « The Caste Table shows the number of Orāōns to be 652,286, and the tribal language is spoken by 543,505 persons. As in other cases, members of the tribe who have emigrated to other districts are more prone to abandon their original language than those who stay at home. In the north of Ranchi, however, where they are much mixed with the Mundās, more than 23,000 Orāōns have given up their language and now talk a dialect of Mundāi known as Hōṣṭhā Jhagar. On the other hand, a few Mundās (724), Khapās (165), Lohās (145), and Gōnds (75) in that district returned Orāōn as their language. In Singbhum also, some members of other tribes speak Orāōn,

plupart des huttes construites au nombre de 3 ou 4 et faisant face l'une à l'autre de manière à former une petite cour close. Dans ces baraques les êtres humains et le bétail sont entassés sans distinction ; seuls les porcs ont leur propre étable. Dans les anciens villages Orâôns il existe des maisons pour célibataires appelées *Dhunkuriâ* où les célibataires et les garçons sont obligés sous peine d'une amende de passer la nuit (1). Il est interdit aux jeunes filles qui ne sont pas mariées de dormir chez leurs parents, mais, autant que nous le savons, il n'existe aucun local séparé qu'elles pourraient utiliser à cet effet ; et c'est un mystère où elles passent la nuit. C'est un fait connu que l'immoralité est fréquente parmi les jeunes filles Orâôns. Les anciens de village non seulement le savent mais dans une certaine mesure facilitent cet état de choses. Le colonel Dalton (2) est d'un autre avis ; il affirme que les jeunes filles Orâôns sont modestes et, après leur mariage, sont des femmes aimantes et fidèles. Un autre ethnologue fameux Sir Herbert H. Risley (3) remarque cependant que l'immoralité est si générale que d'après l'avis des meilleurs observateurs il n'y a point de jeune fille Orâô qui soit vierge à l'époque de son mariage, et il ajoute plus loin que « provided that the exogamous circle defined by the totem is respected, an unmarraied woman may bestow her favours on whom she pleases ». Sir James G. Frazer remarque (4) que c'est un fait bien connu que si une jeune fille Orâô est modeste et réservée, les jeunes gens de village chargent un ou plusieurs d'entre eux de la déflorer. Les Orâôns sont totémiques et exogamiques (5).

including 806 Kurmis, 115 *soi-disant* Râjputs, 74 Tâmarîâs and 50 Lohârs. In Manbhum 72 Santâis, 19 Bhumîjs and 5 Mundâs were returned as speaking Orâôn » (Gait, *Report of the Census of Bengal*, 1901, cité par GREENSON, *Linguistic Survey of India*, t. IV, p. 406).

(1) Rêv. P. DEHOX, *Religions and Customs of the Oraons. Mem. As. Soc. Bengal*, t. I (1906), p. 155 ; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 286.

(2) *Descriptive Ethnology of Bengal*, pp. 246, 248.

(3) *Tribes and Castes of Bengal*, t. II, p. 141.

(4) *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 287.

(5) L'exogamie est la règle en vertu de laquelle il est interdit aux membres d'un même clan de s'unir sexuellement.

« The Orâôns are a purely and absolutely endogamous tribe. On no account can they intermarry with any other tribe or caste. Anyone marrying out of the tribe would at once be ejected from it, and could not be readmitted before leaving his foreign wife. They are also purely totemistic, and are divided into a great number of groups or septs, each bearing the name of a plant or an animal. These divisions of the caste are called *gotras*, and on no account will they allow two people of the same *gotras* to marry. The *gotra* is always reckoned solely from the male side. The mar-

Les Orâôns se servent d'un paravent pendant la cérémonie du mariage afin de protéger les nouveaux mariés du regard des démons et des étrangers qui pourraient avoir le mauvais œil (1).

Dans le culte totémique, le totem (2) est considéré comme un parent de ses adorateurs ; il a même chair et même sang. Le totemisme ne doit pas être considéré seulement comme une adoration d'animaux. L'attitude d'un homme avec son totem n'est pas celle d'un croyant vis-à-vis de Dieu, mais plutôt celle d'un égal envers son égal. L'animal totémique est un ami qu'on invoque en cas de nécessité. En retour pour cette aide, les totems sont traités avec la considération qui leur est due. Les clans totémiques sont très nombreux. Même dans une tribu leur nombre est presque illimité. Le même procès de démembrement qui mit une fin aux phratries originales et donna naissance aux clans proprement dits continue encore maintenant.

Les totems des Orâôns sont généralement des animaux ou des plantes (3). Comme un de leurs totems représente la feuille du *ficus Indicus*, ils refusent de manger des mets présentés sur les feuilles de cet arbre (4). Ci-après nous donnons une liste des clans totémiques faite par Sir Herbert Risley (5).

riage rules are very simple and may be formulated thus : No man is allowed to marry out of the tribe or with any one of his own gotra, the gotra of his mother being altogether disregarded but relationship without any totemistic hindrance goes to the third generation. Their standard formula is : We change our blood to the third generation » (RÉV. P. DIXON, dans *Mem. As. Soc. Bengal*, t. I, pp. 159 et sq.).

(1) SARAT CHANDRA ROY, *The Orâôns of Chota Nâjpur*, Ranchi, 1915, p. 363 ; (Sir) J. G. FRAZER, *Folklore in the Old Testament*, t. I, p. 522.

(2) « A large number of peoples believe that after death, the soul does not remain disincarnate for ever, but presently animates another living body, and the primitive mind, drawing no definite line of demarcation between the souls of men and of beasts, admits without difficulty the transmigration of human souls into the bodies of the lower animals (TYLOR, *Primitive Culture*, II, p. 6). The animal thus serving as a receptacle for a venerated being becomes a holy thing, the object of a cult, that is, a totem, for all the descendants of the ancestor, who form the clan descended from him » (ÉMILE DURKHEIM, *Elementary Forms of Religious Life*, trad. angl. de SWAIN, p. 168).

(3) (Sir) JOHN LUBBOCK, *The Origin of Civilization*, pp. 267, 517.

(4) DALTON, *Descriptive Ethnology*, p. 254 ; id., *As. Quart. Rev.*, July 1886, p. 76 ; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. I, p. 11. Leurs femmes sont employées dans l'Inde à la place de plateau.

(5) *Tribes and Castes of Bengal*, t. II, App. pp. 113 sqq. ; (Sir) J. G. FRAZER, *op. cit.*, t. II, p. 288.

## LES CLANS ET LES TOTEMS DES ORAONS

CLAN	TOTEM	CLAN	TOTEM
Auri	soupe de riz.	Khâkhôâ	ne peuvent pas manger une espèce de poisson.
Bâgh	tigre.		
Bandh			
Bândhò	chat sauvage qui miaule la nuit.	Khêk-sâ	légume au carry.
Bâkulâ	oiseau de riz ( <i>Paddy-bird</i> ).	Khês	ne peuvent pas manger des plantes qui poussent dans les étangs.
Barwâ	chien sauvage.	Khêtîâ	cobra.
Bâsâ	un arbre.	Khôépâ	chien sauvage.
Bêkh	sel.	Kindâ	dattier.
Bêân	grand poisson avec des épines sur son dos.	Kispôtîâ	entrailles d'un porc.
Bhâklâ		Kôsuâr	espèce de poisson.
Cigâh	chacal.	Kujur	fruit qui sert à teindre les mains à la fête de <i>Sohrâi</i> .
Cirrâh	écureuil.		
Cauriâ Musâ	rat des champs.	Kundri	légume au carry.
Dhân	soupe de riz interdite.	Kusuâ	un poisson.
Dhêcu	corneille.	Lindâ	anguille.
Dirrah	espèce d'anguille.	Lôhâ	fer.
Ðôm Khâ-khâ	corbeau.	Mahâtò	poisson.
Ekkâ	tortue.	Minji	espèce d'anguille.
Ergò	rat.	Minjiniâr	plante grimpanche sauvage.
Gari	singe.	Murgâ	coq.
Garwê	cigogne.	Nâg bans	cobra.
Gêdê	canard.	Orgêôurâ	faucon.
Gidhi	vautour.	Pusrâ	fruit de l'arbre <i>kusum</i> .
Gislihi	un oiseau.	Rundâ	renard.
Gôdê	crocodile.	Sâl	espèce de poisson.
Gôlâlâ		Sárnò	
Gôndrâri	un arbre.	Suâr	pourceau.
Induâr	espèce d'anguille.	Tig Hanu-mân	singe.
Kacuâ	tortue.	Tirkuâr	fruit.
Kâith	légume au carry.	Tirki	jeune souris.
Kâuâ	corneille.	Tiru	espèce de poisson.
Kêûdi	un arbre.	Tistiâ	
Kênu	poisson.	Ṭôpôâr	oiseau avec une longue queue et un corps bigarré blanc et noir.
Kêôôd	fruit.		
Kêrkêtâ	oiseau qui crie <i>ket ket</i> .		



Les interdictions d'ordre totémique chez les Orâôns sont de trois sortes : 1° Ne pas manger le totem du *gôtra*; Bôkhla (oiseau de riz; *Paddy-bird*), Cigâlô (chacal), Dichua (espèce de corneille), Ekkâ ou Kacchap (tortue), Kayu (chien sauvage), Kerketâ (sorte de moineau), Kindi (espèce de grain), Khâkhâ (corneille), Khâkhôâ (espèce de poisson), Gidhi (vautour), Kis-pôtâ (entrailles de porc), Lakrâ (tigre), Miñg (anguille), Orgôrâô (faucon), Tig Hanumân (babouin); 2° Ne pas manger le fruit du Bara (figuier), *ficus Indicus*, Madgî (*mahuâ*), Kirs Khôéd (littéralement : os de porc; arbre couvert d'épines); 3° Ne pas toucher et ne pas employer l'huile extraite du fruit; de l'huile de Kujura (une espèce de plante grimpante), Khêrs (plante de riz; le peuple de ce *gôtra* ne doit pas employer l'eau de riz), Bèn (sel ne peut être employé que comme condiment, mais ne doit pas être mangé tout seul), Pannâ (fer, ne doit pas être touché de la bouche) (1).

Les Orâôns forment une tribu sauvage sans aucune organisation générale. Pour les fautes suivantes ils sont punis d'expulsion de la tribu :

- 1° Manger du riz cuit avec quelqu'un qui n'appartient pas à leur tribu, ou manger du riz préparé par quelqu'un qui n'est pas membre de leur clan;
- 2° Avoir des rapports sexuels avec un membre d'une autre tribu;
- 3° Boire de l'eau, de la bière de riz, ou manger du pain avec le membre d'un caste ou d'une tribu avec lesquels il est interdit de le faire.

Il leur est permis de boire de l'eau et de la bière de riz avec les tribus aborigènes ou à demi-aborigènes à l'exception des Tûris; il leur est également permis de manger avec eux à condition que les mets soient cuits dans de la vaisselle qui n'a pas été employée pour cuire du riz ou du carry. Ils sont exclus de leur caste s'ils boivent de l'eau avec des Lôhârs, des Ghôsis, des Tûris ou des Câmârs.

Lorsque quelqu'un a été expulsé de sa tribu et qu'il desire y être de nouveau admis, il s'adresse au Kartâhâ, dont la charge est héréditaire et

(1) Rêv. P. DEBON, *Religion and Customs of the Orâôns*, Mem. As. Soc. Bengal., t. 1, p. 160.



qui fixe un jour pour le *pancâyat* (assemblée). Généralement le coupable doit payer une amende et fêter tous les membres du *pancâyat* pendant un jour et demi. Un bouc blanc est sacrifié et le coupable boit un peu de sang pour se laver de son péché (1).

Sans aucun doute les Orâôns ont une idée plus parfaite de Dieu que les autres tribus. Ils l'appellent *Dharma*, le bienfaiteur, « and look upon him as their Creator, The Oraon idea of God is strangely seperated from the sun » (2). Les Orâôns invoquent leur dieu dans une grande difficulté, et particulièrement après qu'ils ont eu recours au *pahan* (prêtre du village), à l'*ôjhá* (sorcier, conjurateur), et au *sôkhâ* sans avoir obtenu le résultat souhaité ; dans ce cas, ils s'adressent à lui et disent : *Maintenant nous avons tout essayé, mais il y a encore toi qui peux nous aider*. Ils lui sacrifient un coq blanc. Ils lavent les pattes de l'animal et coupent sa gorge avec un couteau en disant : *Dieu, tu es notre créateur, aie pitié de nous*. Ce sacrifice d'un coq blanc est offert dans toutes les fêtes et aussi lorsque le sorcier chasse les *bhût* (démons). Les Orâôns croient que chaque homme possède deux âmes ; ils déifient leurs ancêtres.

Chez les Orâôns le mariage entre le soleil et la terre est célébré chaque année par un prêtre et une prêtresse qui personnifient respectivement le dieu du soleil et la déesse de la terre. Cette cérémonie a lieu au mois de mai lorsque l'arbre *Sâl* est en fleurs ; c'est la plus grande fête de l'année. Le but de cette fête est de célébrer le mariage mystique du Dieu-Soleil (*Bhagwân*) avec la Déesse-Terre (*Dhâtr-mâi*), afin d'obtenir la fécondité et de bonnes récoltes. La veille du jour fixé pour cette fête, personne ne doit labourer son champ, et le prêtre accompagné de quelques villageois se rend au bosquet sacré où il bat le tambour et appelle les autres divinités à la grande fête qui les attend le lendemain. Le lendemain matin, de très bonne heure, un acolyte se rend furtivement et sans faire le moindre bruit à la source sacrée pour y recueillir un peu d'eau dans un pot de terre tout neuf. On attribue à cette eau sainte une force bienfaisante pour la récolte ; elle est si sacrée qu'elle serait souillée et perdrait tout son pouvoir si elle tombait sous l'œil d'un profane avant d'entrer dans la maison

(1) Rév. P. Двпюк, *Мет. Ас. Soc. Bengal.*, t. I, p. 157.

(2) Rév. P. Двпюк, *loc. cit.*, p. 124.

du prêtre. L'après-midi, le peuple se réunit dans le bosquet sacré, et le prêtre procéda à l'exécution du sacrifice. Un coq blanc est immolé au Soleil et une poule noire à la Terre (1).

Une autre déesse à laquelle les Orâôis ont voué un culte parce qu'elle procure la fertilité au sol et la richesse aux hommes est Annâ Kuâri ; toutefois pour que son pouvoir devienne efficace, il est nécessaire de lui offrir des sacrifices humains. Les sacrifices ont lieu pendant le mois d'avril et le mois de mai ; pendant ces mois les étrangers se gardent de parcourir le pays tout seuls et les parents ne laissent pas leurs enfants entrer dans la jungle de peur qu'ils ne soient enlevés pour servir de victimes. Lorsqu'une victime a été saisie, on lui coupe la gorge, la partie supérieure de l'annulaire et le nez. La déesse choisit comme résidence l'habitation de tout homme qui lui a offert un sacrifice, et à partir de ce moment les champs de cet homme donnent une double récolte (2).

Les SANTÂLS forment une grande tribu de cultivateurs de la famille des Dravidiens. Ils ont fixé leur résidence dans les Santâl Parganâs nommés aussi Santâliâ. En outre, on les rencontre dispersés dans une grande partie du Bengale. La tradition santale fait remonter l'origine de la tribu à une oie sauvage (*hasdak*), qui aurait pondu deux œufs. De ces œufs sortirent Pilcu Hârâm et Pilcu Bûrhi, les ancêtres de la race dont descendent les sept premières tribus. La résidence la plus ancienne des Santâls fut Parganâ Ahuri en Hazâribâgh. De là, ils se dirigèrent vers l'ouest à Khôj Kâmân où la plupart d'entre eux furent exterminés à cause de leur méchanceté. Ils prétendent que dans les premiers temps de l'existence du monde presque toute la race humaine fut détruite par un feu descendu du ciel (3). Après de nombreuses migrations, ils se fixèrent à Câmpâ où ils séjournèrent pendant plusieurs générations. A la fin, les Hindous les repoussèrent du Câmpâ, et ils se fixèrent à Sâôût (4), où ils régnèrent pendant 200 ans. De là ils furent de nouveau repoussés par les Hindous vers

(1) Rév. P. DEHON, dans *Mem. As. Soc. Bengal*, t. I, pp. 111-116; (Sir) J. G. FRAZER, *The Magic Art and the Evolution of Kings*, t. II, p. 149; Id., *Adonis, Attis and Osiris*, pp. 47-48.

(2) Rév. P. DEHON, *loc. cit.*, pp. 141 sq.; (Sir) J. G. FRAZER, *Spirits of the Corn and of the Will*, pp. 244 sq.

(3) (Sir) J. G. FRAZER, *Folklore in the Old Testament*, t. I, p. 496 sq.

(4) Voy. GRIERSON, *Linguistic Survey of India*, t. IV, p. 30.

Mānbhoum, où leur Rājā adopta la religion hindoue. Cependant, le peuple ne voulut pas changer de religion et il quitta son chef qui régna sur les Hindous. Les Santāls émigrèrent alors dans les Santāl Parganās, où ils résident encore maintenant.

Au physique, les Santāls peuvent être considérés comme un pur type de Dravidiens. Ils sont d'une couleur qui varie entre le brun foncé et va jusqu'au noir de jais. Leur nez a les mêmes proportions que celui des nègres; leur bouche est grande; leurs lèvres épaisses et proéminentes; leurs cheveux crépus, noirs et parfois frisés. Leur crâne dolichocéphalique exclut cependant toute possibilité d'une origine mongole. Au point de vue linguistique ils peuvent être classés dans le groupe Kolarien ou Muṇḍā (1). Leur principale occupation est la culture de la terre. Leurs mœurs sont nomades. Ils possèdent un sens artistique très prononcé de même qu'un goût pour la peinture; ils aiment la musique et la danse, et jouent mélodieusement de la flûte. Leurs veuves peuvent se remarier, et ils tolèrent la polygamie, quoique celle-ci n'est pas considérée comme correcte. Certaines coutumes semblent indiquer que la polyandrie est pratiquée parmi eux (2).

Les Santāls possèdent leur propre panthéon dans lequel le feu et les autres éléments jouent un grand rôle (3). Chaque famille Santāl possède deux divinités qui lui sont propres: l'Orāk-bōṅgā ou dieu de foyer et l'Abgè-bōṅgā ou dieu secret. Un Santāl ne révélera à personne les noms de son Orāk-bōṅgā et de son Abgè-bōṅgā sauf à son fils aîné, et les hommes sont particulièrement sur leur garde pour ne pas dévoiler ces noms sacrés à leurs femmes afin qu'elles n'acquièrent pas une puissance anormale. Lorsque des sacrifices sont offerts à l'Orāk-bōṅgā, toute sa famille prend part à la cérémonie; mais seuls les hommes osent toucher les mets qui sont déposés devant l'Abgè-bōṅgā. Ces sacrifices ont lieu une fois par an (4).

(1) DALTON, *Descriptive Ethnology*, p. 267; (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes of Bengal*, t. II, p. 224 sq; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Erogamy*, t. II, p. 300. Voy. GIBERSON, *Linguistic Survey of India*, t. VI, p. 30.

(2) Voy. BŪA, L. SKRETSCHD, dans *Journ. As. Soc. Bengal*, LXXII, pt., III, n° 2, 1905, p. 90; (Sir) J. G. FRAZER, *Folklore in The Old Test.*, t. II, p. 596; et plus loin, p. 25, n° 1.

(3) Prof. SYLVAIN LÉVI, dans la *Gr. Encycl.*, t. XX, p. 682, art. « Inde ». Cf. BHŪTINDRĀSAH GUPTA, *Sādhātā-jīvan*, dans le *Prabāsi*, Jaiṣṭha 1332, pp. 263, 266.

(4) (Sir) H. H. RISLEY, *People of India*, 2<sup>e</sup> éd., p. 447. La dignité religieuse de chaque membre

La tribu Santâl se divise en douze clans. Leur structure est très développée. Ces 12 clans sont eux-mêmes divisés nominalement en 76 sous-clans ; en réalité il y en a 203. Les clans et les sous-clans sont tous exogamiques et semblent être totémiques (1). Parmi les Santâls, « mariages take place once a year, mostly in January. For six days all candidates for matrimony live together, after which only are the seperated couples regarded as having established their rights to marry » (2). La manière la plus usuelle et la plus honorable d'obtenir une femme chez les Santâls est de l'acheter (3). Servir pour obtenir la main d'une femme se pratique également parmi eux (4). Il ne leur est pas permis de prendre femme parmi les jeunes filles de leur propre clan (*pari*) ou sous-clan (*khunî*). D'ailleurs les clans Hasdak et Murmu refusent de se marier entre eux. Les Santâls peuvent épouser une jeune fille d'un autre clan, y compris celui de leur mère, mais ne peuvent pas épouser, ce qui est assez curieux, une jeune fille qui appartient au sous-clan de leur mère. Les enfants appartiennent au clan de leur père et le fils aîné reçoit le nom de son grand-père (5).

Les 12 clans et les 203 sous-clans exogamiques et totémiques sont :

I. — HASDAK (l'oie sauvage). Sous-clans : Bêdwâr Hasdak, Bôdôâr (ou Bônôdwâr) Hasdak, Cil Bindha Hasdak, Kahu Hasdak, Kârâ gujiyâ Hasdak, Kêdôwâr Hasdak, Kuṇḍâ Hasdak, Kuhi Hasdak, Jihu Hasdak, Naèkê Khil Hasdak, Nij Hasdak, Obôr Hasdak, Rôkh lutur Hasdak, Sadâ Hasdak, Sâk Hasdak ;

II. — MURMU le (*nîlgau*, une espèce d'antilope). Sous-clans : Badar

du clan n'est pas la même pour tous. Les hommes occupent un degré plus élevé que les femmes ; par rapport à eux les femmes ne sont que des êtres profanes — ce qui ne veut dire qu'une femme est profane dans le sens absolu du mot. Voy. DENKHEIM, *Elementary Forms of Religious Life*, rad. angl. de J. W. Swain, p. 38 ; *Id.*, *La Prohibition de l'inceste*, *Année Sociol.*, t. I (1896-1897), pp. 44-59 ; SYLVAIN LÉVI, *La Doctrine du sacrifice dans les Brahmanas*, p. 158 ; HUBERT et MAUSS, *Essai sur le sacrifice*, *Année sociol.*, t. II, p. 51, n. 5. Cf. « La femme du sacrificiant assiste à tous les sacrifices solennels » (HUBERT et MAUSS, *ibid.*, p. 78, n. 3).

(1) (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 300.

(2) (Sir) J. LUBBOCK, *Origin of Civilization*, p. 537, citant J. F. WATSON et J. W. KAYE, *People of India*, t. I, p. 2.

(3) Rév. A. CAMPBELL, *Santâl Marriage Customs*, *Journ. Bihar, Orissa Research Soc.*, t. II (Bankipore, 1916), pp. 306, 331 ; (Sir) J. G. FRAZER, *Folklore in the Old Testament*, t. II, p. 218.

(4) (Sir) J. G. FRAZER, *op. cit.*, t. II, p. 328.

(5) DALTON, *Descriptive Ethnology*, p. 24 ; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 301. Cf. BIBHÛTIBHUSAN GUPTA, *Sâônâl-jivan*, dans le *Prabâsi*, Jaïshâ 1332, p. 261.

Murmu, Biṭòl Murmu, Bôará Murmu, Gajar Murmu, Gaṛh Murmu, Haṇḍi Murmu, Jihu Murmu, Jugi Murmu, Kôlhâ Murmu, Kôpiâr Murmu, Kuḍa Murmu, Kuḍam Murmu, Lâṭh Murmu, Mânjhi Khil Murmu, Muṇḍa Murmu, Naèkê Khil Murmu, Nij Murmu, Oârá Murmu, Obôr Murmu, Okh Murmu, Pòṇḍ Murmu, Pôwâr Murmu, Sâdâ Murmu, Samakh Murmu, Sâṅ Murmu, Sarjam Murmu, Ṭikâ Murmu (ou Tilòk Murmu), Tirku Lumâm Murmu, Ṭuṭi Murmu ;

III. — KISKU. Sous-clans : Ad Kisku, Badaṛ Kisku, Biṭòl Kisku, Gaṛh Kisku, Jabê Kisku, Kaṭwâ Kisku, Mânjhi Khil Kisku, Naèkê Khil Kisku, Nij Kisku, Obôr Kisku, Okh Kisku, Paṭi Kisku, Sâdâ Kisku, Sôn Kisku, Ṭikâ (ou Tilòk) Kisku ;

IV. — HÈMBRÒN. (*Piper betele*). Sous-clans : Badaṛ Hêmbròn, Biṭòl Hêmbròn, Dâtêlâ Hêmbròn, Gaṛh Hêmbròn, Guâ Hêmbròn, Haṇḍi Hêmbròn, Kuâri Hêmbròn, Lâṭh Hêmbròn, Mânjhi Khil Hêmbròn, Naèkê Khil Hêmbròn, Nij Hêmbròn, Obôr Hêmbròn, Sâdâ Hêmbròn, Sôlê Hêmbròn, Ṭhâkur Hêmbròn ;

V. — MÂRUDI (l'herbe). Sous-clans : Bâbrê Mârudi, Bhôsô Mârudi, Biṭòl Mârudi, Buru Mârudi, Gaṛh Mârudi, Gôdô Mârudi, Jônòk Mârudi, Jugi Mârudi, Kaḍâ Mârudi, Kêḍwâr Mârudi, Khânḍâ Mârudi, Khandâ jôgâô Mârudi, Khâṛâ Mârudi, Kulkhi Mârudi, Mânjhi Khil Mârudi, Miru Mârudi, Naèkê Khil Mârudi, Nij Mârudi, Obôr Mârudi, Pòṇḍ Mârudi, Rôkh Lutur Mârudi, Rôt Mârudi, Rupâ Mârudi, Sâdâ Mârudi, Sidhup Mârudi, Ṭikâ (ou Tilòk) Mârudi, Turku Lumâm Mârudi ;

VI. — SÂRÈN (la constellation de la Pléiade). Sous-clans : Badaṛ (ou Manda) Sârèn, Bardu Sârèn, Biṭòl Sârèn, Cènèl Sârèn, Dâtêlâ Sârèn, Guâ Sârèn, Jihu Sârèn, Jugi Sârèn, Khânḍâ Sârèn, Mâl Sârèn, Mânjhi Khil Sârèn, Mâr Sârèn, Naèkê Khil Sârèn, Nij Sârèn, Obôr Sârèn, Okh Sârèn, Pòṇḍ Sârèn, Rôkh Lutur Sârèn, Sâdâ, Sârèn, Sâg Sârèn, Sidhup Sârèn, Tilòk Sârèn, Turkê Lumâm Sârèn ;

VII. — ṬUDU. Sous-clans : Bâbrê Ṭuḍu, Bâski Ṭuḍu, Bhôksâ Ṭuḍu, Biṭòl Ṭuḍu, Cigi Ṭuḍu, Curuch Ṭuḍu, Dâtêlâ Ṭuḍu, Gaṛh Ṭuḍu, Jugi Ṭuḍu, Khârhârâ Ṭuḍu, Kuḍam Ṭuḍu, Lâṭh Ṭuḍu, Mânjhi Khil Ṭuḍu, Naèkê Khil Ṭuḍu, Nij Ṭuḍu, Obôr Ṭuḍu, Okh Ṭuḍu, Sâdâ Ṭuḍu, Sidhup Ṭuḍu, Tilòk Ṭuḍu ;

VIII. — BASKI. Sous-clans : Bhiḍi Baski, Binḍar Baski, Biṭōl Baski, Hēndē Baski, Jihu Baski, Hēḍwār Baski, Kūhi Baski, Lāṭh Baski, Mānjhi Khil Baski, Muṇḍā Baski, Nij Baski, Obōr Baski, Okh Baski, Sādā Baski, Sāru Gaḍā Baski, Suṛē Baski ;

IX. — BĒSRĀ (le faucon). Sous-clans : Baski Bēsrā, Binḍar Bēsrā, Biṭōl Bēsrā, Gaṛh Bēsrā, Kahu Bēsrā, Kūhi Bēsrā, Lāṭh Bēsrā, Mānjhi Khil Bēsrā, Naēkē Khil Bēsrā, Nij Bēsrā, Obōr Bēsrā, Okh Bēsrā, Sōn Bēsrā, Tilōk Bēsrā ;

X. — PAURIYĀ (le pigeon). Sous-clans : Bābrē Pāuriyā, Biṭōl Pāuriyā, Dātēlā Pāuriyā, Gaṛh Pāuriyā, Jugi Pāuriyā, Lāṭh Pauriyā, Nij Pāuriyā, Ṭikā Pāuriyā ;

XI. — CÔRĒ (le lézard). Sous-clans : Baḍar Cōrē, Bardu Cōrē, Dātēlā Cōrē, Jihu Cōrē, Khāṇḍā Cōrē, Māl Cōrē, Naēkē Khil Cōrē, Nij Cōrē, Obōr Cōrē, Sādā Cōrē ;

XII. — BĒDIYĀ ou BĒḌĒYĀ (le mouton). Sous-clans : Biṭōl Bēdiyā, Gaṛh Bēdiyā, Lāṭh Bēdiyā, Mānjhi Khil Bēdiyā, Naēkē Khil Bēdiyā, Obōr Bēdiyā, Ṭikā Bēdiyā.

Les Santāls considèrent qu'une veuve a le droit d'épouser le frère cadet mais non le frère aîné de son mari défunt (1). Pendant les fêtes de la récolte connues sous le nom de *Sōhrāi* et célébrées au mois de *Paus* (novembre-décembre), une grande licence sexuelle est tolérée par les Santāls ; pendant cette période de licence on relâchait les freins que la morale faisait agir d'ordinaire. Toutes les personnes, qui ne sont pas mariées, prennent part à des rapports sexuels ; seuls l'adultère et les relations entre personnes d'un même clan sont interdits. Cependant les fautes commises pendant ces fêtes sont punies moins sévèrement qu'elles avaient lieu en temps ordinaire (2). Par ces actes sexuels symbo-

(1) Sir' H. H. RISLEY, *Tribes and Castes*, t. II, p. 231 ; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 301. Cf. WESTERMARCK, *History of Human Marriage*, p. 455, qui cite Ymer, vol. V, p. XXXIV, « There seems to be indications that fraternal polyandry may at some time have existed among the Santāls. Even now, says Mr. Skrefstad, a man's younger brother may share his wife with impunity ; only they must not go about it very openly. Similarly a wife will admit her younger sister to intimate relations with her husband, and if pregnancy occurs, scandal is avoided by marrying the girl as a second wife. It will of course be noticed that this kind of polyandry need not be regarded as a survival of female kinship » (Sir) H. H. RISLEY, *People of India*, 2<sup>e</sup> éd., p. 444.

(2) (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes*, t. II, p. 253 ; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 305.



liques les Santâls cherchent à assurer la croissance de la végétation au printemps; ces orgies sont associées surtout avec les semailles et la moisson. Lorsque les Santâls puisent de l'eau d'un étang pour le bain nuptial du fiancé, une femme tire une flèche dans l'eau et une autre frappe l'eau avec une épée. Puis deux jeunes filles recueillent l'eau dans des pots et portent en procession cette eau à la maison. L'intention évidente poursuivie par le tir de l'arc et les coups d'épée est de réveiller l'esprit de l'eau qu'on est en train de voler (1). Après avoir mangé avec son mari, la jeune fille Santâl cesse d'appartenir à la tribu de son père et devient membre de la famille de son mari (2). Chez les Santals la prostitution est obligatoire pour chaque jeune fille une fois dans sa vie (3).

La loi du partage égal entre les fils est observée par les Santâls; une fille ne peut revendiquer une part juridique, mais ordinairement elle reçoit une vache pour sa part. S'il n'existe pas de fils, c'est le père qui hérite; s'il est mort, ce sont les frères; après eux les agnats mâles. S'il n'existe pas d'agnats, la fille hérite, et sa part de la succession revient à ses enfants. A la mort d'un homme, la veuve gère les biens en qualité de curatrice de ses fils, et si elle se remarie en dehors de la famille, les agnats mâles administrent la fortune jusqu'à ce que les fils soient majeurs. Quiconque possède des parents de lignée masculine ne peut céder ses biens même à son gendre (4).

Une autre tribu aborigène qui observe le totémisme et l'exogamie sont les MUNDAS. Ils sont, comme les Orâôûs, des Kolariens (5) et se sont fixés dans le Chôta Nâgpour. Les Muṇḍâs sont aussi apparentés aux Hôs et aux Santâls. Le professeur Vilhelm Thompson de Copenhague, voyant les coïncidences qui existent entre les groupes de langue Muṇḍa et certains dialectes de l'Australie du Sud supposa que les Muṇḍâs émigrèrent vers l'est et le sud-est, probablement vers la Nouvelle-Guinée et spécialement

(1) A. CAMPBELL, *Santal Marriage Customs. Journ. Bihar. Orissa Research Soc.*, II (1916), p. 313; Sir J. G. FRAZER, *Folklore in the O. T.*, t. II, p. 421.

(2) E. S. HARTLAND, *Legend of Perseus*, t. II, p. 353.

(3) NINQ., t. III (July-Sept., 1893), p. 212; *Folk-Lore*, t. V (1894), p. 85.

(4) Sir H. H. RISLEY, *People of India*, 2<sup>e</sup> éd., p. 446.

(5) Sir HERBERT RISLEY (*People of India*, 2<sup>e</sup> éd., remarques aux tableaux XIV, XV) dit : « The Mundas are now generally classed as Dravidians and the theory of their North-Eastern origin has been abandoned. » L'origine des Muṇḍâs est Malayo-Polynésienne. Voy. A. MEILLET, *Les Langues du monde*.



vers le sud du continent australien (1). Les Muṇḍās parlent une langue qui diffère complètement de celle des Dravidiens. Extérieurement ils ressemblent aux Orâḍīs par leur peau foncée, leurs cheveux crépus d'un noir de jais, leurs mâchoires proéminentes, leurs lèvres épaisses et leur nez plat et large. La stature des hommes est en moyenne d'environ 5 pieds 6 pouces de hauteur. Ils sont extrêmement bien développés et musclés. Hommes et femmes portent leurs cheveux longs, noués légèrement derrière la tête ou partagés en deux sur la figure. La nourriture ordinaire des Muṇḍās est le riz, qu'on sert avec quelques herbes ou feuilles cuites. Dans quelques occasions particulières on sert le riz avec du carry de l'Inde ou avec un ragoût de lentilles.

Suivant les Muṇḍās, Dieu créa l'homme avec la poussière de la terre. Mais bientôt les hommes devinrent méchants; ils ne voulurent rien faire si ce n'est danser et chanter perpétuellement. Alors Sim Bōṅgā se repentit de les avoir créés et résolut de les détruire par un grand déluge. Dans ce but il fit descendre du ciel un torrent du feu (*Sēṅglé-dōā*) qui fit périr tous les hommes. Seuls deux d'entre eux, un frère et une sœur, se sauvèrent en se cachant sous un arbre *tiril*; depuis ce temps le bois de *tiril* est noir. Cependant Dieu réfléchit et créa le serpent Lurbim qui apparut sous forme d'un arc-en-ciel. Cet arc-en-ciel retient les ondées. Et les Muṇḍās qui voient un arc-en-ciel disent : *Il ne pleuvra plus. Lurbim a détruit la pluie* (2).

Parmi les animaux totémiques des clans Muṇḍā on compte le tigre, le léopard, l'éléphant, le loup, le chacal, le crocodile, une espèce de serpent, le serpent de rivière, le cobra, le cerf, le daim, la vache sauvage, le cheval, le singe, le porc, le chien, le chien sauvage, le chat, le rat, la souris, la souris des arbres, le porc-épic, le lièvre, l'écureuil, la tortue, le faucon, le vautour, la caille, le perroquet, le paon, le cygne, la corneille, une espèce de corneille, le pigeon, le coq, la volaille et beaucoup d'autres oiseaux, l'abeille noire ou le frelon, la mouche, la fourmi rouge et la fourmi noire, la fourmi volante rouge, le scarabée à trompe, le ver de

(1) Voy. GRIERSON, *Linguistic Survey of India*, t. IV, pp. 15 sq.

(2) (Sir) J. G. FUSZER, *Folklore in the O. T.*, t. I, p. 195, qui cite R. ANDREY, *Die Flutungen*, pp. 25 sq.

terre, la sangsue, l'anguille, le serpent d'eau et des poissons de différentes espèces (1). Parmi les plantes totémiques on compte le riz, la plante du riz, le *yam*, la banane, la pomme de terre douce, un plat de légume au carry, la noix d'arec, divers fruits, le lotus, la figue, la racine de figuier, le *Ficus Indicus*, le tamarinier, l'arbre *kusum*, la mangue, une sorte d'herbe, le champignon et la mousse. Parmi les signes totémiques variés, nous mentionnerons le sel, la terre rouge, la cendre, une espèce de boue, le vermillon, le cuivre, le coton, la corne, l'os, le beurre, le miel, le nouveau riz, la soupe de riz, la pleine lune, la lumière de la lune, l'arc-en-ciel, le mois de juin, le bracelet de laiton, la véranda, l'ombrelle, la caste des Rautiyās, le faiseur de corbeilles et le porteur de torches. Un clan de Muṇḍās a pour totem l'écume de la rivière (2). Les tabous totémiques des clans sont de ne pas manger de bœuf, de ne pas porter de l'or et de ne pas toucher une épée. Aux membres d'un clan qui a pour emblème totémique la plante du riz, il est interdit de manger du riz ou une soupe de riz ; on remplace le riz par du millet (3). Le colonel Dalton dit (4) que le « paganism of the Hô and the Muṇḍā in all essential features is shamanistic ».

Chez les Muṇḍās un homme peut épouser une femme d'une autre tribu mais les descendants qui naissent de ces unions ne deviennent pas membres ni du groupe paternel ni du groupe maternel ; ils appartiennent à un groupe endogamique distinct dont le nom indique souvent avec précision le croisement dont il est issu. Parmi les grandes tribus des Muṇḍās nous trouvons par exemple 9 groupes pareils — Khāṅgar-Muṇḍā, Khāriyā-Muṇḍā, Kōṅkhpāt-Muṇḍā, Karaṅgā-Muṇḍā, Mahili-Muṇḍā, Nāgbānsi-Muṇḍā, Orāōn-Muṇḍā, Sad-Muṇḍā, Savar-Muṇḍā, — qui sont issus d'unions entre des hommes Muṇḍā et des femmes appartenant à d'autres tribus 5). Les Orāōns, Muṇḍās et Laṛkā Kōls se ressemblent beaucoup

(1) (Sir J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, pp. 291 sq. ; cf. (Sir JOHN LUBBOCK, *Origin of Civilization*, p. 517.

(2) DALTON, *The Kōls of Chota Nagpur*. *Tr. Ethnol. Soc.*, N. S., IV (1868), p. 36 ; (Sir) J. G. FRAZER, *Balder the Beautiful*, t. II, p. 281.

(3) (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 292.

(4) *Trans. Ethnol. Soc.*, 1868, p. 32, cité par (Sir) J. LUBBOCK, *Origin of Civilization*, p. 347.

(5) SARAT CHANDRA ROY, *The Mundas and their Country*, 1912, p. 400 ; (Sir) H. H. RISLET, *People of India*, 2<sup>e</sup> éd., p. 83.

dans leurs coutumes et dans leurs mœurs. Après la cérémonie nuptiale les fiancés Hò et Muṇḍà boivent une boisson sacrée dans deux coupes et deviennent membres d'un *kili*; la femme qui entre dans le *kili* de son mari s'apparente à tous les membres du *kili* (1). Les Muṇḍàs appellent une épouse *la maîtresse de la maison* et celle-ci occupe une position semblable à celle d'une femme mariée en Europe (2).

Le suprême dieu des Muṇḍàs est Simi Bòṅgà, le dieu du soleil, auquel on ne sacrifie que des poules et des chèvres blanches. Selon la croyance des Muṇḍàs il s'occupe peu des affaires humaines. Les sacrifices qu'on lui fait ont lieu ordinairement pendant le mois de *Caitra* (mars-avril) (3). Les Muṇḍàs croient que les hommes peuvent se transformer avec l'aide des Bòṅgàs (diables) en tigres ainsi qu'il arrive aux loups-garous dans la superstition française.

Maraim Buru, le grand esprit, est, après Simi Bòṅgà, la plus importante des divinités, car il tient dans ses mains le pouvoir de donner ou de retenir la pluie. Il choisit comme résidence les rochers et les collines, et comme il est un esprit méchant, on doit constamment prendre garde à lui. Quand il n'a pas plu depuis longtemps, c'est un signe certain que Maraim Buru est en colère; dans ce cas rien ne pourrait l'apaiser si ce n'est le sacrifice d'un buffle.

Ikòr Bòṅgà, une autre divinité, demande le sacrifice de chèvres blanches. Si ce sacrifice ne lui est pas fait, il répand les maladies et la mort dans tout le pays en infectant l'eau des étangs et des puits, dont il est le maître (4).

Les Muṇḍàs n'ont pas d'images de leurs dieux et ils n'adorent pas des objets symboliques, mais ils croient que quoique invisibles aux yeux des mortels, les dieux peuvent prendre une forme matérielle pour résider pendant un certain temps dans les endroits spécialement dédiés à eux. Pour cette raison chaque village Muṇḍà a dans son voisinage un bosquet, où Desauli, la divinité titulaire du village, et sa femme Jhâr-Erà ou

(1) E. SIDNEY HARTLAND, *Legend of Perseus*, t. II, pp. 353 sq.

(2) JELLINGHAUS, *Sagen, Sitten und Gewerbe der Munda Kolhs*, *Zeitschr. f. Ethnologie*, t. III, p. 369; WESTERMARK, *History of Human Marriage*, p. 301.

(3) JELLINGHAUS, *loc. cit.*, p. 334.

(4) F. B. BRADLEY BIRT, *Chota Nagpur*, London 1903, p. 31.

Mabûrû) sont supposés séjourner. Les divinités du bosquet sont tenues responsables de la récolte et sont spécialement honorées pendant les grandes fêtes agricoles ; elles sont également invoquées pendant les maladies (1).

Les biens des Munḍās sont divisés en parts égales entre les fils, mais aucun partage n'est fait avant que le fils le plus jeune ne soit majeur. Les filles n'ont droit à aucune part de l'héritage. Le prix d'une fiancée, appelé *Pân*, est d'environ 6 têtes de bétail. Les divorces sont très fréquents parmi eux.

Les Gôâlâs du Bengale sont des laitiers. Ils forment la grande caste pastorale de l'Inde. Dans le Bengale ils sont divisés dans les castes suivantes : I. Pallava (à Calcutta et dans ses environs) ; II. Bagri ou Ujaini (ceux-ci sont considérés comme un peu malpropres) ; III. Bârêndra Gôâlâs (dans le Bengale septentrional) ; IV. Rârhi Gôâlâs (dans le district de Burdwân) ; V. Maghai (une caste impure de Bihâr) ; VI. Gôdôs (ce sont des voleurs professionnels du district de Nadiyâ) ; Sadgôpas (dans les districts de Burdwân, Midnâpour, Houghly, Nadiyâ et les 24-Parganá (2). Les Gôâlâs du Chôṭâ Nâgpour sont aussi des laitiers. Ils se divisent en 31 clans exogamiques et totémiques. Parmi les emblèmes totémiques de leurs clans nous nommerons le tigre, le daim, le veau, le cobra, le rat, le rat des champs, la fourmi rouge, l'anguille, le cygne, la mangue, le *Ficus Indicus*, le fruit *pakar*, le lotus, une espèce de grain, l'herbe et la flèche. Dans un clan, les Sônâs, il est défendu de porter de l'or ; dans un autre, les Tirki, de toucher le bétail après que les yeux des nouveau-nés se sont ouverts (3).

La caste des forgerons appelée KARMĀKĀR (Bengali : *Kâmâr*) ou bien Lôhârs se compose de membres hétérogènes et nombreux appartenant à différentes tribus et castes. Elle se divise en 68 clans exogamiques, dont beaucoup, pour ne pas dire tous, sont totémiques (4). La section hindoue des Kâmârs est classée dans le nombre des neuf clans supérieurs de la

(1) (Sir) J. G. FRAZER, *Folklore in the O. T.*, t. III, pp. 67 sq. ; cf. *Id.*, *The Magic Art and the Evolution of Kings*, t. II, pp. 39, 46.

(2) BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, p. 302.

(3) (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes*, t. I, pp. 282, 288 ; t. II, App., pp. 51 sq. ; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 295.

(4) (Sir) J. G. FRAZER, *op. cit.*, t. II, p. 297.

caste des Çûdras. Ils sont inexpérimentés dans la fonderie des métaux, quoique celle-ci est pratiquée dans une certaine étendue dans le Chôta Nâgpour (1). Les Kâmârs sont généralement des adorateurs de la Çakti, et pour la plupart on les emploie pour abattre les animaux offerts en sacrifice aux divinités vengeresses; en récompense de leurs services, les Kâmârs reçoivent à cette occasion la tête des boucs qui ont été abattus.

Les KUMBHAKÂRS, appelés populairement *Kumârs*, sont la caste des potiers du Bengale, du Bihâr et de l'Orissa. Leur principale occupation est de fabriquer des vases de terre cuite qu'on emploie dans les maisons hindoues à la place de pots, de terrines et de bouilloires. Ils gravent aussi les images qu'on expose à certains moments de l'année dans les demeures privées des riches Hindous ainsi que sur les places publiques, et qui, après avoir été adorées pendant quelques jours, sont jetées avec grande pompe dans la rivière (2). Certains Kumârs, particulièrement ceux de Nadiyâ et de Ghurni, font preuve d'un art considérable dans la peinture et la fabrication de statuettes d'argile (3). Dans le Bengale oriental où leurs mœurs sont fortement influencées par les Mahométans, l'endogamie leur est permise. Dans l'Orissa, où les Jagannâthi Kumârs ne subissent pas cette influence, ils se divisent en clans exogamiques qui portent les noms suivants : Kaundinyâ (tigre); Sarpa (serpent); Nêul (belette); Gôru (vache); Mudir (grenouille); Bhadbhadriyâ (moineau) et Kurmâ (tortue). « The members of each clan show their respect for their totemic animal, whose name they bear, by not killing or injuring it, and by bowing, when they meet it. Moreover the whole caste abstains from eating and even goes so far as to worship the *sâl*-fish (4), because the rings on its scales resemble the potter's wheel, the symbol of their caste (5). » A Lô-hârdâgâ certains clans exogamiques des Kumârs prennent leur nom de l'éléphant, de poissons de rivières, du *Ficus Indicus* et de l'herbe *Kansi* (6).

(1) P. N. BASU, *Hindu Civilisation*, t. II, p. 308.

(2) (Sir) ATHELSTANE BAINES, *Ethnography (Grundr. d. Indo-Ar. Phil.)*, p. 65; BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, p. 240.

(3) Les belles statuettes en argile qu'on vend généralement en Europe viennent du district de Nadiyâ.

(4) (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes*, t. I, p. 354D.

(5) (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 316.

(6) (Sir) H. H. RISLEY, *op. cit.*, t. II, Appendix, p. 86; (Sir) J. G. FRAZER, *op. cit.*, t. II, p. 317.

Comme dans le cas des tisserands et des broyeurs d'huile, le potier Bengali semble jouir d'une plus grande renommée que son camarade de l'Inde supérieure (1).

Les TĀNTIS sont la caste des tisserands du Bengale. « The weaver though below the peasantry is far above the village menials who do field-labour and work in leather and other impure materials. He represents, in fact, the highest rank to which castes of that origin can attain. Perhaps the best instance of this is found in the Tānti of Lower Bengal, who enjoy a rank much above any other weaving caste, and even intermarry, when sufficiently wealthy, with castes like the Kāyasthas (2). » A la suite de l'inondation du pays par des marchandises bon marché et fabriquées en série venant de Manchester et d'autre part, un grand nombre de Tāntis se voient forcés d'abandonner leur occupation traditionnelle. Les Tāntis sont très laborieux et se distinguent par leur sobriété (3). Il n'est pas permis aux femmes de divorcer et aux veuves de se remarier. Parmi les castes inférieures le concubinage est toutefois assez fréquent. En général, tous les Tāntis du Bengale sont des Viṣṇuvites et ne boivent que des boissons non alcoolisées. Dacca et Sāntipour sont les places où habitent les Tāntis aisés, et les fines mousselines de ces endroits ont acquis une réputation mondiale.

Les KĀNSĀRIS du Bengale sont en même temps fabricants et marchands de vaisselle de cuivre et de bronze. Quoiqu'ils appartiennent à une caste inférieure, de nombreux Brahmanes acceptent ouvertement leurs présents. La plupart des Kānsāris sont des adorateurs de l'énergie féminine dans la nature ; ils mangent la viande et généralement sont illettrés. Leurs principaux surnoms sont Dās, Parāmānik et Pāl.

Les ÇĀŃKHA VAŃIK ou ÇĀŃKHĀRIS sont les marchands de coquillages de conque. Ils font des bracelets de coquillage que portent les femmes hindoues qui sont pauvres. On ne les rencontre que dans le Bengale (4), et même là leur nombre est très petit.

(1) (Sir) ATHELSTANE BAINES, *Ethnography*, p. 65.

(2) (Sir) A. BAINES, *op. cit.*, p. 62.

(3) « The only luxuries in which they indulge are fish, curry and a porridge of black kidney beans. » (BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, p. 232.)

(4) (Sir) A. BAINES, *op. cit.*, p. 97 ; BHATTACHARYA, *op. cit.*, p. 250.



Les ÇUÏRIS du Bengale forment plusieurs clans de brasseurs. Ils sont tous Viṣṇuvites et appartiennent au clan fondé par Caitanya. Ils sont rigoureusement végétariens et sobres. Leurs surnoms ordinaires sont Çàhà, Rây et Dàs. Dans le Bengale, les Brahmanes spéciaux de la caste des Çuïri se vantent de n'accepter jamais un cadeau de quelqu'un qui n'est pas Çuïri, mais il est certain qu'aucun membre des castes pures ne lui ferait la charité. Ces Brahmanes qui s'arrogent les titres ampoulés de Vidyàsâgar, Vidyâratna, Cakravartti, etc., accomplissent le service funéraire à la *ghât*, et sont peu considérés par les autres membres de l'ordre sacré (1).

La profession originaire des TËLIS (2) a été probablement de presser l'huile et leur caste peut être considérée comme un groupe professionnel qui se recrute parmi les membres de la respectable classe moyenne de la société hindoue. L'huile est employée par tous les Hindous pour un usage domestique et rituel et sa fabrication ne pouvait être confiée qu'à des personnes dont la pureté sociale était incontestée (3). Les Têlis forment une très importante caste. Leur majorité se compose de boutiquiers et de marchands de grains. Les noms de famille usuels parmi les Têlis sont : Kuṇḍu, Pâl Caudhuri, Pâl, Nandi, Dàs, etc. Les véritables broyeurs d'huile sont les KALUS. Ils sont considérés comme impurs quoique leur état social est un peu plus élevé que celui des brasseurs. Ils sont pour la plupart illettrés et adorent Viṣṇu. Une classe spéciale de Brahmanes dégradés officient pour eux en qualité de prêtres.

Les castes de fabricants de nattes et de corbeilles sont les DÔMS, les BAITIS, les BÂŃÇPHORÂS et les TÛRIS. Dans le Bengale, Bihâr et les provinces du Nord-Ouest, les Dôms sont une caste impure qui appartient à la famille des Dravidiens. Ils se divisent en de nombreux clans exogamiques et à Bânkurâ leurs noms sont tous totémiques. Les membres de chaque clan montrent leur respect pour leur totem en ne faisant pas de mal à ceux dont ils portent le nom. Quelques-uns de leurs totems de clan

(1) BHATTACHARYA, *Illinî Castes and Sects*, p. 256; (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes of Bengal*, t. II, pp. 278 sq.

(2) BHATTACHARYA, *op. cit.*, pp. 262 sq.; (Sir) A. BAINES, *Ethnography*, p. 61.

(3) (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes of Bengal*, t. II, pp. 395, 396.



sont : la tortue, le cobra, le rat, le taureau, une espèce de poisson, l'oiseau *kérkétâ*, l'anguille (que Sir James Frazer ne mentionne pas) et l'arbre *Mahuâ* dont les fleurs sont employées pour préparer une boisson (1). Les Bâûçphorâs sont, à ce que l'on dit, une branche des Pâñni, tribu de pêcheurs du Dôm. Les Tûris sont Kolariens. Ils appartiennent à une branche de la grande tribu des Muñdâs. « They keep up their tribal exogamous customs and divisions worshipping the tribal gods under Brahmanic auspices and with some regard for Brahmanic precepts as to feeding with other castes (2). »

LES SÛTRADHARS OU LES CHUTÂRS sont les menuisiers du Bengale. Ils sont considérés comme une caste demi-pure, et de bons Brahmanes n'accepteront pas une boisson de leurs mains. Généralement, ils sont illettrés. La grande caste des Sûtradhars se divise actuellement en groupes professionnels qui occupent un rang social pour une bonne part d'après la nature de leur travail. Ainsi ils s'occupent de la construction de bateaux (qui occupe un des plus bas rangs), de la fabrication de roues, de la construction de maisons, de la peinture; tous ils sont indépendants les uns des autres (3).

LES SÂÛRIYÂS (4) sont une tribu d'aborigènes dont la résidence se trouve dans les Râjmahal Hills. Leur index nasal donne une moyenne de 94,5, et les chiffres qu'on obtient pour les Sâûriyâs correspondent exactement à ceux des nègres, leur crâne est toutefois dolichocéphale. Dans les anciens temps les Sâûriyâs se mariaient avec les Aryens, d'où résulte le manque d'une structure accroupie caractéristique au type dravidien. Ils construisent leurs maisons au nord et au sud et emploient dans leurs constructions le bambou et l'herbe. Le niveau de la maison est plus bas que celui du village. Le système de dortoir est répandu chez eux, mais il n'existe pas de maisons séparées pour les jeunes gens et les jeunes filles qui ne sont pas mariées. Les Sâûriyâs n'attachent pas d'importance

(1) (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes*, t. I, pp. 249, 252; t. II, Appendix, p. 41; *CROSSG, Tribes and Castes of the A. W. Prov. and Outh*, t. II, p. 312; (Sir) J. G. FRENCH, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 311.

(2) (Sir) A. BAINES, *Ethnography*, p. 106.

(3) (Sir) A. BAINES, *op. cit.*, p. 61.

(4) R. B. BALSBUDGE, dans *Mem. As. Soc. Bengal*, t. II (1907), pp. 43 sq.

à ce qu'ils mangent ; toutefois, les chats, les poneys, les vautours, les corneilles, les chiens, les chacals, les loups et les hyènes sont tabou. La liberté sexuelle est interdite en théorie, mais tolérée dans la pratique. La polyandrie n'est pas connue chez les Sâôriyâs ; cependant à la mort d'un frère aîné, sa femme peut être gardée par le frère cadet. Une veuve peut épouser qui elle veut à l'exception du frère aîné de son mari défunt. Il n'existe pas d'époque déterminée pour conclure un mariage. Il peut prendre place à toute époque de l'année ; seulement pendant le mois *Paus* et pendant l'éclipse lunaire, les mariages sont interdits par peur que les unions conclues à cette époque ne soient pas fécondes (1). Une jeune fille Sâôriyâ ne peut pas être mariée avant l'âge de puberté. Le jeune homme doit avoir atteint 17 ou 18 ans à son mariage. Le mariage des enfants n'est pas pratiqué. Les Sâôriyâs sont exogamiques et une jeune fille ne peut pas épouser son frère, son cousin ou tout autre parent de même sang, mais elle peut se marier avec son cousin au quatrième degré. Un homme peut épouser une sœur aînée et puis la sœur cadette, mais il ne lui est pas permis d'épouser d'abord la sœur cadette et puis la sœur aînée. La première femme est la femme principale. Il n'existe aucune prohibition interdisant le mariage d'un Sâôriyâ avec une femme d'une autre caste. Une femme pendant la période de menstruation est soumise à différentes règles de restriction ; il lui est interdit de toucher aucun lit sauf le sien ; ces restrictions ont ordinairement une durée de quatre ou cinq jours. Il n'existe pas de cérémonie spéciale pour l'époque où une femme est enceinte, mais elle s'abstient pendant cette période de boire les liqueurs du pays.

Chez les Sâôriyâs les morts sont enterrés. Le corps est d'abord lavé et recouvert d'une couche d'huile ; la tombe est creusée à l'est et à l'ouest, et ensuite on dépose avec le corps les arcs, les flèches et tous les objets personnels du défunt. Dans le cas où un homme ou une femme est mort de la variole, son corps n'est pas enterré, mais couvert d'épines et de bois, et abandonné dans la jungle ou dans un fossé.

Les Abôrs et les Gâlôngs ont en général des yeux noirs et une peau brune. La couleur de leur peau varie entre un noir presque absolu et le plus doux olive. Les Abôrs sont un peuple exogamique, mais on n'a trouvé

(1) BAINBRIDGE, dans *Mem. As. Soc. Bengal*, t. II, p. 50.

aucune trace de totémisme chez eux. Lorsqu'une jeune fille Abôr atteint l'âge mariable, elle couvre ses joues de chaux (1). Le mariage se contracte ordinairement chez les Abôr sous forme d'achat; une alliance entre membres d'un même groupe est interdite (2). Avant le mariage les jeunes filles peuvent avoir des rapports sexuels avec les jeunes gens du village, mais la naissance d'un enfant est très mal vue. La polyandrie n'est pas connue chez les Abôr, mais la polygynie est usuelle; seuls les mendiants et les personnes très pauvres sont monogames. Parmi les tabous observés par les Abôr nous mentionnerons la viande de buffle ainsi que certains autres objets qui sont tabous pour les femmes, pendant le temps où elles sont enceintes, et aussi la tête de certains animaux (3). Les plantes doubles sont taboues par peur que la femme qui mangera ses fruits ne donne naissance à des jumeaux. La religion actuelle des Abôr peut être caractérisée comme un polydémonisme. Ils rendent un culte aux arbres et quand des malheurs surgissent, *they retaliate on the spirits by cutting them* (les arbres) *down* (4).

Les BIRHÔRS peuvent être comptés parmi les plus arriérées et les plus sauvages tribus du Chôtô Nâgpour. Ils appartiennent à une race qui n'est pas nombreuse; elle compte un peu plus de 1.000 membres. Comme leur nom en Muḡḡârî l'indique, ils sont bûcherons de profession et vivent, loin des grandes villes et des villages, dans la profonde retraite de la jungle. Les huttes dans lesquelles ils habitent sont des plus primitives. Elles sont construites de branches d'arbres et de feuilles. Peu nombreux sont les Bîrhôr qui s'occupent, même de nos jours, de la culture des terres comme moyen d'existence.

Les GULGULIYÂS sont une tribu nomade de bohémiens qui se procurent des moyens d'existence précaire en capturant dans des pièges des animaux sauvages, des écureuils et des singes. Ils emmènent avec eux des chiens, des chèvres ou des singes dressés lorsqu'ils vont visiter les villages. Ils sont probablement totémiques. Ils prétendent qu'un écureuil

(1) GEORGE D. SUTHERLAND DUNBAR, *Abors and Galongs. Mem. As. Soc. Bengal*, t. V (1913-1917). No. spéc., p. 27.

(2) *Ibid.*, p. 40.

(3) *Ibid.*, pp. 54, 57.

(4) DALTON, *Descriptive Ethnology*, p. 25; (Sir) JOHN LUBBOCK, *Origin of Civilization*, p. 335.

est leur ancêtre (1). Ils ne manifestent cependant aucun respect pour cet animal et ne refusent pas de manger sa viande ; actuellement, l'écureuil est même leur plat favori.

Les KHÈRIYÀS sont une tribu sauvage d'origine dravidienne et se rencontrent dans le sud du district de Rânci et à Mânhoum. Avant le mariage d'un Khêriyâ, le père du fiancé apporte le *lauri* (un bâton de bambou assez court — 3 pieds — dans lequel réside, d'après la croyance populaire, le dieu familial). Le père de la fiancée le garde pendant 1 ou 2 jours et le rend à son propriétaire en signe de ce que le fiancé proposé a été accepté. Le jour du mariage les fiancés sont assis à côté l'un de l'autre. Le prêtre arrive et tâche de prédire leur vie future. Pour cela il prend à chacun un peu de cheveux du milieu du front et les tire sur le nez ; puis il verse de l'huile sur le haut de la tête et observe comment l'huile coule le long des cheveux. Si l'huile tombe directement sur le bout du nez, c'est un signe de bonheur ; mais si elle se répand sur le front, un malheur certain devra arriver (2). La cérémonie nuptiale à proprement parler consiste à marquer la tête de chacun des fiancés avec du *sindûr* (vermillon).

Chez les KÛSÛS, une petite tribu du Chôtà Nâgpour, qui, quoique Hindous de religion, semblent être Gônds et par conséquent Dravidiens d'origine, un homme peut se marier avec la fille soit du frère de sa mère, soit de la sœur de son père. De même, les Kauras du Chôtà Nâgpour, dont la couleur foncée, le large nez, la grande bouche et les lèvres épaisses semblent indiquer une origine dravidienne, observent à peu près les mêmes règles prohibitives que les Hindous, mais permettent à un homme d'épouser la fille du frère de sa mère. Chez les Karans, une caste d'écrivains d'Orissa, les degrés de parenté qui interdisent un mariage sont comptés d'après la méthode en vogue chez les castes hindoues supérieures, sauf qu'un homme peut se marier avec la fille de son oncle maternel, alliance qui est expressément interdite par les règles ordinaires. Les Rabhas du district de Gôâlpârâ du Bengale Oriental admettent qu'un homme se marie avec la fille soit du frère de sa mère, soit de la sœur de son père (3).

(1) Sur la légende de l'écureuil, voir B. BRADLEY-BIRT, *Chota Nagpur*, p. 50.

(2) BRADLEY-BIRT, *op. cit.*, p. 45.

(3) (Sir) J. G. FRAZER, *Folklore in the Old T.*, t. II, pp. 131 sq.

Les MAYRÂS du Bengale sont la caste des confiseurs. Ils font les confiseries (qu'on appelle aussi « plats doux ») qui forment une partie importante de la nourriture quotidienne des Hindous aisés. Ils sont divisés en un grand nombre de sous-castes et leurs surnoms ordinaires sont : Mânâ, Môdak, Nâg, Sâhâ, Lahâ, Nandi et Rakshit.

Les barbiers forment une caste spéciale du Bengale qui est appelée NÂPIT. Ils sont « everywhere credited with vast experience of the outside world, together with a quite exceptional acquaintance with the esoteric affairs of all the families. The Brahman, therefore ministers to him without reluctance, and what with fees, presents, he often acquires quite a well-to-do position and is respected accordingly (1) ». Leur surnom le plus usuel est Parâmânîk.

Le blanchisseur, Dhôbâ, joue un rôle important dans les maisons hindoues. Au Bengale il prend même part aux cérémonies nuptiales qui ont lieu dans les castes supérieures, quoiqu'il ne soit pas partout invité à la faire (2).

Les KURMI sont une très grande caste de cultivateurs résidant dans le Chôfâ Nâgpour, l'Inde supérieure, le Bihâr et l'Orissa. Leur origine est obscure. Dans le Chôfâ Nâgpour et l'Orissa on compte parmi eux 60 clans exogamiques qui sont tous totémiques. Voici quelques-uns de leurs totems : le crocodile, la tortue, le buffle, le serpent, le rat, le chat, l'araignée, le faucon, l'oie sauvage, le bambou, le bétel, la figue, l'herbe, *kéçar*, l'or, le filet, une oreille percée et le chasseur. Un clan, le Bânçîâr, ne joue pas de la flûte (*bânçî*) ; les membres d'un autre clan ne portent pas de soie ; d'autres enfin ne portent pas de coquillage (3).

Parmi les Kûônds, les sacrifices humains (4) offerts à la déesse de la

(1) (Sir) A. BAINES, *Ethnography*, p. 66.

(2) *Ibid.*, p. 67.

(3) (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes*, t. I, p. 529; t. II, App., pp. 87 sq.; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 296.

(4) Voy. Dr. SHORT, *Trans. Ethnol. Soc.*, New. Ser., t. VI, p. 275; MAJ. GEN. J. CAMPBELL, *Wild Tribes of Khondistan*, p. 112; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 304; *Id.*, *Golden Bough*, t. II, pp. 241-246; *Id.*, *Spirits of the Corn and of the Wild*, p. 225; HUBERT et MAUSS, *Essai sur le sacrifice*, *Année sociol.*, t. II, p. 113.

« A short stake is driven into the soil, and to it the victim is fastened seated, and anointed with ghee, oil and turmeric, decorated with flowers and worshipped during the day by the assembly. At nightfall the licentious revelry is resumed, and on the third morning the victim gets some

terre afin d'assurer la fertilité des champs étaient pratiqués jusqu'aux temps derniers. D'ailleurs les Khônds prétendent que le tamarin ne peut pas avoir une couleur rouge foncée sans qu'on répande du sang humain (1).

Les Khônds sont divisés en 50 clans totémiques et exogamiques qui sont appelés *Gôcis*. Chacun de ces clans porte le nom d'un village (*Mutâ*). Les Khônds croient que les membres de ces clans descendent d'un ancêtre commun. Chaque clan est lui-même divisé en sous-clans qui sont appelés *Klâmbu*.

Les Khônds ne peuvent pas prendre comme épouse une femme de leur propre clan même si elle appartient à un autre sous-clan. Les successions dans les clans et les sous-clans se font de père aux enfants (2), et l'usuelle forme du mariage est le rapt (3).

La mort d'une personne dans un village Khônd nécessite une purification qui s'accomplit ordinairement par le sacrifice d'un buffle. Mais si un homme a été tué par un tigre, sa mort exige une cérémonie extraordinaire d'expiation. A cet effet les hommes du village sont rangés sur une ligne avec leurs jambes écartées; un porc est amené et un tisserand de la montagne lui coupe la tête d'un coup de hache. Alors, toute baignée de sang, la tête est passée entre les jambes de tous les hommes alignés; cela serait un mauvais présage si elle touchait une des jambes (4). Les Khônds brûlent leurs morts.

Les pêcheurs et bateliers du Bengale sont appelés MÂLÔ, TURÂHÂ, CÂNDAL, JÉLIYÂ et TIYÂ (5). Les Turâhâs jouent du cor, et on ne les ren-

milk to drink when the presiding priest implores the godless to shower her blessings on the people.

« After the mock ceremony, nevertheless, the victim is taken to the grove where the sacrifice is to be carried out; an L. to prevent resistance, the bones of the arms and the legs are broken, or the victim drugged with opium or datoun, when the *jaoui* wounds his victim with his axe. This act is followed up by the crowd: a number now press forward to obtain a piece of his flesh, and in a moment he is stripped to the bones » cité par Sir JONAS LINGROCK, *Origin of Civilization*, pp. 368 sq.).

(1) CAMPBELL, *Wild Tribes of Khondistan*, p. 56; SIR J. G. FRAZER, *Spirits of the Corn and the Wild*, p. 245.

(2) (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, pp. 393 sq.

(3) McLENNAN, *Primitive Marriage*, p. 28; SIR J. LINGROCK, *Origin of Civilization*, pp. 114 sq.

(4) (Sir) J. G. FRAZER, *Balder the Beautiful*, t. I, p. 111, qui cite EDGAR THURSTON, *Ethnographic Notes*, pp. 165 sq.

(5) BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, p. 315.



contre que dans le Bengale (1). Les Mécôs sont restés pêcheurs conformément à la tradition (2).

Les NĀṬ ou NĀṚ sont une caste de musiciens et danseurs professionnels qui occupent une position relativement élevée ; il ne faut pas les confondre avec les nomades de ce nom qui sont ordinairement des acrobates dans l'Inde supérieure (3).

Les DHĀṄGARS sont une tribu de Kolariens et sont apparentés aux Orâôûs. Nominalement ils sont Hindous, mais ils n'adorent aucune des divinités hindoues (4). D'après Sir James Frazer cette tribu se divise au moins en 8 clans exogamiques dont la plupart, sinon tous, sont totémiques.

Les BĒḌIYĀS sont une petite tribu aborigène du groupe dravidien. Ils se divisent en 19 clans exogamiques et totémiques. Les totems des clans comprennent l'écureuil, le cobra, la tortue, la chauve-souris, le pigeon et d'autres oiseaux, différentes espèces de poissons, l'arbre *banyan*, le *Bassia Latifolia* et la fleur *Mahuâ* (5). Les BĒḌIYĀS sont une tribu nomade qui a une très mauvaise réputation le long du Jumna et dans le Oudh, mais qui compte des clans très respectables dans le Bengale où plusieurs clans se sont convertis à l'Islam (6).

Les BĀGDIS sont une caste de cultivateurs, de pêcheurs et de journaliers du Bengale Central et Occidental. D'après leur stature et la couleur de leur peau, ils paraissent être d'origine dravidienne et se rapprochent très près des tribus classées comme aborigènes. Les Bâgdîs se divisent en 9 sous-castes endogamiques, qui se partagent elles-mêmes en clans exogamiques. Un grand nombre de ces clans sont totémiques, tels que les Ardi (poisson), Bâghṛṣi (tigre), Kacchap (tortue), Kasbak (héron), Pâkbasanta (oiseau), Pâṭṛṣi (pois), Pôṅkṛṣi (coq de la jungle), Sâlṛṣi ou Sâlmâch (le poisson *Sâl*). Le totem est tabou pour les membres du clan. Les enfants appartiennent au clan de leur père. Chez les Bâgdîs, une

(1) (Sir) A. BAINES, *Ethnography*, p. 108.

(2) BOUGLÉ, *Remarques sur le régime des castes. Année sociol.*, t. IV (1899-1900), p. 15.

(3) (Sir) A. BAINES, *op. cit.*, p. 108.

(4) CROOK, *Tribes and castes of the N. W. Prov. and Oudh*, t. II, p. 230.

(5) (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes of Bengal*, t. I, p. 83; t. II, Appendix, p. 8; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 294.

(6) (Sir) A. BAINES, *Ethnography*, p. 108.



veuve peut se marier avec le frère cadet de son défunt mari, mais elle n'est pas obligée de le faire (1). Le mariage avec une personne descendant en ligne directe des mêmes parents est interdit tant qu'il existe une certaine parenté entre les candidats.

Les MAULIKS sont une caste dravidienne de Mânbehoun du Bengale Occidental. Ils sont divisés, en, au moins, quatre clans exogamiques. Le totem d'un des clans est le rat, d'un autre le serpent de rocher, d'un troisième une espèce de serpent, du quatrième un petit oiseau rouge avec une longue queue. Le mariage d'un homme avec une femme d'un même clan est interdit, de même qu'avec une femme appartenant à un des degrés de parenté dans lequel il est interdit de se marier (2).

Les MAHILIS sont une caste de laboureurs, de porteurs de palanquins et de travailleurs du bambou. On les rencontre dans le Chôṭā Nâgpour et dans le Bengale Occidental. Ils comptent environ 30 clans exogamiques et totémiques. Certains de leurs totems sont : le taureau, le *nilgau* (espèce d'antilope), l'anguille, la chenille, l'oie sauvage et d'autres oiseaux, la « *jack-fruit* », le figuier sauvage et l'herbe *turu*. Un clan a comme totem une oreille et il est interdit aux membres de ce clan de manger l'oreille d'un animal quelconque (3).

Les Kôṣṭas sont un clan de tisserands et de cultivateurs du Chôṭā Nâgpour. Certains de leurs clans exogamiques sont totémiques. Ainsi par exemple les Bâghâl (tigre), les Bhât (riz cuit), les Gaur (queue du yak), les Mânik (bijou) et les Nâg (serpent). Ils ne respectent pas leurs totems. Chez les Kôṣṭas une veuve se marie généralement avec le frère cadet du défunt mari en cas où le frère cadet lui survit (4).

Les Gârôs sont une petite tribu aborigène. Leurs caractéristiques physiques sont un visage petit et rond, un nez plat et large, des yeux bleus, une grande bouche, des lèvres épaisses et une couleur foncée. Les femmes sont grasses et de petite stature. Ils ont généralement deux

(1) (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes*, t. I, pp. 37, 38, 40; t. II, Appendix, p. 5; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 310.

(2) (Sir) H. H. RISLEY, *op. cit.*, t. II, p. 82; (Sir) J. G. FRAZER, *op. cit.*, t. II, p. 317.

(3) (Sir) H. H. RISLEY, *op. cit.*, t. II, 40, App., pp. 96 sq.; *Ind. People of India*, p. 96; (Sir) J. G. FRAZER, *op. cit.*, t. II, p. 297.

(4) (Sir) H. H. RISLEY, *op. cit.*, t. I, p. 513; t. II, App., p. 84; (Sir) J. G. FRAZER, *op. cit.*, t. II, p. 296.

maisons ; l'une dans le village, appelée *châum* et l'autre dans les champs, appelée *bôrâm*. Cette dernière est construite sur un arbre comme précaution contre les éléphants et d'autres animaux sauvages. Ils sont omnivores ; ils mangent leur nourriture soit à demi-cuite, soit échauffée. Leurs coutumes concernant le mariage sont particulièrement intéressantes. La forme ordinaire du mariage est le rapt ; mais, au lieu que le fiancé enlève la fiancée, chez eux, la procédure est inverse. Le fiancé simule ne pas vouloir se marier avec sa fiancée et s'enfuit, mais il est saisi par les amis de la fiancée et est emporté de force, malgré la résistance, la douleur et les lamentations qu'il simule, dans la maison de sa fiancée (1). Les Gârôs sont exogamiques ; ils sont divisés en *maharis*. Un homme ne peut pas épouser une jeune fille de son propre « mahari ». La femme Gârô reçoit toutes les marques de respect de son époux, et elle est considérée comme la maîtresse de la maison. La loi d'héritage est assez curieuse ; le fils légitime n'hérite pas, c'est le fils de la sœur du défunt qui reçoit tout.

Les Gârôs brûlent d'abord leurs morts et ensuite ils enterrent leurs restes. A l'endroit où les corps sont enterrés, ils édifient un monument de bois à la mémoire du défunt et l'ornent d'une représentation gravée de ce dernier. Ils brisent les objets qui sont enterrés avec le défunt, « *who would not benefit by them if they were given unbroken* (2) ».

Les Gârôs connaissent le polydémonisme et ils adorent le soleil et la lune, mais le dieu suprême est R̥ṣi Sâlgoîn. Il a le ciel comme résidence. La femme de ce dieu, Apôṅgmâ, quitta ses divins parents pour s'enfuir avec lui. Ils devinrent habitants de ce monde et vécurent un certain temps à Tura où ils eurent deux enfants, un fils qui est le père du feu et de toutes les lumières célestes, et une fille qui est la mère des hommes. Nâstôg naquit d'un œuf et créa l'univers. Le premier jet d'eau sortit de sa matrice et il fut l'origine de toutes les rivières. Nâstôg eut des enfants. Trois de ses filles, qui eurent pour maris des êtres divins,

(1) DALTON, *Descriptive Ethnology*, p. 64. Voy. (Sir) J. LUBBOCK, *Origin of Civilization*, p. 126, où se trouve une erreur typographique ; HARIPADA RÂV, *Gârôder Kathâ*, dans le *Prabâsi*, Jaiṣṭha, 1333, p. 286.

(2) DALTON, *op. cit.*, p. 67 ; (Sir) J. LUBBOCK, *op. cit.*, p. 290.

furent les mères des trois races humaines — des Butiyàs, des Gâròs et des « *Firiñgis* » (Européens) (1).

Les BHARS sont une petite tribu dont certains clans sont éponymiques, c'est-à-dire qu'ils prennent leurs noms d'ancêtres réels ou mythiques et non pas de leurs totems ; ce sont les Agni, les Brahmaṛṣi et les Rṣi (2).

Les KHÂSIYÂS sont une tribu aborigène qui n'a ni temples ni idoles (3).

Les RÂUTIYÂS sont une caste de cultivateurs et de propriétaires qui habitent le district de Chôṭâ Nâgpour. Ils sont probablement d'origine dravidienne, mais leur stature et la couleur de leur peau indique une infusion importante de sang aryen. Ils sont exogamiques et de nombreux clans parmi eux sont totémiques. Les clans totémiques sont ceux qui tirent leur nom de l'anguille, de la tortue, du serpent, du chat, du chien sauvage, de l'écureuil, du vautour, de l'herbe *kasi*, de l'épée, et de la hache (4). Les Râutiya respectent leurs animaux totémiques ; il leur est permis de les nommer, mais il leur est défendu de tuer et de manger leurs totems. Il leur est interdit de se marier avec une jeune fille de leur propre clan totémique, mais ils peuvent épouser une femme du clan de leur mère. Comme chez les Santâls, une veuve peut se marier avec le frère cadet du défunt mari et tous les enfants qu'elle peut avoir eus de son ancien mari sont considérés comme les enfants de son présent mari (5). Chez eux la cérémonie du *Sindurdân* est accompli avec le sang pris au petit doigt d'une autre personne (6).

Les Hòs ou LARĀ KòLS habitent dans le district de Singbhoun qui est situé au sud-est de Chôṭâ Nâgpour. Ils ne possèdent pas tous les indices physiques nécessaires pour être classés dans le groupe dravidien et pour des raisons linguistiques, de même que leurs parents les Muñḍâs,

(1) DALTON, *Descriptive Ethnology*, p. 60.

(2) (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes*, t. I, p. 95 ; t. II, App., p. 9 ; Id., *People of India*, p. 155 ; cité par (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 295.

(3) DALTON, *op. cit.* ; p. 57 ; Id., *Journ. Anthrop. Inst.*, 1871 ; (Sir) J. LUBBOCK, *Origin of Civilization*, p. 351.

(4) (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 299.

(5) (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes*, t. II, pp. 199-201 ; (Sir) J. G. FRAZER, *op. cit.*, t. II, p. 299.

(6) (Sir) H. H. RISLEY, *op. cit.*, t. II, p. 201 ; E. S. HARTLAND, *Legend of Perseus*, t. II, p. 337.

ils sont classés parmi les Kolariens (1). Les femmes Hò sont grandes, bien formées et gracieuses. Elles ne portent qu'un seul vêtement de grossière étoffe qui drapé leur taille et est rejeté au-dessus de l'épaule. En général, elles ne portent que peu d'ornements: un collier de corail autour de leur cou et des bracelets de laiton ou d'argent. Elles aiment décorer leur chevelure et emploient à cet effet des fleurs. Leurs cheveux sont réunis par un nœud derrière la tête. Les Lar̄kà Kòls s'occupent principalement d'agriculture; trois fois par an ils récoltent le riz. Ils cultivent le maïs, le millet, le tabac et le coton. Toutes leurs fêtes, comme celles des Oráôns, ont trait à la culture du sol.

Les Hòs ou Lar̄kà Kòls disent qu'après que le monde fut peuplé, les hommes devinrent incestes et ne prirent garde ni à Dieu ni à ceux qui étaient meilleurs qu'eux. Et c'est pourquoi Sim-Boňgá, le Créateur, résolut de les détruire tous. Il exécuta son intention, d'après les uns au moyen de l'eau, selon les autres au moyen du feu. Toutefois il épargna 16 personnes qui sont probablement les ancêtres de la race actuelle des mortels (2).

Les Hòs se divisent en 46 clans au moins; ces clans sont appelés *Kilis*. Ils sont endogamiques par rapport au clan, c'est-à-dire qu'il leur est interdit de se marier en dehors de la tribu, mais qu'il ne leur est pas permis de se marier dans le clan même (3). Quoiqu'il ne soit permis à aucun homme de se marier avec une femme de son propre clan, les mariages avec les proches parents du côté maternel sont tolérés à condition qu'un homme n'épouse pas sa tante, sa cousine du premier degré ou sa nièce (4).

Le jour du mariage, la fiancée Hò se rend au village du fiancé en chantant et dansant le long du chemin; le fiancé vient à sa rencontre et ils retournent ensemble au village pour fêter le mariage et boire de la bière de riz. Il n'existe pas de cérémonie nuptiale. Le fiancé boit à la santé de la fiancée en versant un peu de liqueur de sa coupe dans celle

(1) Voy. PITTARD, *Les Races et l'histoire* (t. V de l'*Évolution de l'humanité*), p. 483.

(2) Lieut. FICKELL, *Memoir on the Hodesum*. *Journ. As. Soc. Bengal*, t. IX (Calcutta, 1840), pt. II, p. 798; (Sir) J. G. FRAZER, *Folklore in the Old Testament*, t. I, p. 195.

(3) *Encyclopædia Britannica*, 11<sup>e</sup> éd., t. IX, p. 383.

(4) (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 294, qui cite RISLEY.

de sa fiancée et elle lui rend le compliment. Dès lors ils sont mariés. Les Hò considèrent que l'épouse est le compagne de son mari, et celle-ci reçoit toutes marques de respect et d'affection de son époux. Parmi eux le missionnaire Jellinghans a rencontré des signes d'un amour affectueux entre les gens mariés (1). Il ajoute que chez eux toutes les personnes coupables d'adultère sont tuées sur-le-champ (2).

Chez les Laṛkā Kòls la transmission du rang de chef est réglée par la loi de primogéniture, mais la transmission des biens est soumise à la loi d'ultimogéniture (3).

Les cérémonies funéraires des Laṛkā Kòls sont intéressantes à cause d'une coutume particulièrement curieuse. Après que le corps a été brûlé, les cendres sont placées dans une urne de terre jusqu'à ce que les dispositions pour l'enterrement aient été prises. La femme du défunt porte l'urne qui contient les restes du défunt sur la tête et mène la procession funéraire à travers le village en passant devant chaque maison. Les habitants des maisons sortent pour rendre les derniers honneurs au défunt. Les profondes et solennelles notes des tambours et les pleurs retenus des femmes se réunissent en une marche funèbre tandis que la procession va d'une maison à l'autre et retourne finalement vers la tombe qui a été préparée près de la maison du défunt. Lorsque la procession est arrivée, on jette du riz et d'autres aliments dans la tombe; ensuite on y descend l'urne, qui contient les cendres du défunt, et on la recouvre de terre. Une énorme pièce de pierre non coupée est placée pour indiquer l'endroit où se trouve la tombe et pour la préserver contre toute violation. En dehors du village, les Hò, de même que les Muṅḍās, édifient un monument à la mémoire du défunt sous forme d'une énorme colonne de roc, dont la hauteur varie de 12 à 14 pieds.

Les Gònds, comme toutes les tribus du plateau central, ont une cou-

(1) *Zeitschr. f. Ethnol.*, III, p. 369. Cf. WESTERMARCK, *History of Human Marriage*, p. 353.

(2) « Bei den... Larka Kòlks in Singbhum kommt es oft noch vor, dass sie den Ehebrecher und die Ehebrecherin auf der Stelle tödten und ihnen den Kopf abschlagen. Ja es soll selbst vorkommen, dass die Eltern den Verführer ihrer noch unverheirateten Tochter samt ihrer eigenen Tochter tödten » (JELLINGHANS, *Sagen, Sitten und Gebräuche der Munda Kòlks*, in *Zeits. f. Ethnol.*, III, p. 371).

(3) Voy. Dr. W. DUNBAR, *Some Observations on the Manners, etc., of the Larka Kòls*, *Journ. As. Soc.*, XVIII (Lond., 1861), p. 374; Lieut. TICKEL, *Journ. As. Soc. Bengal*, IX, pt. II, p. 794; (Sir) J. G. FRAZER, *Folklore in the Old Testament*, t. I, pp. 369 sq.

leur de peau très foncée, un nez plat et large et des lèvres épaisses. Le vêtement des deux sexes consiste uniquement en une pièce d'étoffe retenue par une corde autour de la taille. Les Gonds tatouent leur visage et leurs bras et ont une regrettable aversion contre les ablutions. Ils s'adonnent particulièrement à la musique, au chant, à la danse et aux boissons spiritueuses. Leur système d'agriculture est original. Ils mettent le feu à un tas d'arbres ou de buissons secs et puis dispersent dans la cendre des grains de semence, remettant à la nature le soin de faire son travail. Lorsque le sol a perdu sa fertilité, ils recommencent de la même manière quelque part ailleurs. Le nombre de leurs dieux est innombrable ; chaque village possède ses divinités particulières et les villageois honorent en outre aussi d'autres divinités. Ils exécutent une danse macabre en l'honneur de leurs divinités. La déesse du choléra et de la variole est particulièrement vénérée par eux. Ils croient fermement aux esprits des morts, et ils amassent un tas de pierres ou offrent à l'esprit un bambou creux afin qu'il puisse y résider (1).

Parmi les Gonds le mariage entre cousins du premier degré est particulièrement bien considéré. Le mariage entre le fils d'un frère et la fille d'une sœur est très fréquent (2).

Le cinquième jour après la mort, les Gonds accomplissent une cérémonie qui a pour but de rappeler l'âme. Ils vont au bord d'une rivière, appellent à haute voix le nom du défunt, entrent dans l'eau et attrapent un poisson ou un insecte. Ils le rapportent à la maison et le placent parmi les défunts sanctifiés de la famille. Ils pensent avoir ainsi ramené l'esprit du défunt à la maison. Parfois on mange le poisson ou l'insecte dans la croyance qu'il renaîtra sous la forme d'un enfant (3).

Les BHUIÑYARS sont une petite tribu qui réside dans le Chôtâ Nâgpour. Ils appartiennent au groupe Kolarien et il est certain à présent qu'ils sont des Muñdâris (4).

Les PÔLIYAS et les Kôc du Bengale septentrional, d'après leur physio-

(1) Prof. SYLVAIN LÉVI, dans la *Grande Encyclopédie*, vol. XX, p. 682, art. « Inde ».

(2) R. V. RUSSELL, *Tribes and Castes of the Central Provinces of India*, t. III, p. 71, cité par (Sir) J. G. FRAZER, *Folklore in the Old Testament*, t. II, p. 121.

(3) *Census of India*, 1901, t. XIII, p. 93, cité par (Sir) J. G. FRAZER, *Adonis. Attis and Osiris*, p. 96.

(4) Rév. P. DENON, dans le *Mem. As. Soc. Bengal.*, t. I, p. 123.



nomie, semblent appartenir à la race mongole (1). Les Kôc furent un certain temps une tribu très puissante et leur royaume s'étendit sur une grande partie du Bengale septentrional. De nos jours, ils habitent Jalpâiguri, Rangpou et une partie de Dinâjpour. Ils prétendent descendre du Râjâ Daçaratha, le père de Râma (2), et se donnent constamment pour des Râjavâmsis ou Bhaṅga Kṣattriyas. Les Kôc appartiennent sans aucun doute à la famille Mongolo-Dravidienne.

Les Juâms d'Orissa, quoique peu importants par leur nombre, méritent d'attirer notre attention. Ils représentent, en effet, un des états les plus primitifs de la civilisation humaine. Ils parlent une langue kolarienne très mélangée avec l'Oriyâ. De même que les Orâôis ils sont de petite stature ; rarement ils mesurent plus de 5 pieds de haut et les femmes n'ont environ que 4 pieds 8 pouces. Leurs caractéristiques physiques sont les suivantes : un nez plat et large, une peau rude — fréquemment d'une couleur brun-rouge. Les huttes qui leur servent d'habitation sont très petites, ordinairement 6 × 8 pieds, sont très basses et ont de petites portes. Ces huttes sont divisées en deux parties ; le père, la mère et les filles occupent une partie ; l'autre est réservée pour garder les provisions. Tous les hommes et garçons, qui ne sont pas encore mariés, passent la nuit dans un dortoir commun, situé à l'entrée du village et qui sert également de logis aux hôtes.

Les Juâms ne connaissent pas le travail du fer ; ils ne savent ni filer ni tisser et ils ne connaissent pas l'emploi de la poterie. L'unique vêtement des femmes consiste en de petites branches sèches qui pendent à une corde autour de la taille. Les autorités anglaises cherchèrent à introduire parmi les femmes Juâms un habillement moins primitif et distribuèrent à cet effet des vêtements gratuitement, ce qui souleva l'enthousiasme de la population, mais ne contribua aucunement à changer la mode existante.

Les Juâms sont omnivores ; les souris, les rats, les singes, les tigres, les ours, les serpents, les grenouilles, font tous partie de leur nourriture. Les femmes se tatouent ; généralement leur tatouage consiste en trois

(1) BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, p. 155.

(2) (Sir) H. H. RISLEY, *People of India*, pp. 71, 92.



lignes peintes au milieu du front et en trois lignes peintes sur chaque temple (1). Les Juâms vouent un culte aux éléments et aux esprits, auxquels ils offrent des buffles, des chèvres, des oiseaux, du lait et du sucre dans le but de se concilier leur faveur (2).

Nous donnons ci-dessous une liste des principales tribus du Bengale en indiquant leur occupation (3) :

Atit (dévots, religieux), Bâgdî (laboureurs), Bait (brûleurs de chaux), Bâncphôrâ \* (fabricants de nattes et de corbeilles), Banyâ (commerçants), Barhâi (charpentiers), Bêdiyâ (nomades peu réputables, charmeurs de serpents), Bhândâri (barbiers d'Orissa), Bhângi-Mihtar (balayeurs de rue), Bhar (laboureurs), Bhil (tribu de montagnards), Bhûimâli (balayeurs), Bhûinyâ (tribu de montagnards, propriétaires fonciers), Bhûmij (tribu montagnarde), Birhôr (tribu aborigène), Birjiyâ (tribu montagnarde), Caṇḍâl (journaliers, pêcheurs), Çânkharî (fabricants de coquillages), Câsâ (paysans), Cêru (tribu montagnarde), Cunân-Baiti (brûleurs de chaux), Chutâr \* (charpentiers), Çuñri (distillateurs), Darji (tailleurs), Dhângar \* (journaliers), Dhôbâ \* (blanchisseurs), Dôm-Ḍumnâ' balayeurs), Faqîr (mendiants religieux), Gandhavaṇik (épiciers), Gârô \* (tribu aborigène), Gaura (éleveurs de bétail), Ghâsiyâ (balayeurs, faucheurs), Ghât-râl (surveillants, gardiens), Gôâlâ \* (laitiers), Gôḍiyâ, Gûriyâ (confiseurs), Gônd \* (laboureurs), Haddi (balayeurs), Hâri-Kâorâ (balayeurs), Hô, Laṛkâ Kôl (laboureurs), Jéliyâ \* (pêcheurs), Juâm \* (tribu aborigène), Jugi (tisserands), Kaibartta (paysans), Kalu (broyeurs d'huile), Kâmâr (forgerons), Kâñçâri forgerons de laiton), Kâpâli (tisserands de chanvre), Kâsar, Kâsêrâ voy. Kâñçâri), Khâsiyâ (tribu montagnarde), Khônd \* (laboureurs), Kôc \* (tribu propriétaire), Kôrà, Khairâ (terrassiers), Kôṣṭa (tisserands et cultivateurs), Kumâr (potiers), Kurmi \* (cultivateurs), Labânâ (porteurs), Laṛkâ Kôl (voy. Hô), Lôhâr (forgerons), Mahili (tribu montagnarde), Mâl (surveillants, gardiens), Mâllâh (pêcheurs et bateliers),

(1) JULIEN VINSON, dans le *Dict. des Sciences anthropologiques*, p. 594.

(2) Prof. SYLVAIN LÉVI, dans la *Gr. Encycl.* t. XX, p. 682, art. « Inde ».

(3) Voy. (Sir) A. BAINES, *Ethnography (Grundr. d. Indo-Ar. Phil.)*, pp. 133 sqq. Nos additions sont marquées d'un astérisque (\*).

Máló (pêcheurs et bateliers), Mál Páhāriyā (tribu dravidienne de montagnards), Maulik \* (paysans), Mayrá (confiseurs), Miri (tribu montagnarde), Muci (peaussiers), Muṇḍā (tribu kolarienne de montagnards, etc.), Nāmaçúdra (paysans), Nāpit (barbiers), Nāt \* (musiciens), Orāḍū-Kurukh (tribu montagnarde), Pātṇi (pêcheurs), Pōd (paysans), Pōliyā \* (tribu mongolo-dravidienne), Rāj (maçons), Rājbaṇsi-Kōc (propriétaires fonciers), Rājbar (laboureurs), Rājmahali \* (laboureurs), Rāutiyā \* (fermiers et cultivateurs), Sadgōp (paysans), Sāhā (distillateurs), Santāl (cultivateurs), *Shaiḥh* Qurésī (de race moslem), Sōnār (orfèvres), Suvarṇavaṇik (orfèvres, commerçants), Tāmbul (marchands de bétel), Tāṇti (tisserands), Tēli (broyeurs d'huile), Tippārāh-Mruṇ (tribu mongolo-dravidienne de montagnards), Tiyār (pêcheurs et bateliers), Turāhā (joueurs de tambour, pêcheurs), Tūri (ouvriers en bambou), Vaidya (médecins, écrivains).

## CHAPITRE III

### LES SECTES ; LE CULTE DE LA NATURE ; LES DIVINITÉS INFÉRIEURES

Depuis les temps de Çankara, pendant plus de 1.000 ans, les dieux védiques Viṣṇu (1) et Çiva (2), ou comme on les appelle populairement *Hari* et *Hara* — avec leurs épouses et spécialement celle de Çiva — se partagent le culte de la grande majorité des Hindous. « The respectable Hindu, whilst owing special allegiance to one of the two gods as his *iṣṭa devatā* (favourite deity), will not withhold his tribute or adoration from the other gods of the pantheon (3). »

De ces deux divinités, Çiva a été de tous temps le dieu favori des Brahmanes. Il n'existe peut-être pas un seul village dans le Bengale qui ne puisse s'enorgueillir d'un temple dédié à Çiva, contenant son pouvoir

(1) Dans le Rg Véda, Viṣṇu occupe une position relativement subordonnée quoiqu'il soit une divinité des plus importantes de la mythologie brahmanique (MACDONNELL, *Vedic Mythology*, p. 37. KEITH, *Hindu Mythology*, p. 29), dans laquelle il figure comme le second dieu de la *Trimurti* et est appelé le « Conservateur » en contraste à Brahmā, le « Créateur », et à Çiva, le « Destructeur ». On attribue à Viṣṇu peu de traits anthropomorphiques. D'après la légende, il a fait trois pas pour traverser la terre : deux d'entre eux sont visibles à l'œil nu, mais le troisième est au delà du vol d'oiseaux (R. V., I, 155-v, VII, 99-II; MACDONNELL, *op. cit.*, p. 38). La marche la plus élevée a l'aspect d'un œil fixé dans le ciel. Les pas entrepris par Viṣṇu furent pour les hommes en détresse. Dans la période brahmanique Viṣṇu est représenté comme ayant pris la forme d'un sanglier. Après une lutte qui dura environ mille ans, il a libéré la terre du démon Hiraṇyākṣa, qui l'avait entraîné au fond de l'océan. Pendant la bataille, Viṣṇu prend une autre forme et ses adorateurs doivent lui demander de révéler sa forme (KEITH, *op. cit.*, p. 30).

(2) Çiva est la troisième divinité de la triade suprême ; il est le dieu des arts et en particulier de la danse. Il représente la puissance reproductrice et restauratrice. Çiva porte un grand nombre de noms qui, d'après certains auteurs, dépasseraient le chiffre mille.

(3) H. JULIUS EGGEING, dans l'*Enc. Brit.*, 11<sup>e</sup> éd., vol. XIII, p. 507, art. « Hinduism ».

reproducteur ; bien plus, il y a peu de familles hindoues qui ne possèdent pas cet objet sacré. Cet emblème, qui représente la seule forme du culte de Çiva, est le *Līṅga* (phallus), qui consiste ordinairement en un bloc de marbre cylindrique ou en une autre pierre qui repose sur une dalle circulaire et perforée représentant la *Yōni* (pudendum muliebrae). La nature mystique de ces emblèmes est rarement comprise par le peuple et le culte n'est pas accompagné de cérémonies indécentes. « It requires a rather lively imagination to trace any resemblance in its symbols to the objects they are supposed to represent (1) ». Nous remarquerons ici que l'idolâtrie n'était pas pratiquée originairement parmi les Hindous, mais « after the people of India had deified their heroes and other mortals, they began then, and not before, to have recourse to statues and other images (2) ».

Le temple du Çiva-līṅga est ordinairement un édifice de petites dimensions, se composant d'une chambre où se trouve le *līṅga*, et d'un petit vestibule. Le fidèle marche d'abord autour du temple en prenant soin de le garder toujours à sa droite, puis se dirige vers le seuil du sanctuaire et présente son offrande de fleurs et de fruits, que le prêtre reçoit ; ensuite, il se prosterne et salue le Çiva-līṅga en levant ses mains — jointes de manière à laisser une place vide entre les paumes — à son front et en murmurant pendant toute cette cérémonie une courte prière, et enfin il se retire.

Le phallicisme dans sa forme rudimentaire est accompagné de rites orgiaques ; il était connu des autres peuples civilisés du monde antique, comme par exemple, chez les Grecs. Pendant les saturnales la population entière s'abandonnait à une exubérance et une joie où toutes les pires passions se donnaient libre carrière ; ces fêtes dégénéraient trop souvent en véritables orgies de crime, et ont lieu à la fin de l'année, en décembre ; elles furent célébrées en commémoration du règne de Saturne, dieu des semailles et de l'agriculture. Pendant cette période, la licence fut accordée aux esclaves eux-mêmes, et ils avaient le droit de s'asseoir à table avec leurs supérieurs, de s'enivrer et même de se moquer de leurs maîtres. Le culte phallic est particulièrement intéressant comme une

(1) EGGELENG, dans l'*Enc. Brit.*, vol. XIII, p. 507, citant H. H. WILSON.

(2) DEBOIS, *The People of India*, p. 370, cite par (SIR) JOHN LUBBOCK, *Origin of Civilization*, p. 352.

forme de magie sympathique. Les sauvages cherchaient à favoriser la croissance de la végétation au printemps au moyen d'une licence sexuelle symbolique ; cette coutume est observée jusqu'à nos jours par les tribus aborigènes du Bengale, comme par exemple par les Orâôn's, les Muṇḍâs, les Santâls, etc. (1). Chez les Hindous le phallus est appelé *Liṅga* ou *Liṅgam* et la partie femelle correspondante *Yôni*. Le *Liṅga* symbolise la puissance génératrice de Çiva et est considéré comme un charme contre la stérilité (2). La tendance qu'a notre époque d'identifier toutes les pierres de forme d'obélisque comme les traces d'un culte phallique a été l'objet de beaucoup de critiques (3). Le culte du Çiva-liṅga existait en Inde longtemps avant le commencement de l'ère chrétienne et ceci fait croire que le culte phallique a été la propriété commune de tous les peuples aryens. Megasthène (4) en parlant du culte de Bacchus voulait, sans aucun doute, parler du culte du Çiva-liṅga.

Nous avons parlé dans les chapitres précédents des adorateurs de Çakti. Les Çaktas sont une secte connue d'adorateurs de Çakti ou de l'énergie femelle dans la nature. La plupart d'entre eux sont des propriétaires, et on rencontre parmi eux peu de mendiants. Le centre du culte de Çakti se trouve dans la partie nord-ouest de l'Inde, dans le Bengale, l'Assam et le Bihâr. Ce culte est principalement pratiqué par les membres de la caste des Kâyasthas. La majorité des Brahmanes du Bengale sont des Çaktas modérés (5).

Les classes de Çaktas les plus connues dans le pays sont :

- I. — Dakṣinâcâri ou Çaktas de la main droite ;
- II. — Bâmacâri ou Çaktas de la main gauche ;
- III. — Kaula ou Çaktas de l'extrême.

La plupart des respectables Çaktas sont Dakṣinâcâri et, quoiqu'ils

(1) VOY, (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, pp. 286, 303; *Dictionnaire des Sciences anthropologiques*, p. 594; (Sir) H. H. RUSSEY, *Tribes and Castes of Bengal*, t. II, pp. 141, 233; DALTON, *Descriptive Ethnology of Bengal*, pp. 246, 248. Cf. W. E. MARSHALL, *A Phrenologist among the Todas*, Londres, 1873, p. 213; WESTERMARCK, *History of Human Marriage*, pp. 452, 455 sqq.; JOLLY, *Recht und Sitte*, p. 48; BOWLEY, *Wild Tribes of India*, p. 158; E. G. MAX, *Sonthalu and Sonthals*, p. 100; *Journ. As. Soc. Bengal*, vol. IX, pt. II, p. 834; FORSYTH, *The Highlands of Central India*, p. 150.

(2) C'est un fait digne d'être remarqué que les anciens Romains croyaient la même chose.

(3) Voy. sur ce point ROBERTSON-SMITH, *The Religion of the Semites*, 2<sup>e</sup> éd., pp. 456 sq.

(4) Mc CRINDLE, *Ancient India as described by Megasthenes and Arrian*, p. 111.

(5) JOHN CAMPBELL OMAN, *The Brahmans, Theists and Mussalmans of India*, Londres, 1907, p. 26.

n'évitent pas les fleurs rouges et le bois sandal rouge, ils n'offrent ni de la viande ni des boissons spiritueuses à leur divinité. Les rites Tântrik observés dans le culte de Çakti sont, comme l'étaient les rites pratiqués anciennement en Assyrie, à Babylone et en Phénicie en l'honneur de Ichtar, Nana et Astarté, d'un caractère extrêmement orgiaque. Les extrêmes Bâmâcâri offrent du vin à leur déesse et quand ce vin a été consacré, ils en arrosent tous les mets cuits ou non cuits qui sont apportés devant la déesse. Ils sacrifient à leur déesse généralement un chevreau. La tête de l'animal immolé est placée devant la déesse au-dessous d'une lampe de terre, qui est alimentée par du *ghi* (beurre clarifié). Les Kaulas cachent autant que possible leur habitude de s'adonner aux boissons intoxicantes. La marque au front d'un Bâmâcâri consiste en trois lignes transversales peintes avec le charbon du feu sacré dissous dans du *ghi*. Quelques-uns parmi les extrêmes Kaulas pratiquent le *Cava-Sâdhanâ* ou exercice dévot avec le corps d'un défunt. Cette horrible cérémonie a lieu au milieu de la nuit, dans un endroit réservé à l'enterrement ou à la crémation des morts et qui doit être toujours très éloigné de toute habitation humaine; le nombre des personnes qui pratiquent actuellement le Çava-Sâdhanâ est petit.

L'objet divin du culte des Çaktas est Dêvi, la femme de Çiva. Elle est adorée au Bengale sous la forme du Durgâ « L'Inapprochable » et de Kâli « La Noire ».

« The essence of the Sakta cult is... the worship of the female organ of generation. According to a tenet of the Tantras the best form of Sakti worship is to adore a naked woman, and it is said that some Tantriks actually perform their daily service in their private chapels by placing before them a female completely divested of her clothing. The following are used as substitutes :

« 1. The *Yantra* or triangular plate of brass or copper kept among the penates of every Tantrik Brahman ;

« 2. A triangle painted on a copper dish. The painting is made and worshipped only in the absence of a regular plate among the household penates.

« The naked female, or *Yantra*, and the painted triangle are wor-



shipped only in private services. In public the Tantrik offers his adorations to the naked image of a female deity called by various names such as Kâli, Târâ, etc., and usually made to stand erect on the breast of a half-sleeping image of Siva in a similar state of nudity. The true nature of such things is not generally known, though it is defined in unmistakable terms in the Dhyân or formula for contemplating the goddess Kali (1). »

Les rites ou plutôt les orgies des Bâmâcâri donnent lieu à une réunion licencieuse d'hommes et de femmes de toutes classes, qui se rencontrent dans des termes de parfaite égalité. Le cercle qu'ils forment à ces réunions est appelé « *Cakra* » et la suppression de toute distinction de classe pendant la durée de la réunion est annoncée par le vers suivant :

Prâptê hi Bhairavê cakrê sarvê varṇâ dvijôttamâh,  
Nirvṛttê Bhairavê cakrê sarvê varṇâ pṛthak pṛthak (2).

Ces réunions, comme on peut se l'imaginer, ont lieu en secret et on y pratique *Les Cinq M* prescrits par certains Tânttras. Les Cinq M sont : 1. *Madya* (vin) ; 2. *Mamsa* (viande) ; 3. *Matsya* (poisson) ; 4. *Mudrâ* (marques mystiques au doigt) (3) ; 5. *Maithuna* (union sexuelle). Comme le remarque justement le docteur Bhattâcârya (4), le culte Tantrik a été inventé « partly to justify the habit of drinking which prevailed among the Brahmans even after the prohibition of it by their great law-givers, but chiefly to enable the Brahmanical courtiers of the beastly kings to compete with secular courtiers in the struggle for becoming favourites, and causing the ruin of their royal masters », et c'est sans doute le culte le plus dégradant qui ait été jamais pratiqué sous le couvert d'un culte religieux (5).

(1) BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, pp. 407 sq.

(2) (SIR) MONIER WILLIAMS, *Hinduism*, p. 157, note : « On entering the circle of Bhairava all castes are on equality with the best of the twice-born (*Brahmanes*) ; on leaving it (*le cercle*) they are separated into castes. »

(3) SIR MONIER WILLIAMS explique ceci comme grain sec mangé à la place de biscuits secs avec le vin et les boissons spiritueuses, quoiqu'il donne l'autre explication dans la note (*Hinduism*, p. 127).

(4) *Hindu Castes and Sects*, p. 413.

(5) Voy. W. WARD, *An Account of the Writings, Religion and Manners of the Hindus*, t. 1, pp. 254-263 ; WILKINS, *Modern Hinduism*, pp. 94 et sq. ; BHATTACHARYA, *Hindu Castes and Sects*, pp. 407-413 ; (SIR) MONIER WILLIAMS, *Religious Thought and Life in India*, pp. 190-192 ; OMAS, *Brahmans, Theists and Mussalmans*, pp. 27 et sq. ; VANSHIM CHANDRA CATTYOPADHYAY, *Anandamath*.



L'érudit professeur Sylvain Lévi parle des Çaktas comme suit :

« Les sectateurs de la grande déesse se partagent en deux catégories : les fidèles *de la main droite*, et les fidèles *de la main gauche* (2). La main gauche suit des rites obscènes et sanguinaires à la gloire du symbole féminin ; les cinq actes essentiels sont : manger de la viande, manger du poisson, s'enivrer, faire l'amour, prendre des attitudes, choisies à dessein, semble-t-il, pour choquer les préjugés religieux les plus chers aux Hindous. La célébration des rites y gagne en horreur religieuse, en extase sacrée ce qu'elle perd en pureté morale. L'étrange communion des fidèles se pratique encore dans l'autre mystère : hommes et femmes groupés par couples se forment en cercle autour du symbole qui traduit, dans l'union des deux organes, l'incessante génération des êtres, puis adressent leur hommage au dieu et à la déesse, représentés dans leur nudité glorieuse par un adolescent et une jeune fille ; puis se rapprochent et se possèdent dans l'exaltation du délire religieux. Les sacrifices sanglants... ont conservé encore un dernier asile dans la culte de Kali... La secte de la main droite se défend de pratiquer les mêmes abominations et prétend interpréter à sa façon les prescriptions odieuses ou répugnantes des saints Tantras : l'holocauste qu'elle offre est un simple bouc ; la liqueur enivrante se réduit à quelques gouttes ; elle se conforme à peu près pour le reste aux usages généraux de l'hindouisme. Mais la distinction apparente des deux mains ne sert souvent qu'à dissimuler la réalité et plus d'un Hindou qui se réclame en public de la main droite est, en fait, affilié à la main gauche et en pratique les observances. »

Les rites qui se rapportent au culte de Kâli comprennent aussi l'offre des sacrifices (3) humains. Dans les districts les plus civilisés du Bengale les autels de Kâli, pas plus tard que pendant la famine de 1866, étaient tachés de sang humain (4). Encore en juin 1901 un Gajâdhar tenta de sacrifier une victime humaine à Akhrâ, près de Calcutta, devant une

(1) Dans la *Grande Encyclopédie*, vol. XX, p. 100, art. « Hindouisme »

(2) Le professeur Lévi ne mentionne pas la troisième catégorie des Kaulas.

(3) « Le sacrifice est un acte religieux qui, par la consécration d'une victime, modifie l'état de la personne morale qui l'accomplit ou de certains objets auxquels elle s'intéresse. » (HUBNER et MAUSS, *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. Année sociol.*, t. II (1897-1898), p. 41).

(4) *Encyclopædia Britannica*, 11<sup>e</sup> éd., vol. III, p. 730 ; HUNTER, *Annals of Bengal*, 1868, p. 124, Str. J. LUBBOCK, *Origin of Civilization*, p. 372.

idole de Kâli nouvellement établie (1). Aucune offrande n'est acceptée plus volontiers par cette déesse que le sang, et en particulier le sang humain. Elle est représentée comme une femme noire et hideuse, qui tient dans sa main une épée gouttelante de sang et une tête humaine tranchée. De la langue de cette femme du sang tombe goutte à goutte. Le Kâlîka Purâṇa dit : « The flesh of the antilope and the rhinoceros give my beloved (Kâli) delights for 500 years. By a human sacrifice attended by the forms laid down, Devi is pleased for a thousand years, and by the sacrifice of three men, a hundred thousand years (2). »

Pour donner une idée de ce qu'est cette déesse sanguinaire, nous ne pouvons faire mieux que citer les mots de M. Shib Chunder Bose, qui remarque (3) : « Her black features, the dark night, the bloody deeds with which her name is associated, the countless sacrifices relentlessly offered at her altar, the terrific form in which she is represented, the unfeminine and warlike posture in which she stands, and last, but not least, the desperate character of some of her votaries, invest her name with a terror which is without parallel in the mythological legends of the Hindus. » Il est curieux toutefois de remarquer que cette déesse, quoique possédant une nature si répugnante, compte plus de fidèles qu'aucune autre dans le Bengale, et des sacrifices de sang lui sont offerts chaque jour; des centaines de boucs lui sont immolés. Il n'existe peut-être pas une seule femme respectable dans tout le Bengale qui n'a pas à une occasion ou à une autre versé quelques gouttes de son sang dans l'espoir de satisfaire la déesse et de sauver ainsi quelque être aimé, le mari ou le fils, de la mort (4). Le culte de Kâli a aussi pénétré dans la citadelle exclusive du Bouddhisme : Lhasa (5).

Après les adorateurs de la déesse Kâli suivent, par leur nombre, les fidèles de Durgâ. Il faut remarquer toutefois que Durgâ n'est personne autre que Kâli sous un aspect bienfaisant. On peut dire de Durgâ qu'elle

(1) OMAN, *Brahmans, Theists and Mussalmans*, p. 8, qui cite *Civil and Military Gazette* (Lahore), 3 juillet 1901.

(2) Rév. J. W. WILKINS, *Hindu Mythology*, p. 262; OMAN, *op. cit.*, p. 8.

(3) *The Hindus as they are*, p. 137.

(4) Dr. RAJENDRALÂL MITRA, *Indo-Aryans*, t. II, p. 111. Cf. GILES, *Confucianism and its Rivals*, pp. 16, 47-51.

(5) OMAN, *op. cit.*, p. 25.

est la divinité la plus aimée des Bengalis. Elle est représentée toute colorée d'or avec dix bras. Elle a une apparence agréable quoiqu'on la représente au moment où elle va abattre le monstre *Mahiç*. Elle est l'épouse de Çiva, et elle prit différents déguisements dans le but de détruire de terribles géants et monstres. Le *Durgâ Pujâ* (adoration de Durgâ) commence le premier et se termine le dixième jour de la moitié claire du mois *Açvin* (septembre à octobre). Cette fête, qui est la principale dans le Bengale, est en rapport avec l'équinoxe d'automne. Elle est célébrée en commémoration de la victoire de Durgâ, épouse de Çiva, victoire remportée sur un démon à tête de buffle, appelé *Mahiç* ou *Mahiçâçura*. Son image fabriquée d'argile est l'objet de toutes sortes d'honneurs pendant neuf jours, et puis, est jetée dans la rivière avec déploiement d'une grande pompe. Le dixième jour de Durgâ-pujâ est appelé *Vijayâ-daçami* ou *Daçahârâ*.

Les bayadères (1) ou *Dêva-dâçî* des temples hindous sont des esclaves de sexe féminin de la divinité. Elles ont été destinées au service du temple par leurs propres parents et sont en même temps danseuses et courtisanes. Malgré la nature de leur profession, ces prostituées sont traitées avec tolérance et la vie qu'elles mènent n'est pas considérée comme honteuse, car elles continuent les coutumes anciennes du pays couvertes par la sanction religieuse. La prostitution religieuse a été pratiquée depuis les temps les plus reculés. Les Phéniciens sacrifiaient la chasteté de leurs filles avant leur mariage. En Syrie chaque fidèle du sexe féminin d'Adonis avait à sacrifier soit ses cheveux, soit sa chasteté. La même coutume était répandue parmi les Parthes et était pratiquée en Médie et en Perse. Les Lydiens étaient réputés pour le zèle avec lequel ils pratiquaient les rites en honneur de Vénus. Strabon affirme qu'une classe de prostituées était destinée au service du dieu, patron de Thèbes. Il leur était permis de coucher avec toute personne qu'elles choisissaient. La coutume de pourvoir son hôte d'un compagnon de sexe féminin, généralement la femme ou la fille du maître de la maison, était

(1) Voy. (Sir) J. G. FRAZER, *Adonis, Attis and Osiris*; G. STANILAND WARR, *Serpent Worship and Other Essays* (Londres, 1888), pp. 149 sq.; WESTERMARCK, *History of Human Marriage*; JOLLY, *Recht und Sitte (Grundr. d. Indo-Ar. Phil.)*, p. 48.

répandue chez les peuples de races germaniques. Les femmes de Babylone, qui étaient obligées de faire le sacrifice de leur personne une fois dans leur vie, se donnaient seulement à des étrangers. En Arménie antique, seuls les étrangers avaient le droit de chercher une hospitalité sexuelle dans l'enclos sacré du temple d'Anaïtes ; et c'était le même cas en Syrie pendant les fêtes célébrées en l'honneur d'Adonis et de Vénus. Les Japonais croient encore de nos jours qu'une jeune fille qui entre dans le Yôshiwara afin de soutenir ses parents, accomplit une action hautement méritoire. Les jeunes filles dans certaines régions de l'Inde sont déflorées par la statue de pierre de Nathurâm de la même manière que leurs sœurs de l'Afrique Occidentale perdent leur virginité par des fétiches de pierre. Une grande autorité dans la matière des religions primitives remarque : « In India, in the valleys of the Ganges, virgins are compelled before marriage to present themselves in the temples dedicated to Juggernaut... To the same feeling we may perhaps ascribe the custom which in so many cases gave the *jus primæ noctis* to the chief or the medicine-man (1). »

Le culte du serpent est une pratique très commune chez les Hindous. Les serpents sont considérés comme des animaux divins et sont souvent associés aux dieux, et particulièrement à Çiva. L'existence sous la terre d'une curieuse race de serpents à demi humains, à demi divins est l'objet de la foi populaire. Cette race est gouvernée par trois serpents principaux, appelés Çeşa, Vâsuki et Takşaka (2). D'autre part, de nombreuses tribus aborigènes vouent un culte au serpent dans la croyance qu'ils seront ainsi préservés de leur morsure (3). Le culte du serpent peut être attribué à la croyance que l'âme du défunt entre dans le corps d'un serpent, croyance qui existe encore de nos jours chez les Zoulous et était très répandue parmi les Romains (4).

(1) (Sir) J. LUBBOCK, *Origin of Civilization*, p. 537.

(2) (Sir) MONIER WILLIAMS, *Hinduism*, pp. 169 sq.

(3) (Sir) H. RISLEY, *Tribes and Castes of Bengal*, t. 1, p. 41. Cf. ELLIS, *The Ewe-speaking Peoples*, pp. 58 sq.

(4) Chez les Romains, voy. VIRGILE, *Enéide*, V, 84-93; chez les Zoulous et les autres tribus cafrés, v. CALLAWAY, *Religious System of the Amazulu*, pt. II, pp. 140-144, 196-200, 208-212; J. SHOOTER, *The Kaffirs of Natal*, p. 162; E. CASALIS, *The Basutos*, p. 246. Dans l'Afrique du Sud, F. L. J., II (1880), pp. 101-103; KRANT, *Natur und Kulturleben der Zulus*, p. 112; DUDLEY KIDD, *The Essential*

(1) « In ancient Mexican temples the serpent symbol is frequently seen. The approaches of the temple of El Castillo, at Chichen in Yucatan, is guarded by a pair of huge serpent heads, and a second pair protect the entrance to the sanctuary. Figures of serpents also appear in the Mosaic relief designs of the façades, and within in the sanctuary walls. So, too, in the temples of Palenque and other Mexican towns, serpents are everywhere plentiful in the decorations and sculptures (2).

« Representations of snakes are to be seen on the walls of houses in many parts of India at the present day, and villages have their special ophite guardians.

« The fifth day of the first half of the lunar month S'ravana (*Cravana*), which nearly corresponds with August, is celebrated by the Brahmins in honour of the *nâga* or cobra. Some interesting ceremonies on these occasions are given in Balfour's *Cyclopædia of India*. We learn from this source that native women are wont at such times to join in dancing around snake-holes, and also to prostrate themselves and invoke blessings; while others bow down before living cobras at their own homes, or worship figure of serpents (3).

« Visits from snakes are highly appreciated as auspicious events (4), and reptiles are sure of a hospitable reception, because they are looked upon as tutelary divinities.

« Thus the serpent was held sacred by the nations of antiquity, being prominent feature in every mythology and symbolising many pagan divinities. »

*Kaffir*, pp. 85-87. Chez les Ngoni, voy. W. A. EIMSTED, *Among the Wild Ngoni*, pp. 71 sq. Chez les Waboudei, voy. O. BAUMANN, *Usambara und seine Nachbargebiete*, pp. 141 sq. Chez les Masai, voy. (Sir) H. JOHNSTON, *The Uganda Protectorate*, t. II, p. 832; A. C. HOLLIS, *The Masai*, pp. 307 sq.; S. L. HINDE et H. H. HINDE, *The Last of the Masai*, pp. 101 sq. Chez les Dinkas de la région du Nil, voy. G. SCHWEINFURTH, *The Heart of Africa*, 3<sup>e</sup> ed., t. I, p. 55. Chez les Bietsileo et les autres tribus de Madagascar, voy. A. VAN GENNEP, *Tahoa et Tatenosine à Madagascar*, pp. 272 sq.; H. W. LITTLE, *Madagascar, its History and People*, pp. 86 sq.; J. ROSSET, dans le *Journ. Anthrop. Inst.*, t. XXXVII, (1907); Maj. J. A. MILDON, *Journ. African Soc.*, n<sup>o</sup> XXI (janv. 1907), p. 151. Cf. ELLIS, *Fire-speaking Peoples*, pp. 54 sq.

(1) D. R. LAWRENCE, *The Magic of the Hoozoo* (Boston, 1898), pp. 62 sq.

(2) *Citant Amer. Antiq.*, vol. VIII, p. 141, 1896.

(3) « The snake's head is said to impart fertility, and enhance beauty and chastity in a woman, and strength in a man. »

(4) Voy. G. GEORGÉAKIS et LÉON PINEAU, *Le Folklore de Lesbos*, p. 339.



Dans l'Inde on attribue même à des serpents de pierre le pouvoir de féconder les femmes (1).

L'adoration d'objets inanimés est très répandue parmi les habitants du Bengale. Ils considèrent tous les objets, qui leur servent de moyens d'existence, comme sacrés et, pour cette raison le Brahmane vénère son fil sacré et ses Çâstras, le broyeur d'huile considère avec vénération le moulin à huile, le tisserand a un culte pour son métier à tisser, le forgeron pour sa fournaise et le cultivateur pour sa charrue. Dans aucun cas ces objets ne doivent être touchés du pied, et en cas où quelqu'un le fait contre sa volonté, il s'excuse et s'incline devant l'objet (2). Une femme vénère la corbeille qui lui sert pour porter ou pour garder des objets nécessaires, et elle lui offre des sacrifices ; ainsi qu'au moulin à riz et à d'autres ustensiles qui lui sont d'une aide utile dans ses travaux de ménage. Le charpentier rend le même hommage à sa hachette et à ses autres outils ; et il leur offre également des sacrifices. Le Brahmane agit de même vis-à-vis de la plume avec laquelle il va écrire ; le soldat vis-à-vis des armes, qu'il va employer sur le champ de bataille, de même que le maçon vis-à-vis de sa truelle et le laboureur vis-à-vis de sa charrue (3).

C'est un fait connu que les Hindous pratiquent l'idolâtrie dans une grande mesure. Tous les dieux et toutes les déesses sont représentés en pierre, en métal, en bois ou en argile. Au surplus, certaines pierres sont supposées être le corps qu'a pris un dieu. Elles sont, en conséquence, l'objet d'un culte. Ces pierres ainsi que celles qui servent d'habitation permanente à un dieu sont connues sous le nom de *Çâligrâm*. Ce sont des pierres noires et perforées ; elles sont l'objet d'un culte (4). Les Hindous prétendent que leur perforation a existé depuis leur origine (5). D'autres pierres sont également l'objet d'un culte. Les véritables honneurs rendus à ces pierres sont précédés d'une certaine cérémonie nommée *Prânaprastishâ*, qui consiste à faire descendre l'Être Suprême dans l'icône. Les pierres qui ont été une fois adorées comme divinités doivent

(1) (Sir) J. G. FRAZER, *Adonis, Attis and Osiris*, p. 81.

(2) JACKSON, *Folklore Notes*, vol. II, p. 82.

(3) DLBOIS, *People of India*, p. 373, cité par (Sir) JOHN LUBBOCK, *Origin of Civilization*, pp. 280 sq.

(4) (Sir) MONIER WILLIAMS, *Hinduism*, p. 171 ; (Sir) J. LUBBOCK, *op. cit.*, p. 308.

(5) JACKSON, *op. cit.*, t. II, p. 80.



être continuellement vénérées; elles sont considérées comme des êtres animés et, par conséquent, comme capables de manger, de boire et même d'abandonner le fidèle s'il a encouru sa colère. Des pierres de forme ronde qu'on trouve dans le Gange sont considérées comme des pierres saintes. Les Hindous ne regardent pas comme propice de rendre un culte aux images peintes de dieux (1).

Les Orâôns, quand ils vont au marché, jettent une pierre dans l'espoir qu'ils feront une bonne affaire; quand ils vont en visite, ils agissent de même dans l'espoir qu'on leur offrira à boire de la bière de riz. Le tas de pierres qui est formé de la sorte est connu sous le nom de *Pâthal-puñji* (2). D'ailleurs, chacun doit jeter une pierre ou un bâton à l'endroit où quelqu'un est mort d'une mort violente (3).

L'origine du culte rendu aux pierres remonte dans le lointain. Presque tous les peuples du monde ont connu ce culte à une époque ou à une autre de leur histoire; comme preuve nous ne mentionnerons que les Dolmens et les Cromlechs de la période mégalithique.

Une forme remarquable du culte de la nature est la vénération que les Hindous manifestent envers le feu: d'après eux le feu purifie tout (4). Certaines formes particulières du feu sont respectées plus que les autres. Le feu produit par le frottement du bois *Pîpul* est l'une d'elles; le feu qui sert dans les rites d'*Agnihôtra* est produit de cette manière. *Agnihôtra* est un « perpetual sacred fire preserved in the *Agnihûnda* — a hole in the ground for receiving and preserving consecrated fire. A Brahman who accepts the *Agnihôtra* has to preserve in his house the sacred fire day and night after his thread ceremony, and to worship it three times a day after taking his bath. When the *Agnihôtra* dies, the body is burnt by the people who prepare fire by rubbing sticks of the Pipal wood together (5) ». Le feu est spécialement vénéré le jour de *Hôli*, c'est-à-dire le jour de la pleine lune au mois de *Phâlgun* (février-mars). Sous aucun prétexte le feu ne doit pas être touché du pied.

(1) Cf. JACKSON, *Folklore Notes*, t. II, p. 82.

(2) RÉV. P. DEHON, *Religion and Customs of the Uraons. Mem. As. Soc. Bengal*, t. I, p. 181.

(3) CROOKE, *Tribes and Castes of N. W. Provs. and Oudh*, t. I, p. 264; (SIR) J. G. FRAZER, *The Scapegoat*, p. 16.

(4) Cf. HUBBRI et MAUSS, *Essai sur le sacrifice. Année sociol.*, t. II (1897-1898), p. 57 et n. 7.

(5) JACKSON, *op. cit.*, t. II, p. 82.

Le culte des arbres dans son sens le plus large est connu dans le Bengale. D'après une légende du Mahâbhârata, l'arbre Banyan (*vaïa-vr-kṣa*) est aussi sacré que le corps du dieu Viṣṇu lui-même (1). Pour vérifier la vérité de cette assertion, une partie de l'arbre banyan fut coupée et on vit que Viṣṇu avait perdu une partie de la peau de sa poitrine. C'est un grand péché que de couper ou de « blesser » cet arbre ; quiconque le fait est puni de l'extermination de sa famille.

Le Pipal est un autre grand arbre de l'Inde. On le voit souvent sur une place proéminente d'un village ou près d'un temple. Cet arbre est sacré pour les Hindous et les Bouddhistes et on lui voue un culte dans l'espoir d'obtenir une longue vie (2).

La plante Tulsi est placée très haut dans l'estime des Hindous et de nombreuses propriétés magiques lui sont attribuées. On croit qu'elle a le pouvoir de tenir à l'écart tous les mauvais esprits (3).

Le tamarinier est cultivé dans toute l'Inde à cause de la pulpe acide de sa gousse. Brûler cette gousse, appelée « turmeric », est regardé généralement comme un moyen infaillible pour chasser les démons. Le capitaine Burton (4) dit : « The natives have a saying that sleeping beneath the Date of Hind (le tamarinier) gives you fever which you cure by sleeping under the Nim tree. » Ni l'arbre Nim ni le tamarinier ne doivent être abattus ; des malheurs frapperaient le délinquant.

Le bois de sandal est considéré comme un charme contre les mauvais esprits et il est vénéré en conséquence ; il ne doit pas être touché du pied.

L'arbre Vilva (*Bél*), avec ses triples feuilles est consacré à Çiva qui accomplit de triples fonctions (5).

(1) M. JACKSON (*FLN.*, t. 1, 136) dit que l'arbre banyan est une représentation du dieu Çiva.

(2) (SIR) MONIER WILLIAMS, *Hinduism*, p. 170. Cf. TENNENT, *Ceylon*, t. II, pp. 632 sp.; WILLIAMS, *Middle Kingdom*, t. II, p. 259.

(3) (SIR) MONIER WILLIAMS, *op. cit.*, p. 170; *Folklore Journal*, 1883, p. 377; WARD, *A View of the History, Literature and Religion of the Hindus*, t. II, 203; DAY, *Gôinda Sâmanta*, t. I, p. 18; cf. J. T. BENT, *The Cyclades*, p. 328.

« Veneram a planta chamada Tulossa, por dizerem é do pateo dos Deoses, é por esse é commun no pateo de suas casas. e todas as manhãs lhe vão tributar veneração. » (*Annaes Martimos*, III, 453, cité par YULE et BURNELL, *Hobson Jobson*, p. 931.)

(4) *Sind Revisited*, t. I, p. 92. Cf. *FLJ.*, 1883, p. 376.

(5) (SIR) MONIER WILLIAMS, *op. cit.*, p. 170.

Parmi les différents animaux qui sont l'objet d'un culte de la part des Hindous, les plus importants sont : la vache, le singe, le serpent, la souris, le rat, le crocodile, l'anguille, le poisson *sâl* et d'autres poissons, et enfin l'aigle. La vache est traitée avec une vénération spéciale et le lait, l'urine et les excréments de la vache sont employés comme médecines et offerts en sacrifice aux dieux (1). La raison donnée pour le culte de la vache est que cet animal est l'incorporation de toutes les divinités ; c'est donc un péché mortel pour un Hindou de manger du bœuf. L'éléphant est sacré. En effet, lorsque Ganès, le dieu de la sagesse fut décapité par Çiva, la tête d'un éléphant fut apposée à son torse (2). Le singe mâle est vénéré comme le représentant du dieu-singe Hanumân (3). Les singes qu'on rencontre près des *ghâts* crématoires sont souvent considérés comme la réincarnation des morts et sont adorés en conséquence (4). Les souris et les rats sont vénérés en considération de ce que Ganès est représenté comme montant soit une souris, soit un rat (5). D'après une croyance assez répandue, les crocodiles sont la réincarnation de Brahmanes assassinés et sont respectés comme tels (6). Même de nos jours ces reptiles sont tenus dans des étangs spéciaux, situés près d'un temple et sont nourris par les prêtres attachés au temple. L'anguille est le totem des Muṇḍâ Kôls, des Orâôns (7) et de certains clans de Dôms. Le poisson *sâl* est respecté par les potiers, parce que les cercles de son écaille ressemblent à la roue du potier qui est le symbole de leur caste (8). Dans sa première incarnation le dieu Viçnu est né sous la forme d'un poisson, dans sa seconde incarnation sous la forme d'un alligator et dans sa troi-

(1) Voy. JACKSON, *Folklore Notes*, t. II, p. 79; LAROUSSE, *Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, t. XIV, p. 1255, c. 2; LAL BIHARI DAY, *Folklore of Bengal*; JOLLY, *Forest and Sage*, p. 157.

(2) Ganès est représenté comme un petit être avec le torse d'un homme et la tête d'un éléphant.

(3) Cf. (Sir) MONIER WILLIAMS, *Hinduism*, p. 170.

(4) Le Dr. TYLOR (*Primitive Culture*, t. II, p. 7), etant WILSON, 240, 218) remarque que dans la Nouvelle-Guinée les singes trouvés près d'une tombe sont considérés comme étant animés par l'esprit des morts. Cf. SKERT, *Malay Magic*, pp. 181 sq.

(5) Cf. JACKSON, *op. cit.*, t. I, p. 145; t. II, p. 79.

(6) Cf. ELLIS, *Ewe-speaking Peoples*, p. 71.

(7) (Sir) H. H. RISLEY, *Tribs and Castes of Bengal*, t. II, Appendix, pp. 113 sq., (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, pp. 288, 291 sq.

(8) (Sir) H. H. RISLEY, *op. cit.*, t. I, p. XVIII, cité par (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 316.

sième, sous la forme d'un sanglier ; depuis tous ces animaux sont l'objet de la vénération populaire. Gaṛuṛh « l'aigle » a été monté par Viṣṇu, un des dieux suprêmes de la Triade ou *Trimurti* ; donc l'aigle est également l'objet d'un culte.

Parmi les différents objets vénérés par les Hindous sont les métaux : l'or, l'argent et le cuivre, les coquillages, les défenses d'éléphant, les pièces de monnaie, les cornes de taureaux sauvages, la peau du tigre, la peau du daim, le lait, le lait caillé, le *ghi* (du beurre stérilisé), les excréments et l'urine des vaches, le *Bél-fruit*, le *Tulsi*, les noix de coco, les noix de bétel et toutes les fleurs ; personne n'oserait toucher ces objets de son pied (1). Le *Kulà* (espèce de van) est vénéré par les Hindous ; qui le remplissent de riz, de blé, de fruits, de noix de coco et de noix de bétel et couvrent le tout d'un *celi* (pièce d'étoffe de soie rouge) ; il est l'objet d'une dévotion avant d'être employé (2). Le simple balai paraît également sacré aux yeux des Hindous. On frotte de *sîndûr* (poudre rouge) un nouveau balai avant de l'employer et dans aucun cas on ne le touchera de son pied (3).

Les Monts Abu, Everest et Kâñcinjañghâ sont supposés être la résidence d'êtres célestes et sont respectés en conséquence (4). Les Hindous ont déifié certaines rivières et reconnaissent en général à l'eau la qualité de divinité. Le Gange est généralement appelé *Mâ Gaṅgâ* (« La Mère Gange ») par les Bengalis. Dans la mythologie, le Gange a une origine divine. D'après une version, le Gange coule des pieds du dieu Viṣṇu ; les incantations de Bhâgirath l'ont fait descendre du ciel pour purifier les cendres des soixante mille fils du roi Sâgar, qui avaient été consumés par le regard irrité du sage Kapila (5). La déification du Gange est relativement moderne. De nombreuses qualités merveilleuses sont attribuées à l'eau du Gange ; elle est transportée loin dans l'intérieur du pays et est hautement estimée à cause de son emploi dans les sacrifices, comme médecine, comme forme de serment sévère et comme un viatique pour les

(1) JACKSON, *Folklore Notes*, t. 11, p. 79.

(2) *Ibid.*, t. 11, p. 82.

(3) *Ibid.*

(4) CROOKE, *Popular Religion and Folklore of Northern India*, t. 1, p. 61.

(5) CROOKE, *op. cit.*, t. 1, p. 35.

mourants. Un bain dans les eaux sacrées du Gange à l'époque de pleine lune, pendant les éclipses et pendant certaines fêtes est d'une grande efficacité. Certains endroits où des confluentent entrent dans le Gange sont particulièrement sacrés ; ainsi Prayâg (Allahabad) est sacré parce qu'il se trouve à l'endroit de la jonction du Gange et du Jumná ; Navadvip parce qu'il se trouve à la jonction du Gange et du Jalâñgi.

Parmi les différents tabous observés par les Hindous, celui qui frappe la viande de bœuf est universel (1). Les Brahmanes s'abstiennent en général de manger de la viande ou de boire des boissons alcooliques. De nombreuses familles considèrent le mouton comme leur totem et pour cette raison le mouton est tabou pour eux. Les Hindous ne mangent jamais la viande d'un animal qui est respecté par eux ; ceux qui ont offert un fruit spécial à leur *guru* comme témoignage de leur respect ne mangeront plus à l'avenir de ce fruit. Les oignons, l'ail (2) et les fruits des palmiers sont tabou pour la plupart des familles hindoues ; de même les fruits d'un arbre qui est considéré comme un totem, deviennent tabou pour les membres de la dite famille. La *musuri* (lentille) est tabou pour la plupart des Brahmanes parce que, cuite, elle ressemble à du sang. Le porc est tabou pour tous les Mahométans (3). Il est interdit aux Hindous de manger avec des femmes, d'être debouts ou couchés, nus ou vêtus de vêtements mouillés lorsqu'ils mangent (4).

Nous mentionnerons maintenant quelques-unes des divinités inférieures du Bengale. *Şařthi*, « la déesse des six », est une importante divinité, dont on trouve un temple dans chaque village du Bengale. Elle est une déesse antagoniste de la variole et est le gardien spécial des enfants qu'elle protège ou qu'elle guérit de cette maladie (5). Les dieux mâle et femelle titulaire des Gônds sont deux poteaux courbés dont l'un est beaucoup plus petit que l'autre (6). Les Santâls fixent un bambou fendu, long

(1) VOY, (Sir) MOZIER WILLIAMS, *Hindûism*, pp. 155-157 ; JOLLY, *Recht und Sitte. Grundriss d. Indo-Ar. Phil.*, p. 153.

(2) JOLLY, *Recht und Sitte*, p. 158 ; *Bombay Gazette*, 22, 61 ; *Census of India*, 1891, pp. 13, 265.

(3) JACKSON, *Folklore Notes*, t. I, p. 145. Cf. PROSS, *Das Wesen der Natur und Völkerverwandte*, t. I, p. 508.

(4) JOLLY, *op. cit.*, p. 158.

(5) CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 132.

(6) DALTON, *Descriptive Ethnology of Bengal*, pp. 220, 281.

d'environ trois pieds, dans le sol dans une position inclinée; ils l'appellent *Sipāhi* ou la « sentinelle du hameau (1) ». Le *Dvāra Gusāiṅ* des *Mālērs* de *Chōṭā Nāgpour* est une divinité locale; elle est le « maître des portes de la maison ». Lorsqu'une calamité quelconque frappe une famille, le chef de la famille nettoie une place devant la porte et y pose une branche de l'arbre *Mukum*, à côté de laquelle il place un œuf; après ces préliminaires, un pourceau est tué et il en régale ses amis. Puis, on casse l'œuf et la branche est placée dans la maison du suppliant. *Dvāra Gusāiṅ* est appelé maintenant *Bāraḥ-dvāri*, parce qu'il habite dans un temple à douze portes: on lui fait ses dévotions pendant le mois de *Māgh* (janvier-février) (2).

Les corps célestes sont révéérés par les habitants du Bengale. La lune est déifiée et vénérée par les Brahmanes, qui lui offrent des fleurs et des plats doux; le 4<sup>e</sup> jour de la lune croissante du mois de *Bhādra* (août-septembre) est consacré à la lune. Il est considéré comme malchanceux de contempler la lune ce jour (3). Les taches de la lune sont considérées comme une représentation de *Kṛṣṇa*, le dieu des troupeaux de vaches et la réincarnation de *Viṣṇu*, qui trait une vache et a à ses côtés un veau. Différents pouvoirs maléficiels sont attribués au soleil. Ainsi les jeunes filles non mariées craignent de sortir dans la lumière du soleil, particulièrement après la période de menstruation, de peur d'être fécondées par ses rayons (4). D'après la croyance populaire, l'éclipse du soleil et de la lune est causée par les démons *Rāhu* et *Kētu*, qui auraient avalé les corps célestes: pour cette raison, les Hindous battent ordinairement des cymbales et soufflent sur des coquillages afin de chasser les démons (5).

(1) CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 101.

(2) DALTON, *Descriptive Ethnology*, p. 268; (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes of Bengal*, t. II, p. 58; CROOKE, *op. cit.*, t. I, pp. 104, 105.

(3) CROOKE, *op. cit.*, t. I, p. 17.

(4) Cf. (Sir) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. II, p. 234; HARTLAND, *Legend of Perseus*, t. II, pp. 99-138, 170; CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 11.

(5) Cf. CROOKE, *op. cit.*, t. I, pp. 19, 21; MARSDEN, *History of Sumatra*, p. 194; A. WUTTKE, *Der deutsche Volksbergglaube der Gegenwart*, p. 145.



## CHAPITRE IV

### LES RITES ET LES COUTUMES (1).

Avant de parler des coutumes modernes il est peut-être à sa place de décrire en quelques mots l'ancienne coutume qu'on nomme populairement Sati. Sati « Femme chaste » est le nom qu'on donne à la cérémonie de la crémation d'une veuve hindoue lors des funérailles de son défunt mari. Les femmes suivaient leur mari dans la mort mues par leur amour et le désir d'obtenir une gloire universelle et une vie éternelle. Elles les suivaient avec la même joie que si elles seraient allées à leur noce et non pas vers une mort terrible. Il est vrai, que ce pas était attendu d'elles comme une preuve ultime de leur dévotion maritale, mais il n'était en aucun cas obligatoire. Ibn Batoutah, voyageur arabe et témoin oculaire, affirme que tous les membres de la famille obtenaient un reflet de gloire quand une veuve se sacrifiait aux funérailles de son mari, mais elle n'était d'aucune façon obligée de le faire (2).

La pratique de brûler vive une veuve existait dans beaucoup de pays en dehors de l'Inde. Elle semble avoir été pratiquée à une époque reculée chez les Russes païens et était connue de certaines tribus de la Thrace (3). Elle était pratiquée dans les îles de Tonga et de Fidji et également dans

(1) Voy. aussi JOLLY, *Recht und Sitte (Grundr. d. Indo-Ar. Phil.)*, pp. 148-158.

(2) *Voyages d'Ibn Batoutah. Texte arabe accompagné d'une traduction*, par C. DE FRÉJEBERT et le Dr. B. R. SANGHICOTTI, 4 vol., Paris, 1853-1858, t. II, p. 138, cité par YULE et BURNETT, *Hobson Jobson*, p. 880.

(3) HÉRODOTE, V, 5.

l'île de Bali, où elle avait été peut-être importée de l'Inde et avait été certainement modifiée sous l'influence hindoue (1).

Le Règlement XVII, promulgué le 4 décembre par le gouverneur général de l'Inde interdit la pratique de la Sati. Les contrevenants devenaient passibles d'une peine à édicter par les Tribunaux criminels.

Il était considéré comme un présage fatal d'entendre les gémissements de la victime ; et dès que la flamme s'élevait, simultanément se faisaient entendre des cris de « Victoire à Umbâ », qui avec les sons du cor et du tambour atteignaient leur diapason le plus élevé jusqu'au moment où le corps de la victime avait été complètement consumé (2).

L'idée qui commandait le sacrifice des veuves était de pourvoir le défunt de quelqu'un capable de le servir dans le monde spirituel. Dans un même but, les armes d'un guerrier mort au champ d'honneur étaient, et sont encore, déposées avec son corps dans le cercueil (3).

Une des plus importantes cérémonies de la vie d'un Brahmane est celle où il reçoit le fil sacré (*upavita*). L'époque la plus opportune pour cette cérémonie est quand le jeune Brahmane a atteint l'âge de 8 ans. Les Vaiçyas et les Kṣattriyas ont également droit à cette cérémonie, car ce fil est en réalité le signe d'une origine aryenne. C'est seulement après cette cérémonie qu'une personne a le droit d'étudier les Védas et de répéter la Gâyatri. La cérémonie elle-même s'accomplit de la manière suivante : Le jeune garçon Brahmane reçoit un long bâton fait de bois de *palâça*, qui, posé sur le sol, atteint la hauteur de sa tête ; l'*upavita* est suspendu autour de son cou et une peau d'antilope est jetée sur ses épaules. Il est vêtu d'un unique vêtement autour des reins. Son père murmure dans son oreille pendant la cérémonie la *Gâyatri* (*Sāvitrī*). Le soir, il va demander aumône (*bhikṣaval*) à sa mère et à ses autres parents féminins. Celles-ci le comblent de différents cadeaux. A cette occasion une comédie est jouée ; le jeune garçon, vêtu en Brahmacâri, déclare vouloir abandonner ce monde et se dévouer à la méditation, mais en fin de

(1) YULE et BURNELL, *Hobson Jobson*, p. 879. Voy. aussi *I. Ind. Arch.*, II, 166; (Sir) J. G. FRAZER, *Pausanias*, t. III, p. 198 sq.

(2) A. K. FORBES, *Râsu-Mûld, or Hindoo Annals of the Province of Goozerat*, Lond., 1878, p. 691.

(3) Cf. BERTHOLET, *Transmigration of Souls*, p. 22; MACDONNELL, *Vedic Mythology (Gr. d. Indo-Ar. Phil.)*, p. 165; *British Museum, Handbook to the Ethnographical Collections*, 1910, p. 33, fig. 30.

compte, est persuadé par ses aînés à renoncer à ses projets (1).

L'eschatologie des tribus aborigènes a été traitée avec la description des tribus. Dans la suite, nous ne considérerons donc que les coutumes mortuaires des Hindous.

Immédiatement après la mort d'une personne, son corps doit être exposé à l'air et y restera jusqu'à son transport dans le *ghât*. D'après la croyance générale, l'âme ne quitte pas le corps aussitôt que survient la mort, mais continue à y résider encore quelque temps ; pour cette raison le transport du corps à l'air a le but de faciliter le départ de l'âme (2). Il est également nécessaire que le corps se trouve en chemin pour le *ghât* avant le prochain lever du soleil. A noter que pour le transport du corps aucune voiture à roue ne peut être employée, quoique le transport par eau soit permis. Si la distance jusqu'au *ghât* n'est pas très grande, les parents du défunt, conduits par le fils aîné, qui est le chef du deuil, portent sur leurs épaules le corps couché sur le même lit où la mort l'a surpris, en poussant pendant tout le parcours les cris : *Bala Hari, Hari bôl !* Différentes raisons ont été données pour expliquer la hâte avec laquelle le corps est transporté dans le *ghât*. La principale est apparemment d'empêcher qu'un *bhût* entre dans le corps. D'autres précautions sont encore prises pour éviter une calamité aussi terrible. Ainsi, on brûle de l'encens ; on pousse sans relâche les cris de *Hâri bôl !* et d'autres noms saints ; les lamentations bruyantes des parents féminins servent au même but. M. Crooke (3) assure que mesurer le corps d'un défunt est un excellent charme contre sa possession par un démon ; si un corps ne peut être immédiatement transporté, il faut le mesurer minutieusement et aucun *bhût* ne viendra alors l'occuper.

A l'arrivée au *ghât* en longeant les bords du Gange, si possible, le lit et tous les biens personnels du défunt deviennent immédiatement la posses-

(1) Bose, *The Hindus as they are*, p. 185 sq. ; JOLLY, *Recht und Sitte*, p. 153.

(2) Cf. pour les pays celtiques : GREGOR, *Notes on the Folklore of the North East of Scotland*, p. 206 ; (Sir) J. G. FRAZER, *Death and Burial Customs, Scotland. Folklore Journal*, t. III, p. 282 ; (Sir) J. RHYE, *Celtic Folklore*, p. 601 ; BERTHOLET, *Transmigration of Souls*, p. 4 ; ANATOLE LE BRAZ, *La Légende de la Mort*, t. 1, p. 201. Parmi les tribus sauvages australiennes, cf. DURKHEIM, *Elementary Forms of Religious Life*, tr. angl. par SWAIN, pp. 241 sqq.

(3) *Popular Religion and Folklore of Northern India*, t. II, p. 76.

sion du prêtre qui officie. C'est lui ou un des prêtres adjoints qui se charge du corps. Un feu est fait ensuite en plaçant les bûches, de préférence de bois pipal ou sandal (1), l'une sur l'autre en manière de croix :  $\begin{matrix} \ddagger \\ \text{---} \\ \ddagger \end{matrix}$ . Cette disposition des bûches n'a rien à faire avec l'expulsion des démons, mais est employée simplement pour faciliter la combustion en fournissant des espaces entre les bûches où l'air peut passer et en causant ainsi un courant d'air. Après que le corps a été posé au faite du bûcher, le devoir du fils (2) ainé, ou à défaut de fils, du parent mâle le plus proche, est de prendre une bûche de bois et de toucher avec elle la bouche du mort. Par ce geste symbolique il donne le signe de départ à l'âme du défunt dans son voyage vers le monde spirituel. Après ces préliminaires le bûcher est allumé et les serviteurs du *ghât* accumulent autant de bois qu'il est nécessaire pour réduire tout le corps en cendres ; pour faciliter le procès de combustion, du *ghi* est versé sur le corps. A cette occasion, nous remarquerons que c'est signe d'un grand péché quand le corps (?) se redresse après que le bûcher a été allumé, et dans ce but les serviteurs sont armés de longs pieux pour le maintenir dans sa position primitive (3).

Lorsque le corps entier est réduit en cendres, le fils ainé, ou à défaut, la personne qui a touché avec la bûche enflammée la bouche du défunt, doit retirer les parties du corps non consumées, généralement le nombril et quelques os calcinés, en récitant et chantant des passages des livres saints (4). Après quoi il doit prendre un bain dans une rivière, le Gange si possible, et jeter les restes dans les eaux du Gange, ou bien

(1) On dit que si le corps est brûlé avec du bois pipal, l'âme du défunt sera sauvée. Le bois sandal a la propriété de chasser les esprits malfaisants.

(2) Cf. Les femmes « valent moins, à ce qu'on dit, qu'un homme même méchant » (*Taittiriya-Samhita*, éd. WEBER, *Indische Studien*, XI et XII, 6, 5, 8, 2, cité par SELVAIN LÉVI, *La Doctrine du sacrifice dans les Brahmanas*, p. 158). « Si des femmes marchent en nombreuse compagnie et qu'elles aient parmi elles un mâle, fût-il un petit enfant, c'est lui qui marche le premier et elles vont à sa suite » (*Çatapatha-Brahmana*, éd. WEBER, Berlin, 1855, I, 3, 1, 9, cité par LÉVI, *ibid.*). Voy. aussi DURKHEIM, *La Prohibition de l'inceste. Année sociol.*, t. I (1896-1897), pp. 45 sqq. et n. 4.

(3) Les histoires de corps qui se sont redressés lorsque les flammes les touchent ne sont aucunement rares. Mais il est difficile de dire si c'est le résultat d'une crémation prématurée ou bien de la contraction des muscles causée par la chaleur.

(4) « L'usage le plus répandu aujourd'hui est de recueillir les restes le troisième jour » (R. HERTZ, *La Représentation collective de la mort. Année sociol.*, t. X, 1905-1906, p. 69, n. 4). Nous croyons que M. Hertz a tort de faire cette assertion; c'était certainement le rite autrefois, mais pas aujourd'hui.

les prendre avec lui pour les immerger plus tard dans le Gange (1).

En sortant de l'eau, le chef du deuil change ses vêtements ordinaires contre les vêtements de grand deuil, généralement de couleur brun khaki. Il donne ses anciens vêtements aux prêtres ; abandonnant ainsi son ancienne personnalité et revêtant des vêtements neufs, il est sans péché comme un enfant. Après quoi il a le droit de retourner chez lui. Le prochain jour, ses vêtements khaki sont changés de nouveau contre des vêtements blancs.

La coutume de brûler le corps du défunt de la manière décrite est universellement pratiquée parmi les Hindous, à l'exception du cas où des enfants d'au-dessous de deux ans meurent. Dans ce cas, on enterre le corps et on ne le brûle pas (2). D'autres pratiques funéraires existent chez les tribus aborigènes. Ainsi, par exemple, les Orâôis, qui vénèrent le tamarinier et le considèrent comme sacré, à la mort d'un membre de leur caste, enterrent le corps du défunt à l'ombre de cet arbre (3). Les Khâsiyâs n'observent même pas la coutume d'enterrer le corps : ils le déposent dans le creux d'un arbre (4). Les Muṇḍâs, les Orâôis et les Hôs brûlent d'abord leurs morts et enterrent ensuite les cendres au-dessous de grandes pierres tombales. Les Santâls et les Khêriyâs, après avoir brûlé leurs morts, portent les cendres, toutes les fois que c'est possible, à leur rivière sacrée : le Dâmôdâ. La pratique générale des Mahométans est d'enterrer le corps du défunt.

À la mort de leurs parents les fils doivent s'abstenir de manger de la viande pendant une période de 10 jours dans le cas où ils sont Brahmanes et pendant un mois s'ils ne sont pas Brahmanes. Ils doivent porter des *dhuti* (5) blancs sans bords de couleur. Une des raisons de ce changement

(1) JOLLY, *Recht und Sitte*, p. 155. Cf. « Le fantôme d'un mort laissé sans sépulture tourmente les vivants jusqu'au jour où une corbeille traîne au Gange ses ossements. Alors il entre dans la béatitude céleste » (R. HERTZ, *La représentation collective de la mort. Année sociol.*, t. X, p. 117, n. 1, où il cite OLDENBERG, *Religion du Vêda*, p. 476, n. 1).

(2) JOLLY, *op. cit.*, p. 155. « Les lois de Manou (*Sacred Books of the East*, XXV, p. 189) prescrivent de ne pas brûler le corps d'un enfant n'ayant pas plus de deux ans, mais de l'enterrer immédiatement sans jamais recueillir ses ossements ; on le laisse dans la forêt comme un morceau de bois et l'impureté des parents ne dure que trois jours » (HERTZ, *loc. cit.*, p. 132, n. 1).

(3) CROOKE, *Popular Religion*, t. II, p. 85.

(4) DALTON, *Descriptive Ethnology*, p. 189; CROOKE, *op. cit.*, t. II, p. 103; *Dictionnaire des Sciences anthropologiques*, art. « Indes ».

(5) Vêtement porté par les hommes ; il est porté autour du corps et a deux bords ordinairement d'un demi-inch (ca. 4 cm.) de largeur.

de vêtement est de changer l'apparence de la personne en deuil, afin que l'esprit du défunt ne puisse la reconnaître et la poursuivre dans de mauvaises intentions. La propreté pendant la période prescrite de deuil est de rigueur ; un bain doit être pris chaque jour et les vêtements doivent être séchés sur le corps même — dans l'Inde, le peuple se baigne dans ses vêtements. De fréquentes ablutions doivent être faites. Le vêtement de la personne en deuil ne doit comporter que le *dhuti*, dont nous venons de parler, et le *câdar*, vêtement similaire destiné à couvrir la partie supérieure du corps. La nourriture, qui ne peut se composer que d'un bol de riz et d'un plat végétal, doit être préparé par eux-mêmes — ce qui n'est pas toujours observé — après avoir accompli une ablution et ne doit être prise qu'une fois par jour. Il n'est pas permis aux personnes en deuil de dormir dans un lit pendant la période de deuil et d'employer des draps de lit. Elles doivent dormir sur le plancher avec pour toute couverture leur *dhuti* et leur *câdar* ; il ne leur est pas permis de se servir de voitures ; elles ne doivent ni boire du vin ni fumer et ne doivent pas chanter, siffler ou rire. Aucune conception ne doit avoir lieu pendant cette période sous peine que l'esprit du défunt n'entre dans la matrice de la femme. On laisse pousser ses cheveux, sa barbe et ses ongles pendant la période de deuil. Il est, de plus, interdit pendant cette période d'employer du sandal ou du bétel, de porter des souliers et d'étudier les Védas ou de rendre honneur aux dieux. A cette occasion nous ferons observer que le deuil n'est pas une expression spontanée d'une émotion individuelle. Si les parents pleurent, se lamentent et se soumettent à toutes espèces de tortures, telles que de s'arracher les cheveux, de frapper avec leur tête contre le mur ou le plancher, etc., ils ne le font pas parce qu'ils sont personnellement affligés par la mort de leur parent, quoiqu'il faut admettre que dans certains cas la douleur exprimée est réellement sentie. Mais plus souvent la douleur et les gestes exécutés par les acteurs rituels n'ont aucun rapport l'un avec l'autre. Le deuil n'est pas un mouvement naturel des sentiments privés qui ont été blessés par une perte cruelle ; il est un devoir qui leur est imposé. La personne qui se lamente et qui pleure ne le fait pas parce qu'elle est triste, mais parce qu'elle est tenue d'agir ainsi. On croit que, quand un parent n'accomplit pas le



deuil comme il le doit, l'âme du défunt le poursuivra pour se venger de lui. D'ailleurs, cette obligation d'exprimer à l'extérieur sa douleur est sanctionnée et dans une grande mesure imposée par les usages et coutumes sociaux. Des lamentations ne sont pas le signe d'une douleur personnelle (1).

La dixième nuit après la mort d'une personne le fils aîné, ou à défaut le parent mâle le plus proche, doit cribler quelques cendres, près desquelles une lampe est tenue allumée. Le tout est recouvert d'une corbeille. Le lendemain matin, les cendres sont examinées avec attention. On prétend que l'esprit s'est transporté dans l'animal dont les marques apparaissent sur la cendre (2). Cet animal devient alors le totem de la famille, que chaque membre doit respecter et éviter de tuer ou de manger.

Le matin du onzième jour, ou après un mois selon le cas, les parents mâles se rasant complètement les cheveux et les poils du visage et du corps à l'exception des sourcils et des cils, et ils se coupent les ongles des mains et des pieds; les parents féminins se coupent également les ongles. Sir James Frazer, le plus fameux anthropologiste de nos jours, remarque que le motif pour se raser est le même que dans le cas où on change le vêtement quotidien, c'est-à-dire qu'il poursuit le but de changer l'apparence de la personne qui porte le deuil. Après que la cérémonie de se raser les cheveux a été accomplie, tous les membres de la famille prennent un bain, mais ils ne touchent à aucune nourriture. Ensuite commence le *Çrâddha*; cette cérémonie correspond au service funèbre des Chrétiens. Elle dure généralement jusqu'au lever du soleil et parfois même plus longtemps. Mourir sans laisser de descendants légitimes et particulièrement un fils capable d'accomplir la cérémonie périodique du *Çrâddha* qui consiste à offrir de l'eau et du riz à soi-même et à ses deux immédiats ancêtres est considéré comme un grand malheur par les Hindous orthodoxes (3).

(1) Cf. DURKHEIM, *Elementary Forms of Religious Life*, p. 397.

(2) *North Indian Notes and Queries*, t. III, p. 35; GOSWAMI, *Populu Religion*, t. II, p. 74.

(3) « There are three sacred debts which a man has to discharge in life, viz. that which is due to the gods, and of which he acquits himself by daily worship and sacrificial rites; that due to

Le jour du Çrâddha est généralement le jour consacré aux aumônes, et les personnes qui sont en deuil nourrissent ce jour-là ordinairement un grand nombre de pauvres gens, chacun selon ses moyens. Dans les familles riches jusqu'à un *lac* de roupies (100.000) est dépensé pendant le Çrâddha. L'anniversaire de la mort est commémoré de la même manière. La cérémonie du Çrâddha une fois terminée, les personnes en deuil sont libres de manger et de boire. Dans les temps modernes, il n'existe aucune autre cérémonie qui se rapporte à la mort d'une personne. Anciennement, du *pinđi* (bengali), ou du riz *âtap* et des bananes brûlées étaient offerts à l'esprit du défunt dans le temple de Gayâ, ce qui semble avoir eu pour but d'apaiser la faim de l'esprit et de le bannir finalement du monde des vivants (1). On croyait que l'esprit ne pouvait quitter ce monde avant d'avoir reçu cette offrande. Selon la croyance hindoue, le mort est d'abord un *prêta*, un revenant ou fantôme ; il n'entrera qu'après un certain temps dans le monde des *pitaras* (2). Depuis bien des années cette coutume d'offrir du *pinđi* est tombée en désuétude (3).

Nous avons vu au commencement de ce chapitre que l'ancienne coutume de brûler la veuve le jour des funérailles de son mari a été légalement abolie le 4 décembre 1829. A la mort de son mari, une femme efface la marque de vermillon au milieu de son front à la place où la raie qui sépare les cheveux et le front se rencontrent ; elle enlève son bracelet de fer — invariablement monté sur or ou quelque autre métal précieux — qui est, comme l'anneau nuptial chez les Chrétiens, le signe de son état d'épouse. Elle échange son vêtement ordinaire pour une gros-

the rsis, or ancient sages and inspired seers of the Vedic texts, discharged by the daily study of the scriptures; and the final debt which he owes to his manes, and of which he relieves himself by leaving a son » (H. JULIUS EGGELING, dans l'*Encyclopædia Britannica*, 11<sup>e</sup> éd., t. IV, p. 384, Art. « Brahmanism »).

(1) VOY. JOLLY, *Recht und Sitte*, p. 155. Cf. GREGOR, *Notes on the Folklore of the North East of Scotland*, p. 21; LADY WILDE, *Ancient Legends*, p. 118; LE BRAZ, *La Légende de la Mort*, t. I, p. 267.

(2) R. HERTZ, *Représentation collective de la mort. Année sociol.*, t. X (1905-1906), p. 118, n. 2. Cf. GALAND, *Über Totenverehrung bei einigen der Indogerman. Völker*, pp. 22 sqq.; OLDENBURG, *Religion du Véda*, pp. 473 sq.

(3) Une fois qu'on avait offert du *pinđi*, une main serait apparue du milieu du plancher. Selon une légende, lorsque certain homme eut offert du *pinđi* au nom de son père défunt, deux mains apparurent pour le prendre. Depuis, la coutume d'offrir du *pinđi* a été abandonnée.

sière *sâri* (1) sans bordures colorées. La période de deuil pour une veuve hindoue n'est pas de 10 jours ou d'un mois, mais dure pendant tout le reste de sa vie. Elle ne doit pas manger du poisson ou de la viande et doit observer une diète strictement végétarienne ; il lui est interdit de manger plus d'une fois par jour et la nourriture doit être préparée par elle-même et précédée d'ablutions. Si elle se lève ou parle pendant le repas, elle doit laisser le plat intact jusqu'au prochain jour. Le onzième jour (*ekâdaçî*) de la pleine lune et de la nouvelle lune elle doit s'abstenir complètement de toute nourriture et de toute boisson. Quelques-unes des autres restrictions qui lui sont imposées sont : Ne pas dormir dans un lit couvert de draps ; ne pas aller à aucune place d'amusement, ne pas se remarier (2), et pourtant la statistique montre que le nombre des veuves au-dessous de 10 ans est assez important.

Les lois qui gouvernent les sociétés primitives et toutes les institutions anciennes ne sont pas des règles interdisant certaines actions ou fixant la conduite dans la vie ; ce sont des règles qui fixent la validité des mariages. Chez les tribus aborigènes elles sont définies par des clans totémiques. Les personnes qui appartiennent à un même clan ne peuvent contracter un mariage. Les Hindous, d'un autre côté, ne peuvent pas être appelés un peuple totémique, et pour cette raison ces lois sont beaucoup plus compliquées. Parmi eux « the law which regulates the degree within which marriage is interdicted, proceeds from the theory that between agnatic relations connubium is impossible (3) ». On prend grand soin que le fiancé ne soit pas apparenté par des liens du sang à sa fiancée, car on croit que les descendants d'une union incestueuse deviennent des monstres (4).

(1) Vêtement long d'environ 4 mètres et demi, que les femmes hindoues portent drapé autour du corps. Il a deux bordures colorées dont la largeur varie de 1,2 cm. à 10 cm. ; parfois cette bordure va au milieu du vêtement et, dans ce cas, il est appelé *pâchâ pirâ sâri*. Il est très populaire, surtout chez les jeunes femmes. Chez les jeunes femmes mariées, la bordure est généralement rouge.

(2) Ces derniers temps le remariage des veuves hindoues, qui a été défendu, est dans une certaine mesure introduit par le défunt Pandit Iswar Candra Vidyâsâgar, le fameux réformateur et éducateur et qui a trouvé des partisans dans des hommes tels que Râjâ Râm Môhan Rây et Eshu Kêshab Candra Sên, devient de plus en plus populaire.

(3) LYELL, *Asiatic Studies*, p. 156; WESTERMARCK, *History of Human Marriage*, pp. 393 sq.

(4) Voy. DURKHEIM, *La Prohibition de l'inceste. Année sociol.*, t. I. C. I. GRIFFIS, *The Mikado's Empire*, p. 472; (Str.) J. G. FRAZER, *Psyche's Task*, p. 51; A. W. NEUBAUER, *Quer durchs Boeren*, t. II, p. 99.

Parmi les Hindous le mariage est une nécessité, le célibat n'étant permis qu'aux moines et aux nonnes. Ainsi il est essentiel de trouver des compagnons appropriés pour ses enfants, et en particulier pour ses filles. De plus, une jeune fille qui a atteint l'âge mariable et qui reste vieille fille est dégradée à l'état d'une Çûdrâni et son père paraît coupable d'un crime capital (1).

Pour cela, avant qu'une jeune fille ait atteint l'âge de puberté, des mesures sont prises pour lui trouver un mari convenable; dans ce but, on a recours à certaines personnes, nommées *ghataks* ou *ghatki* (sorte d'entremetteurs), qui reçoivent les instructions détaillées dont ils ont besoin. A cette occasion il mérite d'être noté que les Hindous ne donnent pas volontiers en mariage leurs filles cadettes tant que leurs sœurs aînées ne sont pas encore mariées (2), de peur qu'elles ne deviennent veuves. Après que tous les préliminaires sur le choix d'une fiancée (ou d'un fiancé) ont été accomplis par l'entremise des *ghataks*, les parents du fiancé viennent visiter la future fiancée, et s'ils sont satisfaits par les charmes physiques (et financiers) de la fiancée, les parents de cette dernière rendent la visite. Ensuite, après que les deux partis se sont entendus sur la qualification de chacun des partis, des questions pécuniaires concernant la dot, les ornements, les ustensiles de ménage et les meubles que la fiancée apportera sont minutieusement examinées, discutées et marchandées (3). Après que ces importantes choses ont été arrangées à la satisfaction générale, on a recours aux *purôhit* (prêtres) pour décider si le mariage est convenable. Ces prêtres consultent les *Koythi* (« horoscope ») des parties contractant le mariage pour savoir si un mariage entre eux est de bon augure; ils arrivent à une conclusion après avoir consulté les étoiles et résolu différents problèmes astrologiques.

Quelques jours avant la date fixée pour la cérémonie nuptiale, a lieu la cérémonie du *gâtra-haridrâ* ou comme elle est appelé populairement du *gâyê-halud*. Cette cérémonie consiste à oindre les corps des futurs

(1) JOLLY, *Recht und Sitte*, p. 54.

(2) DEUBRÛCK, *Die indigerm. Verwandtschaftsnamen*, pp. 578-586, cité par JOLLY, *op. cit.*, p. 59.

(3) De nombreux mariages, qui semblaient convenables sous tout autre aspect, ont avorté en raison de l'incapacité des parents de la fiancée de payer la somme demandée.

fiancés avec du turmeric ou quelque autre matière jaune, probablement pour les protéger contre le mauvais œil. Après quoi des cadeaux de différentes sortes sont échangés.

Le soir du mariage, qui a lieu soit dans la résidence de la fiancée soit dans une maison louée à cet effet par ses parents, le fiancé revêt des habits de soie et un *tôpar* (sorte de chapeau de bouffon) et se rend en grande pompe et cérémonie sous les fanfares des tambours et des cornemuses, monté sur un attelage de quatre chevaux ou bien porté dans un *palki* (sorte de palanquin) à l'endroit fixé pour la noce. Pendant ce temps, la fiancée est revêtue d'un *céli* (*sâri* de soie rouge) et attend le moment où on la conduira à la cérémonie nuptiale. A ce propos nous remarquons qu'aussi chez les Dôms, Muci, Çâñkhâri et autres tribus bengalis, le rouge est la couleur des fiancés (1) ; lorsqu'un fiancé Santâl entre dans le village de sa future épouse, les femmes du clan de sa fiancée le déshabillent, le baignent et lui mettent de nouveaux vêtements qu'elles ont teints en vermillon (2).

La cérémonie nuptiale elle-même est purement religieuse ; elle est accomplie par les *purôhit* et dure ordinairement quelques heures. Après le mariage a lieu la cérémonie du *Sindûr-dân*, dans laquelle le jeune époux marque sa jeune femme avec du plomb rouge. C'est la partie la plus importante du rituel du mariage ; elle rend l'union indissoluble, de même que l'anneau dans les mariages chrétiens. Le *sindûr* ou plomb rouge est frotté sur le front de la jeune épouse avec le petit doigt ou avec un couteau. Le Kurmi touche sa fiancée entre les seins avec une goutte de son propre sang qu'il a prise de son petit doigt et mélangée à de la teinture de laque, avant d'accomplir la cérémonie du *sindûr-dân* (3).

Après que cette cérémonie a été terminée, le couple s'assit sur une pièce de bois appelée *pinri* et est recouvert d'un grand drap ; c'est à ce moment qu'ils sont censés se voir pour la première fois ; cette cérémonie est appelée *Çubhalakşman*, « regard propice ». Puis, le jeune époux

(1) HARTLAND, *Legend of Perseus*, t. II, p. 336; (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes*, t. I, p. 243; t. II, pp. 96, 222, 263. Cf. *North Indian Notes and Queries*, t. I, 152.

(2) HARTLAND, *op. cit.*, t. II, p. 354.

(3) (Sir) H. H. RISLEY, *op. cit.*, t. I, p. 532; HARTLAND, *op. cit.*, t. II, p. 337.

est poussé dans la chambre nuptiale, *bâsar-ghar*, où tous les parents féminins et les amis de la fiancée et de ses parents se trouvent assemblés. Dans la *bâsar-ghar* commence une bataille de traits d'esprits entre le jeune époux d'une part et les femmes d'autre part ; cette bataille se termine invariablement par la victoire du beau sexe. Le jeune marié est l'objet de plaisanteries d'un caractère assez caustique. Selon une croyance courante, les jeunes filles non mariées, si elles s'assoient sur le lit nuptial, se marieront sous peu (1). Le jour suivant, le jeune époux retourne dans la maison de ses parents tout seul. Quelques jours après seulement la jeune épouse est amenée dans la maison de son mari, où la cérémonie du *phul-sayyâ* (lit. : lit de fleurs) prend place. Cette cérémonie est le mariage proprement dit, et, à condition que l'épouse soit d'âge, le mariage est consommé.

En dehors de la forme usuelle de marier les jeunes filles à des hommes, il existe encore d'autres formes de mariages. Lorsqu'un homme a perdu plusieurs femmes de suite, il est obligé d'épouser un oiseau en toute cérémonie avant qu'une autre famille lui donne sa fille comme épouse (2). Les Hindous n'aiment pas donner leurs filles en mariage comme troisième femme ; quiconque désire prendre une troisième femme, soit que ses autres femmes vivent, soit qu'elles soient mortes, doit épouser une plante d'une espèce particulière (3). Quand les planètes augurent un malheur dans le mariage, il ou elle contracte un mariage avec un ustensile de terre cuite (4). Les bayadères sont mariées à différents objets avant de pouvoir exercer leur profession (5). Une pratique commune dans le Bengale particulièrement parmi les pauvres et certaines classes de femmes (6) qui désirent élever leurs filles dans la même profession qu'elles ont exercée, est de les marier à des arbres, spécialement à des bananiers, à des pipul,

(1) Cf. MEAKIN, *The Moors*, p. 44.

(2) *Indian Antiquary*, X, 333; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. I, pp. 33 sq.

(3) *Ind. Antiq.*, t. IV, 5; *Journ. As. Soc. Bengal*, LIII, pt. I, pp. 99 sq.; (Sir) J. G. FRAZER, *op. cit.*, I, p. 44.

(4) *Journ. As. Soc. Bengal*, LIII, pt. I, p. 100; (Sir) J. G. FRAZER, *ibid.*

(5) J.-A. DUBOIS, *Mœurs, Institutions et Cérémonies du Peuple de l'Inde*, Paris, 1825, t. II, p. 353, cité par (Sir) J. G. FRAZER, *Adonis. Atis and Osiris*, p. 61, où se trouvent beaucoup des autres autorités.

(6) *Ind. Antiq.*, I, p. 100; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. I, p. 34; JACKSON, *Folklore Notes*, t. I, p. 138; CROOKE, *Popular Religion*, t. II, pp. 115 sq.



à des cruches, à des noix, etc. Les pêcheurs marient parfois leurs filets à des jeunes et jolies filles par mesure propiciatrice, espérant ainsi obtenir du bonheur dans leurs pêches (1).

À Palamau, le mariage se pratique ordinairement par rapt; la fiancée s'enfuit de la fête et le fiancé la poursuit (2).

Dès qu'une jeune fille montre les premiers signes de puberté et dès le premier jour de la menstruation elle est expulsée de la caste; elle est considérée comme impropre et abhorrée; elle ne doit manger ni viande ni poisson et ne doit porter aucun ornement ou fleurs (3); il lui est, de plus, interdit de se laver les dents ou de mâcher des feuilles de bétel, de se servir d'encens, de crier et pleurer et de dormir pendant le jour. Les femmes récemment accouchées ou ayant leurs règles sont rangées à côté des gens en deuil, dans la catégorie des gens ayant un « corps mauvais ». Elles doivent s'abstenir en général du travail social, des fêtes et assemblées publiques, des cérémonies du culte, etc. À la fin du quatrième jour de séclusion après la première menstruation, elle prend un bain et revêt un *céli* (vêtement teint en jaune avec du turmeric) et on procède à la cérémonie du *garbhadhâna* ou *punarvivâha*, « remariage », cérémonie qui marque le commencement de sa vie de mariée. La cérémonie consiste à remplir son giron de riz, de noix de coco et d'autres fruits qui symbolisent la fécondité. Pendant sa séclusion, la jeune fille ne reçoit que la visite de ses amies; mais à la fin du quatrième jour, une femme âgée tient une vaisselle contenant de l'eau, de la chaux et du turmeric en poudre devant le visage de la jeune fille afin de chasser les démons. Aux premiers signes de la puberté, les parents de la jeune fille consultent des astrologues hindous, qui prédisent l'avenir entier de la jeune fille selon la nature des gouttes de sang (4).

De nombreuses superstitions ont trait à la menstruation. Nous avons

(1) Voy. BASSETT, *Legends and Superstitions of the Sea and Sailors*, p. 411.

(2) *North Indian Notes and Queries*, July-Sept. 1893, p. 119.

(3) « An den ersten Tagen der Menses soll die Frau keusch bleiben, sich weder baden noch schmücken, auf einen niedrigen Lager von Darbhagras liegen, nichts als etwas Milchmus genießen, wobei sie ihre flache Hand, ein irdenes Gefäss oder ein Blatt als Teller gebrauchen muss und andere Kasteiungen üben » (JOLLY, *Medicin, Grundr. d. Indo-Ar. Phil.*, p. 50).

(4) Cf. MIRIAM VAN WATERS, *The Adolescent Girl among Primitive Peoples*, p. 23, qui cite : L. K. A. K. IVER, *The Cochin Tribes and Castes*, t. I, p. 203.

déjà vu qu'une femme, pendant la période de ses règles, est considérée comme impure; quiconque touche par hasard une pareille femme fait bien de prendre immédiatement un bain (1). Le contact d'une femme pendant sa période menstruelle est considéré comme devant empoisonner toute chose: elle ne doit ni préparer ni toucher d'objets comestibles (2). Les bateliers se méfient d'avoir à bord une femme ayant ses règles, croyant qu'elle sera la cause d'un naufrage (3). Le sang qui résulte de la menstruation doit, d'après la croyance populaire, inspirer un amour irrésistible et guérir différentes maladies, telles que la goutte, les ver-rues, etc. (4).

C'est une croyance générale dans le Bengale que la stérilité est le résultat de la colère divine; on a recours dans ce cas à des prières comme à un remède; on offre des présents aux différents dieux et on leur en promet encore plus si l'objet demandé est obtenu. Parfois on dit que la stérilité est causée par l'infidélité d'une femme envers son mari; d'autres fois on l'attribue à des péchés commis par la femme dans ses incarnations antérieures. En dehors de la croyance dans la vengeance divine il y a, dans la crédulité populaire, aussi des moyens artificiels pour rendre une femme stérile. L'un d'eux est de toucher la femme, soit avec, soit sans son savoir avec la viande de vache ou de taureau (5). Le fruit de la mandragore serait un remède souverain contre la stérilité.

Différentes coutumes sont observées pendant la période où la femme est enceinte. Le *Pañjikâ* hindou, sorte d'almanach, donne des indications détaillées sur l'époque et le jour où la conception doit avoir lieu pour être propice sous tous les rapports. Après qu'une femme a conçu, a lieu la cérémonie du *Puñsavana*; dans le quatrième mois a lieu celle du *Anabhalôbhana* et dans la période entre le sixième et le huitième mois, celle du *Simantônnyana* (6). Depuis le moment où une femme a conçu

(1) JOLLY, *Recht und Sitte*, p. 156. Cf. ELLIS, *Ewe-speaking Peoples*, p. 206; VON HOFERKÁ, *Vergleichende Volksmedizin*, t. II, pp. 619 sq.

(2) Cf. ELIÛ ABELI, dans la *Zeitschrift des deut. Palästina Vereins*, t. VII (1835), p. 111, cité par (Sir) J. G. FRUZER, *Golden Bough*, t. III, p. 325; J. MENDEL, *Medizin der Talmudisten*, pp. 15 sq.

(3) Cf. W. R. PATON, dans le *Folklore*, t. I (1890), pp. 15 sq.

(4) Voy. PLOSS, *Das Weib in der Natur und Völkerkunde*, t. I, pp. 444; STRACK, *Der Blutaberglaube bei den Christen und Juden*, p. 7.

(5) Cf. PLOSS, *Das Weib*, t. I, p. 508.

(6) JOLLY, *Recht und Sitte*, p. 153.

tous ses désirs sont scrupuleusement exécutés, car les Hindous croient qu'une femme enceinte commence à avoir des désirs particuliers à partir du jour de la conception ou à partir du cinquième mois. Ces désirs consistent à vouloir manger différents fruits et plats doux, à vouloir se promener sous une ombre profonde ou dans les jardins où des ruisseaux murmurent, ou bien à vouloir mettre de somptueux vêtements et ornements, etc. ; si ses désirs ne sont pas exécutés, l'enfant, auquel elle donnera le jour, est prédestiné à être maladif et vorace et à avoir un Mauvais Œil (1). Si cet enfant voit un homme ou une femme manger quelque chose qu'il désire, celui qui mange doit vomir ce qu'il a mangé et s'il ne le fait pas, il tombera malade. Chaque soir, au coucher du soleil, on brûle de l'encens, on souffle dans des coquillages, la lampe est placée dans la chambre ; enfin, mille autres précautions sont prises pour préserver la mère et l'enfant qu'elle porte dans son sein. On évite tout ce qui pourrait l'exciter subitement car on croit que l'enfant à sa naissance aurait un aspect hideux et un méchant caractère.

La femme enceinte porte diverses amulettes et aucun chien ou autre animal ne doit l'approcher pendant cette période. Il lui est interdit de manger des fruits qui croissent à double fruit, afin qu'elle ne donne pas le jour à une paire de jumeaux (2). Une femme qui porte un enfant ne doit prendre aucun objet appartenant à un étranger sous peine que son

(1) CROOKE, *Popular Religion*, t. II, p. 3. « Gefahren drohen dem Fötus auch wenn den besonderen Wünschen der Schwangeren keine Rechnung getragen wird... » Man darf « einer Schwangeren die Erfüllung ihrer Wünsche nicht versagen, da sonst der gestorbene Wind in den Körper hinein führen und der Fötus dadurch absterben oder als ein huckeliges, lahmes, blödsinniges oder sonst abnormes Kind auf die Welt kommen würde, während sie nach Befriedigung ihrer Wünsche einen kräftigen und langlebigen Sohn gebiert » (JULIUS JOLLY, *Medicin, Grundriss der Indo-Ar. Phil.*, III. Bd., 10 Heft, p. 52).

Cf. « Vom ersten Tage ihrer Schwangerschaft ab bis zur Entbindung sei die Frau stets in heiterer Stimmung und rein am Körper, trage Schmuck und weisse Kleider, verrichte sühnende und glückbringende Gebraüche, ehre Götter, Brahmanen und Respects-personen, berühre nichts Schmutziges oder Missgestaltetes, meide was übel riecht oder aussieht, höre keine unangenehme Reden an, genieße keine trockenen, abgestandenen, stinkenden oder nassen Speisen, gehe nicht aus Begehe sich nicht in ein leeres (verlassenes) Haus, einen Tempel, einen Bestattungsplatz oder unter einen Baum, hute sich vor Zorn, Schrecken und Fleischlust, trage keine schweren Lasten, spreche nicht übermässig laut und meide überhaupt alles, was den Fötus schaden könnte » (JOLLY, *op. cit.*, pp. 52, 53). Voy. DURKHEIM, *la Prohibition de l'inceste. Année sociol.*, t. I, 1896-1897, p. 44.

(2) Le mari pendant cette période s'abstient également de manger de pareils fruits pour éviter égale infortune. (Voy. KARSTEN, *Indian Tribes of Ecuador*, p. 74). Les jeunes hommes célibataires ne mangent pas de pareils fruits de peur d'avoir la hernie.

enfant naisse voleur (1), et elle ne doit jamais contempler la lune. Ceci pour trois raisons : d'abord, la peur d'être possédée par un démon; secondement, parce qu'on croit que du poison tombe de la lune et que l'embryon pourrait donc périr dans le sein de sa mère; et troisièmement, parce qu'on croit que l'enfant qui naîtra sera « lunatique (2) ». De plus il est interdit à une femme enceinte de tisser et de filer, sous peine que l'enfant à sa naissance porte une marque (3), et de recevoir comme cadeau un dé à coudre ou des aiguilles sous peine qu'il soit une fille (4); enfin il lui est interdit de regarder le corps d'un mort afin d'éviter un avortement (5). Glisser le long de pierres assure, dit-on, une délivrance facile (6).

Une des plus importantes coutumes observées pendant la période où une femme est enceinte est de maintenir allumée, jour et nuit, une lumière dans la chambre où la femme repose; ceci se fait pour éviter l'influence des esprits sur la future mère (7).

C'est une croyance générale parmi les Hindous que le sexe d'un enfant dans le sein de sa mère ne se détermine que pendant le cinquième mois; pour cela des prières sont souvent faites dans les temples des différentes divinités pour que le nouveau-né soit un garçon.

Pendant la période où elles sont enceintes, les femmes Abôrs ne doivent pas boire de l'eau d'une feuille de pomme de terre sauvage sous peine de voir leur enfant naître avec une vue défectueuse; il leur est interdit de manger du faisan Doric, car on attribue à la viande de cet oiseau la qualité de provoquer des taches et des signes sur le corps de l'enfant. Une femme enceinte ne doit pas tuer de serpents et de grenouilles pour que son enfant ne naisse pas avec une langue tortueuse, pareille à celle

(1) Cf. STRACKERJAN, *Aberglaube und Sagen*, t. I, p. 47.

(2) Cf. WUTTKE, *Der deutsche Volksaberglaube*, p. 196.

(3) Cf. ABBOTT, *Macedonian Folklore*, p. 139.

(4) Cf. PLOSS, *Das Weib in der Natur und Völkerkunde*, t. I, p. 551.

(5) Cf. WUTTKE, *op. cit.*, p. 193.

(6) Cf. BERENGER-FÉRAUD, *Superstitions et survivances*, t. I, p. 729; W. C. BORLASE, *Dolmens of Ireland*, t. II, p. 841; T. A. TROLLOPE, *A Summer in Brittany*, t. II, p. 229.

(7) Voy. KÜHN et SCHWARTZ, *Norddeutsche Sagen*, p. 92; WOLF, *Beiträge*, t. II, p. 303; PLOSS, *Das Weib*, t. I, pp. 615 sq.; WUTTKE, *op. cit.*, p. 195; Lady WILDE, *Ancient Legends*, p. 113; TYLOR, *Primitive Culture*, t. II, p. 178, qui cite HYLTON-CAVALLIUS, *Wärend och Wirdarne*, t. I, p. 191; ATKINSON, *Glossary of Cleveland Dialect*, p. 597.

d'un serpent, ou bien avec des membres courbés comme une grenouille (1).

A cette occasion nous ferons remarquer que la pratique de la *couvade*, qui veut que le mari d'une femme enceinte observe toutes les coutumes qui s'y rapportent, existe encore actuellement chez les Khonds (2).

D'après une loi non écrite, le père et le fils ne portent pas le même nom chez les Hindous. De plus, il est d'usage d'avoir deux noms: le nom propre et le nom sous lequel on est généralement connu, quelque chose dans le genre d'un sobriquet en Europe. Ceci est fait dans le but de cacher son véritable nom, car on appréhende que quelqu'un qui connaît le véritable nom n'exécute quelques opérations magiques et malfaisantes contre le possesseur du nom. Les femmes et les jeunes filles ne sont presque jamais appelées par leurs véritables noms, mais sont connues comme filles, comme femmes ou comme mères de teletel. Une femme Bengali ne prononcera dans aucune circonstance le nom de son mari, mais cherchera quelque autre appellation s'il devient nécessaire de désigner son mari par le nom ou bien, au pis aller, écrira son nom (3). En outre, elle ne prononcera jamais la nuit le mot « serpent », « voleur », « tigre » et autres de peur d'encourir leur colère; elle dira à la place « une corde », etc. (4). Les pêcheurs n'aiment pas prononcer le nom d'un cochon, d'un chien, d'un cheval, d'un chat, d'une souris et d'un rat quand ils sont à bord de leur bateau, de peur de s'attirer de la malchance dans leurs pêches (5). On évite de prononcer le nom d'un défunt; si cela est inévitable on y ajoute sous forme de préfixe l'adjectif *tsvar*, « Dieu », de la même manière que les Allemands emploient le mot *selig* (6). Parmi les Orâonds, on croit que si une femme prononce le nom de son mari, la récolte de coton périra certainement (7).

(1) GEORGE D. SUTHERLAND DUNBAR, *Abors and Galungs. Mem. As. Soc. Bengal*, t. V (1913-1917); Extra n°, p. 57.

(2) *Journ. Bihar and Orissa Research Soc.*, t. I (1915), p. 275; SARAT CHANDRA ROY, *Physical Anthropology*, p. 4.

(3) VOY. (SIR) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. I, pp. 496 sq.; CASPER, *Vorlesungen über die finnische Mythologie*, p. 201; BOELLER-KREUTZWALD, *Die iberisch-baltischen Verkehrswege der Elben*, p. 129; STELLER, *Beschreibung von Kamtschatka*, p. 276.

(4) *North Indian Notes and Queries*, t. I, p. 15. Cf. GARNIER, *Farlish Life*, p. 285; *Jews Enc.*, t. IV, p. 599.

(5) VOY. BASSETI, *Legends and Superstitions*, p. 279; (SIR) J. REYS, *Celtic Folklore*, p. 345; Sir J. G. FRAZER, *op. cit.*, t. I, p. 453; FAWCROTT, *Evil Eye*, p. 31.

(6) Cf. LE BRAZ, *La Légende de la mort*, t. I, p. 287.

(7) RÉV. P. DEHON, *Religion and Customs of the Hindus. Mem. As. Soc. Bengal*, t. I (1906), p. 181.



Le jour du Nouvel An, le 1<sup>er</sup> *Vaisakh* correspondant approximativement au 14 avril, tout le monde revêt de nouveaux habits. On croit en agissant ainsi avoir du bonheur pendant toute l'année. On ne prête, n'emprunte et ne vend rien à crédit ce jour-là. Le soir, les négociants invitent tous leurs clients réguliers; ceux-ci doivent payer toutes leurs dettes en suspens, ou du moins une partie de ces dettes, et sont régalez à cette occasion de plats doux et de boissons non alcooliques. Le dernier jour de l'année hindoue, au mois *Caitra*, on élève un poteau, appelé *Carak*, au milieu du carrefour du village et on y attache quelques poutres transversales. Des bouts de ces poutres pendent de longues cordes, quelque peu dans le genre des rubans des *May-poles* (poteaux à Mai) en Angleterre. Jusqu'à des temps relativement récents, le peuple se soumettait à diverses tortures en passant une tige de fer à travers la partie charnue de leurs bras, de leurs épaules et de leurs dos, et en l'attachant à la corde suspendue à la poutre, après quoi ils la mettaient en mouvement; ils croyaient que ceux qui mourraient de cette opération obtiendraient leur salut; la réelle raison était, d'après nous, de communiquer leur influence fertilisatrice sur les femmes et le bétail ainsi que sur la végétation (1). Jusqu'à une époque relativement récente c'était par des tortures telles que jeûne prolongé, mutilation et souffrances physiques de toute sorte que le peuple cherchait à apaiser les puissances mal disposées envers les hommes. Les tourments auxquels ils se soumettaient étaient parfois si grands qu'ils se trouvaient dans un état d'épuisement complet pendant des semaines entières après les avoir commis. Cette coutume de s'infliger des tortures était et est encore pratiquée par de nombreux peuples et tribus dans le but de remédier au manque d'eau, de faire multiplier le bétail ou encore pour guérir des maladies (2).

Dans les chapitres précédents nous avons dit quelques mots sur le

(1) Sur le bénéfice qui peut dériver du balancement, voy. (Sir) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. II, pp. 149-156; ELWORTHY, *Evil Eye*, p. 62.

(2) Cf. chez les Dieri en Australie (HOWITT, *The Dieri Journ. Anthr. Inst.*, XX, 1891, p. 93; Id., *The Native Tribes of South Eastern Australia*, pp. 394, 396; GASON, dans le *Journ. Anthr. Inst.*, XXIV, 1895, p. 175); chez les peuples de la région du lac Eyre (EYLMANN, *Die Eingeborenen der Kolonie Südastralien*, pp. 116, 207, 208, 211); chez les Urabunna (SPENGER et GILLEN, *The Native Tribes of Central Australia*, p. 286). Voy. aussi DURKHEIM, *Elementary Forms of Religious Life*, pp. 404 sq.



mauvais œil. La malédiction du mauvais œil n'est pas toujours intentionnelle et l'admiration la plus innocente peut avoir le même effet. Pour cette raison les Hindous se gardent d'admirer trop quelque chose ou de faire des louanges excessives de quelqu'un. Un éloge excessif de l'état de santé de quelqu'un amènera certainement, d'après eux, une maladie à cette personne; pour cette raison la pratique de dénigrer un éloge excessif est répandue généralement chez eux (1).

Les Brahmanes ne commencent jamais à manger sans réciter la *Gâyatrî* (2); de plus, ils prennent une pincée de tout ce qui est sur le plat, en font un petit tas qu'ils mettent sur le plancher à côté du plat et versent quelques gouttes d'eau sur le tas, car ils ne doivent prendre aucune nourriture qui n'a pas été consacrée par l'offrande d'une partie aux dieux. Tous les Hindous chantent des hymnes et récitent les noms de leurs dieux-patrons avant de commencer à manger. La viande d'animaux et les boissons alcooliques (3) leur sont interdites, ainsi que l'oignon et l'ail. Le mari et la femme hindous ne mangent actuellement jamais ensemble, quoique l'ancien rituel prescrivait de le faire à la cérémonie du mariage (4).

(1) V.-y.-ELWORTHY, *Evil Eye*, pp. 8, 1-9, 32; JAHN, *Über den Aberglauben des bösen Blickes*, *Ber. d. Gesell. d. Wissensch.*, Leipzig, 1855, p. 35.

(2) JOLLY, *Beech und Seltie*, pp. 149, 158.

(3) Für noch wirksamer als alle äusseren Reinigungsmittel gilt der Genuss reiner Speisen; wer sich in Bezug auf seine Ernährung rein erhält, der ist wahrlich rein, nicht der sich nur äusserlich mit Erde oder Wasser reinigt (Vi. 22, 89). Von Getränken sind Spirituosen (Ss. 36, 58), von fester Nahrung Fleischspeisen streng verboten. Es werden 13 Arten von geistigen Getränken, *sarâ* und *madya*, aufgezählt; *sarâ* nennt man Distillationen aus Melasse, Madhûkabblumen oder Rosmehl; *madya* sind berauschte Getränke aus Zucker, Weintrauben, Kokosnüssen, u. s. w. Doch sind nur dem Brahmanen alle diese Getränke verboten, während der Ksatriya und Vâisya sie teilweise geniessen dürfen (Vi. 22, 82-84; M. 11, 31-39; Gâul. 2, 29). Fleischessen und Alkoholismus stehen im Allgemeinen auf gleicher Stufe (M. 11, 96), doch wird ersteres Vergehen nicht zu den Todsünden gerechnet, und die Sûtras enthalten noch manche Uebersetzungen in den vedischen Tieropfern und einer besseren Auffassung der Atmîsâ, welche gewisse Thiere für essbar erklärt. So besagt ein bekannter Memorialvers, dass man bei Empfang eines Ehrengastes, bei einem Opfer und zu Ehren der Manen ein Thier schlachten dürfe, sonst aber nicht (M. 5, 41; Vas. 4, 6, u. a.). Daher sagt Vas. 4, 1, ist das Schlachten von Tieren bei einem Opfer kein Schlachten im eigentlichen Sinne; bei M. 5, 48, Vi. 51, 71 ist nämlich an die Stelle dieses Satzes der andere getreten: daher muss man den Fleischgenuss vermeiden... Von vegetabilischer Nahrung soll man Knoblauch, Lauch, Zwiebeln, Pilze und auf dem Mist gewachsene Pflanzen meiden. Auch von unwürdigen Personen geschenkt, abgestanden, Speisen, wie Uebersäte einer Mehizeit, von unreinen Tieren oder Menschen berührte Speisen u. dgl. dürfen nicht genossen werden (Y. 1, 160-171, 176) = JOLLY, *op. cit.*, pp. 157 sq. Cf. DERHEIM, *La Prohibition de l'inceste*, *Année sociol.*, t. I (1896-1897), pp. 44 sq.

(4) HARTLAND, *Legend of Persius*, t. II, p. 345, qui cite *Sacred Books*, XXX, 49.

Suivant M. Mc. Lennan, nous devons admettre que le lévirat — c'est-à-dire la coutume d'épouser la veuve de son frère — est une survivance de la polyandrie (1). Dans la pratique connue sous le nom de *Niyôga*, le lévir n'épouse pas la femme de son frère défunt, mais simplement a des relations sexuelles avec elle (2). Cependant la polyandrie se rencontre chez les tribus aborigènes. Les Gônds considèrent comme un devoir sacré pour un frère cadet de prendre comme épouse la veuve de son frère aîné, quoique le contraire ne soit pas permis (3). Chez les Miris (4) nous ne trouvons que quelques exemples de cette coutume, et parmi les Khâsiyâs « polyandry can be said to prevail only among the poorer sort, with whom, too, it would often seem to mean rather facility of divorce, than the simultaneous admission of a plurality of husbands (5) ». La licence sexuelle pendant les fêtes de la récolte est tolérée par les Oraôns, les Muḡḡas et les Santâls (6), et à la mort d'un frère aîné Santâl, le frère cadet hérite (7) de la veuve, des enfants et de toute la propriété de son frère aîné; il n'y a cependant aucune preuve évidente de l'existence de la polyandrie parmi eux. Le docteur Westermarck remarque, il est vrai, que la femme d'un frère aîné Santâl peut être en même temps l'épouse du frère cadet (8). Les femmes hindoues de nos jours permettent au frère cadet de leur mari de parler, de plaisanter avec elles et de les toucher, mais elles considèrent comme un péché impardonnable si un frère aîné de leur mari les a vues sans leur voile (*Ghômṡâ*). C'est peut-être une trace de la polyandrie qui avait été pratiquée dans les anciens temps (9). La pratique de la polyandrie existe encore chez les Butiyâs.

(1) *Studies in Ancient History*, pp. 112 sq.; *Id.*, *The Levirate and Polyandry*. *Fortnightly Review* l. XXI (1887), pp. 703 sq.; WESTERMARCK, *History of Human Marriage*, p. 510. Cf. *Deut.*, xxv, 5-10

(2) WESTERMARCK, *op. cit.*, p. 514; JOLLY, *Recht und Sitte*, p. 47.

(3) WESTERMARCK, *op. cit.*, p. 511, où il cite FORSYTH, *The Highlands of Central India*, p. 150.

(4) DALTON, *Descriptive Ethnology*, p. 33; WESTERMARCK, *op. cit.*, p. 455.

(5) FISCHER, dans *Journ. As. Soc. Bengal*, t. IX, pl. II, p. 834; WESTERMARCK, *op. cit.*, p. 455.

(6) (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes of Bengal*, t. II, p. 141, 231, 233; DALTON, *op. cit.*, pp. 246, 248; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, pp. 287, 301, 303; E. G. MAN, *Sonthalia and Sonthals*, p. 100; WESTERMARCK, *op. cit.*, p. 512.

(7) WESTERMARCK, *ibid.*

(8) *History of Human Marriage*, p. 455, où il cite Ymer, t. V, p. xxiv.

(9) Une des plus anciennes indications sur l'existence de la polyandrie se trouve dans un hymne de Rgvêda adressé aux deux Asvins (*Ry Veda Samhitâ, maḡḡala i. suktâ* 119, V, 5, cité par WESTERMARCK, *op. cit.*, p. 454). Un exemple de la polyandrie qui est cité souvent se trouve dans le

Dans les temps anciens c'était une croyance courante parmi les Hindous que si une personne avait été écrasée par les roues du char de *Jagannâth* pendant sa procession triomphale à travers les rues de la ville, son âme obtiendrait le salut. De nombreux pèlerins se rendaient à Puri où se trouve le temple de Jagannâth avec l'intention expresse de se jeter sous les roues du char et de terminer ainsi leur vie. Cette pratique n'est plus en usage actuellement. Une autre superstition religieuse a survécu jusqu'à nos jours. La malédiction d'un Brahmane, particulièrement lorsqu'elle est prononcée en touchant le fil sacré, est très crainte (1); on refuse rarement la demande d'un Brahmane.

Mahâbhârata où il est question de Draupadi, l'épouse des cinq frères Pândava. Dans le Râmâyana, le géant Virâdha attaque les deux frères divins Râma et Laksmana et leur (?) épouse Sîtâ (WESTERMARCK, p. 457). Les Lois de Manou (ch. ix, 59-65, 182) prévoient que les enfants de l'un des frères sont considérés comme enfants de tous les frères ou du défunt (WESTERMARCK, p. 313; JOLLY, *Recht und Sittl.*, p. 47).

La polyandrie se trouve parmi des races diverses; voy. ROWNEY, *Wild Tribes of India*, p. 158; DR. GEORGE D. SUTHERLAND, *Abors and Cabings. Mem. As. Soc. Bengal*, t. V, 1913-1917; BANCROFT, *Native Races of the Pacific States*, t. I, p. 82; F. GRÉNARD, *Le Turkestan et le Tibet*, p. 353; KOHLER, *Das Banturecht in Ostafrika. Zeitschrift f. vergl. Rechtswissenschaft*, t. XV, pp. 14, 39; FRIEDRICH VON VINGENZ, *Ein Besuch auf der Insel Telos. Globus*, Bd. LXXVII, n° 3, pp. 46-48; A. DARINSKY, *Die Familie bei den kaukasischen Völkern. Zeits. f. vergl. Rechtswiss.*, p. 208; MOOREHEAD et TREBECK, *Travels in Himalayan Provinces*, Lond., 1841, p. 321; LIVINGSTONE, *Missionary Labours in South Africa*, Lond., 1857, p. 185; MARSDEN, *Histoire de Sumatra*, t. II, pp. 46-47; FLACH, *Le Lévirat et les Origines de la famille*, p. 16.

(1) Voy. TREMEARNE, *Hausa Superstitions and Customs*, p. 140.

## CHAPITRE V

### LES DÉMONS

La croyance dans les esprits est le résultat de la croyance dans la métempsychose. Elle admet comme certaine l'existence d'une âme. Depuis les temps les plus reculés, l'homme est censé avoir deux personnalités distinctes, sa personnalité extérieure ou sa forme physique et sa personnalité intérieure ou son âme. Cette âme vit avec l'homme, réside dans l'homme et ne le quitte qu'au moment de sa mort ; c'est le moteur qui fait marcher la machine humaine et fait battre son poulx. Le seul signe extérieur de la mort est la cessation complète de la respiration ; ainsi la mort est causée par le départ de l'âme, *ce quelque chose* indéfini qui habitait le corps pendant la durée de sa vie et le quitte à l'expiration du délai fixé. Pour les biologistes la mort n'est pas une donnée simple et évidente ; elle est un problème ouvert à l'investigation scientifique (1).

En admettant que la vie s'éteint lorsque l'âme quitte le corps, la question s'élève : Qu'advient-il de l'âme ? Où va-t-elle ? question à laquelle personne ne peut répondre positivement, mais qui ne porte aucun préjudice à l'hypothèse indisputée de l'existence de l'âme. Chez les anciens Romains le parent le plus proche s'agenouillait près du moribond pour inhaler son dernier souffle et recevoir ainsi son âme. Dans les pays celtiques, jusqu'à nos jours, les fenêtres et les portes sont grandes ouvertes à l'approche de la mort afin de laisser un passage libre à l'âme, et du pain

(1) Cf. DASTRE, *La Vie et la Mort*, pp. 296 sq. ; HERTZ, dans *l'Année sociol.*, t. X (1905-1906), p. 48.

avec de l'eau lui sont offerts comme rafraîchissement (1). Le Khu de l'ancienne Égypte était « a shining translucent part of the spiritual economy of man which dwelt with his soul in the Sahu or spiritual body (2) ». L'Homme-Esprit (*Ghost-Man*) des aborigènes de la Côte des Esclaves de l'Afrique Occidentale continue son existence après la mort et correspond à notre « Ame (3) ». Le Qōr'an dit : « God takes to Himself the souls of men at their death ; and He takes also to Himself the souls of those who do not die, while they sleep. He keeps with Him the souls of those whose death He has ordained, but the others He sends back for a season. Truly herein lie signs for thoughtful men to ponder (4). » La croyance que l'âme reste quelque temps sur la terre avant de partir pour le pays des morts se rencontre même chez des peuples qui enterrent le corps aussitôt après la mort (5).

L'âme n'est pas un esprit; elle est attachée au corps qu'elle ne peut quitter qu'à certains moments. L'esprit, au contraire, quoiqu'il ait généralement un endroit spécial comme résidence, peut se déplacer librement. Pendant le sommeil l'âme quitte le corps, mais seulement temporairement; la mort est semblable au sommeil puisque l'âme quitte le corps mais cette fois c'est pour toujours et le corps restera inanimé. À la mort, l'âme se transforme d'un simple principe vital qui anime le corps en un esprit. Mais la mort n'ajoute rien à ses qualités essentielles, sauf qu'elle lui donne une plus grande liberté de mouvement. N'étant plus attachée à une résidence spéciale, elle peut faire, à n'importe quel moment, ce qu'elle faisait avant seulement pendant la nuit. Dans toutes les religions primitives ce sont ces esprits qui sont déifiés ou adorés comme dieux.

(1) Voy. GREGOR, *Notes on the Folklore of the North East of Scotland*, p. 206; (SIR) J. G. FRAZER, dans le *Folklore Journal*, t. III, p. 282; (SIR) J. RUIJS, *Celtic Folklore*, p. 601; LE BRAZ, *La Légende de la mort*, t. I, p. 214; LADY WILDE, *Ancient Legends*, p. 139; *Rome antique*, t. XII, p. 425. Cf. SPENDER and GILLEN, *Native Tribes of North-Eastern Australia*, pp. 497, 508.

(2) E. A. W. BUDGE, *Book of the Dead*, t. I, p. LVII.

(3) E. B. ELLIS, *Espe-speaking Peoples*, pp. 105 sqq.

(4) Sura XXXIX.

(5) Voy. pour les Dyaks, LORD in ROTH, t. I, p. 217; pour l'île de Roti, GRAAFLAND, *Die Insel Rote. Mitteil. d. geograph. Gesellsch. zu Jena*, VIII, p. 168, et MEIJERING, *Zeden en gewoonten* . . . in *Tijdschr. v. Nederl. Indië*, VI, p. 363, cité par R. HERTZ, *La Représentation collective de la mort. Année sociol.*, t. X, p. 59, n. 4; JELUNGHANS, *Sagen, Sitten und Gebräuche der Munda Kolts. Zeitschr. f. Ethnolog.*, t. III (1871), p. 374. Voy. aussi M. GRANET, *La Belgique des Chéons*, 1922, pp. 165, 54.

Quand la mort par elle-même ne les déifie pas, ils deviennent des démons. Ainsi nous sommes arrivés à l'origine du culte des ancêtres (1).

Nous avons déjà vu que l'âme est distincte et indépendante du corps puisqu'elle est capable de quitter le corps pendant le sommeil, etc. Elle peut même quitter le corps pour quelque temps sans entraîner pour cela la mort. Mais à la mort cette distinction est évidente. Le corps disparaît peu à peu tandis que l'âme continue à vivre. Cela serait toutefois une erreur de penser que le corps n'est que le lieu de résidence de l'âme. Au contraire, l'âme est attachée au corps par les liens les plus intimes. Elle est tellement liée à la vie de l'organisme qu'elle croît avec lui. Toute chose qui blesse le corps, blesse en même temps l'âme (2). Ainsi l'esprit d'un homme porte les mêmes marques de mutilation que porte le corps qu'il avait précédemment habité ; si un homme était dans sa vie unijambiste, l'esprit sera aussi unijambiste, car l'esprit n'est rien d'autre que l'âme.

Le folklore hindou abonde en histoires sur des revenants et autres espèces d'esprits. Quiconque meurt d'une mort violente, par exemple par suicide, en se noyant, etc., devient un revenant et hante l'endroit où il a vécu pendant sa vie et où il a rencontré la mort. De même, les personnes qui n'ont pas accompli leur devoir ou qui ont été avares et usuriers pendant leur vie ne trouvent pas de repos dans le monde des esprits et doivent retourner et hanter la terre. Les avares qui aimaient trop leur argent reviennent garder leurs trésors (3). Les méchants démons aiment particulièrement visiter certaines places, telles que les carrefours des

(1) Sur le culte des ancêtres, soit comme forme d'une religion primitive, soit sous la forme où il se rencontre dans les sociétés avancées, voy. DURKHEIM, *Elementary Forms of Religious Life*, ch. II.

(2) Voy. (Sir) J. G. FRAZER, *On Certain Burial Customs, as illustrative of the Soul*. *Journ. Anthropol. Inst.*, t. XV, p. 66; *Id.*, *Golden Bough*, t. I, p. 204; TYLOR, *Primitive Culture*, t. I, p. 417; *Id.*, *Early History of Mankind*, t. I, p. 358; CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 280; DURKHEIM, *op. cit.*, pp. 242 sq.; *Dic. Rel. Eth.*, art. « Demonology, Japanese »; J. L. KRAFF, *Travels, Researches and Missionary Labours... in Eastern Africa*, p. 150. En passant, nous remarquerons que ce n'est pas la croyance dans la métempsychose qui a donné naissance à l'institution totémique des tribus aborigènes, car parmi les tribus australiennes où le totémisme se rencontre sous la forme la plus primitive, nous ne rencontrons nulle part un culte des morts ou une doctrine de la transmigration de l'âme, qui sont inconnus des tribus australiennes (DURKHEIM, *Elementary Forms of Religious Life*, p. 169).

(3) Cf. J. N. VON ALPENBURG, *Mythen und Sagen*, p. 377; J. C. LAWSON, *Modern Greek Folklore*, p. 281; KÜNS, *Turkish Fairy Tales*, p. 135; CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 286.



routes, les endroits déserts, les mines, les champs où on brûle et enterre les corps des morts, les *ghâts* et les arbres (1).

La crédulité populaire a doté l'esprit de différentes qualités et particularités. Ainsi il est censé ne faire usage que de la main gauche pour manger (2); de tous les sports pratiqués par les esprits hindous, la danse est celui qu'ils aiment le plus (3). Tous les esprits dans la superstition hindoue parlent avec un fort accent nasal (4) et ils s'amuse à jeter des pierres (5). Ils ont une manière spéciale d'entrer dans une maison; ainsi quand une fenêtre ou une porte s'ouvre brusquement, on suppose qu'un esprit est entré (6). Les mauvais esprits entrent de préférence par les trous de la serrure ou par ceux des nœuds du bois (7). Parmi les principales coutumes qui se réfèrent aux mauvais esprits nous noterons spécialement la prohibition de regarder autour de soi lorsqu'on est adressé, à la tombée de la nuit, par un revenant, et l'interdiction de faire ses besoins dehors après le coucher du soleil; quand cela ne peut être évité, il est recommandé d'avoir à côté de soi une lumière, même si ce n'est qu'une allumette, et de faire claquer le majeur contre le pouce *tupî dévâ* avec un son particulier. Les esprits sont amenables à la courtoisie et viennent au secours de la victime s'ils sont adressés comme « onclé (8) ».

Des moyens innombrables sont conseillés pour se préserver des mauvais esprits: les principaux portent un caractère religieux. Le chapelet appelé *mâlâ*, porté par les hommes comme par les femmes de la secte de Vaïṣṇavite, est considéré comme un charme puissant. Des chapelets de verre, de couleur bleue, sont particulièrement estimés comme antidote

(1) TOWNSEY, *Kathâsarâsilâsânâ*, t. I, p. 159; JACKSON, *Folklore Notes*, t. I, p. 152; cf. HENDERSON, *Folklore of the Northern Provinces*, p. 278; *Folklore Journal*, t. V, p. 218; GRUES, *Mahatâ's Empire*, p. 473.

(2) Cf. *Jour. Ind.*, t. IV, p. 520.

(3) Cf. STRACKBRIAN, *Vergleiche und Satzen*, t. I, pp. 312, 316, 298.

(4) DAY, *Folktales of Bengal*, p. 193; CASSEKI, *Popular Religion*, t. I, p. 327. Dans la péninsule malaise on leur attribue une voix de haut tonnet (SKEET, *Malay Magic*, p. 361).

(5) CROOKE, *Hindol's Islam in India*, p. 241. Cf. G. W. ARBUTHNOT, dans le *Journ. Roy. Anth. Inst.*, t. XI, pp. 432 sq.

(6) Cf. WUTKE, *Der deutsche Volksglaube*, p. 233.

(7) VON K. SIMON, *Deutsche Mythologie*, p. 575; THURBER, *Northern Mythology*; WUTKE, *op. cit.*, p. 161.

(8) CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 249. Pour cette raison, dans les contes populaires, les Râksasî sont toujours adressés comme « Mîsi » (tambo. Cf. KÉROS, *Turkic Fairy Tales*, p. 21).

au mauvais œil ; on en pend autour du cou des taureaux, des chevaux et d'autres animaux de prix (1). Des pièces de fer rondes, triangulaires et de la forme de diamant sont employées comme charme contre de méchants démons et le cercle joue un rôle très important dans les opérations occultes (2). Dans le *Râmâyana*, nous lisons que Lakṣmana, frère de Râma, dessina un cercle autour de sa belle-sœur, Sitâ. Tant que Sitâ se tint dans la circonférence décrite par ce cercle, Râvana, le roi-démon de Laṅkā (Ceylan) était incapable de surmonter cette barrière magique et ne pouvait lui faire aucun mal. Alors, il se déguisa en vieille femme, arriva à faire sortir Sitâ du cercle et l'emporta dans son propre royaume. Le feu est une autre arme efficace contre les mauvais esprits et les sorcières (3), c'est pour cela qu'un feu brûle continuellement là où une femme est sur le point d'accoucher. On prétend que la couleur jaune est désagréable aux démons (4) ; cette superstition provient probablement du fait que toutes les divinités bienfaisantes sont représentées sous cette couleur. Le bois sandal, l'herbe et les feuilles du Nim et du tamarinid sont également désagréables aux démons. Le moyen le plus répandu pour se garder contre les mauvais esprits est le fer (5) et pour cette raison on place un trousseau de clefs ou une paire de ciseaux ouverts sous l'oreiller d'un enfant qui dort.

Parmi les divers moyens d'exorcisme les deux suivants sont dignes de considération. Un simple balai, pour une raison ou pour une autre, est tenu en respect et vénération par les Hindous (6). Comme nous le verrons plus loin (7), les enfants qui souffrent de la toux sont traités au moyen

(1) CROOKE, *Popular Religion*, t. II, p. 19. Cf. ABBOTT, *Macedonian Folklore*, p. 144.

(2) Cf. DELVÉL, *Darker superstitions*, p. 120; STRACKERJEN, *Aberglaube und Sagen*, t. I, p. 154; t. II, p. 17; CROOKE, *op. cit.*, t. II, p. 39; AUBREY, *Remains*, p. 57; HUBERT et MAUSS, dans l'*Année sociol.*, t. II, p. 62.

(3) Cf. THORPE, *Northern Mythology*, t. II, p. 328; ELWORTHY, *Evil Eye*, pp. 429, 436; LADY WILDE, *Ancient Legends*, p. 118. HUBERT et MAUSS, *Essai sur le sacrifice*, *Année sociol.*, t. II, p. 57, n. 7.

(4) CROOKE, *op. cit.*, t. II, p. 28. Cf. DOOLITTLE, *The Chinese*, t. II, p. 308.

(5) Voy. GRIMM, *Deutsche Mythologie*, pp. 435, 465, 1056; BASTIAN, *Der Mensch*, t. II, pp. 265, 287; t. III, p. 204; TYLOR, *Primitive Culture*, t. I, p. 127; WUTTKE, *Der deutsche Volksaberglaube*, pp. 15, 20, 122, 220; (Sir) J. R. R. R. R., *Celtic Folklore*, p. 325; ELWORTHY, *op. cit.*, p. 221; THORPE, *op. cit.*, t. II, p. 39; LANGE, *Die N. N.*, t. I, p. 30; BASSETT, *Legends and Superstitions*, p. 19. Cf. *Jew. Enc.*, t. IV, p. 486.

(6) JACKSON, *Folklore Notes*, t. I, p. 149.

(7) Voy. ch. VIII, « La médecine populaire », p. 140.

d'un balai, dont on les évente. Lorsqu'une personne est possédée par un esprit, on appelle l'*Ojhâ*, qui ordonne à l'esprit qui s'est emparé du corps de cette personne de quitter immédiatement le corps. Si l'esprit refuse d'exécuter cette demande, la personne possédée par lui est battue avec un balai ou un soulier, châtiment qui, pour une raison inexplicable, ne peut être supporté par l'esprit. Finalement, l'esprit pousse des cris d'une voix nasale et supplie l'*Ojhâ* de cesser. Alors, l'*Ojhâ* lui ordonne encore une fois de quitter le corps de la personne et, comme signe de soumission, de renverser un grand arbre en dehors de la maison ou de porter une cruche d'eau ou une paire de pantoufles dans sa bouche (1). Immédiatement après, la personne possédée s'évanouit et tombe par terre; l'*Ojhâ* lui annonce alors qu'elle est délivrée de la présence de l'esprit. Le second moyen d'exorcisme consiste à brûler du turmeric; l'odeur de cette gousse ne peut être supportée par aucun esprit (2). D'autres pratiques d'exorcisme sont : réciter en chantant des noms sacrés, verser de l'eau du Gange, frapper avec des feuilles de la plante *tulsi* (3), etc.

Nous allons énumérer maintenant quelques-uns des démons les plus fameux qui se rencontrent dans les superstitions du Bengale.

#### RĀKṢAS, RĀKṢASĪ 4

Les Rākṣas sont les Titans ou géants de la mythologie hindoue. Dans les temps mythologiques il en existait trois espèces et ils n'étaient pas tous de nature malfaisante. Le premier groupe se composait d'êtres qui ressemblaient aux Yakṣas; le second se formait de personnages de stature géante qui correspondaient aux géants de nos contes d'enfant ou encore aux Titans de la mythologie classique. Le dernier groupe de Rākṣas étaient

(1) Les pantoufles qui sont faites de cuir sont adorées par tous les esprits (CROOKE, *Popular Religion*, t. II, p. 33).

(2) LĀI BHŪMI DĀY, *Folklore of Bengal*, p. 199; CROOKE, *op. cit.*, t. I, p. 237.

(3) Voy. ch. III : « Les sotes, le culte de la nature, les divinités inférieures », p. 62. Les Hindous ont une grande vénération pour le Tulsi et croient que c'est un péché mortel de le déraciner, quoiqu'il n'y ait aucun péché à cueillir ses feuilles le jour (JACKSON, *Folklore Notes*, t. I, p. 136).

(4) Nous n'avons pas adopté la coutume générale d'ajouter la terminaison du pluriel -s. Cette terminaison est employée dans les langues européennes et n'a aucun sens dans des noms de langues orientales. Nous avons fait une exception seulement pour les mots qui ont été européens.

des lutins malfaisants qui dévoraient les êtres humains et troublaient les sacrifices (1). Tous les Rākṣas, à l'instar de nos géants, sont disparus dans les temps modernes, quoique leurs conjointes féminines, les Rākṣasi, se rencontrent encore assez fréquemment (2). L'imagination populaire a doté ces créatures de nombreuses qualités surnaturelles et de nature malfaisante. Ainsi les Rākṣasi sont capables d'assumer diverses formes et souvent elles se déguisent en jeunes et charmantes filles. Sous ces formes, elles rôdent à travers le pays et, prétendant être des demoiselles en détresse, elles trompent leurs victimes. Elles sont carnivores et sont particulièrement enclines à l'anthropophagie. Une de leurs particularités est de pouvoir donner à leur corps l'extension qu'elles désirent et qu'elles peuvent étendre jusqu'à 128 kilomètres. Elles ne peuvent être tuées par des moyens ordinaires, mais leur vie est attachée à certains objets tels qu'une abeille, un oiseau ou une souris. Si l'on cherche à tuer de pareilles créatures il faut le faire d'un seul coup, car dans le cas contraire, la Rākṣasi au lieu de mourir recevra une force et une puissance encore plus grandes qu'avant. Une circonstance nous prouve que les Rākṣas et les Rākṣasi étaient considérés avant comme les enfants de la Terre; en effet, si en tuant les insectes dans lesquels leur vie s'était concentrée, une seule goutte de sang tombait par terre, ils obtenaient de nouveau leur jeunesse (3).

#### BHÛT

Dans le Bengale, Bhût est un terme général qui désigne les esprits. Le mot « Bhûta », dans son sens le plus strict, peut signifier soit esprit bien-faisant, soit démon malfaisant; dans l'usage populaire cependant le mot « bhût » désigne les méchants esprits qui se cachent dans les arbres et guettent le moment favorable pour attirer et dévorer les êtres humains (4). Les bhût sont féroces et mangeurs de viande; ils ont été créés par le

(1) DOWSON, *Hindu Classical Dictionary*, p. 254.

(2) СНООКЕ, *Popular Religion*, t. I, p. 250; ДАУ, *Folktales of Bengal*.

(3) Cf. la légende d'Hercule et d'Antée dans la mythologie grecque.

(4) « They are the evil spirits of the lowest order, corresponding to our ghosts and other goblins of the nursery » (ELPHINSTONE, *History of India*).

Créateur dans un moment d'exaspération (1). Tous ceux qui pendant leur vie étaient des malfaiteurs ou qui sont morts d'une mort violente, à la suite d'un accident ou de suicide deviennent des bhût après leur mort. On dit qu'ils ont souvent réanimé les cadavres d'hommes et qu'ils s'introduisent dans le corps d'êtres vivants qui ont été négligents dans la performance des ablutions (2) ou qui en général sont malpropres. Comme tous les méchants esprits, les bhût sont impuissants pendant le jour; leur activité commence seulement après le coucher du soleil, et leur puissance est la plus grande au moment du crépuscule (3) et à l'aube du jour. Ils infestent ordinairement les cimetières, les *ghâts*, les places d'exécution, les carrefours, les mortuaires, etc. Ils mangent les ordures et boivent l'eau même la plus impure (4).

#### DĀINI, DĀKINI

Les Bengalis font rarement de distinction entre les Dāini et les Dākini. Les premières sont des êtres humains investis d'une puissance surnaturelle, les secondes sont des esprits de sexe féminin. Les Dākini peuvent être divisées en deux classes : les *Dākini humaines* et les *Dākini-esprits*. Les Dākini humaines sont des jeunes filles nées le 2, le 7 ou le 12 du mois ou dans la nuit des *Amāvasyā* ou de la nouvelle lune. Leur apparence extérieure est exactement celle d'une jeune fille ordinaire. Mais elles causent la mort de leurs maris, et leur mauvais œil fait du tort à toutes les choses et à tous les individus qui tombent sous leur influence malfaisante. A la seconde classe, c'est-à-dire aux Dākini-esprits, appartiennent les femmes qui meurent pendant l'accouchement, pendant le temps où elles sont enceintes ou pendant leur pollution. Une Dākini-esprit est belle à voir; elle revêt des vêtements riches et élégants et porte de nombreux bijoux et ornements, mais elle ne couvre pas son dos qui est creux (?), et a un aspect terrible. Il est si terrifiant que quelqu'un qui

(1) DOWSON, *Hindu Classical Dictionary*, p. 57.

(2) CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 241.

(3) Cf. SKEAT, *Many Mans*, p. 45.

(4) CROOKE, *op. cit.*, t. I, p. 234.

par hasard l'a vue en meurt d'horreur. Les Dākini-esprits ne troublent, en général, que les femmes et ne s'occupent pas des hommes et de leurs actions ; de fait, elles vivent avec les hommes (1) en qualité d'épouses. Leur présence est toutefois si malfaisante et nuisible que l'homme avec lequel elles vivent, commence à maigrir graduellement et rarement il vit plus de 6 mois. Comme chez tous les autres esprits hindous, leurs pieds sont recourbés (2) et leurs corps répandent une odeur très désagréable. Ils hantent les arbres, les cimetières, les étangs déserts, les mines, les carrefours des routes et autres endroits isolés (3). De même que les Dāini, les Dākini peuvent voler à travers l'atmosphère et prendre la forme qu'elles désirent ; elles choisissent de préférence celle de bêtes féroces (4). Le terrible pouvoir du Mauvais Œil est leur propriété exclusive. Elles sont capables de faire faner et dépérir les arbres et les plantes, de dessécher le sang du bétail et des enfants par un simple regard, de provoquer et de répandre les maladies, d'appeler les furies de la nature telles que le tonnerre, l'éclair, la pluie ou la tempête (5), de détruire les récoltes et les champs, de mettre en désordre les puissances naturelles, etc. Quand elles ne peuvent obtenir de nouvelles victimes, elles déterrent les cadavres et mangent leur viande putride.

#### BRAHMADAITYA

De même qu'il existe une distinction marquée entre les différentes classes et castes sur la terre, de même elle existe aussi dans le monde des esprits. Les Brahmanes forment la caste religieuse et on ne pourrait s'imaginer que l'âme dématérialisée d'un Brahmane soit identique à celle de la

(1) Cf. :

« That fende that goth a nyght,  
Wyemen full oft to gyle,  
Incubus is named by ryght :  
And gyleth men other whyle  
Succubus is that wyght. »

(CANTON, *Description of Wyllys.*)

C. K. SHARPE, *Lass's Memorials* (1818), Pref., p. xx.

(2) JACKSON, *Folklore Notes*, t. 1, p. 152.

(3) Cf. TYLOR, *Primitive Culture*, t. 1, pp. 278 sq.

(4) Voy. DE GROOT, *Religious Systems of China*, t. IV, p. 156.

(5) Voy. LEHMANN, *Aberglaube und Zauberei*, traJ. allem. de Petersen, p. 111.



horde commune des castes laïques et inférieures. Les Brahmadaitya sont les esprits des Brahmanes qui ont été tués. Le Rév. Lâl Bihâri Day (Dè dit (1) qu'ils sont les esprits des Brahmanes morts célibataires. Ils appartiennent à l'aristocratie du monde des esprits. La terminaison *daitya* « Titan », semble indiquer qu'à une certaine époque ils ont été conçus comme géants. Les Brahmadaitya ont deux aspects entièrement différents. Sous leur aspect bienfaisant, ils sont bien disposés envers les hommes ; de nombreuses personnes prétendent avoir vu ces spectres d'apparence vénérable qui mènent une vie de *brahmacaryya*, lisent les Védas, chantent des hymnes et brûlent de l'encens (2). Sous leur aspect malfaisant, on leur attribue des pouvoirs particulièrement terribles ; parfois ce sont des torsos sans tête, avec des yeux placés sur leur poitrine. Ils effraient à mort les voyageurs en retard et trouvent leur plus grand plaisir à sucer le sang de leurs victimes.

## PÊTNI

Parmi les nombreux esprits du sexe féminin, les Pêtni sont peut-être les mieux connus et ainsi les plus craints. Les histoires qu'on raconte sur eux leur donnent un caractère plutôt vague. Les *pêtni* résident dans les arbres, entrent dans le corps des femmes assez infortunées pour avoir encouru leur colère.

Lorsqu'une femme a été possédée par un de ces esprits, elle présente différents symptômes : elle perd à vue d'œil son appétit, mais à minuit, elle se regorge d'ordures et de sang qu'elle prend aux enfants endormis et au bétail ; elle fait montre subitement d'une activité remarquable et exécute différents travaux dans un laps de temps incroyablement court ; elle parle avec un léger accent nasal ; elle n'est jamais fatiguée et est capable de se mouvoir avec une vitesse extrême.

## YAK

Jusqu'à des temps relativement récents une horrible coutume existait

(1) *Folktales of Bengal*, p. 201. Cf. CROOKE, *Popular Religion*, t. II, p. 77.  
Cf. DAY, *op. cit.*, « The Brahmadaitya ».

parmi les avares. Ils enterraient, en observant le rituel cérémonial, avec leurs trésors de jeunes garçons dans la croyance que les esprits de ces garçons défendraient le trésor contre tout arrivant, à l'exception du possesseur légitime, généralement la personne elle-même en l'une de ses futures réincarnations (1). La coutume d'enterrer vivantes des personnes a été pratiquée à différentes époques et chez différents peuples dans des buts variés (2). La croyance que les dragons et les esprits gardent les trésors doit son origine probablement à cette coutume (3).

#### ALËYÀ

Dans le Bengale et dans le Deccan — où il est appelé Jhoṭiñ — l'Alëyà est l'esprit d'un jeune homme mort célibataire et qui ne laisse aucun parent. Les arbres, les édifices en ruine et les cimetières lui servent de résidence, et de même que l'*Ignis Fatuus*, « Feu follet », il aime attirer les voyageurs attardés vers des étangs où il les noie ; il assouvit sa volupté en prenant possession des femmes pendant leur sommeil ; dans ce but il leur apparaît souvent sous les traits du mari absent (4). On rencontre généralement l'Alëyà dans des endroits marécageux ou il prend la forme d'une lumière ou d'une lanterne ; quiconque suit cette lumière sans méfiance se voit brusquement en face d'un horrible démon qui prend l'apparence d'un garçon lumineux alors qu'il est déjà trop tard pour retourner sur ses pas (5).

#### SÂÑKCINNI

Les Sâñcinni (6) sont des esprits de sexe féminin qui ont un teint

(1) (Sir) RAHENDRANATH TAGORE, *Mashi and other Stories*, p. 104 ; *Kaṅkhavati*. Cf. CROOKE, *Popular Religion*, t. 1, p. 286.

(2) Voy. GRIMM, *Deutsche Mythologie*, pp. 38 sq., 1095 ; TEUFEL et TEMME, *Volkssagen Ostpreussens*, p. 109 ; SCHMIDT, *Das Volksleben der Neugriechen*, p. 194 sq. ; (Sir) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. 1, p. 145 ; ELINGRICHY, *Evil Eye*, p. 82 ; (Sir) H. RIDER HAGGARD, *Nada the Lily* (Truchintz éd.), p. 166 ; BERCHGELT, *Transmigration of Souls*, p. 12 ; PRÖHLE, dans la *Zeitschr. f. deut. Mytholog.*, t. 1, p. 202 ; BAYLE ST. JOHN, *Legend of the Christian East*, p. 187 ; *Diet. Rel. Eth.*, art. « Siam » ; WORDLORE, vol. 1, n° 5, p. 195.

(3) Cf. LAWSON, *Modern Greek Folklore*, p. 281 ; KYNOS, *Turkish Fairy Tales*, p. 135 ; ALPENBURG, *Mythen und Sagen Tirols*, p. 377.

(4) Cf. TYLOR, *Early History of Mankind*, t. 1, p. 7 ; DALYELL, *Darker Superstitions of Scotland*, p. 504 ; KARSTEN, *Indian Tribes of Equador*, Åbo 1920, p. 71.

(5) Le feu follet est une « flamme légère et fugitive, produite par les émanations de phosphore d'hydrogène spontanément inflammable, qui se dégage des endroits marécageux et des lieux, tels que les cimetières, où des matières animales se décomposent » (*Petit Larousse*, p. 387).

(6) DAY, *Folktales of Bengal*, p. 197.

d'une blancheur de lait. On les rencontre ordinairement à minuit au pied des arbres; — ils ont l'apparence de draps blancs. Dans leurs habitudes elles ressemblent aux Dākini-esprits, dont nous avons parlé ci-dessus. Leur nom populaire est Sānkini.

## TÒLÀ, ÂCÈRI

Dans les régions montagneuses de l'Himalaya et dans l'extrême nord du Bengale, les Tòlà sont considérés comme les esprits d'enfants et de célibataires qui apparaissent souvent sous la forme d'un feu follet, et qui parfois prennent la forme d'ours et d'autres animaux sauvages. Comme règle générale, les Tòlà sont assez innocents et ils peuvent espérer une rédemption, car leur état n'est que provisoire (1). Les Acèri sont les esprits de fillettes. Ils vivent au sommet des montagnes, mais descendent la nuit pour tenir des orgies dans des places plus appropriées (2).

## JAL PARÌ, BUGÀRIK

La Jal Parì est la Nère de la superstition hindoue. Elle fréquente les sources et les rivières et jette un charme sur les femmes et les enfants en causant ainsi leurs maladies et souvent même leur mort. Dans des accès de colère elle attire souvent les baigneurs sous l'eau et cause ainsi leur mort. On peut se concilier sa clémence en lui offrant un agneau ou des fleurs qu'on place sur les bords de la rivière (3). Les Garòs de l'Assam

(1) TRAILL, *Asiatic Researches*, XVI, 137 sq.; MAO, t. II, p. 27; CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 261.

(2) CROOKE, *op. cit.*, t. I, p. 263. Cf. GROHMANN, *Aberlauben aus Böhmen*, p. 8; RALSTON, *Songs of the Russian People*, 139-146.

(3) V. J. RALSTON, *ibid.*; WOLF, *Beiträge*, t. II, pp. 293, 297, 301; WUTKE, *Der deutsche Volksbergglaube*, p. 88; GROHMANN, *op. cit.*, p. 11; HANS ANDERSEN, *Danish Fairy Tales*, p. 25; SIMROCK, *Deutsche Mythologie*, p. 150; THORPE, *Northern Mythology*, t. II, p. 39; BASSETT, *Legends and Superstitions*, pp. 96, 151, 155, 161; CONWAY, *Demonology*, t. I, pp. 112, 213; SIKES, *British Goblins*, p. 36; (SIR) J. RUIJS, *Celtic Folklore*, p. 673; J. F. CAMPBELL, *Superstitions of Scotland*, pp. 202, 215; HAZLITT, *Faiths and Folklore*, p. 352. Cf.

« Ich glaube die Wellen verschlingen  
Am Ende Fischer und Kahn;  
Und das hat mit ihrem Singen  
Die Lorelei getan. »

(H. HEINE, *Lorelei*.)

ont une *Nire* qu'ils appellent Bugàrik. La tête de cette *Nire* flotte au-dessus du courant ; elle tue les femmes et les hommes quand elle peut les saisir.

#### MÂMDÒ, MASÂN

Comme nous l'avons déjà vu, il existe un système social dans le monde des esprits. Dans la croyance populaire, le Mâmdò est l'esprit d'un Mahométan et parfois d'un *Şâhib* (Européen). Les Mâmdò sont une espèce particulièrement maligne de démons ; ils sont omnivores et mangent même la carcasse de vaches et de taureaux, ce qu'aucun autre esprit qui se respecte ne ferait. Toutes les pires qualités qu'on peut s'imaginer sont l'attribut de cette classe de démons. Le Masân est un esprit de classe inférieure ; c'est l'esprit d'un *téli* ou broyeur d'huile (1). Il fréquente les cimetières et d'autres endroits semblables. Parfois l'esprit d'un enfant devient Masân.

#### ÂIRI

L'Airi du folklore hindou est l'esprit de quelqu'un qui a été tué pendant la chasse. « Those who see Airi face to face are burnt up by the flash of his eye, or are torn to pieces by his dogs, or have their livers extracted and eaten by the fairies who accompany him (2). » Il est le « *Wild Huntsman* » ou le Grand Veneur du folklore hindou. Odin ou Wodan de la mythologie germanique, dieu du vent, allait à cheval, dit-on, à travers les forêts ou à travers les airs à la recherche d'âmes humaines. La principale époque de cette manifestation était la saison de l'Épiphanie ; il ne fait pas de doute que c'est le bruit du vent qui siffle à travers les forêts pendant les longues nuits d'hiver qui est à l'origine de cette superstition.

#### KUNÉ, DÉÔ, BÎR

En général, tous les démons sont censés aimer la saleté ; c'est pour

(1) CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 261.

(2) CROOKE, *op. cit.*, t. I, p. 262. VOY. (Sir) J. G. FRAZER, *Adonis, Attis and Osiris*, p. 170. Cf. SEEFAT, *Malay Magic*, pp. 112 sq ; STRACKERJAN, *Aberglaube und Sagen*, t. II, pp. 337, 342 ; ALPENBURG, *Mythen und Sagen Tirols*, p. 385 ; ZINGERLE, *Sitten, Bräuche, usw.*, p. 42 ; SCHÖNEWERTH, t. II, pp. 337, 342 ; SHAKESPEARE, *Merry Wives of Windsor*, IV, 4.

cela qu'ils mangent les ordures. La Kunè ou « esprit féminin de l'angle » est un esprit qui choisit comme résidence les coins de chambre où la saleté et les balayures se sont accumulées. Elles sont une sorte d'esprits domestiques qui ne font aucun mal aux habitants de la maison (1). Originellement le terme « Dèò » corruption du mot sanscrit : devatā, « dieu » était appliqué aux 33 grandes divinités. Actuellement ce terme désigne une vague classe de démons-ogres. Le Dèò est cannibale et s'il n'était excessivement stupide il pourrait faire beaucoup de mal ; il est la cause des tempêtes (2). Bir est le nom d'un démon de village d'une nature particulièrement malfaisante qui est difficile à distinguer du Dànò.

**APSARÀ :** Les Apsarà sont les nymphes du ciel d'Indra ; elles sont filles de joie. Leur charme fascinateur triomphe des sages et des héros qui se consacrent à la dévotion et à la pénitence. On les décrit comme de belles filles voluptueuses, dont le nombre atteint trente-cinq millions (3) et qui sont exemptes de toutes souffrances physiques. Les Tantras hindous donnent une description détaillée sur la manière dont un homme peut obtenir pour compagnon une nymphe en répétant constamment son nom dans un cimetière (4).

L'origine de l'éclipse du soleil et de la lune était inexplicable à l'esprit hindou. On supposait, comme le font encore aujourd'hui les villageois, que l'éclipse est causée par des démons malfaisants qui dévorent le corps céleste (5). L'imagination populaire attribue le pouvoir de dévorer le soleil à Ràhu, démon noir comme du charbon. La réapparition du soleil dans toute sa splendeur est expliquée par le fait que Indra, le dieu du ciel, poursuit le démon avec sa foudre, fend son estomac et

(1) Cf. le Cluricaune des Irlandais (T. CROFTON CROKER, *Fairy Legends*) ; le Biersel des Allemands (WUTTKE, *Der deutsche Volksaberglaube*, p. 230) ; le Domovoy et le Bannik des Slaves (*Die. Rel. Eth.*, art. « Demonology, Slavic ») et le Nisse des Danois (ANDERSEN, *Danish Fairy Tales*, p. 24).

(2) Ceci et ce qui suit a été mentionné par M. CROOKE dans son *Popular Religion*, t. 1, pp. 253 sq.

(3) DOWSON, *Hindu Classical Dictionary*, p. 20.

(4) WARD, *Account of the Writings, Religion... of the Hindoos*, t. II, p. 151 ; TYLOR, *Primitive Culture*, t. II, p. 173.

(5) Cf. MARSDEN, *History of Sumatra*, 194 ; SKEAT, *Malay Magic*, p. 11.

l'oblige à laisser sortir de nouveau le soleil (1). Kêtu est le nom d'un démon qui cause l'éclipse de la lune d'une manière semblable ; il est représenté comme étant d'une couleur rouge.

Les PİÇĀCA de la mythologie hindoue sont des mangeurs de viande ; ils sont les esprits des personnes folles, des ivrognes invétérés, des traîtres et des personnes violentes. « It is an evil spirit produced by man's vices, the ghost of a liar, adulterer, or criminal of any kind, or of one who has died unseen (2). » Dans l'usage moderne le mot piçāca est simplement un terme de mépris et est employé à peu près dans le sens de notre « démon, diable ».

L'écho est un esprit du bois qui se moque des personnes qui parlent dans sa présence (3).

Quoiqu'ils n'appartiennent pas à la catégorie des démons, les deux êtres demi-mythiques qui suivent méritent notre attention. Le PAKṢIRĀJ, « roi des oiseaux », est le coursier ailé de la superstition hindoue. Sa vitesse est remarquable ; elle dépasse celle d'une flèche dans son vol. Les ailes du Pakṣirāj sont invisibles car elles croissent sous la peau. Dans les contes hindous, il existe une espèce d'oiseau dont le mâle est appelé Byāñmā et la femelle Byāñmi. On attribue à ces oiseaux le pouvoir d'un oracle ; cependant ils ne répondent pas aux questions qu'on leur pose. Ils volent d'une place à une autre et ne se fixent jamais dans un endroit déterminé. L'oiseau mâle, Byāñmā, raconte tout ce qui arrivera à sa compagne, Byāñmi ; ce n'est qu'en écoutant secrètement ses discours qu'on peut apprendre l'avenir.

La CĪRDĀVĀ des Orâons est plutôt une sorcière qu'un *bhūt*. D'après la légende, c'est une femme qui a changé son âme en un chat noir, et qui visite les maisons où il y a des malades. Le chat s'introduit tranquillement dans la maison, lèche les lèvres du malade et mange les plats qui ont été préparés pour lui. L'état du malade empire aussitôt et il meurt. On croit que toute blessure portée au chat affectera aussi la femme qui a

(1) BASTIAN, *Ostlich. Asien*; MACDONNELL, *Vedic Mythology*, pp. 54, 61; *Rgveda*, I, 51-IV, 52-VIII; II, 12-VI, 21-IV; III, 31-XV, 32-VIII, 49-IV; VIII, 78-IV.

(2) CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 245.

(3) Cf. Anglo-Sax. *wudu-mere* (*wudu* = bois; *mere* = lutin, démon, esprit, diable).



pris cette forme ; ainsi si on lui coupe les oreilles, si on lui casse les jambes ou crève ses yeux, on suppose que la femme souffrira les mêmes mutilations (1).

JĀMPŌRI est l'esprit de la superstition Sâdriyâ, qui recherche les femmes enceintes pour les tuer. Il est décrit comme un être d'une couleur noire profonde avec le poil long et les yeux énormes et terribles. Il tue les femmes avec un baton et vit sur l'arbre *Palâç* (*Butea frondosa*), l'arbre *Çimûl* (*Bombax malabricum*) et sur l'arbre banyan (*Ficus bengalensis*). On dit qu'il apparaît à minuit et à midi et s'assit au pied de son arbre pour surveiller (2).

MĀRĀ KĀMBÈ est un autre démon des Sâdriyâs qui habite les arbres. On le voit se balancer à des plantes grimpantes à midi et à minuit. C'est un démon mâle ; il est absolument noir, a des yeux blancs et de très longs cheveux, ses pieds et ses mains sont courbés en arrière. Ce démon est l'esprit des vieillards qui sont morts célibataires. Il ne peut supporter la vue de femmes enceintes ; si elles approchent de sa résidence, il les bat et tue l'enfant qu'elles portent en causant un avortement immédiat ; il cause souvent aussi la mort de la mère. Il ne fait de mal qu'aux femmes enceintes. On lui offre souvent des chèvres, des poules et d'autres objets (3).

#### LES DÉMONS DE LA SUPERSTITION MAHOMÉTANE 4.

Quoique ce sont les Hindous et les tribus aborigènes du Bengale qui sont le principal objet de ce travail, nous croyons utile, en considération du nombre de la population mahométane, de donner une courte description des démons de la superstition mahométane. Il existe une grande ressemblance entre ces démons connus des habitants des déserts de l'Arabie et de l'Égypte, et la plupart d'entre eux ne sont pas inconnus de

(1) Rév. P. DERON, *Religion and Customs of the Franks. Mem. As. Soc. Bengal*, t. I, p. 141 ; cité par (Sir) J. G. FRAZER, *Balder the Beautiful*, t. II, p. 312.

(2) R. B. BAINBRIDGE, dans les *Mem. As. Soc. Bengal*, t. II (1907), pp. 65, 83.

(3) BAINBRIDGE, *ibid.*, p. 82.

(4) Pour la démonologie mahométane, nous nous sommes servi principalement de l'*Arabian Society of the Middle Ages*, London, 1883, pp. 27-46 de M. E. W. LANE. Dans le cas où nous avons employé d'autres ouvrages, nous les avons suffisamment indiqués dans les notes.

la démonologie juive. De fait, les noms même de ces démons sont empruntés à l'arabe.

Le *Shaitân* était originairement identique au Satan biblique. Le terme est employé actuellement pour désigner tout méchant esprit ou *jinn* en général. Les *Shayâtin* (pl. de *shaitân*) forment une classe qui a à sa tête l'ange déchu Iblis, lequel gouverne les hôtes de *jinnî*.

Les *Jinnî* sont des esprits d'une classe inférieure aux anges. Ils ont le pouvoir d'apparaître sous forme humaine et animale et ont une influence surnaturelle sur les hommes. Pour manger ils emploient toujours la main gauche, et, sous toutes leurs formes, ils gardent toujours quelque signe caractéristique d'animal (1). Ils prennent souvent la forme d'une grenouille ou d'un crapaud ; les Mahométans montrent pour cette raison toujours de la politesse envers ces animaux (2). *Ifrit* est le nom d'un *jinn* puissant. *Sut* et *Tir* sont deux *jinnî*, fils de l'archidémon Iblis ; le premier apprend les mensonges aux hommes et le second provoque des calamités et des dominages. Les *Mârid* sont les *jinni* les plus puissants de la démonologie mahométane. Le *Ghadlâr* est un esprit malfaisant ; comme la plupart des autres démons, il descend de Iblis. Il séduit les hommes ; il les torture ou bien simplement après les avoir effrayés, il les quitte.

Le *Salâh* est un méchant esprit qu'on ne rencontre que dans les forêts ; quand il capture un homme, il joue avec lui comme un chat avec une souris. Il est décrit comme une créature de forme hideuse ; il est le descendant d'hommes anthropophages. *Qutrîs*, un autre démon qui prend ordinairement la forme d'un chat (3), lui ressemble.

Les *Goules* (Ar. : *ghûl*) sont considérés comme une espèce de *shaitân* ou vampire qui fréquente les cimetières et autres endroits clos ; ils pillent les tombeaux et dévorent les cadavres humains. Les Arabes prétendent que les deux pieds d'un *ghûl* sont des pieds d'âne. Ces *ghûl* apparaissent aux voyageurs pendant la nuit et aux heures où on ne rencontre personne sur la route ; le voyageur qui les prend pour des compagnons

(1) *Jewish Encyclopædia*, t. IV, p. 520.

(2) Voy. WESTERMARCK, *The Belief in Spirits in Morocco*, p. 13.

(3) MAS'ÛD, *Muraj-al-Dhabâb*, III, 321, cité dans la *Jew. Enc.*, t. IV, p. 520.

de route, les suit, mais le *ghûl* le conduit hors du chemin de manière à ce qu'il se perde (1).

*Mâlik* est un ange terrible qui garde l'enfer. Il est le dieu de la mort comme il ressort de son nom « *Mâlikû-l-maut* (2) ». Il est assisté par les *Sbires*, démons de l'enfer, qui sont 18. *Munkir* et *Nekir* sont deux anges qui examinent tous les morts et torturent les méchants dans leur tombeaux. *Azrail* est le nom de l'ange suprême de la mort. Il envoie les âmes qu'il a saisies soit aux anges de la compassion, les *Malâikat-ar-rahma*, soit aux anges du châtement, les *Malâikat-al-adhab*, suivant qu'elles sont celles de fidèles ou d'infidèles.

Les *Rijâlû-l-ghaib* sont des esprits invisibles de l'air, qui volent dans une orbite circulaire autour de la terre (3). Les *Hafaza* sont des anges qui protègent les hommes contre les *jinni* et les *shayâtin*. On en compte quatre, dont deux sont de garde le jour et les deux autres, la nuit. Les *Hafaza* inscrivent, dans un registre, les actions des hommes et tiennent compte de leurs bonnes actions comme de leurs mauvaises actions. *Hâtif* est un esprit qu'on peut entendre mais qu'on ne peut pas voir; il est généralement le communicateur de l'intelligence en donnant un conseil, une directive ou un avertissement.

Les *Peris* (Ar : *Pari*) sont des fées qui vivent libres de tous soucis et de toute tristesse. Ce sont des descendants d'anges déçus; ce sont de belles créatures. Elles sont les adversaires des puissances malfaisantes (4). Les *Hûri* sont des créatures semblables. Ce sont des êtres de sexe féminin qui partagent la société des êtres bénis; elles sont resplendissantes et sont exemptes de toute souffrance physique.

(1) MAS'ÛDI, *Maraj-al-Djahab*, t. III, pp. 314 sq., cité par YULE et BURNELL, *Hobson Jobson*, p. 372.

(2) *Akhlaq-i-Hindî*, Introd., p. 1.

(3) CROOKE, *Hesketh's Islam in India*, p. 278.

(4) REDHOUSE, *Turkish-English Lexicon*, pp. 446.

## CHAPITRE VI

### LE FOLKLORE ANIMAL ET VÉGÉTAL

De nombreuses superstitions se rapportent aux animaux au Bengale. De tous les animaux sauvages indigènes, le tigre est celui qui est le plus craint ; il est même tellement craint qu'on appréhende de mentionner son seul nom (1). Le point essentiel de la lycanthropie ou métamorphose d'êtres humains en loup et autres animaux est la croyance que les sorciers ont le pouvoir de se transformer en bêtes de proie pour se venger de leurs ennemis ou pour satisfaire leur goût de chair humaine. Pour cette raison c'est la forme du tigre, qui est l'animal le plus féroce du Bengale, que prennent ces sorciers. Les tigres et autres animaux sauvages à l'exemple des démons, sont sensibles aux formes de la politesse (2) et libèrent une victime qui s'adresse à eux en les nommant « oncle ». Diverses qualités curatives sont attribuées aux dents de tigres et de crocodiles ; ces dents sont portées comme amulettes pour s'assurer la bonne fortune et éviter les maladies, telles que les courbatures, le rhumatisme, etc., le feu et la peur (3). Les tigres sont censés vivre mille ans, et lorsqu'ils ne sont pas loin d'atteindre cet âge, de devenir d'un blanc de neige.

On prétend que les petits d'un ours viennent au monde en masse sans forme et que c'est la mère qui leur donne une forme en les léchant.

(1) CROOKE, *Popular Religion*, t. II, p. 212. Voy. p.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 219. Cf. J. MAC LAREN COBBAN, *The Red Sultan* (The Nelson Library), pp. 90 sq. Voy. aussi p. 91, n. 8.

(3) Cf. WILLIAMS, *Middle Kingdom*, t. II, p. 256 ; ELLIS, *Ewe-speaking Peoples*, p. 93.

On attribue aux ours la qualité de chasser les maladies, et on promène pour cela les enfants sur le dos d'un ours apprivoisé, ou bien on leur fait porter autour du cou un de ses poils comme amulette (1). C'est sans doute comme preuve du respect qu'on a pour la force supérieure de l'ours.

Le cerf est une figure familière du folklore. Le peuple prétend que la blessure causée par la corne du cerf ne peut jamais guérir, et que des cornes croissent sur la tête d'une personne blessée par un cerf. La corne du cerf possède différentes qualités miraculeuses telles que d'avertir de la présence d'un poison. Elle est un antidote contre le mauvais œil (2).

Le rhinocéros est considéré comme l'unicorne femelle. La corne du rhinocéros, comme celle du cerf, est très estimée (3) et on prétend que lorsque du poison est mis dans une vaisselle faite de la corne d'un rhinocéros, le liquide qui y est contenu se vaporise.

Selon l'opinion populaire le chacal va à la chasse en compagnie du tigre (4) et on se gardera par conséquent de sortir la nuit quand on entend le hurlement du chacal dans le lointain. Le chacal est la réincarnation d'une épouse infidèle (5).

Dans la croyance populaire, les éléphants n'ont pas de genoux et ils célèbrent des rites religieux (6). Selon une légende hindoue la terre repose sur le dos d'un éléphant — *Airavat* — qui lui-même se tient sur une tortue; les tremblements de terre surviennent lorsque l'éléphant, porteur de la terre, change sa position ou s'étend.

La timidité du daim est proverbiale; les jeunes gens craignent pour cela de manger sa viande de peur de devenir aussi timides qu'un daim (7).

Les singes sont considérés souvent comme les ancêtres des hommes et une appellation très commune d'un singe est *Vanamānuṣ* « homme des bois ». Les singes qu'on rencontre près des *ghâts* sont souvent considérés

(1) CROOKE, *Popular Religion*, t. II, p. 242.

(2) Cf. : « The fear of the evil eye of a woman is very prevalent in Spain, but the panacea is to drink horn shavings » (MURRAY'S *Handbook to Spain*, by RICHARD FORD, 1855, p. 632, cité par ELWORTHY, *Evil Eye*, p. 23).

(3) BARKER, dans *Hakl.*, t. II, p. 591, cité par YULE and BURNELL, *Hobson Jobson*, p. 1.

(4) CROOKE, *op. cit.*, t. II, p. 243. Voy. TREMBARNE, *Hausa Superstitions and Customs*, p. 33.

(5) *Les lois de Manou*, V, 164; IX, 30.

(6) Cf. HAZLITT, *Faiths and Folklore*, p. 207.

(7) (Sir) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. II, p. 353.

comme réincarnation des défunts, et on les traite avec le respect qu'on doit aux morts (1). Ce n'est pas propice de tuer un singe.

Le bandicoot est une sorte de grand rat que les naturalistes appellent *Mus malabricum*, *Mus giganteus*, *Mus bandicota*, etc. Diverses tribus aborigènes, comme par exemple les Santâls et les Orâôns, prétendent qu'une jeune fille qui a atteint l'âge de puberté et qui mange de la viande de cet animal sera frappée de stérilité (2).

Le lièvre est un animal mystérieux et aussi un animal de mauvais présage; les matelots et pêcheurs le considèrent comme malfaisant et se gardent de prononcer son nom à bord (3).

La belette est également un animal de mauvais augure. Quiconque sort pour une affaire et rencontre une belette, rentre ordinairement chez lui pour ne pas avoir de désagrément (4).

Parmi les animaux domestiques les chiens sont l'objet de plus grand nombre de superstitions. Selon la croyance populaire, ils sont possédés par des spectres que l'œil humain ne peut apercevoir. Les chiens signalent l'approche du mauvais temps en se roulant dans la poussière; lorsqu'ils se tiennent tranquilles sur une place avec la tête dirigée vers une maison déterminée, c'est le signe qu'un décès surviendra dans cette maison (5). Les chiens qui grattent le plancher prédisent la mort de quelqu'un; s'ils courent entre deux amis, c'est le signe de la fin de leur amitié (6). Mais quand un chien égaré entre dans une maison et s'y arrête, c'est le présage d'une bonne fortune (7).

Les chats ont toujours été considérés comme des animaux mysté-

(1) Voy. ch. III, p. 63. Dans la Nouvelle-Guinée, les singes qu'on rencontre près des tombeaux sont censés être animés par les esprits des défunts (TYLOR, *Primitive Culture*, t. II, p. 7, qui cite WILSON, 210, 218). Cf. SKEAT, *Malay Magic*, pp. 184 sq.

(2) Voy. PLOSS, *Das Weib in der Natur*, t. I, p. 508.

(3) Cf. *FLJ.*, 1883, p. 355; BASSETT, *Legends and Superstitions*, p. 279. Cf. ABBOTT, *Macedonian Folklore*, p. 105.

(4) JACKSON, *Folklore Notes*, t. I, p. 127; cf. LAWSON, *Modern Greek Folklore*, p. 327; LE BRAZ, *La Légende de la mort*, t. I, p. 5; ELWORTHY, *Evil Eye*, p. 31. En Macédoie c'est un bon présage de rencontrer une belette (ABBOTT, *op. cit.*, p. 108).

(5) Cf. GRIMM, *Deutsche Mythologie*, p. 632; BRAND, *Observations*, t. III, p. 189; OWEN, *Welsh Folklore*, p. 304; LAWSON, *op. cit.*, p. 328; LE BRAZ, *op. cit.*, t. I, p. 7; DALYELL, *Darker Superstitions*, p. 503; BAYLE ST. JOHN, *Legends of the Christian East*, p. 193; CAMBRX, *Voyage dans le Finistère*, t. I, p. 71; *FLJ.*, 1883, pp. 217, 355.

(6) Cf. LAMBS, *Über den Aberglauben in Elsass*, p. 29.

(7) Cf. DOOLITTLE, *Social Life of the Chinese*, t. II, p. 328.



rieux. Nous rencontrons invariablement les chats comme compagnons des sorcières, et souvent les sorcières prennent la forme de chats. L'idée populaire qu'un chat a neuf vies exprime le caractère mystique qui lui est attribué (1). Ils sont de mauvais augure, surtout ceux dont la couleur ressemble à l'écaille de tortue (2). Quand les chats se lavent trop assidûment leurs têtes et leurs oreilles, c'est un signe que la pluie tombera sous peu (3). Quiconque tue un chat n'aura jamais de bonheur (4). Avant d'entrer dans une nouvelle maison il est recommandable de se laisser devancer par un chien ou un chat afin d'éviter un accident possible (5).

Le rêve des chevaux présage du bonheur; il est de bon augure de rencontrer un cheval bigarré. On prétend que les chevaux, de même que les chiens, sont effrayés par les spectres. Le fer à cheval est un antidote contre le mauvais œil (6).

Les sorcières ne peuvent prendre la forme d'un agneau. La naissance d'un agneau noir présage la mort d'un membre de la famille (7), et si le premier agneau qu'on voit dans la saison est un agneau noir, on mourra dans le courant de l'année (8).

Le mugissement trop bruyant du bétail présage de grandes pluies (9). Les rêves du bétail sont de bon augure; ils présagent la fortune (10). De même, il est de bon augure de rencontrer un troupeau de bétail quand on sort pour une affaire (11).

Le diable apparait dans le folklore sous la forme d'un grand bouc (12). Les Hindous ne mangent pas la viande d'une chèvre.

(1) VOY. DE GUBERNATIS, *Zoological Mythology*, t. II, pp. 64 sq.; ENNEMOSER, *History of Magic*, t. II, p. 148.

(2) Au Japon, les chats de cette couleur sont en grande estime; on prétend qu'ils apportent le bonheur à leurs propriétaires et préservent contre le naufrage (CHAMBERLAIN, *Things Japanese*, tr. allem., p. 297). Cf. *FLJ.*, 1883, p. 356.

(3) Cf. HAZLITT, *Faiths and Folklore*, p. 96; ABBOTT, *Macedonian Folklore*, p. 110.

(4) Cf. SKERT, *Malay Magic*, p. 191; ABBOTT, *ibid.*

(5) « Nah gahasya gatch graecliet! » Cf. GRIMM, *Deutsche Mythologie*, pp. 972, 1095.

(6) Cf. ELWORTHY, *Evil Eye*, p. 216; WUTTKE, *Der deutsche Volksaberglaube*, p. 36; *FLJ.*, 1883, p. 194; O'DONOVAN, *The Merv Oasis*, t. II, p. 141. Voy. LAWRENCE, *Magic of the Horseshoe*.

(7) Cf. STRACKERJAN, *Aberglaube und Sagen*, t. I, p. 24.

(8) Cf. LADY WILDE, *Ancient Legends*, p. 180; *Folklore*, t. X, p. 121.

(9) ISWARDS, *Weather Lore*, p. 153.

(10) Cf. KNORTZ, *Amerikanischer Aberglaube*, p. 21.

(11) Cf. WUTTKE, *op. cit.*, p. 32.

(12) Cf. GRIMM, *Deutsche Mythologie*, p. 1049; KÜHN et SCHWARTZ, *Norddeutsche Sagen*, p. 470; STRACKERJAN, *op. cit.*, t. II, p. 87; ENNEMOSER, *op. cit.*, t. II, p. 148.

Les porcs sont tenus en horreur par les Hindous comme par les Mahométans ; la viande de porc est tabou. Le peuple croit que la lèpre est causée par la viande de porc. Les porcs qui portent de la paille dans leur bouche prédisent la pluie. Rencontrer un troupeau de cochons au commencement d'un voyage est de mauvais augure. Les pêcheurs et les bateliers ne mentionnent pas un porc par son nom lorsqu'ils sont à bord.

Une poule qui chante dans le voisinage d'une maison présage la mort d'un de ses habitants ou bien quelque grande calamité ou malheur (2). Un coq qui chante à une heure inaccoutumée, ou bien à une heure quelconque avant minuit présage également une calamité (3). Quand un coq chante l'après-midi, c'est un signe soit de grande joie, soit de grande tristesse ; mais s'il chante trois fois pendant la nuit, c'est un signe de mort (4).

L'appel d'un paon présage la mort (5). Des paons qui étirent leurs plumes et dansent le soir présagent soit une tempête, soit une pluie abondante. Les personnes qui ont été mordues par des serpents fument la plume d'un paon dans leur pipe (6).

Les souris sont parfois considérées comme les âmes de défunts (7). Si une souris ou un rat rongent nos vêtements pendant la nuit, c'est le signe d'une mort prochaine (8) ; s'ils surgissent subitement, c'est encore le même présage (9). Quiconque mange une nourriture qui a été déjà rongée par une souris recevra un mal de gorge (10). Les souris et les rats ne sont jamais nommés par leur nom à bord de bateaux de pêcheurs (11).

(1) Voy. ELWORTHY, *Evil Eye*, p. 31; BASSETT, *Legends and Superstitions*, p. 279.

(2) Cf. WUTTEK, *Der deutsche Volksaberglaube*, p. 33; DOOLITTLE, *The Chinese*, t. II, p. 328. Cf. :

« A whistling woman and a crowing hen

Is neither good for God nor men. »

(3) Cf. THOS. HARDY, *Tess of the d'Urbervilles*, ch. XXIII; ABBOTT, *Macedonian Folklore*, p. 107. En Écosse le même fait est considéré comme l'indication de nouvelles qui viendront (CAMPBELL, *Superstitions of the Scottish Highlands*, p. 257). Parmi les nombreuses tribus africaines un tel coq est tué (ELLIS, *Ewe-Speaking People*, p. 96; TREMEARNE, *Hausa Superstitions and Customs*, p. 141).

(4) Cf. LE BRAZ, *La Légende de la mort*, t. I, p. 6; DEENEY, *Peasant Lore from Gaelic Ireland*, pp. 55, 60, 70; OWEN, *Welsh Folklore*, p. 297; *FLJ.*, t. VIII, p. 43.

(5) Cf. *FLJ.*, 1883, p. 227.

(6) CROOKE, *Popular Religion*, t. II, p. 250; JACKSON, *Folklore Notes*, t. I, p. 141.

(7) Cf. BERTHOLET, *Transmigration of Souls*, p. 39.

(8) Cf. LAWSON, *Modern Greek Folklore*, p. 328.

(9) Cf. *FLJ.*, t. V, p. 217.

(10) Cf. LAMBS, *Über den Aberglauben in Elsass*, p. 30.

(11) Cf. (Sir) J. RHYS, *Celtic Folklore*, p. 345; (Sir) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. I, p. 456.

Une multitude de rats qui envahissent en groupe une maison présage la mort ; les rats abandonnant un navire présagent le naufrage (1).

Lorsqu'un oiseau entre dans une maison et vole autour de la chambre, c'est le présage d'une mort (2), ou d'un grand malheur. Le cri d'un oiseau répété une ou deux fois est considéré comme un bon augure ; si le cri est répété trois fois, c'est un mauvais présage (3). Suivant la croyance populaire, les pigeons entrent dans une maison et frappent les vitres de leurs ailes au moment où une personne meurt (4). Sans aucun doute c'est le symbole du combat qui se livre entre la vie et la mort. Une croyance répandue chez un grand nombre de peuples est qu'une personne ne peut mourir sur un oreiller bourré de plumes de pigeon (5). Les colombes, dit-on, sont animées par l'esprit d'amoureux ; il n'est pas de bon augure de les tuer. Les colombes sont des oiseaux de bon augure sur terre et sur mer (6).

Les corbeaux sont universellement connus comme oiseaux prophétiques. Ils avertissent l'arrivée de la mort en croassant (7). Si un corbeau bâille, la tête tournée vers le soleil, il va s'ensuivre une période de chaleur ; mais s'il est occupé à se laver, on doit s'attendre à une période de pluie. Des corbeaux qui volent l'un contre l'autre donnent l'avertissement qu'une guerre est imminente (8). On prétend que le petit d'un corbeau est blanc comme la neige les neufs jours qui suivent sa sortie de l'œuf ; à l'expiration de cette période il change de couleur (9). La corneille est un autre oiseau de mauvais augure. Elle pose ses œufs dans le nid d'un coucou. Une corneille qu'on aperçoit à sa main gauche

(1) Cf. FLJ., t. V, p. 217 ; SKEAT, *Malay Magic*, p. 533 ; STRACKERJAN, *Aberglaube und Sagen*, t. I, p. 24.

(2) Cf. LE BRAZ, *La Légende de la mort*, t. I, p. 7.

(3) Voy. LAWSON, *Modern Greek Folklore*, p. 313.

(4) Cf. Folklore, t. X, p. 122.

(5) Cf. HAZLITT, *Faiths and Folklore*, p. 232.

(6) Voy. BASSETT, *Legends and Superstitions*, p. 276.

(7) Cf. HAZLITT, *op. cit.*, p. 507 ; OWEN, *Welsh Folklore*, p. 304 ; ELWORTHY, *Evil Eye*, p. 94 ; DALYELL, *Darker Superstitions*, p. 503 ; WUTKE, *Der deutsche Volksaberglaube*, p. 32 ; BASSETT, *op. cit.*, p. 275 ; (Sir) H. RIDER HAGGARD, *Nada the Lily* (éd. Tauchnitz), p. 214.

(8) Cf. WUTKE, *op. cit.*, p. 33.

(9) Cf. STRACKERJAN, *op. cit.*, t. II, p. 103.

présage un malheur. Le croassement d'une corneille présage un malheur ou la mort (1).

Le cri des oies prédit la tempête. La huée d'un hibou dans le voisinage d'une maison présage la mort d'un de ses habitants (2). Sa viande possède un charme puissant ; la manger serait s'exposer à perdre sa mémoire et à devenir imbécile (3).

La pie est un oiseau de bon augure ; si elle se perche sur le toit d'une maison, c'est le signe de la stabilité de la maison (4). Il n'est pas propice de tuer une pie (5).

Les merles sont parfois propices, parfois de mauvais augure suivant les circonstances. Ainsi, apercevoir un merle ne présage rien, en apercevoir deux est un grand bonheur (6), trois est au contraire un malheur.

La chauve-souris porte malheur. Si elle entre dans une maison et vole autour de la chambre, c'est l'indication certaine que quelqu'un mourra prochainement dans la maison (7).

Des moineaux qui pépient indiquent qu'il faut s'attendre à de grandes pluies (8).

Les coucous sont des oiseaux de bon augure ; si un coucou chante dans le voisinage d'une maison, un mariage se fera dans un avenir immédiat (9). La viande de coucou donne à celui qui la mange une bonne voix.

L' « Oiseau-Diable » (*Devil-bird*) est une espèce de hibou. « The wild and wailing cry of this bird is considered a sure presage of death and

(1) Cf. ABBOTT, *Macedonian Folklore*, p. 108 ; ELLIS, *Ewe-Speaking Peoples*, p. 95. En Angleterre cela indique la pluie (HAZLITT, *Faiths and Folklore*, p. 51). Cf. MACAULAY, *History of St. Hilda*, p. 176.

(2) Cf. ELWORTHY, *Evil Eye* p. 91 ; ABBOTT, p. 107 ; DALYELL, *Darker Supers., of Scot.*, p. 503 ; LAMBS, *Über den Aberglauben in Elsass*, p. 31 ; HAZLITT, *op. cit.*, p. 469 ; STRACKBRIDAN, *Aberglaube und Sagen*, t. I, p. 26 ; JACKSON, *Folklore Notes*, t. II, p. 58 ; *FLJ.*, 1883, p. 355.

(3) CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 274 ; *Id.*, *Herklot's Islam in India*, p. 243.

(4) VOY. DOOLITTLE, *The Chinese*, t. II, p. 327 ; LEAN, *Lean's Collectanea*, t. II, p. 16 ; *FLR.*, t. I, p. 8.

(5) Cf. ABBOTT, *op. cit.*, p. 110 ;

(6) Cf. ST. CLAIR TISDALL, *Modern Persian Conv. Gram.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 45.

(7) En Macédoine « of all animal the luckiest is the bat and happy is he who keeps a bat's bone about his person » (ABBOTT, *op. cit.*, p. 110).

(8) VOY. INWARDS, *Weather Lore*, p. 168.

(9) En Europe, un coucou qui crie sur le toit d'une maison ou sur le sommet d'une cheminée présage une mort (CAMPBELL, *Supers. of Scot. Highl.*, p. 25 ; LADY WILDE, *Ancient Legends*, p. 138).

misfortune, unless measures be taken to avert its infernal threats, and refuse its warning. Though often heard even on the top of their houses, the natives maintain that it has never been caught or distinctly seen, and they consider it to be one of the most annoying of the evil spirits which haunt their country (1). »

Différentes tribus ne mangent pas le faisán, qu'ils considèrent comme totem (2). Le corneille-faisant (« *crow-pheasant* ») se rencontre communément dans les plaines de l'Inde, dans la Birmanie et dans les îles. On considère dans l'Inde qu'il donne des présages (3).

Le cri d'un martin-pêcheur, quand on l'entend à sa droite indique un succès dans les affaires ; quand on l'entend à sa gauche, c'est un mauvais présage (4).

Les codes de Manou (5), fixent dans différents cas comme punition la transformation dans différentes formes d'animaux ; ainsi nous lisons : « He who steals gold will become a rat... he who steals honey, a stinging insect, he who steals milk, a crow, he who steals sugar-cane juice, a dog ; a thief of butter becomes an ichneuemon, of meat, a vulture, of lard, a heron, of oil, a winged stag-beetle, of salt, a cricket. of sour milk, a Balaka bird, of silk, a partridge, of flax, a frog, of cotton, a crane, of a cow, an iguana, of syrup, a flying-fox (6), of scent, a muskrat, of green vegetables, a peacock, of any cooked food, a porcupine, of uncooked food, a hedgehog, of fire, a heron, of household utensils, a wasp, of bright coloured cloths, a guinea-fowl, of a stag or elephant, a wolf, of a horse, a tiger, of roots and fruit, an ape, of a woman, a bear, of water, a black and white cuckoo, of a cart, a camel, of cattle, a he-goat. He who deprives another of his property by force or eats sacrificial offerings of which no

(1) Voy. PRIDHAM, *An Historical, etc. Account of Ceylon*, pp. 737-738, cité par YULE et BURNELL, *Hobson Jobson*, p. 307.

(2) (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes of Bengal*, t. II, App., 90.

(3) YULE et BURNELL, *op. cit.*, p. 276.

(4) Dans la Côte des Esclaves de l'Afrique Occidentale le même présage en est tiré, sauf que le martin-pêcheur doit être noir et blanc (ELLIS, *Emesspeaking Peoples*, p. 96).

(5) *Manu*, XI, 55-69. Cf. GRASER, *La Religion des Chéobats*, p. 165.

(6) Nom populaire de la grande chauve-souris (*Pteropus Eduardus*). Le jour ces chauves-souris se réunissent en grandes colonies et pendent par centaines et milliers des branches de quelque grand figuier (YULE et BURNELL, *op. cit.*, p. 356).

sacrifice has been made, undoubtedly becomes an animal. Women who commit theft bear corresponding guilt and become the females of the animals above enumerated. » De plus, il est dit qu'une épouse infidèle deviendra un chacal après sa mort (V, 164; IX, 30); et plus loin nous lisons : « He who kills a Brahman, after a long process through different hells, is to be reborn as a dog, a pig, ass, camel, cow, goat, sheep, stag, bird, etc. The soul of the Brahman who is addicted to forbidden drink enters the bodies of great and small insects, moths, carrion-eating birds, and destructive animals. Men who take pleasure in inflicting pain become carnivorous animals; those who eat forbidden food become worms; thieves become creatures which devour their own kind (par ex. les poissons, etc.). The worst fate is reserved for those who commit adultery with the wife of a priest or teacher; their souls are to return hundreds of times into grass, shrubs, creeping animals with claws and cruel dispositions. »

Dans la croyance populaire, les crocodiles sont la réincarnation de Brahmanes qui ont été assassinés; on leur rend des honneurs en conséquence (1). Dans les temps anciens, des enfants, et particulièrement des petites filles, étaient jetés en offrande aux crocodiles qui habitent les eaux sacrées du Gange. On prétend que les crocodiles versent des larmes sur la tête de la personne dont ils ont dévoré le corps. Les femmes bengalis se gardent de prononcer le nom du crocodile dans la nuit.

Les tortues sont symboliques de l'immortalité et de la force (2). Les marsouins qui se divertissent, ou qui se pourchassent prédisent une tempête (3). Les dauphins qui se poursuivent dans un temps calme font prévoir du vent; mais s'ils jouent quand la mer est mauvaise et troublée, c'est un signe que le temps sera beau.

Le *Bôâl* est une sorte de grand poisson dont la longueur dépasse parfois cinq ou six pieds. On dit qu'il est omnivore et qu'il se nourrit principalement de cadavres humains. La plupart des Hindous ne mangent pas ce poisson. Le *Hilsâ* est un poisson d'eau douce; il est très estimé pour

(1) Cf. ELLIS, *Ewe-speaking Peoples*, p. 71.

(2) Cf. GRIFFIS, *Corea*, p. 308; MAYER, *Chinese Reader's Manual*, p. 101.

(3) Cf. BRAND, *Observations*, t. III, p. 240.



sa viande. Les Hindous prétendent que si l'on coupe en pièces le milieu du ventre de ce poisson, on aperçoit une représentation du Kṛṣṇa.

C'est un mauvais augure de rêver d'un seul poisson; au contraire, c'est propice de rêver d'une foule de poissons. Tous les esprits hindous ont une grande prédilection pour la viande de poissons particulièrement lorsqu'elle est frite (1).

Les anguilles sont l'objet de diverses superstitions (2). L'anguille est le totem des Muṇḍas et des Oràḍns; aucune de ces tribus ne mange ce poisson. La peau d'anguille, attachée au pied, est un remède contre les crampes (3). Selon une croyance commune aux Dòms les anguilles deviennent à certaines époques de l'année des serpents. La morsure d'anguilles est venimeuse le jeudi entre midi et six heures de l'après-midi (*bâr-bêlâ*).

La majorité des Bengalis ne mangent pas le poisson *Sâl*, et dans certains cas, particulièrement chez les Kumârs il est même vénéré, car « the rings on its scales resemble the wheel (du potier), which is a symbol of their craft (4) ».

Les crabes atteignent, prétend-on, parfois de grandes dimensions et entraînent avec leurs grandes griffes des navires dans la profondeur de la mer (5).

Les Mahométans ne mangent aucun poisson à coquille à l'exception des crevettes (6). Ceci pourrait indiquer que les coquillages sont regardés comme totems.

Les serpents sont censés posséder le pouvoir du mauvais œil (7). Certaines tribus honorent les serpents dans l'espoir d'échapper ainsi à la morsure de ces reptiles (8). Les bûteliers hindous gardent des serpents

(1) Cf. chez les Malais. SKEAT, *Malay Magic*, p. 326.

(2) Chez les Écossais on rencontre la croyance que les anguilles croissent de cheveux de cheval (CAMPBELL, *Superstitions of the Scottish Highlands*, p. 221).

(3) CROOKE, *Popular Religion*, t. II, p. 258.

(4) (Sir) H. H. RISLEY, *Tribes and Castes*, t. I, p. XLVII; (Sir) J. G. FRAZER, *Totemism and Exogamy*, t. II, p. 316.

(5) Voy. BASSETT, *Legends and Superstitions*, p. 218.

(6) Voy. LEAN, *Lean's Collocalia*, t. II, p. 208.

(7) ELWORTHY, *Evil Eye*, p. 39.

(8) (Sir) H. H. RISLEY, *op. cit.*, t. I, p. 41. Cf. ELLIS, *Ewe-speaking Peoples*, pp. 58 sq.

venimeux dans leurs bateaux ; si ceux-ci montrent de l'irritabilité et sommeillent, les bâteliers ne sortiront pas en mer ; quand ils sont au contraire bien disposés et vifs, les bâteliers pensent que c'est le signe d'un voyage extrêmement heureux (1). La tête d'un serpent donne de la vigueur à l'homme et rend la femme fidèle (2) ; les hommes et les femmes portent pour cela des bagues sur lesquelles figure la tête d'un serpent. Rencontrer un serpent en sortant est propice (3). Un signe de bonheur est de rêver qu'on est mordu par un serpent (4). Le peuple croit que ceux qui ont été mordus par un serpent ne mourront jamais ; on ne brûle pas les corps de ces personnes, on les place sur un radeau et les laisse flotter le long de la rivière. Les endroits infestés par les serpents venimeux rendent une odeur de fleurs (5). Les marques qu'on voit sur la tête d'un cobra sont considérées comme les empreintes que les pieds de Kṛṣṇa ont laissées sur le reptile lorsqu'il soumit leur roi Kāliyā. Le cobra possède un *mani* ou pierre lueuse sur sa tête ; les irradiations de cette pierre rendent visible la tête du cobra même dans la nuit la plus sombre (6). Les serpents lorsqu'ils sont très vieux sont capables de voler.

La nourriture qu'un lézard a touchée est considérée comme empoisonnée. La queue du lézard qui a été séparée du tronc de l'animal continue à vivre quelque temps et si elle vient en contact pendant ce temps avec une autre partie du corps, immédiatement elle se rattache à elle (7). *Biscobra* est le nom d'un grand lézard ; selon la croyance commune son venin est mortel (8).

Le papillon (en Bengali : *prajāpati*) est dans la croyance populaire la réincarnation du dieu du mariage, Prajāpati. Un papillon qui vole autour de la tête d'une personne qui n'est pas mariée, lui promet un prochain

(1) DE FAYNE, *Voyage jusqu'à la Chine*, 1630, p. 207; *Mélanie*, Jan, 1895.

(2) Cf. HAZLITT, *Faith and Folklore*, p. 539.

(3) Cf. G. GEORGEAKIS et L. PINEAU, *Le Folklore de Lesbos*, p. 339. En Macédoine, c'est un mauvais augure (ABBOTT, *Macedonian Folklore*, p. 106).

(4) Cf. SKEAT, *Malay Magic*, p. 305.

(5) Cf. (Sir) H. RIDER HAGGARD, *When the World shook* (Pop. ed.), p. 91.

(6) Cf. SKEAT, *op. cit.*, p. 303.

(7) A Holderness on dit qu'il ne faut pas se laisser joindre les parties du corps d'un serpent qui a été coupé en deux (*FLJ.*, 1883, p. 356).

(8) YULE et BURNELL, *Hobson Jobson*, pp. 95, 367.

mariage ; ce n'est donc pas propice de tuer un papillon, En volant la nuit les papillons présagent la mort (1).

Les crapauds sont estimés venimeux et leur morsure fatale ; ils ont toutefois un antidote dans leur tête. Les méchants esprits prennent souvent la forme de crapauds (2), et garde des trésors cachés (3). Des croyances semblables existent sur les grenouilles. Elles prédisent le mauvais temps en croassant à haute voix. On emploie les grenouilles et les crapauds dans divers buts magiques comme par exemple pour guérir les maladies, pour fabriquer des potions d'amour, etc. (4).

Tuer une scarabée amène la pluie, le tonnerre et les éclairs (5).

Une petite araignée de couleur d'or, connue populairement sous le nom de « araignée d'argent (*money-spider*) », si elle s'approche d'une personne promet de la richesse. Une araignée qui tisse sa toile dans une chambre porte également bonheur (6).

Le bourdonnement d'une abeille dans une chambre indique l'arrivée d'un visiteur. Un essaim d'abeilles qui abandonnent soudainement leur ruche présage un décès dans la famille, probablement la mort du chef de la famille (7). Si des abeilles construisent leur ruche dans une maison, la maison prendra feu (8).

L'amour du travail des fourmis est proverbial ; on dit qu'elles ne dorment jamais. Quand elles montrent un zèle extraordinaire dans leur travail, on peut pronostiquer le mauvais temps (9). Un tas de fourmis qui se trouve près d'une maison est un présage de sécurité et de richesse.

Les mouches, les poux et autre vermine, qui quittent une personne

(1) Pour la superstition chez les Celtes, voy. (Sir) J. RAYS, *Celtic Folklore*, p. 612 ; HENDERSON, *Sarwoods in Beliefs among the Celts*, p. 79.

(2) Cf. WESTERMARK, *Belief in Spirits in Morocco*, p. 12.

(3) Voy. ALPENBURG, *Mythen und Sagen Tirols*, 215.

(4) Cf. PLOSS, *Das Web in der Natur und Volkskunde*, t. I, p. 440.

(5) Cf. LEAN, *Lean's Collected*, t. II, p. 136.

(6) Cf. la superstition française :

« Une araignée au matin, c'est du chagrin ;

Une araignée au midi, c'est du plaisir ;

Une araignée au soir, c'est de l'espoir. »

(7) Cf. ELWORTHY, *Red Eye*, p. 95 ; Lady WILDE, *Ancient Legends*, p. 181.

(8) Cf. chez les Malais, SKEAT, *Malay Magic*, p. 535.

(9) Voy. EMERSON, *Nature*, ch. IV.

malade, présagent sa mort. Rêver de vermines indique qu'on a des ennemis.

Le bruit que fait un ver en perçant un trou dans une planche ou dans le bois d'une maison quand on peut l'entendre distinctement est un présage de mort. Si quelqu'un ramasse en allant vers un malade une pierre et qu'il ne trouve aucun ver ni autre créature vivante sous cette pierre, c'est un signe que le malade mourra, si, au contraire, on trouve un ver ou une fourmi, la guérison du malade est assurée.

Les vers luisants enfermés dans une banane et avalés par une personne qui souffre d'aveuglement de la nuit (*night-blindness*), est un remède certain pour cette maladie. Une indication certaine de l'arrivée du *monsoon* est l'apparition d'une multitude de vers luisants (1).

Selon une croyance répandue dans certaines parties du Bengale on ne doit pas manger d'haricots pendant le mois de *Mâgh* (janvier-février). La raison qu'on donne à ceci est qu'ils deviennent à cette époque : *châ-galêr kân* (2) (oreilles de chèvre). Il était interdit aux Pythagoréens de l'ancienne Grèce de manger des haricots. « Manger des haricots, c'est manger les têtes de ses parents », disait-on à cette époque.

On prétend que la mandragore pousse des soupirs comme un petit enfant lorsqu'on l'arrache avec ses racines. Quiconque a entendu ce soupir tombe mort sur place (3). Le fruit de la mandragore mangé par une femme la rend enceinte ; c'est un remède contre la stérilité (4).

L'oignon et l'ail sont tabous aux Hindous ; ils sont considérés comme un charme contre les méchants esprits (5).

On croit dans le Bengale que si quelqu'un jette du riz, le malheur le poursuivra. En plantant du maïs, il faut avoir l'estomac plein ; dans ce cas la récolte sera bonne (6).

Certaines fleurs jaunes, appelées *Gândâ*, ne sont pas aimées par les démons ; c'est pour cela qu'on les emploie beaucoup dans les temples (7).

(1) *Pionner Mail*, June 17, 1880, cité par YULE et BURNELL. *Hobson Jobson*, p. 352.

(2) Nous ne savons pas ce que cela veut dire.

(3) Cf. HAZLITT, *Faiths and Folklore*, p. 385. Cf. BEN JONSON, *The Sad Shepherd*.

(4) Cf. PLOSS, *Das Weib in der Natur und Völkerkunde*, t. I, p. 535.

(5) CROOKE, *Popular Religion*, t. II, p. 35. Cf. ABBOTT, *Macedonian Folklore*, p. 141.

(6) Voy. SKEAT, *Malay Magic*, p. 217 ; (Sir) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. I, p. 25.

(7) Les mauvais esprits ont peur de la couleur jaune (CROOKE. *op. cit.*, t. II, p. 28).

« *Snakebane* » est le nom d'une fleur à laquelle on attribue le pouvoir de repousser les serpents et autres reptiles venimeux (1).

Voir un fardeau de paille est de mauvais augure ; mais, au contraire, il est propice de voir du foin. Trouver un brin de paille annonce une visite. On emploie la paille dans différents buts occultes (2).

(1) Cf. GRIFFIS, *Corea*, p. 306.

(2) Voy. (Sir) J. RHYE, *Celtic Folklore*, p. 345.

## CHAPITRE VII

### LA MAGIE. LES PRÉSAGES ET LA DIVINATION

La magie est faite de croyances et de rites. Elle possède ses cérémonies, ses prières et ses chants, et il est parfois difficile de la distinguer de la religion ; toutefois la magie prend une sorte de plaisir à profaner les choses sacrées et il y a quelque chose de profondément antireligieux dans les actes du magicien (1). La différence qui existe entre la magie et la religion repose sur le fait que les croyances religieuses sont communes à un groupe déterminé de personnes dont les membres sont unis par une foi commune, tandis que dans la magie, il n'existe pas de liens capables d'unir les membres qui la pratiquent et de former un groupe de personnes menant une vie commune. Les rites magiques et les rites religieux ne contrastent ni par leurs conditions d'exercice, ni par leurs formes ; les idées et les croyances qui correspondent aux rites sont identiques dans la magie et dans la religion. Il n'y a pas opposition de nature entre les faits magiques et les faits religieux. Le rite magique est, comme MM. Hubert et Mauss le définissent, « tout rite qui ne fait pas partie d'un culte organisé, rite privé, rite secret, mystérieux, et tendant, comme limite, vers le rite prohibé (2) ».

(1) HUBERT et MAUSS, *Théorie générale de la magie. Année sociol.*, t. VII (1902-3), p. 19 ; ROBERTSON SMITH, *Religion of the Semites*, 2<sup>e</sup> éd., pp. 264, 265 ; DURKHEIM, *Elementary Forms of Religious Life*, p. 43.

(2) HUBERT et MAUSS, *loc. cit.*, p. 19 ; HUBERT, *Magia. Dict. des ant. grec. rom.* de Daremberg et Saglio, III, 2, p. 1496, cité par HUEVELIN, *Magie et droit individuel. Année sociol.*, t. X (1905-6), p. 2. La magie est un sujet trop vaste pour être traitée sommairement ; les excellents travaux de



Ci-après nous énumérons quelques-uns des différents présages qu'on tire des événements les plus ordinaires de la vie de chaque jour.

Briser un miroir indique une période de malchance qui durera sept ans. Un tableau ou un miroir qui tombent du mur sans cause apparente sont un présage de mort. Des enfants très jeunes qui se regardent dans un miroir sont condamnés à bégayer.

Siffler, en particulier la nuit, amène la mort d'un de ses parents (1) ou bien causera l'apparition d'un méchant esprit (2).

Un malade qui gratte le lit ou les draps du lit est certain de mourir; s'il pleure, il guérira.

Différents présages sont tirés de l'éternuement. En général, il est considéré de mauvais augure; mais éternuer avec le visage tourné vers l'ouest est un bon augure, éternuer par contre en travaillant est un mauvais signe. L'éternuement est considéré comme un appel de la mort; c'est pourquoi on approche le majeur du pouce et on les fait claquer ensemble (*turi*) (3). Quand une personne éternue au dos d'une autre, cette dernière peut s'attendre à mourir; une antidote serait de lui pincer le dos (4). Si une personne éternue au milieu de la phrase, cela indique qu'elle a dit la vérité. Les pieux Brahmanes ne manquent pas de toucher leur oreille droite s'il leur vient d'éternuer durant l'accomplissement d'une cérémonie religieuse ou à un autre temps spécifié dans les *Çâstra*, ou livres sacrés des Hindous; les méchants esprits entrent dans le corps par l'oreille aussi bien que par le nez et la bouche, et le but qu'ils poursuivent en touchant l'oreille est d'empêcher que ces esprits entrent par là (5). Éternuer le matin au commencement de la journée porte bonheur, mais éternuer au moment de se coucher la nuit, éternuer trois fois de suite ou bien éternuer le jeudi est d'un très mauvais

MM. Hubert et Mauss marquent une étape décisive dans l'histoire de l'étude de la magie. Voy. aussi DURKHEIM, *op. cit.*, pp. 42-47.

(1) Cf. STRACKERJAN, *Aberglaube und Sagen*, t. II, p. 20; SCHUYLER, *Turkestan*, t. II, p. 30; BRAND, *Observations*, t. III, p. 240; BASSETT, *Legends and Superstitions*, p. 145. Voy. plus haut, chap. VI, p. 110.

(2) Cf. O'DONOVAN, *The Meru Oasis*, t. II, p. 264, cité dans le *FLJ.*, 1883, p. 194.

(3) JACKSON, *Folklore Notes*, t. II, p. 53. Cf. SKEAT, *Mahy Magic*, p. 533; ELLIS, *Evve-speaktio* Peoples, p. 96; TYLOR, *Primitive Culture*, t. I, p. 97; A. LANG, *Custom and Myth*, p. 14.

(4) CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 240.

(5) LAWRENCE, *Magic of the Horseshoe*, pp. 223 sq.

augure (1). L'éternuement d'un chat ou d'un chien présage la pluie ou un décès dans la famille. Si quelqu'un éternue au moment où vous vous mettez en voyage, vous pouvez être certain d'avoir des désagréments.

Bâiller, de même qu'éternuer, est une coutume dangereuse. Cela peut être un appel de la mort (2), ou un *Bhût* peut se faufiler dans votre gorge, ou bien une partie de votre âme peut profiter de l'occasion pour s'échapper (3). Il se recommande donc de prévenir de pareilles mauvaises fortunes en claquant de votre majeur contre le pouce et en prononçant *Hari bôl !* ou *Râm, Râm !* ou autres pieux mots.

On doit se garder de répondre à un appel à l'heure du coucher du soleil, à moins que l'appel ne se fasse trois fois de suite; on croit que les esprits appellent souvent une personne à cette heure (4).

Trébucher dans l'obscurité est un mauvais présage; le trébuchement est attribué à un esprit qui marche sur vous (5).

Sortir du lit du pied gauche (6), voir le visage d'un *téli* (« broyeur d'huile »), un *dhôbâ* (« blanchisseur »), un homme borgne, une personne qui louche ou quelqu'un qui se frotte un œil ainsi que de prononcer le mot « aiguille » en se levant le matin sont toutes choses qui portent malheur; la personne qui l'a fait aura un jour malchanceux. Voir du lait ou de l'or en se réveillant est par contre très propice.

Pendant le sommeil, l'âme est censée quitter le corps du dormeur. On ne doit donc pas réveiller soudainement une personne qui dort; l'âme pourrait n'être pas en état de retourner immédiatement, dans quel cas le corps serait privé d'âme (7).

(1) Voy. BERGEN, *Current Superstitions*, p. 145; HAZLITT, *Faiths and Folklore*, p. 554; BASSETT, *Legends and Superstitions*, p. 434. Cf.

« Once a wish  
Twice a kiss,  
Thrice a disappointment,  
Four times a letter,  
Five times something better. »

(2) JACKSON, *Folklore Notes*, t. II, p. 54.

(3) NING, t. III (July-Sept. 1893), p. 158; CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 240; *Folklore*, t. V (1894), p. 83.

(4) Les Juifs n'ouvriront pas une porte pendant une épidémie, si l'on ne toque pas trois fois de suite à la porte (SCHIFFER, *Am Urquell*, II, 202; *Jew. Encycl.*, t. XI, p. 600).

(5) Cf. WESTERMARK, *Belief in Spirits in Morocco*, p. 15.

(6) Cf. WUTTKE, *Der deutsche Volksaberglaube*, p. 131; STRACKERJAN, *Aberglaube und Sagen*, t. I, p. 35.

(7) Voy. (Sir) J. RHYNS, *Celtic Folklore*, pp. 602, 603, 606; LE BRAZ, *La Légende de la mort*, t. I.

Parmi les principaux présages de mort nous mentionnerons les suivants : Un tableau ou un miroir qui tombe du mur sans cause présage une mort ; frissonner quand il ne fait pas froid est un indice semblable. Une lampe qui vacille (1) ou qui s'éteint soudainement (2), le craquement du bois ou des meubles (3), allumer trois cigarettes avec une seule allumette, des yeux qui se remplissent soudainement de larmes (4), toucher une personne du pied sont tous des présages de mort. Les villageois n'aiment pas qu'on fasse leurs portraits ; ils croiraient perdre ainsi une partie de leur âme et causer ainsi leur mort (5). Le propriétaire d'une maison nouvellement bâtie est condamné à mourir (6). Pour la même raison les maisons où quelqu'un a commis un suicide ou est mort d'une mort violente ne doivent pas être rebâties (7). Les pendules s'arrêtent automatiquement au moment même où leur propriétaire vient de mourir (8). Dans la plupart des pays orientaux l'ombrelle est un signe de suprématie et personne n'est autorisé d'en porter une en présence d'un roi (9). Il faut se garder d'ouvrir une ombrelle à l'intérieur d'une maison pour éviter qu'un de ses habitants meure (10).

Parmi les présages divers nous noterons ceux qui sont les plus intéressants. S'il pleut le jour d'une noce, c'est un signe que la fiancée versera beaucoup de larmes (11), s'il a plu pendant l'accouplement on peut s'attendre à la naissance d'une fille, au contraire, s'il a fait beau temps, l'enfant sera un garçon (12). Ce n'est pas bien de dépasser quelqu'un sur l'escalier ou de tomber en descendant un escalier ; au contraire, tomber

p. 212 ; G. HENDERSON, *Survivals in Beliefs among the Celts*, pp. 83-85 ; BERTHOLET, *Transmigration of Souls*, p. 8.

(1) Cf. LAWSON, *Modern Greek Folklore*, p. 328.

(2) Cf. WUTTKE, *Der deutsche Volksaberglaube*, p. 38.

(3) Cf. Lady WILDE, *Ancient Legends*, p. 138 ; OWEN, *Welsh Folklore*, pp. 303, 304 ; BERTHOLET, *op. cit.*, p. 20.

(4) Cf. LE BRAZ, *La Légende de la Mort*, t. I, p. 12.

(5) Cf. (SIR) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. I, p. 297 ; RALSTON, *Songs of the Russian People*, p. 117 ; F. H. GROOM, *In Gipsy Tents*, pp. 337 sq. ; KORBEL, *Volksbräuche in Vogtlände*, p. 403.

(6) Voy. GOODRICH FREER, dans le *Folklore*, t. XIII, p. 52 ; LE BRAZ, *op. cit.*, t. I, p. 157.

(7) Voy. CURTIN, *Tales of the Fairies*, p. 113.

(8) Cf. LEVY, *Levy's Collectanea*, t. II, p. 590.

(9) (SIR) MONIER WILLIAMS, *Buddhism*, p. 523.

(10) Cf. KNORTZ, *Amerikanischer Aberglaube der Gegenwart*, p. 39.

(11) Cf. PLOSS, *Das Wesen der Natur und Völkerbräute*, t. I, p. 451.

(12) Cf. PLOSS, *op. cit.*, t. I, p. 761.

en montant un escalier porte bonheur. Rencontrer un prêtre alors qu'on va faire un voyage ou qu'on va à une affaire est un mauvais présage ; sa rencontre prédit la perte de la vie ou des désagrèments (1). Brûler une corde, du riz ou des bananes n'est pas un bon signe. Des souliers dont les semelles sont en haut indiquent l'approche d'une querelle. On ne prononce pas le nom d'un avare (2), ou d'un usurier le matin de peur que le « pot à cuire ne se brise » (*hâñri phâtibé*).

Voici les signes qui indiquent l'arrivée d'une lettre : une mite qui vole vers une personne ; la pointe de la mèche d'une chandelle allumée qui est dirigée vers elle ; un fil de coton qui est resté attaché à son vêtement ; un groupe de bulles dans un bol de lait, de thé ou de café (3).

Retourner à la place qu'on a quittée est un signe de mauvais augure (4) ; on peut toutefois éviter les fâcheuses conséquences qui en résultent en restant assis pendant qu'on compte douze. Un accès de toux soudain signifie qu'un ennemi absent dit quelque mensonge sur vous ; l'antidote serait de se taper le dos en répétant deux fois le mot *Satya* (la vérité). Rencontrer une personne qui porte de la farine est un mauvais signe (5). Mettre un vêtement quelconque à l'envers est un signe propice à condition qu'on ne l'ôte pas (6). C'est de bon augure d'oublier le rêve qu'on a fait la nuit précédente. Une femme Abor enceinte, qui rêve qu'on lui donne deux couteaux s'attend à l'accouchement d'une paire de jumeaux (7). Ce n'est pas bien de dire en sortant : *Je m'en vais* ; il faut dire : *Je viens (dsi)*, car « s'en aller » signifie « partir pour toujours et ne jamais revenir ». Trouver un fer à cheval, une pièce de monnaie trouée et autres objets semblables est le présage d'un grand bonheur (8).

Chez les Orà ñs, si une femme monte sur le toit de chaume d'une

(1) Cf. LAWSON, *Modern Greek Folklore*, p. 306 ; GRIFFIS, *Mikado's Empire*, p. 470 ; WADDELL, *Lhasa and its Mysteries*, p. 136 ; ELWORTHY, *Evil Eye*, p. 23 ; *FLJ.*, 1883, p. 355.

(2) (SIR) RABINDRANATH TAGORE, *Mashi and other Stories*, p. 92, n. 1.

(3) Cf. ABBOTT, *Macedonian Folklore*, p. 99. En Amérique cela prédit de l'argent (*Mem. Am. Folklore Soc.*, IV, 87).

(4) *Folklore Journal*, 1883, p. 355.

(5) JACKSON, *Folklore Notes*, t. I, p. 127.

(6) Cf. ABBOTT, *op. cit.*, p. 144 ; CHAMBERS, *Book of Days*, t. II, p. 321.

(7) GEORGE D. SUTHERLAND DUNBAR, *Abors and Galongs. Mem. As. Soc. Bengal*, t. V (1913-1917), Extra no. p. 57.

(8) Cf. LEAN, *Lean's Collected*, t. II, p. 34 ; WUTTKE, *Der deutsche Volksaberglaube*, p. 96.

maison, le peuple appréhende que quelque maladie ou mort ne frappe les habitants de la maison, et que le malheur ne touche tout le village. Une cérémonie solennelle doit être accomplie afin de prévenir la calamité. Dans les anciens temps on coupait d'ordinaire les oreilles de la femme coupable; mais de nos jours on ne pratique cette coutume que lorsqu'un chien ou une chèvre monte sur le toit d'une maison. On croit que la vue du sang qui coule de l'oreille apaise la colère de l'esprit qui a été offensé (1).

Selon les Mahométans on peut faire cesser la pluie en exposant un premier-né, et en le plaçant sur sa tête; à Calcutta il suffit à cet effet qu'un premier-né fasse une chandelle d'étoffe et la brûle (2). Une sorte de magie sympathétique est au fond de la croyance que quelqu'un qui désire que quelque chose soit gardé dans la mémoire de tous doit transcrire le passage qui l'intéresse, le dissoudre dans de l'eau et boire cette eau d'un trait. La viande de hibou fait perdre la mémoire (3). Le nombre trois a de tout temps occupé une place préminente dans la mythologie et les superstitions des différents peuples; des qualités mystiques sont attribuées à ce nombre. Les Bengalis de nos jours, pour faire un serment, le répètent trois fois (4); *Bâr bâr tin bâr* s'entend fréquemment au Bengale. Parfois, cependant on considère 3 comme un nombre malchanceux (5).

La tête est sacrée chez les Hindous (6); l'individu dont la tête a été touchée par hasard par le pied de quelqu'un, mourra à moins qu'on ne prenne immédiatement des mesures pour éviter pareille catastrophe. Un de ces moyens est de bénir cette personne si elle est plus jeune, si elle demande pardon, si elle est plus âgée ou si elle est un supérieur. Une grande tête est signe de sottise (7). Les cheveux sont le siège de la force d'une personne (8) et il est expressément interdit de tirer les cheveux

(1) SARAT CHANDRA ROY, *The Orisons of Chota Nagpur*, p. 273; (Sir) J. G. FRAZER, *Folklore in the Old Testament*, t. III, p. 264.

(2) *Doc. Rel. Eth.*, t. VIII, p. 240; *Noug.*, t. I (1891), p. 378.

(3) CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 254; *Id.*, *Herakl's Islam in India*, p. 243.

(4) Cf. *Alle gute Dinge sind drei*.

(5) Cf. LAWSON, *Modern Greek Folklore*, p. 513.

(6) (Sir) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. I, p. 362.

(7) Cf. HAZLITT, *Faiths and Folklore*, p. 308.

(8) *Voy.* (Sir) J. G. FRAZER, *The Magic Art*, t. I, pp. 102, 344.

d'une jeune fille. A l'instar de beaucoup d'autre pays, il est une croyance courante dans le Bengale que les cheveux qui ont été jetés peuvent être employés pour différentes opérations magiques dirigées contre leur propriétaire (1). Une femme peut toutefois jeter ses cheveux si elle prend la précaution de les attacher à un objet quelconque, et de les jeter dans une rivière (2). Sur le corps d'un homme les poils sont un signe de force, sur une femme ils indiquent qu'elle est une prostituée. Si la poitrine d'un homme est dénuée de poils, cet homme est un voleur ; des cheveux sur la poitrine d'une femme la prédestinent à devenir veuve. Des bras poilus indiquent de la richesse (3). Peigner les cheveux après le coucher du soleil est de mauvais augure (4). Les exorcistes mahométans du Bengale nouent un nœud dans les cheveux pour empêcher certains diables de s'échapper (5).

De petites oreilles indiquent que la personne est mesquine, de grandes oreilles, par contre, qu'elle est généreuse. Une sensation de démangeaison ou de brûlure à l'oreille signifie que quelqu'un parle de vous : si c'est votre oreille droite qui brûle, c'est qu'on vous loue, si c'est la gauche, c'est qu'on dit du mal de vous. Le mal peut être évité en mordant le pouce de la main droite. Une démangeaison des lèvres annonce des douceurs ou des baisers. L'apparition d'un bouton sur la langue est un signe que la personne dit un mensonge (6). Le battement du cil supérieur de l'œil droit ou du cil inférieur de l'œil gauche chez un homme, et du cil supérieur de l'œil gauche ou du cil inférieur de l'œil droit chez une femme sont des présages de bon augure (7), dans un cas renversé le présage est de mauvais augure. Rêver de dents est un très mauvais présage ; pareil rêve annonce la mort d'un

(1) Cf. WOLF, *Beiträge*, t. 1, p. 209; (Sir) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. 1, p. 204; ELWORTHY, *Evil Eye*, p. 416; (Sir) J. RHYS, *Celtic Folklore*, p. 399; ZINGERLE, *Tiroler Sitten*, §§ 176, 580; WUTKE, *Der deutsche Volksaberglaube*, p. 202; *Méusine*, 1878, c. 74.

(2) Rév. LAL BIHARI DAY, *Folktales of Bengal*, p. 87.

(3) Cf. BERGEN, *Current Superstitions*, p. 35.

(4) On dit en Angleterre :

« Comb hair after dark,  
Comb sorrow to your heart. »

(5) CROOKE, *Herklot's Islam in India*, p. 237.

(6) Cf. LEAN, *Lean's Collectanea*, t. II, p. 296.

(7) JACKSON, *Folklore Notes*, t. I, p. 127.



proche parent ou quelque grand malheur (1). On ne doit pas jeter les dents de lait d'un enfant, mais on doit les cacher dans le trou d'une souris afin que les secondes dents soient solides et belles (2).

Une irritation à l'intérieur du nez indique qu'on sera contrarié. Une veine sur le front d'un enfant descendant jusqu'à la racine du nez, ou qui traverse le nez, est une indication certaine d'une mort précoce (3). Si la nuque de quelqu'un est soudainement saisie de raideur ou si les muscles de la tête sont tordus de travers, c'est un signe que cette personne mourra soit d'une maladie de la nuque soit qu'elle sera pendue (4).

La main d'un mort est employée pour battre le lait lorsque le beurre ne veut pas se former (5). La paume de la main avec les doigts étendus est un charme puissant contre le mauvais œil (6). Une irritation de la main gauche signifie une perte d'argent (7). Les ongles sont employés de la même manière que les cheveux dans différents buts de magie; il faut donc se garder de les jeter. Des taches blanches sur les ongles de la main indiquent une mort prématurée. Un coup de coude accidentel est le présage d'un désappointement; l'antidote est de donner un coup de l'autre coude. Une démangeaison au coude signifie une couche étrange. Quiconque se laisse mesurer la taille mourra (8); par contre, mesurer un cadavre est un excellent moyen pour empêcher un *Bhût* de s'y loger (9). Une démangeaison aux pieds présage un voyage à un endroit étrange.

Voir du sang porte bonheur; celui qui en a vu héritera probablement de l'argent. Tous les *Bhût* détestent le sang; on l'emploie par conséquent pour éviter le mauvais œil et dans d'autres buts magiques. Quiconque aura pris un peu de son sang et l'aura fait boire à une personne du sexe

(1) Cf. ST. CLAIR TISDALE, *Modern Persian Conversation Grammar*, p. 41.

(2) Cf. STRACKERMAN, *Aberglaube und Sagen*, t. II, p. 117; BERNHOLKT, *Transmigration of Souls*, p. 27; KNORTZ, *Amerikanischer Aberglaube*, p. 43; HASTINGS, *Dictionary of the Bible*, t. IV, p. 693.

(3) Cf. BERGEN, *Current Superstitions*, pp. 34, 36; HAZLITT, *Fables and Folklore*, p. 441. LEAN, *Lean's Collectanea*, t. II, p. 142.

(4) Cf. HAZLITT, *op. cit.*, p. 430.

(5) NING, t. II, p. 215. Cf. LUDY WILDE, *Assyrian Legends*, pp. 81, 172.

(6) Cf. MEAKIN, *The Moors*, p. 354.

(7) Cf. LAWSON, *Modern Greek Folklore*, p. 390; LAMBS, *Über den Aberglauben in Elsass*, p. 30.

(8) Cf. BERGEN, *op. cit.*, p. 85.

(9) CROOKE, *Popular Beligion*, t. II, p. 76.

opposé, la rendra follement amoureuse de lui (1). On mange la viande et on boit le sang des boucs sacrifiés dans la croyance que la personne qui l'aura fait deviendra robuste et puissante (2). Un bon augure est de trouver des os ; mais qu'on garde ces os dans une maison, la maison sera hantée par des esprits ; le mieux est de jeter dans ce cas les os dans le Gange. Dans l'érotisme hindou on attribue à l'odeur qui résulte de la transpiration une puissance d'attraction sur les personnes du sexe opposé, et la sueur joue un rôle important pour provoquer un excitation sexuelle et comme moyen de séduction (3).

Différents présages sont tirés de la position et de la couleur des grains de beauté (4). Un grain de beauté sur le ventre est un signe de glotonnerie, un grain de beauté sur le genou promet une épouse riche et agréable. Une femme qui a un grain de beauté sur le genou droit sera honnête et vertueuse ; si elle l'a sur le genou gauche, elle aura beaucoup d'enfants. Quand un homme a un grain sur son nez, il aura beaucoup d'argent à dépenser et voyagera beaucoup. Un grain sur le cou d'un homme est un signe de richesse. Pour une femme un grain de beauté à sa mâchoire inférieure est le signe qu'elle passera sa vie dans la tristesse et dans des douleurs physiques. Un grain au milieu du front et près des cheveux indique un esprit cruel ; si ce grain a une couleur de miel, c'est un signe qu'on sera aimé ; s'il est rouge c'est qu'on est maussade et furieux ; quand il est noir, la personne est inexpérimentée et hésitante ; s'il a la forme d'une verrue, la personne aura une grande fortune. Si une femme a un grain de beauté au milieu du front près de la racine des cheveux, c'est un signe qu'elle sera une mauvaise femme ; s'il est noir, elle sera traîtresse et prête au mal et à commettre un meurtre. Un grain au côté droit, près du milieu du front indique qu'un homme aura de grands et puissants amis,

(1) Cf. FLOSS, *Das Weib in der Natur und Völkerkunde*, t. I, p. 444.

(2) Cf. (Sir) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. I, p. 133; WILHELM, *Geschichte des Heidentums*, t. I, p. 268.

(3) Voy. FLOSS, *op. cit.*, t. I, p. 442; KRAFT-EBBING, *Psychopathia Sexualis*, trad. angl., p. 27; STRACKERMAN, *Aberglaube und Sagen*, t. II, p. 155. Henri III est tombé follement amoureux de Marie de Clèves, la fiancée du prince de Condé, après s'être par hasard essuyé le visage avec le mouchoir mouillé par la transpiration de la princesse. On en dit autant de Henri IV et de l'origine de sa passion pour la belle Gabrielle (KRAFT-EBBING, *ibid.*).

(4) Cf. LEAR, *Lean's Collestanea*, t. II, p. 312; HAZLITT, *Faiths and Fallacies*, pp. 413 sq.

qu'il sera estimé et honoré ; s'il est rouge, il est aimé par de grands hommes ; s'il est noir, il sera extrêmement riche. Une femme qui a un pareil grain sera heureuse dans toutes ses actions. Un grain de beauté au côté gauche du front près des cheveux prédit de la misère et des troubles pour un homme, s'il est de la couleur du miel ses souffrances ne seront pas si grandes. Un grain sur une partie quelconque des lèvres caractérise la personne comme un grand mangeur et comme un grand amoureux. Un grain sur le menton indique la richesse, sur le sein droit il vous menace de pauvreté ; sur la nuque il promet de la richesse ; Un grain de beauté près du côté gauche du ventre indique du chagrin, au bas des narines il est un signe de bonheur ; un grain rouge sur le nez d'un homme ou d'une femme indique une grande sensualité. un grain sur les testicules est le signe d'un grand mangeur et d'un grand bavard. Un grain de beauté sur le pied droit indique de la sagesse ; sur le pied gauche indique un caractère impulsif et dangereux. Des grains de beauté sur la cheville indiquent, chez une femme, de la modestie et chez un homme, du courage ; sur les doigts du pied ils indiquent la pauvreté et l'infortune. Un grain de beauté rouge sur la tempe indique que la personne a beaucoup d'esprit, sur le sourcil il annonce un mariage prochain et promet un mari aimant. Un grain sur le poignet ou entre le poignet et les doigts est le signe d'un esprit ingénieux. Si plusieurs grains de beauté se trouvent entre le coude et le poignet, on peut s'attendre à beaucoup de troubles au milieu de sa vie, mais elle finira dans la prospérité et le confort. Un grain de beauté sur un côté du menton indique un caractère agréable, un tempérament travailleur et promet beaucoup de succès dans les affaires.

## CHAPITRE VIII

### LA MÉDECINE POPULAIRE (1)

Sous médecine populaire nous entendons les idées et remèdes qui sont courants chez les peuples non civilisés pour guérir et prévenir les maladies. La médecine populaire est généralement de la magie sympathique. Chez les classes non éduquées et même chez les classes éduquées du Bengale, différents remèdes domestiques sont employés pour guérir les diverses maladies. Tous les maux et maladies sont attribués soit au mauvais œil soit à des démons (2), et dans de nombreux cas le patient, qui souffre d'un malaise qui n'est pas facile à reconnaître, est battu à grands coups afin que son corps soit libéré des démons qui l'occupent (3). Les habitants de la colline près de Rajmahal s'imaginent que l'adultère qui n'a pas été découvert et expié est la cause des épidémies et des morts causées par des tigres et autres bêtes sauvages (4). Lorsqu'une maladie se propage dans un troupeau, les Oràôns attachent autour du cou du pâtre une cloche de bois prise à une vache ; puis ils le frappent avec des bâtons et le mènent en dehors du village à un carrefour, où ils déposent la cloche et les bâtons (5).

(1) Toutes les références données dans ce chapitre en parenthèses dans le texte même se rapportent à *Vergleichené Volksmedizin*, etc., du docteur O. von HOFERÁ et du docteur A. KRONFELD, 2 volumes, Stuttgart, 1908-1909.

(2) Cf. TYLOR, *Primitive Culture*, t. II, pp. 115, 134; ST. JOHN, *Far East*, t. I, p. 217; *Jew. Enc.*, t. IV, p. 517; ROTH, *Superstition, Magic and Religion*, dans le *North Queensland Ethnogr. Bulletin*, n° 5, § 116; TAPLIN, *The Narrinyeri*, pp. 62 sq.; HOWITT, *Native Tribes*, pp. 356, 358.

(3) Cf. ELLIS, *Yoruba-speaking Peoples*, pp. 113 sq.

(4) (Sir) J. G. FRAZER, *Psyche's Task*, 2<sup>e</sup> éd., p. 45.

(5) Rév. F. HAHN, *Some Notes on... the Oraons. Journ. As. Soc. Bengal*, LXXII, pt. III, p. 17, cité par (Sir) J. G. FRAZER, *The Scapegoat*, 196.

Parmi les principaux remèdes qui sont employés parmi les Bengalis, le port d'amulettes comme moyen de prévention et de guérison de maladies est probablement le plus connu. Les Hindous de même que les aborigènes croient fortement dans l'efficacité des amulettes et c'est rare de trouver un villageois qui n'en porterait pas une (1). Une autre méthode de traitement bien connue est de transférer son mal à un animal ou à un objet (2).

De nombreuses précautions sont prises par les mères de jeunes enfants pour la sécurité de ces derniers. Ainsi, les mères Bengalis en habillant leurs enfants font une marque noire sur leur front afin d'écartier le mauvais œil (3). La tache noire qu'on fait avec le bout d'une allumette ou quelque matériel luisant et qu'on fixe avec de la colle sur le front entre les sourcils des jeunes filles bengalis n'est pas tellement considéré comme un moyen d'augmenter leur charme personnel que comme un moyen de prévention contre leur fascination par un esprit. Avant de manger du bétel on arrache le coin d'une feuille comme sauvegarde. Lorsqu'on emporte de la nourriture de la maison, on place un morceau de charbon ou une pièce de monnaie de cuivre dans le panier comme moyen de préservation. Dans les villages, on rencontre souvent des enfants, vêtus du costume dans lequel ils sont parus au monde, mais qui portent invariablement une corde autour des reins à laquelle est attaché un *paisâ* (monnaie de cuivre : 1 64 d'une rupie) ou un *Kari* (*cowrie*; espèce de coquille). De même les chevaux et autres animaux de prix portent un collier de perles bleues autour de leur cou (4). Quiconque achète des denrées dans un marché ouvert ne manquera pas de jeter une partie de son achat dans le feu. Une méthode très répandue pour combattre les effets du mauvais œil et pour obtenir par conséquent l'immunité contre toutes les maladies est l'emploi du fer, que les mauvais

(1) Cf. *Jewish Encyclopædia*, t. V, p. 426, où on cite Shabriri 61 a.

(2) Voy. (Sir) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. II, pp. 15-16; TILLY, *Primitive Culture*, t. II, pp. 136 sq.; BLACK, *Folk Medicine*, pp. 34-38.

(3) M. William Crooke dit (*Popular Religion and Folklore of North India*, t. II, p. 11) que cette marque noire est placée sur la joue d'un enfant afin de le protéger des démons et du mauvais œil; mais nous croyons qu'il n'a pas raison de dire « sur la joue »

(4) CROOKE, *op. cit.*, t. II, p. 19. Cf. ABBOTT, *Macedonian Folklore*, p. 144.

esprits ne peuvent supporter. Ainsi on place une paire de ciseaux ou un trousseau de clefs sous l'oreiller d'un enfant endormi. La salive humaine est considérée de temps immémoriaux comme un remède souverain contre l'ensorcellement, et de nombreuses propriétés magiques lui sont attribuées. Un grand pouvoir a été toujours attribué à la salive de jeûneurs comme moyen de guérison et de prévention contre les maladies. Avant que l'enfant sorte, la mère bengali mouille l'index de sa main droite de sa salive et touche le front de l'enfant dans la croyance de le protéger ainsi contre l'ensorcellement (1) et les maux qui l'accompagnent. Le son du cor (de coquillage) remplit les méchants esprits du dégoût et annihile leur emprise ; de sorte que pendant les épidémies, il n'est pas rare d'entendre le son de centaines de cor, qu'on sonne à l'heure où le soleil se couche (2) pour chasser les démons des maladies.

A Rânci, un district de Chôtâ Nâgpour, une cérémonie est accomplie chaque année par un des clans dans le but de chasser les maladies. Si elle ne donne pas de résultats, tous les villageois s'assemblent la nuit et parcourent le village armés de massues à la recherche de la maladie. Ils brisent toute chose qu'ils rencontrent en dehors de la maison. Ainsi, ce jour-là, le peuple jette dans la cour toute sa vaisselle cassée, les pots et terrines brisés et d'autres rebuts, afin que la procession, partie à la recherche des maladies puisse frapper le tas de débris à son aise ; le fracas que font les terrines brisées indique que la maladie est partie, ou plutôt qu'elle a été chassée par la peur (3).

Les Khônds et autres tribus aborigènes cherchent à se préserver de maladies telles que variole, choléra, fièvre typhoïde et autres en plaçant des épines et des broussailles sur les chemins qui mènent à l'endroit

(1) Cf. HERRICK, *Hesperides, The Temple* ; DALYELL, *Darker Superstitions*, pp. 71 sq. ; HAZLITT, *Faiths and Folklore*, p. 560 ; SCHIFFER, *Am Urquell*, t. II, p. 202 ; *Jew. Enc.*, t. XI, p. 600 ; *Folklore*, t. IV, pp. 353, 361 ; (Sir) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. I, p. 204 ; ZINGERLE, *Sitten*, 176, 580 ; *Mélusine*, 1878, c. 79 ; ELWORTHY, *Evil Eye*, pp. 416, 418, 420, 663 ; ABBOTT, *Macedonian Folklore*, p. 110 ; DOUGHTY, *Arabian Desert*, t. I, p. 227 ; CROOKE, *Popular Religion*, t. I, p. 167.

(2) Cf. DOGLITTLE, *The Chinese*, t. II, p. 265 ; SKEAT, *Malay Magic*, p. 11 ; MARSDEN, *History of Sumatra*, p. 157 ; BASSETT, *Legends and Superstitions*, p. 33.

(3) H. L. STRATFIELD, « Rânci », *Journ. As. Soc. Bengal*, LXXII, pt. III (Cal. 1904), p. 36 ; (Sir) J. G. FRAZER, *The Scapegoat*, p. 139.



décimé par les maladies, dans l'espoir que le démon de la maladie rebrousse chemin (1).

Parmi les autres moyens qu'on emploie fréquemment pour se garder du mauvais œil nous mentionnerons les suivants : Des pièces de fer rondes, triangulaires ou de forme de diamant sont employées comme charmes contre les démons : on leur attribue le pouvoir de chasser les maladies (2). L'emploi du feu comme moyen de prévention contre les démons de maladies et autres esprits se rencontre si souvent dans le folklore de tous les peuples, que nous croyons inutile de nous arrêter sur ce point (3). Les jeunes filles du Bengale de classe brahmane portent sur le front entre les sourcils le *Ukhi*, tatouage qui représente une étoile, d'abord pour se préserver des maladies, et puis pour éviter l'éventualité de tomber sous le pouvoir du mauvais œil (4). Différents pouvoirs occultes sont attribués aux vieux souliers et aux peausseries en général ; ainsi, lorsque quelqu'un se sent frappé par une incantation, il saisit immédiatement un soulier pour se préserver des conséquences malfaisantes (5). Un des moyens les plus puissants pour guérir une maladie, comme pour prévenir une telle est le fumier de vache : il est employé dans différents buts, y compris la cure de divers malaises obscurs (6). On emploie également un anneau de cuivre ou de corail pour se préserver contre les maladies et pour se soustraire à l'influence du soleil (7). On place souvent des effigies hideuses à la porte des maisons et dans les places ouvertes des villages qui sont décimés par les épidémies afin de chasser les méchants esprits et les démons des maladies.

(1) *Encyclopædia Britannica*, 11<sup>e</sup> éd., t. VIII, p. 6.

(2) Voy. CROOKE, *Popular Religion*, t. II, p. 39; DALYELL, *Darken Superstitions*, p. 120; STRACKERJAN, *Aberglaube und Sagen*, t. I, p. 154; t. II, p. 17; AUBREY, *Bonifolius*, 57.

(3) Voy. THORPE, *Northern Mythology*, t. III, p. 328; ELWOOD, *Earl Eye*, pp. 126, 429. LADY WILDE, *Ancient Legends*, p. 118; KÜHN et SCHWARZ, *Norddeutsche Sagen*, 92. WOLF, *Beiträge*, t. II, p. 303; PROSS, *Das Weib*, t. I, pp. 615 sq.; WETTKE, *Der deutsche Volksaberglaube*, p. 130. ATKINSON, *Glossary of Cleveland Dialect*, p. 397; TYLOR, *Primitive Culture*, t. II, p. 178, qui cite HILTON-CAVALIUS, *Wärend och Wärdarne*, t. I, p. 191.

(4) Cf. CROOKE, *op. cit.*, t. II, p. 32.

(5) CROOKE, *op. cit.*, t. II, p. 33; HARTLAND, *Legend of Perseus*, t. I, p. 171; *North Indian Notes and Queries*, t. I, p. 86.

(6) Cf. LAROUSSE, *Grande Dict. du XIX<sup>e</sup> siècle*, t. XIV, p. 1275 b.

(7) CAMPBELL, *Notes on the Spirit Basis of Beliefs and Customs* (Bombay, 1885), p. 69.

Ci-après nous donnons une liste des maladies fréquentes en indiquant leur remède populaire.

Pour faire passer une colique ou des douleurs dans l'estomac, il faut boire une mixture d'eau salée et de turmeric ; puis il faut appliquer quelques aloès, assafœtida et des excréments de rat au nombril, et enfin bien masser l'estomac. Un autre remède pour ce mal est d'attacher une pièce de monnaie de cuivre autour des chevilles (II, 130), ou de frotter le malade avec le pied d'un lièvre (1).

Les villageois du Bengale croient que l'épilepsie est causée par le mouvement d'un ver dans la cervelle (II, 227). Pour se guérir de ce mal, il faut attacher deux sangsues sur la nuque du patient, puis prendre une pièce de fer chauffée à rouge et brûler le front du malade jusqu'à ce que l'on touche l'os (II, 219). Une autre méthode qui est moins douloureuse consiste à porter une plume de paon (2).

Une diète spéciale est recommandée aux personnes qui souffrent de la dysenterie. La recette consiste à préparer du riz le matin en y ajoutant de la rosine ; on donne ce riz au patient qui le mange avec du *ghi* (beurre clarifié) et des plats doux qui contiennent de l'opium. Dans certains cas, le patient reçoit une mixture de petit-lait et de grains de *plantango ovata* ou de *cydonia vulgaris* ; ou bien il doit manger du riz cuit dans le petit-lait et du turmeric pendant quatre heures qu'on lui sert avec un peu de *sherbet*, fait de fruits *bél*. Parfois on lui donne aussi des pillules préparées de fruits *bél*, de chaux en poudre, de ginger et d'opium ; d'après certains, une mixture d'opium, d'assafœtida et de grenade est un remède infailible contre la dysenterie (II, 303).

On croit pouvoir se libérer de toutes les dangereuses conséquences qui peuvent résulter de la morsure d'un serpent en fumant une plume de paon dans une pipe (3) ; une mixture de poivre et de beurre clarifié est également efficace dans ce cas (4). Si une personne qui a été mordue par un serpent peut saisir immédiatement une volaille de couleur noire, lui

(1) Cf. *Pepy's Diary*, 31 décembre 1664. Voy. p. 130, n° 1.

(2) Cf. WUTTKE, *Der deutsche Volksaberglaube*, p. 163 ; STRACKERJAN, *Aberglaube und Sagen*, t. 1, p. 84 ; *Mith. d. Gesellschaft für jüdische Volkskunde*, V, 52 ; *Jew. Enc.*, t. V, p. 426.

(3) GROOKE, *Popular Religion*, t. II, p. 250.

(4) JACKSON, *Folklore Notes*, t. 1, p. 141. Voy. p. 130, n° 1.

couper la tête et appliquer le cou sanglant à la blessure, la volaille tirera de la blessure tout le poison qui s'y trouve (1). La « pierre de serpent » appelée aussi *Bezoar*, quand on l'applique à une fraîche plaie produite par la morsure d'un serpent donne le même résultat (2). Chez les Orâôns, on traite les morsures de serpent de la manière suivante : D'abord on s'assure de la nature du serpent en appelant ses différents noms. Lorsque *Nâgmôtiâ* ou docteur du village, prononce le vrai nom, il ressent dans sa main quelque chose de pareil à un choc électrique. Alors, il applique un remède spécial à la blessure, et donne au patient quelques racines à mâcher. Dans certains cas, il remplit sa bouche de trois différentes sortes d'herbes médicales et quelquefois, quoique rarement, il applique ses lèvres à la blessure et suce le sang, qu'il recrache. Après ces préliminaires, on commence à réciter les *mantras* et différentes incantations. Après quelque temps on demande au patient jusqu'à quel point le poison s'est élevé, et sur sa réponse, on fait descendre graduellement le poison au moyen d'incantations jusqu'à ce qu'il passe du doigt du pied dans le sol. Si risible que peut nous paraître ce traitement, nous ne devons pas oublier que de cette manière a été sauvée la vie de beaucoup d'hommes. Si tous ces *mantras* sont restés sans résultat et le patient est mort, le *Nâgmôtiâ* annonce que le malade a été mordu par un *bhût* (3).

Les vomissements sont traités de la manière suivante : On donne au malade quelques cardamomés à demi-grillés, qu'il doit manger avec du sucre et de l'eau ; ou encore on lui donne des raisins remplis de poivre noir et de sel ; ou bien un citron coupé en demi et qui a été laissé pendant une nuit entière sur le toit de la maison ; ou enfin une mixture de poivre, de sucre et de beurre clarifié. Un autre remède consiste à lui donner une mixture de fruit de *myrica nagi*, de grains de concombre, d'oignons d'opium et de ginger (II, 92).

L'impuissance est traitée au moyen d'une soupe faite de moineaux, de crabes et de têtes de poisson ; on emploie dans ce cas aussi une mixture

(1) VOY. BLACK, *Folk Medicine*, p. 153.

(2) Cf. SKERT, *Malay Magic*, pp. 274 sq. ; YULE et BURNELL, *Hobson Jobson*, pp. 36, 379, 848.

(3) RÈV. P. DEBON, « *Religions and Customs of the Uraons* », *Mem. As. Soc. Bengal*, t. I (1906), pp. 178 sq.

de vers de terre, de poux, de lézards et, si possible, d'une fourmi-reine de couleur blanche. Il est recommandé au malade de prendre cette soupe pendant sept ou vingt et un jours, et après cette période, de prendre du *salep misri* (*Eulophia campestris* et du *andropogon contortus*), ainsi que des pilules faites d'or, d'argent, de mercure, de cuivre et de fer (1). Dans certains cas, il est recommandé au malade de prendre des pilules faites avec la cendre d'un œuf rempli de safran et de *aconitum heterophyllum* et brûlé au feu d'un fumier de vache; cette cendre entre dans une pâte avec du beurre clarifié. On frotte avec elle le *membrum virile* (II, 168).

Le hoquet est causé selon la superstition populaire par le fait qu'une connaissance absente dit du mal de vous. Pour le faire cesser, il est recommandé de deviner le nom et de le maudire (2).

On dit que les maux de tête sont causés par des oiseaux qui construisent leur nid avec les cheveux d'une personne (3). Le remède populaire contre les maux de tête est soit d'appliquer la peau d'un serpent à la partie affectée, soit de pincer la personne à la nuque.

L'hydrophobie, qui résulte de la morsure par un chien enragé, peut être prévenue si l'on tue le chien, si l'on arrache son cœur et le mange cru (4). Les Orâôis prétendent que la douleur qui résulte de la morsure d'un chacal ou d'un sanglier est causée par les cheveux de l'animal qui sont restés collés à la plaie. Dans pareil cas, deux jeunes gens ou jeunes filles non mariés prennent un peu de farine et de l'eau, dont ils font des boules pendant que le *nâgmôtiâ* procède à ses incantations. Quand les boules sont prêtes, le *nâgmôtiâ* les prend entre ses doigts, les ouvre, et à la grande joie et à l'étonnement du malade il lui découvre ce qui a été la véritable cause de ses douleurs (5).

La folie arrive lorsqu'une personne a tué une vache, ou a brûlé ses cheveux (6), ou bien lorsqu'un esprit a pris comme résidence le corps

(1) Évidemment il est fait ici allusion au Kavrâji *Maharadhvaj*.

(2) Cf. ABBOTT, *Macedonian Folklore*, p. 111; LAWSON, *Modern Greek Folklore*, p. 331.

(3) Voy. BIRLINGER, *Aus Schwaben*, 509; PANZER, *Beiträge*, t. I, p. 258; WOLF, *Beiträge*, t. I, p. 224; (Sir) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. I, p. 278; WLISLOCKI, *Der Zigeuner*, p. 81.

(4) Cf. HASTINGS, *Dict. of. the Bible*, t. IV, p. 603; DYER, *English Folklore*, p. 144; BLACK, *Folk Medicine*, p. 51.

(5) Rév. P. DEBON, dans le *Mem. As. Soc. Bengal*, t. I (1906), p. 179.

(6) Cf. GRIFFIS, *Misado's Empire*, p. 168.

d'une personne. Habiter dans la même maison qu'un fou porte grand bonheur.

La lèpre, la pire de toutes les maladies, est causée par quelque grand péché du malade. Il est par conséquent chassé de sa caste. Selon M. Campbell (1), les Hindous croient que brûler un lépreux vivant préservera les autres membres de la famille d'une contamination (2).

Une personne qui souffre de la variole doit observer une diète rigoureuse ; toute sa nourriture consiste dans du lait. On invoque la déesse Sitalâ Dêvi, ou dans le cas où des enfants sont malades, Saṣṭhi, la protectrice contre la variole, dont le temple se trouve dans chaque village du Bengale. Comme traitement on observe les méthodes suivantes : Dans le but d'atténuer l'irritation, on couvre le corps d'une pâte faite de pois cuits, de turmeric et de coquillage en poudre. Si l'état du malade est très mauvais, on lui attache un bandage de coton autour de la poitrine et des épaules sous la forme d'un 8 horizontal ( $\infty$ ). Lorsque les boutons sont remplis de matière, on les ouvre chacun séparément avec une épine qui a été plongée dans de l'huile de sésame. Ensuite, on oint tout le corps de cette huile et on donne à manger au malade des fruits rafraichissants. Après la réconvalescence, on fait des prières de grâces à Sitalâ Dêvi (II, 749).

Lorsqu'une épidémie de choléra s'est répandue, les Hindous invoquent Oblâ Bibi, et font un bruit hideux pour chasser les démons de la maladie.

On pratique beaucoup le tatouage parmi les Hindous, les Santâls, les Orâôns et les Muṇḍâs pour prévenir ou pour guérir le goitre (3). On attribue aussi au tatouage le pouvoir d'annuler l'influence du mauvais œil.

Un remède populaire contre la phthisie pulmonaire consiste à sécher au soleil un iguana, sorte de grand lézard, à le broyer en poudre et à prendre cette poudre mélangée avec du beurre clarifié (II, 63).

(1) *Indian Annals*, XXVI, 1897.

(2) Dans la superstition européenne le sang humain, et particulièrement celui d'une vierge, guérit de la lèpre. PRINZ, *Nat. d. mens.*, XXVI, 1, 5. STRUCK, *Der Blutesegler*, pp. 12, 14. SEMROCK *Völkischer*, XIII, 31; STRUCK, *op. cit.*, p. 14, mentionne que Richard, roi d'Angleterre, qui souffrit de cette maladie, a reçu le conseil d'un médecin juif de prendre un bain dans le sang d'un nouveau-né et de manger son cœur tout cru.

(3) CROOKE, *Popular Religion*, t. II, p. 33.

Le nom Orâôû pour la paralysie est *langhan* (« traverser, passer d'une place à une autre »). Les Orâôûs croient que la paralysie passe d'un corps à un autre. Ce n'est que pendant certains mois qu'on peut traiter le *langhan*, et il faut choisir pour cela l'époque de la nouvelle lune. Le *nâg-moitiâ* rassemble d'abord un collier de perles, une pièce de bambou, une gourde brisée, une touffe d'herbe et une monnaie de cuivre; ce sont, prétendent les Orâôûs, les objets préférés des *langhan*. Ensuite, il fait un paquet de ces objets, et attache le paquet avec un long fil de coton. On appelle quelqu'un pour tenir le paquet, et pour empêcher que la maladie ne passe dans ses bras on lui lie les poignets avec une corde et également avec des *mantras*. Alors il s'assit en face du malade et reste là pendant toute la durée des incantations. Après de longues prières, la paralysie se laisse persuader de passer dans le paquet, et on emporte immédiatement le paquet vers un endroit qui n'est pas fréquenté où on l'attache à un pieu. Quiconque aura touché par mégarde la ficelle de son pied est condamné à avoir la paralysie (1).

Les griffes du tigre, montées sur or ou sur argent, se portent pour guérir des courbatures ou pour se préserver de cette maladie (2). De même, on porte les dents de crocodile comme amulettes contre des maladies diverses et comme moyen de protection contre les crocodiles (3).

L'os d'un mouton préserve la personne qui le porte des crampes; la peau d'une anguille attachée autour de la jambe guérit de ce malaise (4).

Les fièvres sont très fréquentes dans le Bengale et les paysans laissent aller leur imagination en ce qui concerne son traitement. Lorsque la fièvre empire et la température s'élève, le corps devient plus chaud; on conseille donc de verser une cruche d'eau brusquement sur le malade afin d'abaisser la température (5); donner au malade à manger quelque chose qu'il n'aime pas donnera le même résultat. Un autre remède très connu et aimé est d'attraper une fourmi rouge et de la tenir

(1) Rév. P. DEHON, *Religion and Customs of the Oraons. Mem. As. Soc. Bengal*, t. I (1906), pp. 179 sq.

(2) Cf. WILLIAMS, *Middle Kingdom*, t. II, p. 256.

(3) Voy. BLACK, *Folk Medicine*, p. 50.

(4) CROOKE, *Popular Religion*, t. II, p. 258; ELWORTHY, *Evil Eye*, p. 437.

(5) Cf. chez les Juifs, SCHIEFER, *Am Urquell*, t. V, p. 223.



prisonnière jusqu'à ce qu'elle promette d'emporter la fièvre en levant ses deux jambes de devant (1). De la cendre touchée par un *yôgi* (ascète, saint homme) et répandue sur le corps du malade guérit également la fièvre (2). Pour se libérer de cette maladie et d'autres maux les *Munḍas* placent un œuf, une pièce de monnaie ou un bol de riz à un endroit quelconque; quiconque aura pris l'objet emportera en même temps la maladie (3). Un traitement infailible contre la fièvre typhoïde est de tuer un coq et de frotter le malade avec son sang encore chaud (II, 300); ou de le frotter avec la main d'un criminel qui a été exécuté (4).

Les *Orâôns* croient que les panaris sont causés par la morsure d'un lézard, d'un poisson appelé *gôrâi*, d'une « *praying mantis* » (?) ou d'une sauterelle. Pour guérir de cette maladie le *nâgnôṭiâ* pose sur le sol quatre mottes de terre qui représentent les quatre animaux ou insectes. Le malade s'assied en face de ces mottes à une distance de deux pieds et tient ses mains avec les doigts étendus sur le sol. On place une pierre sur les mains et on commence les incantations. Après que les *mantras* nécessaires ont été récités, le doigt malade est attiré irrésistiblement vers l'une des mottes de terre (5).

Il est recommandé aux personnes qui souffrent du mal de dent de couper la gencive avec un clou de fer et ensuite de pousser le clou avec le sang dans une pièce de bois jusqu'à ce qu'il arrive à la tête; après que cela aura été fait, le mal de dent disparaîtra complètement (6). Un autre remède contre le mal de dent est de porter un morceau de bois pris d'un gibet (7) ou bien aussi de porter une amulette (8).

(1) Une superstition similaire existe chez les Juifs qui disent « in fever the patient was recommended to go to a crossroad and seize the first ant with a burden that he saw crawling along. He was to seize it and place it in a copper tube, which was to be covered with lead and then seal. Then he was to shake the tube and say: 'What thou carriest on me that I carry on thee' » (*Jew. Enc.*, t. V, p. 426, où on cite SHAN, 66 b).

(2) Cf. PERLES, dans la *Monatsschrift*, X, 389.

(3) JELTINGHANS, *Sagen, Sitten, etc.*, *Zeitschr. f. Ethnolog.*, t. III (1871), p. 336.

(4) Un cas eut lieu près de Cracovie, en 1892, où le corps d'un Juif a été exhumé par des paysans polonais dans un but pareil (SCHIFFER, *Uquell*, t. III, pp. 126-128; *Jew. Enc.*, t. V, p. 426).

(5) Rév. P. DEHON, *Religion and Customs. Mem. As. Soc. Bengal*, t. I (1906), p. 180.

(6) VOY. BLACK, *Folk Medicine*, p. 39.

(7) Cf. LEAN, *Lean's Collectanea*, t. II, p. 515.

(8) Les Juifs prétendent qu'un remède contre le mal de dent est de porter une amulette sur laquelle est gravé le mot *ωφέλι* (*Jew. Enc.*, t. V, p. 426).

La malaria est très fréquente dans les villages, où il n'y a pas d'eau courante, et où la population est souvent obligée de boire l'eau stagnante. Le remède populaire pour la malaria est, comme en Hongrie et dans le Tyrol allemand, l'emploi du poivre de Cayenne (II, 344).

Par la magie sympathique, on croit pouvoir traiter la jaunisse en donnant à boire au malade de l'eau avec du turmeric, où de fait, dans laquelle quelque chose de jaune a été cuit (1).

Pour traiter la coqueluche d'un enfant il faut enfermer une araignée dans un morceau de mousseline, l'épingler sur la porte de la chambre où l'enfant est couché; à la mort de l'araignée la coqueluche disparaîtra. Les Munḍas prétendent que si on met la tête d'un poisson vivant dans la bouche d'un enfant qui souffre de la coqueluche, le malade sera certainement guéri (2). On évente les enfants malades de la coqueluche avec un balai (3).

La salive de la bouche d'un mulet guérit de l'asthme (4).

Un charme contre les clous consiste à mettre une compresse refroidissante sur le clou pendant trois jours et trois nuits avec des grains de lin et puis d'enterrer la compresse; quiconque passe à l'endroit où est enterrée la compresse recevra lui-même les clous (5). On porte également des bagues de cuivre comme antidotes contre les boutons et les clous. Le fumier de pigeon est souvent appliqué extérieurement aux clous et aux boutons pour les faire disparaître (6). Toutes les plaies peuvent être guéries si on laisse un chien les lécher (7).

Un remède très commun contre les hémorragies est d'appliquer un chiffon brûlé à la plaie (II, 374). En cas où le nez saigne, il est recommandé d'aspirer de l'eau; dans des cas graves, une grande clef de fer est posée sur la nuque du patient, qui doit aspirer de l'eau comme précédemment (cf. II, 79 où on cite Holuby).

(1) Cf. SCHIFFER, *Am Urquell*, t. V. p. 290; *Jew. Enc.*, t. V, p. 426.

(2) La même croyance est répandue dans l'Amérique du Nord (*Notes and Queries*, 5th Ser., III, 345; IX, 64; HENDERSON, *Folklore of the Northern Counties*, p. 141; BLACK, *Folk Medicine*, p. 36).

(3) JACKSON, *Folklore Notes*, t. I, p. 149.

(4) VOY. (Sir) J. G. FRAZER, *Golden Bough*, t. III, p. 23.

(5) Cf. DYER, *Popular Customs*, p. 171; BLACK, *op. cit.*, p. 42, pour le traitement anglais, où on recommande de placer les compresses dans le cercueil d'un homme.

(6) BLACK, *op. cit.*, p. 163.

(7) Cf. GREGOR, *Notes on the Folklore of the North East of Scotland*, p. 127.

Manger l'œil d'un poisson améliore la vue et guérit les aveugles. Les Orâôns croient que les maux d'yeux sont causés par de la cendre et de la fumée qui est entrée dans les yeux. Dans ce cas, le *nâgmôtiâ* vient le soir, conduit le malade dehors et lui dit de contempler une étoile. Pendant que l'homme regarde les étoiles, le *nâgmôtiâ* prend un peu de cendre qu'il a tenue cachée dans sa ceinture, dans ses doigts et les passe devant les yeux du malade en chantant tout le temps des *mantras*. Après quoi, il recommande au malade d'être attentif et disperse la cendre en soufflant sur les doigts. Il répète cette procédure trois fois en chantant trois *mantras* différents, après quoi le malade s'imagine être guéri (1). Manger un ver-luisant qui est enfermé dans une banane ou dans quelque autre fruit est une sorte de magie sympathique à laquelle on a recours dans le cas d'aveuglement de nuit (« *night-blindness* »). L'aveuglement lunaire (« *moon-blindness* ») est une affection des yeux qui est « commonly believed to be produced by sleeping exposed to the full light of the moon. There is a great difference of opinion as to facts, some quoting experience as incontrovertible, others regarding the thing merely as a vulgar prejudice, without substantial foundation (2) ».

Pour toutes les maladies des yeux le fumier de pigeon est considéré comme une panacée. Dans ce but, on le brûle ou bien on le réduit d'une autre manière en poudre, on le mélange avec des grains de lin et on l'applique sur la paupière (3). Un charme puissant contre un fêtu dans l'œil est de frotter la paupière en répétant la formule :

« *Dhulô has, urê já ;*  
*Mâti has, galê já ;*  
*Kâth has, bhêšê já ;*  
*Pâthar has, bhêngê já » (4)*

Quand un enfant a un fêtu dans son œil, la mère frotte la paupière, verse quelques gouttes d'huile de sésame et puis ferme la paupière ;

(1) Rév. P. DEBON, *Religion and Customs of the Uraons. Mem. As. Soc. Bengal*, t. 1 (1906), p. 179.

(2) YULE et BURNELL, *Hobson Jobson*, p. 530.

(3) Cf. BLACK, *Folk Medicine*, p. 163.

(4) Envole-toi si tu es de la poussière, dissous-toi si tu es de l'argile. Si tu es fêtu vogue au loin et si tu es pierre brise-toi.

puis une jeune femme qui allaite un enfant se met en face du patient, presse sa mamelle et en fait jaillir du lait sur la paupière. Pour l'inflammation des yeux on recommande la recette suivante : Attacher la grande dent de devant à sa racine avec un fil de coton bleu, faire une pâte d'alun, de turmeric, de chaux et d'opium ; frotter la paupière avec cette pâte, puis faire une injection de jus d'oignon dans l'œil et placer du fer sur la tempe (II, 791). L'orgelet sur l'œil est traité en le frottant avec la queue d'un chat (1).

Pour les maladies de l'oreille on peut employer avantageusement une mixture faite d'eau de rose, d'huile de sandal, de cendre provenant de la calcination de coquillages et de quelques gouttes de lait de femme, ou bien une autre mixture qui se compose du lait d'une mère, d'assafœtida et d'un morceau d'ail bien haché, ou bien encore d'huile de sésame dans laquelle de l'ail a été cuit (II, 816).

Un des remèdes contre les verrues le plus usité dans le Bengale et dans d'autres parties du monde consiste à « take a dew-snail and rub it on the wart, then stick the snail upon a thorn, and as the snail dries up and goes away so will the wart (2) ». Selon la croyance populaire quiconque compte les verrues d'une autre personne les aura lui-même (3). Un remède bien connu est de les frotter avec de la viande fraîche et puis d'enterrer cette viande ; c'est un exemple de traitement qui consiste à transférer le mal sur un autre objet. D'autres recettes domestiques contre les verrues consistent à attacher une ficelle autour de la main (4), ou de faire autant de nœuds dans une ficelle qu'il y a de verrues sur le corps et d'enterrer ensuite la ficelle, ou bien aussi d'attacher un cheveu de la queue d'un cheval autour de la verrue.

L'anémie est causée par des démons (5), appelés vampires, qui sucent le sang des êtres vivants.

(1) BLACK, *Folk Medicine*, p. 151.

(2) ELWORTHY, *Evil Eye*, p. 59.

(3) Cf. STRACKERJAN, *Aberglaube und Sagen*, t. I, p. 19.

(4) *Notes and Queries*, 24 juin 1926.

(5) VOY, J. R. FOSTER, *Observation during a Voyage round the World*, p. 543; *Enc. Brit.*, t. VIII, p. 6; RANFT, *Tractat von dem Kauen und Schmatzen der Todten in Gräbern*; CALMET, *Dissertation sur les esprits*; SKEAT, *Malay Magic*, pp. 326 sq.; (Sir) J. RHYS, *Celtic Folklore*, p. 673; LAWSON, *Modern Greek Folklore*; ENNEMOSEN, *History of Magic*, t. II, pp. 185, 480; KRAUSS, dans *Mittel. d. anthrop. Gesell. zu Wien*, t. XVIII, p. 183.

L'insomnie et les cauchemars sont attribués à un démon qui se promène sur la poitrine de la personne endormie ; parfois on attribue l'origine des cauchemars aux tortures que doit souffrir l'âme pendant les transmigrations qu'elle fait durant le sommeil. Comme traitement, on conseille au patient de tenir sous son oreiller un couteau, une paire de ciseaux ou un trousseau de clefs.

Les paysans du Bengale croient couramment que le rétrécissement est causé par le soulèvement d'objets trop lourds, ou bien par de l'eau froide qu'on a bue. Le malade ne doit manger que du riz. On lui donne comme médecine un purgatif, et plus tard du borax et du salpêtre. Dans les cas où le mal est avancé, on frotte le nombril du malade avec du fumier de rat ; on fait ramper un pou dans l'urètre afin qu'il donne de l'urine (II, 144).

Les maladies vénériennes sont causées, selon la croyance populaire, par une nourriture trop échauffante, par la cohabitation avec une femme pendant sa période mensuelle ou bien par le fait d'avoir uriné dans un bassin qui a été déjà employé dans le même but par une personne affectée de cette maladie. Dans le cas de gonorrhée, on prescrit au malade une diète qui consiste à manger seulement du riz et du sucre, et on lui applique des compresses préparées de bananes cuites dans du lait et du salpêtre sur la partie du corps malade (II, 153). Dans le district du Chôtà Nâgpour le peuple croit qu'on peut guérir d'une maladie vénérienne en cohabitant avec des enfants (Voy. II, 153).

Pour éviter un avortement, il est recommandé à la future mère de porter sur soi un objet quelconque qui appartient à son mari. Par rapport aux femmes en difficulté le docteur Hovorká remarque : (1) « *Kreissende Frauen in Indien atmen zwecks Erzielung eines Dammerschlafes Kohlendampf ein* ». Nous croyons que M. Hovorká s'est trompé ; un petit feu de charbon est, il est vrai, maintenu constamment dans la chambre où une femme accouche, et comme les maisons hindoues ne possèdent pas de cheminées, la chambre se remplit naturellement de fumée. Le but dans lequel on entretient ce feu est de chasser les esprits et non de provoquer

(1) *Vergleichende Volksmedizin*, t. II, p. 468.

un demi-sommeil. Il est possible toutefois que la fumée rende à un certain degré la femme insensible à la douleur.

Quoique n'entrant pas directement dans la catégorie de la médecine populaire, nous croyons que quelques mots sur les moyens que les femmes bengalis emploient pour inspirer l'amour ne sont pas ici hors de place. Lorsqu'une femme désire qu'un homme tombe amoureux d'elle, elle avale une noix d'arec entière et après l'avoir cherchée dans son excrément, elle en fait des *pân* (bétel préparé en remplissant une feuille de différents ingrédients) qu'elle sert à l'être aimé. Une autre recette est de tenir la noix d'arec dans son vagin pendant trois jours, et puis de préparer le *pân* comme ci-dessus. Une troisième est de puiser, toute nue, de l'eau d'un puits, de laisser couler cette eau le long de la lame d'une épée dans une vaisselle de terre cuite, ensuite de mélanger cette eau avec de l'eau destinée à son *inamorato*. Encore une quatrième recette est de sécher un ver trouvé dans le fumier de vache pendant la saison des pluies, et de porter ce ver comme médaillon autour du cou. La femme hindoue croit fermement que toutes ces recettes sont des charmes puissants qui rendront l'homme de son choix amoureux d'elle (II, 179).



APPENDICE A

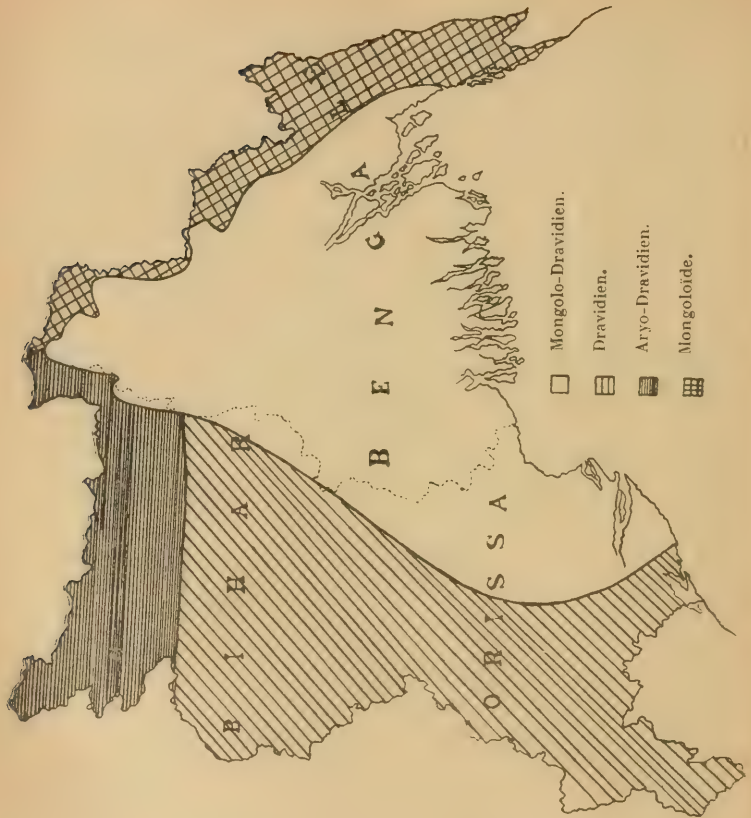
**CARTES ETHNOGRAPHIQUES**



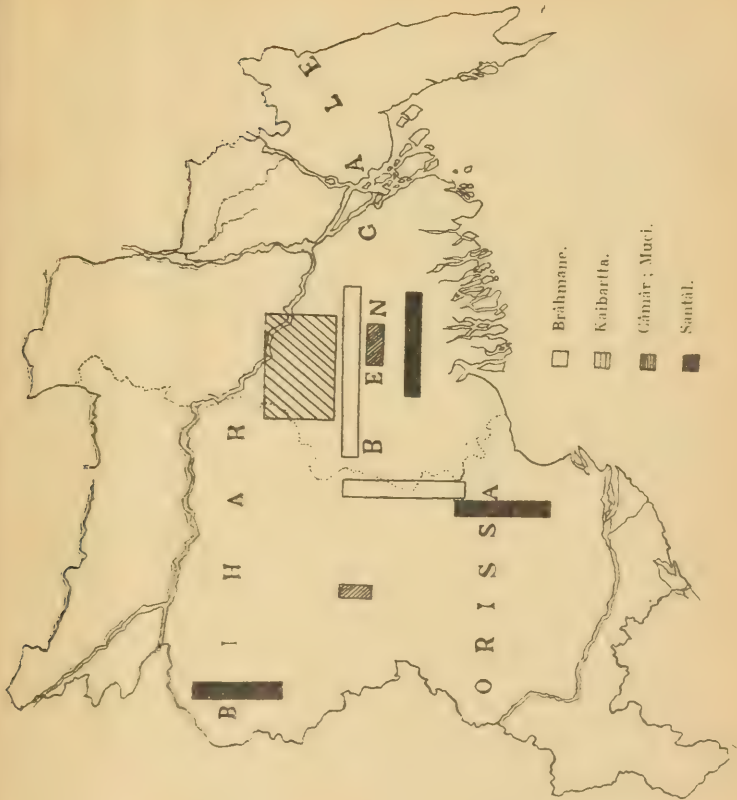
## LA POPULATION DU BENGALE

Bâgdi . . . . .	1.042.500	Kôl . . . . .	298.997
Baiti . . . . .	48.400	Mahili . . . . .	66.800
Bâuri . . . . .	705.600	Mâl . . . . .	145.700
Bhumij . . . . .	1.000.000	Mâlê . . . . .	48.300
Birhôr . . . . .	785	Mâlô . . . . .	246.600
Çânkhâri . . . . .	44.800	Mâl Pahâriyâ . . . . .	35.000
Câsâ . . . . .	870.500	Muṇḍâ . . . . .	466.668
Cêru . . . . .	30.200	Nâmaçûdra . . . . .	2.034.700
Çûdra . . . . .	285.000	Orâôn . . . . .	614.501
Gandhavaṇik . . . . .	141.100	Pâṭni . . . . .	63.700
Gaura . . . . .	870.500	Pôd . . . . .	461.900
Ghâṭvâl . . . . .	88.800	Râjmahâli . . . . .	400.000
Çônḍ . . . . .	2.286.913	Santâl . . . . .	1.907.871
Hô . . . . .	385.125	Sunṛi (Sâhâ) . . . . .	724.800
Juâm . . . . .	11.200	Suvarṇavaṇik . . . . .	154.800
Jugi . . . . .	536.600	Tâuti . . . . .	772.300
Kaibarṭta . . . . .	2.665.100	Turâhâ . . . . .	77.300
Kalu . . . . .	154.900	Tûri . . . . .	68.000
Kâmâr . . . . .	787.200	Vaidya . . . . .	90.000
Khôḍ . . . . .	50.000		

CARTE ETHNOGRAPHIQUE DU BENGALE



CARTE ETHNOGRAPHIQUE DU BENGALE



# CARTE ETHNOGRAPHIQUE DU BENGALE



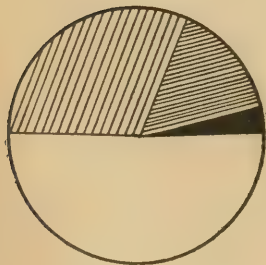


# CARTE ETHNOGRAPHIQUE DU BENGALE



## LES RELIGIONS DU BENGAL

Hindous. . . . .	48.745.955
Mahométans . . . . .	27.656.580
Totémistes . . . . .	2.950.708
Bouddhistes. . . . .	241.350
Chrétiens. . . . .	359.343
Jains . . . . .	10.646
Sikhs . . . . .	4.394
Juifs . . . . .	2.018
Parsis. . . . .	645
Divers . . . . .	1.522
	79.973.161

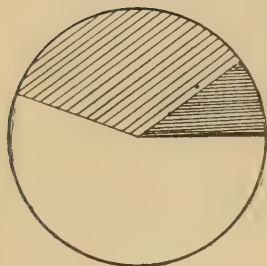






□	Hindouisme. . . . .	48.745.955
▨	Mahométisme . . . . .	27.656.580
▤	Totémisme . . . . .	2.950.708
■	Religions diverses. . . . .	619.918
		79.973.161

## LES LANGUES DU BENGALE

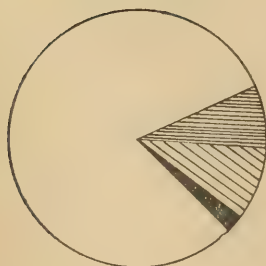
INDO-ARYENN . . . . .	9.494
Pâhâri . . . . .	40
Hindi (de l'Ouest) . . . . .	171
Hindi (de l'Est) . . . . .	146
Bihâri . . . . .	3.095
Bengali . . . . .	5.279
Oriyâ . . . . .	790
Diverses . . . . .	3
	9.494
 DRAVIDIENNE . . . . .	86
Orâôn (Kurukh) . . . . .	69
Kand . . . . .	7
Mâltô . . . . .	8
Têlêgu . . . . .	2
	86
 KOL-KHARVÂRI . . . . .	354
Sântâli . . . . .	220
Kôl . . . . .	112
Khâriyâ . . . . .	40
Diverses . . . . .	12
	354
 TIBÉTO-BURMANE . . . . .	59
EUROPÉENNE . . . . .	6
	10.000

LES LANGUES INDO-ARYENNES (9.494:10.000)



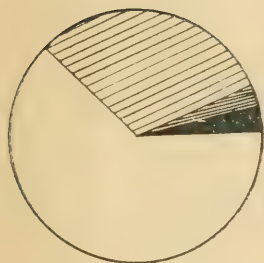
	Bengali. . . . .	5.279
	Bihâri . . . . .	3.095
	Oriyâ . . . . .	790
	Langues diverses . . . . .	330
		<hr/> 9.494


LES LANGUES DRAVIDIENNES (86:10.000)

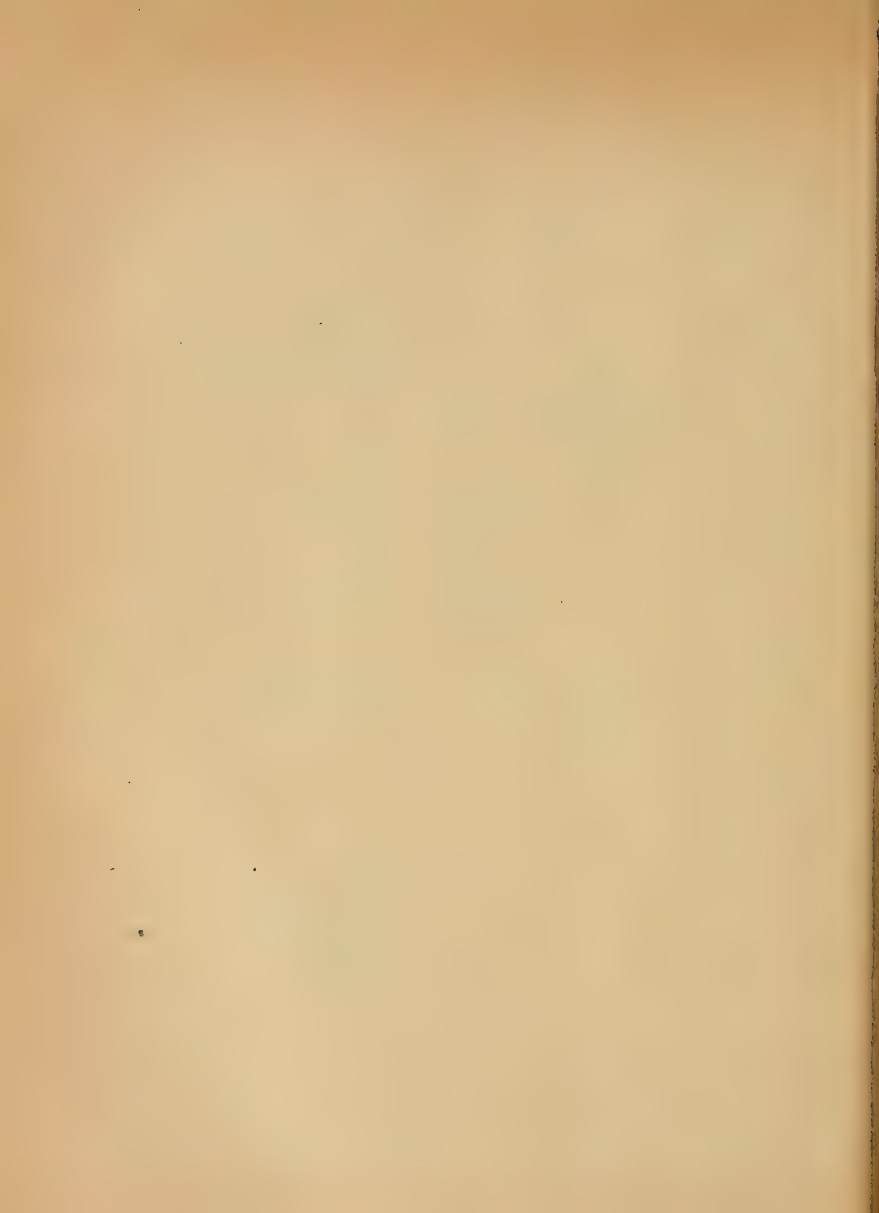


	Orâôn-Kurukh . . . . .	69
	Mâltô. . . . .	8
	Kand. . . . .	7
	Têlêgu . . . . .	2
		<hr/> 86

LES LANGUES KOLARIENNES (354:10.000)



	Santali . . . . .	20
	Kòl . . . . .	112
	Khàriyâ . . . . .	10
	Langues diverses . . . . .	12
		<hr/> 354





APPENDICE B

TABLEAUX ANTHROPOMÉTRIQUES



## APPENDICE B (N° 1)

### LES CASTES ET LES TRIBUS DU BENGALÉ (1).

TRIBU OU CASTE	INDICE CÉPHALIQUE	INDICE NASAL			HAUTEUR (EN MILLIM.)
		LEPTORHINIEN (moins de 70)	MÉSORHIN. (70-84,9)	PLATYRRHIN. (85-99,9)	
Malé ou Assal (Dravidien).....	74,8		71,0		
Bhumij de Chôta Nâgpour.....	75,0			86,5	1.592
Kharwâr (Dravidien de C. N.)....	75,6		71,0		1.605
Kurmi de C. N.....	75,7		82,6		1.608
Mâl Pahâriyâ (Dravidien de Chôta Nâgpour).....	75,8				1.577
Bhuiyâr (Dravidien — Mundâ ? — de C. N.).....	76,0				1.577
Dôm de C. N.....	76,0		79,4		
Sântâl de C. N.....	76,1			88,8	1.614
Bengalis.....	76,9				
Orâôn.....			80,0		1.621
Hindous de la prov. du Bihâr....					1.630
Brahmanes de l'Inde méridionale.		63,0			1.631
Kôl.....			71,0		1.651
Kçëttri.....			82,6		1.662
Juâm de C. N.....					1.570
Mundâ de C. N.....				89,0	1.589

CLASSIFICATION D'APRÈS L'INDICE NASAL :

Leptorhiniens : Brahmane.

Mésorhiniens : Malé, Kharwâr, Kurmi, Dôm, Hindous de la prov. de Bihâr, Kôl.

Platyrrhiniens : Bhumij, Sântâl, Mundâ.

(1) J. DENIKER. *Les Races et les peuples de la terre*, Paris, 1900, pp. 659, 667, etc.

# APPENDICE B (N° 2)

## TYPE MONGOLO-DRAVIDIEN (1)

NOMBRE des SUJETS	TRIBU ou CASTE	LANGUE	LOCALITÉ	DIMENSIONS DE LA TÊTE			INDICE NASAL	HAUTEUR MOYENNE (en millim.)
				LONGUEUR occipitale moyenne	LARGEUR moyenne	INDICE céphalique		
<b>BENGALE</b>								
400	Kôc(Râjbanîsi)	Râjbanîsi.	N.-E. Bengale.	486,2	440,2	75,2	76,6	4.607
80	"	"	"	431,0	439,0	76,7	80,0	4.594
99	Bâgdi.	Bengali.	Bengale.	482,7	439,5	76,3	80,5	4.603
42	Mâl.	Bengali.	W. Bengale.	483,0	444,3	71,2	84,7	4.622
41	Gôâlâ.	Bengali.	E. Bengale.	483,8	442,4	77,3	74,2	4.646
400	Kaibarîta.	Bengali.	E. Bengale.	482,3	441,4	77,3	76,2	4.629
45	Sadgôp.	Bengali.	Bengale et les 24 Par.	482,6	442,4	77,6	73,9	4.633
27	Murci.	Bengali.	E. Bengale.	482,9	442,0	77,6	74,9	4.644
400	Pôd.	Bengali.	24-Parç.	483,2	442,4	77,7	76,4	4.625
400	Kâvasthas.	Bengali.	Bengale.	482,4	442,8	78,2	70,3	4.636
32	Brâhmanes.	Bengali.	W. Bengale.	482,2	442,6	78,2	74,9	4.670
68	Brâhmanes.	Bengali.	E. Bengale.	481,5	443,4	79,0	70,3	4.653
<b>ORISSA</b>								
43	Karan.	Oriyâ.	Puri.	486,1	442,0	76,2	81,3	4.638
26	Niyâri.	Oriyâ.	Cuttuck.	485,0	441,5	76,4	80,5	4.614
45	Téli.	Oriyâ.	Puri.	484,0	440,8	75,6	77,4	4.649
59	Câsâ.	Oriyâ.	Cuttuck.	483,9	441,9	77,4	79,3	4.645
40	Bturi.	Oriyâ.	Cuttuck.	480,4	439,6	77,3	85,1	4.585

(1) Sir H.-H. Risley, *People of India*, p. 401.

## APPENDICE B (N° 3)

TYPE : MONGOLO-DRAVIDIEN (1).

(Type spécimen : Brâhmane du Bengale oriental).

DIMENSIONS DE LA TÊTE (Indice céphalique)	DIMENSIONS DU NEZ (Indice nasal)	HAUTEUR (En millimètres)
Moyen..... 79,0	Moyen..... 70,3	Moyen..... 1.653
Maximum..... 88,0	Maximum..... 85,0	Maximum..... 1.792
Minimum..... 70,0	Minimum..... 56,0	Minimum..... 1.474
Différence..... 48,0	Différence..... 29,0	Différence..... 31
INDICE CÉPHALIQUE :		
Hyper-dolichocéphalique (moins de 70,0).....	=	0 %
Dolichocéphalique (70,0 — 74,9).....	=	43 %
Mésocéphalique (75,0 — 79,9).....	=	52 %
Brachycéphalique (80,0 et au-dessus).....	=	35 %
		100 %
INDICE NASAL :		
Leptorhinien (moins de 70,0).....	=	46 %
Mésorhinien (70,0 — 84,9).....	=	53 %
Platyrrhinien (85 et au-dessus).....	=	1 %
		100 %
HAUTEUR :		
Moins de 1.600.....	=	45 %
1.600 — 1.649,9.....	=	32 %
1.650 — 1.699,9.....	=	32 %
1.700 et au-dessus.....	=	21 %
		100 %

(1) (SIR) H. H. RILEY, *People of India*, 2<sup>e</sup> éd., p. 382.

# APPENDICE B (N° 4)

## TYPE DRAVIDIEN (1)

NOMBRE des SUJETS	TRIBU ou CASTE	LANGUE	LOCALITÉ	DIMENSIONS DE LA TÊTE			INDICE NASAL	HAUTEUR MOYENNE (en millim.)
				LONGUEUR glabellio- occipitale moyenne	LARGEUR moyenne	INDICE céphalique		
20	Dôm.	Bihâri.	Lôhârdâgâ.	184,7	140,4	76,0	79,4	4.628
100	Kurmi.	Karmâli, Bengali.	Mânbboum.	185,6	140,5	75,7	82,6	4.608
20	Bâuri.	Bengali.	E. Bengale.	185,0	138,9	75,0	84,4	4.603
9	Tânti.	Bihâri.	Lôhârdâgâ.	184,3	140,6	76,2	85,2	4.592
2	Birhôr.	Khâriyâ.	Rânci.	185,5	142,0	76,5	85,2	4.643
29	Cik.	Bihâri.	Lôhârdâgâ.	187,6	148,0	73,8	85,9	4.589
100	Oraôn.	Kurukh.	Lôhârdâgâ.	184,6	139,3	75,4	86,4	4.621
100	Bhumij.	Bhumij, Bengali.	Mânbboum.	185,9	139,6	75,0	86,5	4.592
73	Lôhâr.	Bihâri.	Lôhârdâgâ.	186,4	140,3	75,3	86,7	4.621
4	Cèrâ.	Bihâri.	Lôhârdâgâ.	190,7	138,2	72,4	87,3	4.584
8	Bijnhiâ.	Bihâri.	Lôhârdâgâ.	182,7	137,3	75,1	88,2	4.594
78	Khâriyâ.	Khâriyâ.	Lôhârdâgâ.	184,4	137,4	74,5	88,5	4.601
100	Bhûniyâr.	Bihâri.	Lôhârdâgâ.	183,0	139,4	76,0	88,7	4.577
100	Santâl.	Santâli.	Santâl Parganâs.	184,8	140,7	76,1	88,8	4.614
100	Khârwar.	Bihâri.	Lôhârdâgâ.	185,7	140,2	75,5	89,7	4.605
100	Mundâ.	Mundâri.	Lôhârdâgâ.	185,9	138,6	74,5	89,9	4.589
21	Kôrwa.	Kôrwarî.	Lôhârdâgâ.	185,2	137,8	74,4	89,5	4.595
100	Mâl Pahâriyâ.	Bengali.	Santâl Parg.	183,4	139,1	75,8	92,9	4.577
100	Mâlê.	Mâlto.	Santâl Parg.	183,6	137,5	74,8	94,2	4.577
2	Asur.	Asur.	Lôhârdâgâ.	187,0	138,5	74,0	95,9	4.630

(1) Sir H. H. Risley, *People of India*, p. 899.



## APPENDICE B (N° 5)

TYPE : DRAVIDIEN DU CHÔṬĀ NĀGPOUR

(Type spécimen : Santāl)

DIMENSIONS DE LA TÊTE (Indice céphalique)	DIMENSIONS DU NEZ (Indice nasal)	HAUTEUR (En millimètres)
Moyen . . . . . 76,1	Moyen . . . . . 88,8	Moyen . . . . . 1.614
Maximum . . . . . 88,0	Maximum . . . . . 110,0	Maximum . . . . . 1.770
Minimum . . . . . 69,0	Minimum . . . . . 74,0	Minimum . . . . . 1.510
Différence . . . . . 19,0	Différence . . . . . 36,0	Différence . . . . . 26
INDICE CÉPHALIQUE :		
Hyper-dolichocéphalique (moins de 70,0) . . . . .	=	4 %
Dolichocéphalique (70,0 — 74,9) . . . . .	=	36 %
Mésocéphalique (75,0 — 79,9) . . . . .	=	49 %
Brachycéphalique (80,0 et au-dessus) . . . . .	=	14 %
		100 %
INDICE NASAL :		
Leptorhinien (moins de 70,0) . . . . .	=	0 %
Mésorhinien (69,9 — 84,0) . . . . .	=	31 %
Platyrrhinien (85 et au-dessus) . . . . .	=	69 %
		100 %
HAUTEUR :		
Moins de 1.600 . . . . .	=	37 %
1.600 — 1649,9 . . . . .	=	43 %
1.650 — 1699,9 . . . . .	=	17 %
Au-dessus de 1.700 . . . . .	=	3 %
		100 %

(1) (Sir) H. H. RISLEY, *People of India*, 2<sup>e</sup> éd., p. 372.

APPENDICE B (N° 6)  
LES CASTES DU BENGALÉ

NOMBRE des SUJETS	TRIBU ou CASTE	LANGUE	LOCALITÉS	DIMENSIONS DE LA TÊTE				INDICE NASAL			MOTREZ ROYANNE en millim.
				LONGUEUR Glabello- occipitale moyenne	LARGEUR moyenne	INDICE CÉPHALIQUE		Leptér.	Mésér.	Platyrrh.	
				Dolicho- céphale	Mésocé- phale	Brachy- céphale					
25	Brahmanes	Bengali	Calcutta	481,5	144,6	79,6	83,9	69,9	70,3	4,672	
3	Brahmanes	Bengali	Navadvip	182,8	441,7	79,6		67,8		1,669	
40	Râchi Br.	Bengali		481,6	145,2	79,7		69,2		4,671	
5	Bârêndra Br.	Bengali		482,3	145,4	79,7				4,658	
6	Vaidyas	Bengali	Calcutta	482,4	143,4	76,6			77,7	4,669	
6	Sônâr Vaniyâ	Bengali	Krishnagar	183,1	142,9	78,0			75,2	4,665	
6	Gandha Vanik	Bengali	Krishnagar	483,2	143,1	78,1			76,1	4,638	
25	Kâyasthas	Bengali	Calcutta	481,9	142,5	78,3			70,4	4,636	
33	Kaibartta	Bengali	Nadiyâ	482,5	140,9	77,2			76,3	4,663	
3	Pukuriyâ	Bengali	Calcutta	183,2	142,8	77,9			74,8	4,633	
6	Sadgop	Bengali	Nadiyâ	482,3	142,0	77,8			73,8	4,635	
3	Pod	Bengali	24-Parganâs	483,4	142,3	77,6			76,2	4,623	
7	Mâlô	Bengali	Krishnagar	483,0	141,3	77,2			83,9	4,621	
31	Câsâ	Oriyâ	Puri	483,7	142,1	78,6			80,0	4,617	
5	Têlî	Bengali	Calcutta	484,2	139,9	75,9			78,2	4,618	
8	Muci	Bengali	Krishnagar	483,4	142,2	76,5			75,8	4,639	
32	Dhobâ	Bengali	Calcutta	481,4	142,3	78,5			73,9	4,666	
4	Bâuri	Bengali	Nadiyâ	184,6	138,7	75,1			84,2	4,601	
4	Kurmi	Bengali	Santal Parg.	485,2	140,5	75,8			82,4	4,599	
40	Dôm	Bengali	Nadiyâ	484,8	141,3	76,4			81,0	4,631	
5	Lôhâr	Bengali	Nadiyâ	485,8	140,4	75,5			87,4	4,627	
3	Birhôr	Khâryâ	Rânci	180,2	138,7	76,9			85,8	1,595	
45	Santal	Santali	Santal Parg.	485,4	140,6	75,8			89,0	4,617	
42	Orâôn	Kurukh	Rânci	484,7	139,9	75,7			87,2	4,620	
48	Mundâ	Mundâri	Rânci	485,8	138,9	75,7	74,7		89,6	4,604	
27	Mâl Pâhârîyâ	Bengali	Santal Parg.	482,9	138,8	75,8			91,8	1,592	
42	Bhuitiyâr	Bihâri	Rânci	482,8	139,3	76,2			88,8	4,585	
25	Grââlâ	Bengali	Nadiyâ	482,8	141,7	76,9			76,0	1,648	
20	Bâgdi	Bengali	Nadiyâ	481,6	139,8	77,5			83,8	4,604	
42	Tânti	Bengali	Nadiyâ	183,9	139,8	76,0			84,6	1,591	

## INDEX

- Abeille, 117.  
Abgè-bônga, 22.  
Abôr, 35, 36, 82, 124.  
Accouchement, 95.  
Acêri, 99.  
Adisura, 3, 5.  
Agneau, 109.  
Agradâni, 8.  
Aguri, 9.  
Ail, 118.  
Airâvat, 107.  
Airi, 100.  
Alèyâ, 98.  
Ame, 17, 69, 88, 143.  
    différence entre l' — et l'esprit, 89.  
Amour (Charmes d'), 144.  
Amulette, 81, 131, 139.  
Anabhalôbhana, 80.  
Anémie, 142.  
Anguille, 63, 138.  
Animaux sacrés, 63.  
Apsarâ, 101.  
Araignée, 117, 140.  
Arbres, 62.  
Aryen, 3.  
Asthme, 140.  
Astrologue, 9, 10.  
Aveugle, 141.  
Avortement, 143.  
  
Bâgdî, 8, 41.  
Bâillement, 122.  
  
Baiti, 33.  
Balai, 92.  
Bâmâcâri, 52, 54, 55.  
Banane, 124.  
Bâncphôrâ, 33.  
Bandicoot, 108.  
Banyan, 62.  
Barbier, 38.  
Bârêndra Brahmane, 4, 6.  
Batelier, 39.  
Bayadère, 57, 78.  
Beauté (Grains de), 128.  
Bèdiyâ, 40.  
Belette, 103.  
Bétail, 109.  
Bhar, 43.  
Bhuiyâr, 46.  
Bhamij, 14.  
Bhût, 94.  
Bir, 101.  
Birhôr, 36.  
Biscobra, 116.  
Blanchisseur, 38.  
Bôâl, 114.  
Bouc, 109.  
Brahmadaitya, 96.  
Brahmane :  
    Origine, 3.  
    Prépondérance, 4.  
Broyeur d'huile, 33.  
Bugârik, 99.  
Buñiyâ, 86.

Byāṅgmā, Byāṅgmī, 102.

Çakta, 32, 52, 53, 54, 55.

Çaligrām, 60.

Cāmār, 19.

Caṇḍāl, 39.

Çāṅkhāri (Çaṅkha-vaṅik), 32, 77.

Carak, 84.

Cauchemar, 143.

Cerf, 107.

Chacal, 107.

Chapelet, 91.

Chat, 108, 109, 122, 142.

Chauve-souris, 112.

Cheval, 109, 142.

Cheveux, 125, 136.

Chèvre, 109.

Chien, 108, 122.

Choléra, 137.

Çiva, 50.

Clou, 140.

Colombe, 111.

Conception, 72, 80, 81.

Confiseur, 38.

Coq, 139.

Coqueluche, 140.

Coquille, 115.

Cordâvâ, 102.

Corbeau, 111.

Corbeilles (Fabricants de), 33.

Corneille, 111.

Corps (Transport de), 69.

Coton, 83.

Coucou, 112.

Coude, 127.

Courbature, 138.

Couvade, 83.

Crabe, 115.

Çrâddha, 73.

Crampe, 138.

Crapaud, 117.

Crocodile, 114, 138.

Çubhalakṣman, 77.

Çuñri, 33.

Daim, 107.

Dâini, Dâkini, 95

Dakṣinâcâri, 52, 55

Dakṣinâtya Vaidikas 4, 6.

Danseur, 40.

Dent, 126, 127.

Mal de —, 139.

Dèò, 101.

Deuil, 71, 79.

Dèva-dâçi, 57, 58.

*Devil-bird*, 112.

Dhāṅgar, 40.

Dhòbâ, 8, 38, 122.

Dôm, 33, 77, 115.

Douleur, 134, 136.

Dravidien, 3.

Dysenterie, 134.

Écho, 102.

Éclipse, 101.

Ekâdaçi, 75.

Éléphant, 107.

Épilepsie, 134.

Eschatologie, 69.

Éternuement, 121.

Excommunication, 12, 13.

Exogamie, 16.

Faisan, 113.

Femme enceinte, 80, 81, 82, 83.

Fer, 92, 131, 133.

Fêtu, 141.

Feu, 61, 82, 92, 117, 133.

Feu follet, 98.

Fièvre, 138.

Fil sacré, 68.

Foin, 119.

Folie, 136.

Fourmi, 117, 118, 138.

Gâlông, 35, 36.

Gândâ, 118.

Gandha-vaṅik, 11.

Ganêṣ, 63.

Garbhadhâna, 79.  
 Gârô, 41, 42, 99.  
 Gâtra-haridrâ, 76.  
 Gâyatri, 88.  
 Gâyê-halud, 76.  
 Ghaddâr, 104.  
 Gibet, 139.  
 Gôâlâ, 8, 30.  
 Goitre, 137.  
 Gônd, 15, 45, 46, 65, 86.  
 Gonorrhée, 143.  
 Goule, 104, 105.  
 Gratter, 121.  
 Grenouille, 82.  
 Gulguliya, 36.

Hafaza, 105.  
 Haricot, 118.  
 Hâtif, 105.  
 Hémorragie, 140.  
 Hibou, 112.  
 Hô, 43, 44, 45.  
 Hoquet, 136.  
 Hors-caste, 13.  
 Hûri, 105.  
 Hydrophobie, 136.

Idolâtrie, 60.  
 Ifrit, 104.  
 Iguana, 137.  
 Ikôr-boṅgâ, 20.  
 Impuissance, 135.  
 Insomnie, 143.

Jagannâth, 87.  
 Jal Pari, 99.  
 Jâmpôri, 103.  
 Jaunisse, 140.  
 Jêliya, 39.  
 Jinni, 104.  
 Juâm, 47, 48.  
 Jumeaux, 81.  
*Jas primæ noctis*, 58.

Kaivartta, 8, 11, 12.

Kâli, 53, 54, 55, 56, 57.  
 Kalu, 8.  
 Kânsâri, 32.  
 Karmakâr (Kâmâr), 30.  
 Kaula, 52, 53.  
 Kâyastha, 10, 11.  
 Kêtu, 66, 102.  
 Khâsiya, 43, 71, 80, 86.  
 Khêriya, 37, 71.  
 Khônd, 38, 39, 83, 132.  
 Khôsâ, 37.  
 Kôc, 46, 47.  
 Kolarien, 3, 14.  
 Kôṣṭa, 41.  
 Kṛṣṇa, 66.  
 Kṣettri, 8.  
 Kulin Brahmane, 5, 6.  
 Kumbhakâr (Kumâr), 34, 115  
 Kunè, 100.  
 Kurmi, 14, 15, 38, 77.

Langhan, 128.  
 Langue, 126.  
 Laṛkâ Kôl. Voy. Hô.  
 Lèpre, 137.  
 Lettre, 124.  
 Lévirat, 86.  
 Lèvre, 126.  
 Lézard, 116, 139.  
 Lièvre, 108.  
 Liṅga, 51, 52.  
 Lôhâr, 15, 19, 48.  
 Lycanthropie, 106.

M. (Les Cinq), 54.  
 Madhya Çrêni Brahmane, 4, 6.  
 Magie (Définition de la), 120.  
 Mahili, 41.  
 Main, 127, 139.  
 Mais, 118.  
 Malarie, 140.  
 Mâlik, 105.  
 Mâlô, 39.  
 Mâl Pahâriya, 15.

- Mâmdô, 100.  
 Mandragore, 118.  
 Manger (Règlements de), 85.  
 Mārā Kāmbē, 103.  
 Marañ Buru, 29.  
 Mariage, 16, 22, 23, 25, 28, 35, 37, 39, 42,  
 44, 46, 75, 76, 77, 78, 79.  
 Mârid, 104.  
 Marsouin, 114.  
 Martin-pêcheur, 113.  
 Masân, 100.  
 Maulik, 41.  
 Mayrâ, 38.  
 Menstruation, 79, 80, 143.  
 Menuisier, 34.  
 Merle, 112.  
 Measurement, 69, 127.  
 Métaux vénérés, 64.  
 Miri, 86.  
 Miroir, 121.  
 Moineau, 112.  
*Moon-blindness*, 141.  
 Mort (Présages de la), 121, 123.  
 Mouche, 117.  
 Mouton, 138.  
 Muci, 77.  
 Mulet, 140.  
 Muṅḍâ, 14, 15, 26-30, 40, 71, 86, 115, 137,  
 139, 140.  
 Nâpit, 38.  
 Nâr, Nâṭ, 40.  
 Nattes (Fabricants de), 33.  
 Nez, 127, 140.  
*Night-blindness*, 118, 141.  
 Nim, 92.  
 Niyôga, 86.  
 Nom, 83, 136.  
 Nourriture, 72, 85.  
 Œil, 126.  
 Maladies de l' —, 141.  
 Œil (Mauvais), 81, 84, 85, 131, 137.  
 Oie, 112.  
 Oignon, 118.  
 Oiseau, 111.  
 Ongle, 127.  
 Orāk-bôṅgâ, 22.  
 Orâôn, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 61, 71, 83,  
 86, 102, 115, 124, 130, 135, 137, 138,  
 139, 141.  
 Oreille, 126.  
 Maladies de l' — 142.  
 Orgelet, 142.  
 Os, 128.  
 Ours, 106, 107.  
 Paçâtaya Vaidikas, 4, 5.  
 Paille, 119.  
 Pakṣirâj, 102.  
 Panaris, 139.  
 Paon, 110.  
 Papillon, 116.  
 Paralysie, 138.  
 Pêcheur, 38, 83.  
 Peri, 105.  
 Pêtni, 97.  
 Phallicisme, 51, 52.  
 Phtisie, 137.  
 Piçâca, 102.  
 Pie, 112.  
 Pierres, 60, 61.  
 Pigeon, 111, 140, 141.  
 Piṅḍi, 74.  
 Pipal, 62.  
 Pirâli, 7.  
 Plaie, 140.  
 Pluie, 123, 125.  
 Poisson, 115, 140, 141.  
 Pôliyâ, 46, 47.  
 Polyandrie, 25, 86.  
 Porc, 110.  
 Poule, 110.  
 Poux, 117.  
 Prostitution religieuse, 57, 58.  
 Pukuriyâ, 8.  
 Puṁsavana, 80.  
 Punarvivâha, 79.  
 Quṭrus, 104.



- Râhu, 66, 101.  
 Rajpout, 3.  
 Râkṣas, Râkṣasi, 93, 94.  
 Rârḥiya Brahmane, 4, 5.  
 Rat, 111, 142.  
 Rautiyâ, 43.  
 Rétrécissement, 143.  
 Retourner, 124.  
 Rêve, 124.  
 Réveiller, 122.  
 Rhinocéros, 107.  
 Rijâlu-'l-ghaib, 105.  
 Riz, 118, 124.  
 Rouge, 77.  
  
 Sacrifice humain, 38, 39, 55.  
 Sâl, 115.  
 Sa'lâh, 104.  
 Salive, 132, 140.  
 Sang, 80, 127.  
 Sânkicinni (Sânkini), 98.  
 Sandal, (Bois de), 62.  
 Santâl, 14, 21-26, 65, 71, 86, 137.  
 Sâôriyâ, 34, 35, 103.  
 Saṣṭhî, 65, 137.  
 Sati, 67, 68.  
 Scarabée, 117.  
 Serpent, 58, 59, 60, 63, 115, 134.  
 Shaitân, 104.  
 Siffler, 121.  
 Simantônayana, 80.  
 Sirî-bônga, 20.  
 Sîndûr-dân, 77.  
 Singe, 63, 107.  
 Sitalâ Dêvî, 137.  
 Snakebane, 119.  
 Soleil, 66, 122.  
 Sônâr Vanîyâ, 8, 11.  
 Souillure, 12.  
 Souller, 93, 133.  
 Souris, 110.  
 Stérilité, 80, 118.  
 Sueur, 128.  
  
 Sut, 104.  
 Sutradhar, 34.  
  
 Tabou, 65.  
 Tagore, 7.  
 Taille, 127.  
 Tamarinier, 62, 92.  
 Tânti, 32.  
 Tâtra, 53, 54, 55.  
 Tatouage, 133, 137.  
 Têli, 33, 100, 122.  
 Tempête, 112.  
 Tête, 125.  
     Mal de —, 136.  
 Tigre, 106, 138.  
 Tisserand, 32.  
 Tôlâ, 99.  
 Tortue, 114.  
 Totem, 17.  
 Trébuchement, 122.  
 Trois, 125.  
 Tulsi, 62, 93.  
 Turahâ, 39.  
 Tûri, 19, 33.  
 Turmeric, 140.  
 Typhoïde, 139.  
  
 Ulkhi, 133.  
  
 Vache, 63, 65, 80.  
 Vaidya, 9.  
 Vampire, 142.  
 Variole, 137.  
 Ver, 118.  
 Ver luisant, 118, 141.  
 Vermine, 117.  
 Verrue, 142.  
 Vilva (Bel), 62.  
 Viṣṇu, 50, 63, 66.  
 Vomissement, 135.  
  
 Yak, 97.



---

404527 - LOUIS-IMPRIMERIE ARRACLT ET C.

---

















UNIVERSITY OF B.C. LIBRARY



3 9424 01977 2463



